FONDO PIZZOFALCONE

BIBLIOTECA PROVINCIALE

Armadio

Palchetto

Num.° d' ordine 85

NAZIONALE
B. Prov.
R. BIBLIOTECA
VITT. EM. III
2637
NAPOLI

B. Prov
I
2637

Digitized by Google

Digitized by Google

LE COUP D'ÉTAT

DE BRUMAIRE

AN VIII

Digitized by Google

PARIS. — TYP. DE ROUGE FRÈRES, DUNON ET FRESNÉ
Rue du Four-Saint-Germain, 43.

Digitized by Google

LES ORIGINES D'UNE DYNASTIE

SBV 608868

LE COUP D'ÉTAT DE BRUMAIRE

AN VIII

ÉTUDE HISTORIQUE

PAR

PASCHAL GROUSSET

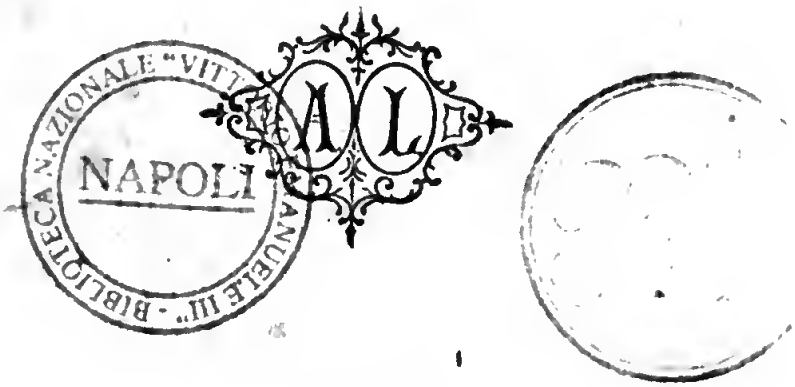

PARIS
ARMAND LE CHEVALIER, ÉDITEUR
RUE DE RICHELIEU, 61

1869

Digitized by Google

Digitized by Google

A

VINCENT FARINOLE

DU BARREAU DE BASTIA

ce livre est dédié.

Digitized by Google

Digitized by Google

Au mois de germinal an II, la Révolution s'était suicidée en envoyant à l'échafaud la Commune de Paris.

A dater de ce jour néfaste, la réaction monte, marée sinistre succédant à la tempête, étouffant sous ses vagues insidieuses, avec la liberté, plus de victimes que n'en fit jamais le Salut public. Lente d'abord, sourde et discrète, elle ne s'étale impudemment qu'au 9 thermidor.

Mais alors, et d'un coup, elle submerge tout.

Alors la France eût pu comprendre ce qui l'attendait en voyant quels hommes acclamaient la chute de Robespierre et de Saint-Just. D'un côté, c'étaient les royalistes, alliés de l'Europe coalisée; de l'autre, c'étaient les bourreaux dont le crime de Thermidor sauvait la tête, les Fouché, les Tallien, les Carrier, les Fréron, les Barras..... C'est-à-dire, ici les hommes de l'art pour l'art, les fournisseurs patentés de la guillotine; là les hommes du passé, les beaux fils altérés de vengeance.

La Terreur allait redescendre, avec une épouvantable furie, la pente qu'elle avait gravie. Quant à la Révolution, pour un demi-siècle, elle était morte.

La République, du moins, survivait. Les choses changeant, leur nom restait le même. Et telle est, en politique, l'importance de la forme, que même entre les mains d'un ramassis de lâches, de traîtres et d'infâmes, même entre les mains de ses plus ardents ennemis, même après le supplice de ses plus glorieux enfants, la République continuait à faire de grandes choses.

Elle en faisait plus en six mois que l'humanité n'en avait fait en un million de siècles. Fécondité logique. Elle était le produit parfait de la gestation de l'éternité passée.

Mais bientôt la République, elle aussi, se fit une blessure mortelle. En Prairial, elle désarma le peuple et appela l'armée : rejetant la pique sainte, elle prit le sabre.

C'est par le sabre qu'elle devait périr.

Un homme vint qui posa son pied sur les débris de la liberté française, et, plus habile que ses dignes précurseurs, Tallien, Barras et Sieyès, comprit que, pour enchaîner la Révolution à son profit, il ne suffi-

sait pas de changer le fond des choses, il fallait changer jusqu'à leur nom.

•

Assurément, si cet homme put consommer son œuvre, c'est que les circonstances s'y prêtaient. Seul, il ne l'eût pas pu. Le coup de main par lequel il s'empara nuitamment de la France était dès longtemps annoncé. Je montrerai comment ce fut surtout une revanche royaliste. Je ferai voir que, préparé par Thermidor, c'est-à-dire par une conjuration d'émigrés en rupture de ban et de terroristes par état, Brumaire fut la réaction nouvelle du Monarchisme contre la Terreur qu'il avait vainement espéré garder à son service exclusif...

Mais, pour être le bras de cette réaction, il fallait un caractère et des instincts spéciaux. Ce caractère, ces instincts, la réaction en quête de son instrument ne les trouva dans aucun des hommes dont la situation militaire et politique était alors d'importance au moins égale à celle du soldat qui força son choix.

Voilà pourquoi il importe, avant d'étudier dans ses actes cette réaction, de connaître par sa race, par son éducation, par son passé, celui qui se mit à sa solde, et finalement la confisqua à son bénéfice personnel.

Digitized by Google

SOMMAIRE

Livre Ier. — L'Homme.

Ap. I. Le sol et la race.
— II. Débuts.
— III. Toulon.
— IV. Vendémiaire.
— V. L'Italie aux barbares.
— VI. Voyage en Orient.

Livre II. — L'acte.

Chap. I. La France et l'an VIII.
— II. La conspiration.
— III. L'attentat.
— IV. La comédie.
— V. La tragédie.
— IV. La curée.

LIVRE PREMIER

—

L'HOMME

CHAPITRE PREMIER

LE SOL ET LA RACE

§ I

— La Corse. —

Si jamais votre fantaisie vous pousse à aller prendre à Marseille le paquebot d'Ajaccio, n'oubliez pas de donner au garçon du bord congé de vous arracher, dès que la Corse sera en vue, au balancement de votre couchette. Ce moment arrive d'ordinaire une heure ou deux avant le point du jour. Vous serez seul sur le pont avec le silencieux veilleur qui tient la barre, et vous pourrez contempler à loisir le beau décor qui se déroulera devant vous.

Tout d'abord, vous ne verrez qu'une masse sombre, colossale, mystérieuse, s'élevant lentement sur les eaux du golfe du Lion, et profilant de plus en plus nettement sur le ciel des lignes heurtées et menaçantes. Chaos de pics noirs et abruptes crûment

dressés sur le fond bleu; boursoufflements de granit pareils à d'énormes vagues immobilisées.

Rien de plus sauvage et de plus désolé que ce premier aspect. Telles les îles des mers scandinaves doivent se montrer au voyageur transi. On a peine à croire que ces rochers puissent loger autre chose que des neiges, des ours ou des tempêtes. On se sent pénétré d'une tristesse qui glace la curiosité. Les sanglantes chroniques de l'île vous reviennent en mémoire. On s'était fait de la Corse une idée sombre et terrible : cette image artificielle que l'on se crée, des milieux, d'après les événements dont ils ont été le théâtre, est ici moins horrible que la réalité.

Ajoutez la solennité de la nuit, la majesté de la mer, la monotonie des coups de palette frappés par les roues du steamer sur leur route liquide, et ce froid humide qui vous transperce sur le pont d'un navire au point du jour : tout cela se traduit en une sorte d'appréhension vague et de frisson moral.

Cependant le navire a doublé la pointe de Thurgio, il longe de près les côtes que les premiers rayons du soleil vont venir éclairer.

Tout à coup la brise de terre vous apporte une senteur douce et pénétrante, celle du *mucchio* (le cyste corse), cette odeur caractéristique du pays qui le ferait reconnaître les yeux fermés; elle vient jeter un sourire dans votre mélancolie.

S'il y a quelque chose d'inexprimable, c'est un parfum. Celui-là l'est plus qu'un autre. Il vous arrive par bouffées, vous envahit, vous subjugue, et

change en trois inspirations votre opinion sur la Corse. Il semble que ce soit l'île qui vous parle ainsi à distance et qui envoie au-devant de vous ce gracieux messager pour vous dire : « Je suis rude, pauvre et sauvage, mais hospitalière; approche sans crainte; si j'ai du fer pour mes ennemis, je n'ai que des baisers pour mes hôtes[1]. »

Peu à peu, ces masses noires, qui attristaient le regard, se fondent et perdent leur horreur en devenant plus nettes. Où l'on ne voyait qu'une tache indécise s'ouvre maintenant une vallée; sur ces arêtes si dures de loin perce une frisure de forêts; les multitudes de mamelons étagés qui forment la base des hautes montagnes se séparent et semblent se gonfler en se couvrant de verdure.

Le soleil bondit à l'horizon. Il dore les blocs rouges et fauves de granit et de marbre. L'olivier oppose à ces tons chauds la teinte argentée de son maigre feuillage.

Un mulet chargé de bois, un troupeau de chèvres, un berger haut perché sur quelque roche et saluant au passage le panache noir du paquebot achèvent d'égayer le tableau.

Vous vous réconciliez avec la Corse.

En entrant dans le golfe d'Ajaccio, vous nagez dans le soleil et l'admiration.

C'est un autre golfe de Naples,

[1] Chanson corse.

A l'arrière, la mer bleue, un horizon scintillant; à l'avant, une rade immobile, baignée dans une lumière éclatante, entourée de montagnes à lignes molles et onduleuses, sur lesquelles un *maquis* en feu simule presque toujours le Vésuve; une ville mignonne et coquette, dont les promenades, plantées d'orangers, viennent mourir sur la plage, et qui sort comme un camélia blanc d'une collerette de figuiers d'Inde, de lauriers-roses et de tamaris.

Le groupe des îles Sanguinaires, à l'entrée du golfe, figure la Caprée d'Ajaccio. Mais n'y a-t-il pas dans ce nom même l'indice des différences qui distinguent les deux paysages? Le dessin de Naples est léger, vaporeux, clair et doux à l'œil; la grâce de la nature vivante s'y est mise à l'unisson des beautés du ciel, des splendeurs de la mer et des caresses du climat : tout y est tendre, grêle, ébauché, effilé, quintessencié. Naples est un tout délicieux, produit d'un sol volcanique, d'une atmosphère italienne et d'une civilisation grecque.

Ajaccio est autre : c'est une sorte d'oasis plaquée sur le rivage d'une île alpestre, sauvage, et plus sévère que gracieuse.

De là des contrastes singuliers : sur cette mer riante, et dans la courbe harmonieuse de cette baie, des rochers sinistres; pour des détails élégants, des noms terribles; autour de cette ville, qui baigne coquettement ses pieds dans l'eau luisante, des torrents qui grondent, et non pas des ruisseaux qui murmurent; dans ce cadre lumineux, une population sans gaieté. On dirait une erreur et un manque de

logique de la nature : une toile de fond d'opéra comique pour le scenario d'un drame, ou une ritournelle gaillarde sur le *Miserere* du *Trouvère*.

Ces changements à vue résument en quelques heures les trois ordres de sensations opposées qu'il est donné de recueillir en Corse.

Cette île est un cône gigantesque, dont la base se perd au fond de la Méditerranée, et dont le sommet, représenté par la cime neigeuse du *Monte Cinto*, s'élève à trois mille mètres.

Dans la zone comprise entre le niveau de la mer et une hauteur de cinq cents mètres, le climat est celui des latitudes correspondantes de l'Espagne et de l'Italie. Il n'y a point d'hiver à Ajaccio, mais seulement un été et un printemps. L'oranger, le palmier-éventail, l'aloès, le caroubier, le jujubier y poussent en pleine terre.

Au-dessus de cette région, et jusqu'à une altitude de dix-huit cents mètres environ, le climat est celui de la France centrale.

La troisième zone, celle des hauts plateaux, est froide comme la Norwége : des ouragans furieux s'y déchaînent pendant huit mois de l'année; les neiges y sont presque éternelles et la vie presque absente; à peine quelques sapins accrochent-ils leurs racines faméliques aux rochers de ces solitudes et quelques oiseaux de proie y font-ils entendre leur cri.

Plus encore que la réunion sur un même sol des flores de la Toscane, de la Provence, de l'Espagne, de la Sicile, des Alpes et des Pyrénées, l'opposition

de ces trois climats si différents dans une île de quarante lieues de long sur vingt de large frappe comme une anomalie unique. Supposez un chemin de fer du détroit de Bonifacio à la pointe du cap Corse : en trois heures, on passerait du climat des îles d'Hyères à celui de Stockholm, pour revenir à celui de Vichy ; — le royaume du feu, le royaume des glaces et le royaume des zéphyrs de toutes les féeries.

— Ajaccio. —

C'est une ville triste. On a eu tort d'en faire une capitale : le mouvement et l'industrie sont au nord. Il y a trop de soleil et de lumière ici, pour qu'on ait le courage de travailler, entre ces murs blancs.

Les femmes seules sont occupées ; non qu'elles aient un métier : elles ont assez à faire de tenir leur maison. Les familles sont nombreuses : cinq, six, huit enfants, souvent davantage. Les Corses prétendent que, dans le nombre, il y en a toujours un qui fait fortune et qui pousse ses frères. Les jeunes filles sont belles : un teint blanc et mat, de belles dents, des yeux admirables, une grâce particulière dans les attitudes. On les voit passer, grandes et minces, avec leur robe d'indienne à longs plis sculpturaux et leur cruche de cuivre poli sur la tête, les bras arrondis sur les hanches, allant à la fontaine et puisant leur eau nonchalamment, silencieuses et réservées.

Les hommes fument et se promènent. Ils ont la mine grave, des faces maigres et brunes, de grandes barbes, la pipe aux dents.

C'est une race aristocratique. Depuis mille ans peut-être elle n'a fait œuvre de ses mains. Il n'est pas rare de trouver dans le peuple des pieds et des poignets de prince.

Les jours de paquebot, on va au port assister au débarquement. Il s'y trouve toujours quelqu'un qui a vu les parents émigrés sur le continent, et qui apporte des nouvelles fraîches. On arrive en batelets jusqu'aux flancs du vapeur haletant; on s'interpelle à haute voix, dans ce beau dialecte corse, qui est le plus pur de la langue italienne, après le toscan; les saluts, les exclamations, les questions se croisent. Puis, quand tout le monde a pris terre, ce sont des embrassades sans fin : le baiser est la monnaie courante de la bienvenue; on le prodigue; il faut être bien étranger au pays pour n'avoir pas vingt joues roses ou barbues à effleurer, à l'arrivée comme au départ.

Les autres jours, on regarde la mer brillante, en se laissant aller à l'hypnotisme chronique développé par cette contemplation. La mer! ce spectacle remplit si bien le temps! il est si chatoyant, si divers, si riche d'attractions toujours nouvelles!

D'ailleurs, cette paresse est toute physique. Le corps s'abandonne, mais l'esprit veille et travaille. Tel je me représente le peuple romain, flânant tout le jour au forum et devisant sur les affaires publiques. Il y a à cette heure à Ajaccio, sur la place du Diamant, deux cents hommes d'État qui agitent pertinemment les questions les plus graves. L'inaction, l'esprit de parti, l'absence de démarcation

entre les classes, ont produit, sous ce rapport, des résultats étonnants. Que ces facultés spéciales se portent sur la discussion des intérêts locaux ou s'élèvent à des conceptions plus hautes, elles sont toujours remarquables. J'ai vu des bergers corses, habillés de poil de chèvre, dans le site le plus alpestre, discuter gravement sur les notions qu'ils avaient extraites d'un lambeau de journal, vieux de trois mois, apporté de la ville autour de quelque emplette.

Quelquefois, une escadre arrive et dégorge sur les quais des bandes turbulentes d'aspirants et de matelots. Ajaccio se secoue alors, pour un instant, et sort de son sommeil voluptueux. Les rues s'animent, les cafés s'emplissent, du fond des boutiques on exhume les denrées poussiéreuses, la vie circule avec l'argent de la flotte... mais tout ce mouvement est un trompe-l'œil. Les vieux Corses mélancoliques regardent avec dédain ces Français bruyants et légers... Bientôt l'escadre s'envole, et Ajaccio reprend paresseusement sa sieste interrompue.

Les monuments d'Ajaccio? Je ne les ai point regardés. On m'a montré avec orgueil deux ou trois statues, une église, une caserne, l'hôtel de la préfecture. Tout cela ne m'intéressait guère. Ce n'est point l'art qu'il faut chercher en Corse, ce sont les hommes et les paysages, — la nature brute.

La maison des Buonaparte? Elle ressemble à toutes les autres. Ce n'est pas en la mesurant qu'on com-

prend Napoléon, c'est en étudiant le caractère national.

En route, donc.

— La route. —

La route suit la vallée de la Gravona, un torrent qui mugit sur un fond de rochers, comme tous les cours d'eau de la Corse. En été, leur lit est presque à sec : on le franchit facilement en sautant d'une pierre à l'autre. A la fonte des neiges, ou après un orage, ce sont des fleuves impétueux qui se gonflent en deux heures, se précipitent sur les pentes roides et emportent sur leur passage ponts, moulins, arbres et troupeaux.

Au sortir d'Ajaccio, on entre dans un véritable désert, sec, pierreux, gris, pauvre en végétation. Sur les ondulations des coteaux, les herbes rares sont desséchées et jaunes; les rochers affleurent à la surface de la terre blanchâtre et allongent des pointes ternes et arides; des cactus gigantesques étendent leurs raquettes épineuses, et, confits dans leur graisse, semblent insulter à la maigreur ambiante..

Les chevaux trottent. Au loin, on m'indique des endroits fameux : Alata, où naquit Pozzo di Borgo, et où s'accomplit le drame raconté par M. Mérimée dans *Matteo Falcone*. Le *Campo dell'Oro* (champ de l'Or), enrichi par les alluvions de la Gravona : c'est là que vingt et un bergers

corses mirent en fuite huit cents Génois de la garnison d'Ajaccio; plus tard, coupés de leurs communications, et enveloppés dans le marais d'*Il Ricanto*, ils succombèrent sous les coups de leurs ennemis. Un seul survivait, protégé contre les balles par les cadavres amoncelés. Pris et reconnu, il fut condamné par le commissaire génois à traîner tout un jour dans la ville les têtes de ses compagnons, puis il fut écartelé et exposé sur les murailles.

A gauche, nous laissons la belle vallée du Liamone, la Toscane de la Corse, où le dialecte national a ses accents les plus doux et ses inflexions les plus caressantes. Après avoir franchi deux fois les méandres de la Gravona, la route commence à présenter des pentes assez fortes. Placée pendant une trentaine de kilomètres entre deux contre-forts de la chaîne centrale, elle arrive ensuite à cette épine dorsale de l'île.

Le paysage change à vue d'œil : au décor quasi algérien du premier acte, succède une végétation plus familière à nos yeux : l'érable, le châtaignier, le pin maritime, le chêne vert commencent à se montrer, l'arbousier offre aux moineaux ses baies d'un rouge vif; le myrte, humble arbuste partout ailleurs, semble ici sur sa terre de prédilection et prend les proportions d'un grand arbrisseau; le pérussier, le genêt d'Espagne et le genêt de l'Etna se mêlent aux bruyères des espèces les plus variées; les mauves, les orchidées, les liliacées, les admirables digitales pourprées tapissent le flanc des montagnes; la vigne, le figuier, le grenadier montrent

des fruits de dimensions extraordinaires, délicieux comme tout ce que baigne ce soleil.

Au-dessus des maquis sans limite, au milieu d'une pléiade de mamelons gris, noirs, verts, fauves, se dresse la cime rougeâtre du *Monte d'Oro*, éblouissante et semblable à un colossal lingot de cuivre.

La route est peu fréquentée. Quelques muletiers, des femmes chargées de longs fardeaux posés en équilibre sur la tête, des hommes qui chevauchent tranquillement sur leurs petits chevaux à longs poils. En se croisant, on se salue d'un *buon giorno*.

De place en place une croix dresse ses bras noirs. Un homme a été tué là.

Cette terre est grasse du sang de ses fils.

La route monte toujours; le froid devient vif.

Nous arrivons au point culminant de la voie, le col de Vizzavona. Le site peut donner une idée des sauvages beautés de la zone glaciale. A perte de vue, sur les pics décharnés et arides, s'étend la forêt de Vizzanova, — un océan de hêtres et de pins laryx, pour la plupart à jamais inaccessibles. Isolés sur leurs rocs sourcilleux, et défiant la hache, ils naissent, meurent et pourrissent vierges. Mais parfois le feu les atteint. De place en place, vous remarquez de grandes taches noires ou jaunes sur le fond gris et désolé du paysage. C'est un coin de forêt incendié par quelque berger pour faire cuire son *brodo*.

Vous avez hâte de quitter ces mornes solitudes.

La route descend. Les chevaux eux-mêmes, entraînés par la pente, paraissent activer leur fuite.

Je vous souhaite alors, au milieu de ces impressions mélancoliques, d'entendre en approchant de Vivario les notes douces d'une chanson corse, — ces vers par exemple :

O specchie de zitella di la pieve,
O la mia chiara stella matutina,
Piu bianca di la brucciu e di la neve,
Piu rossa d'una rosa damaschina,
Piu dura d'una teppa et d'un pentone;

Tu m'hai strigatu : eo struchiu a pocu a pocu,
So spittatu, e au core achiu gran pena;
A notte un dormu, et achiu u sangue in focu,
Come manghiassi u piverone a cena;
Lasciu anda le mio sciotte a gueru intornu,
E un tessu mancu, tre fantacchie au jornu!...

Ce sont les plaintes d'un amoureux transi : « O miroir des filles du canton, — ô ma brillante étoile du matin, — plus blanche que le fromage à la crème et que la neige, — plus fraîche qu'une rose de Damas, — plus dure qu'un rocher et qu'un bloc de granit; — tu m'as ensorcelé; je dépéris peu à peu, — je suis sans appétit, et j'ai au cœur grand'peine; — la nuit je ne dors point, et j'ai le sang en feu, — comme si j'avais mangé du poivre à souper; — je laisse aller mes chèvres à l'abandon, — et je ne tresse pas trois paniers par jour! »

— Corte. —

De Vizzavona la route descend jusqu'à Corte, la reine des montagnes, la capitale de Paoli, perchée, au fond d'un cirque immense, sur un colossal monolithe. On a fait de cette citadelle une prison d'État. Blanqui, Delescluze y ont été détenus. L'an dernier j'y ai vu des Arabes déportés pour cause d'insurrection, et qui promenaient à travers la ville, drapés dans leur burnous blanc, leur dédain et leur touchant ennui.

Corte est le véritable quartier général des voyageurs qui veulent visiter le centre de l'île, tenter l'ascension du Rotondo, aller aux eaux d'Orezza, de Puzzichello, ou de Pietrapola.

C'est de Corte aussi que l'on doit aller visiter cette plaine orientale, vrai jardin de la Méditerranée. Un grand chemin suit la vallée du Tavignano et arrive jusqu'aux ruines d'Aleria, la puissante colonie phénicienne morte avec l'empire romain. Là, l'étang qui a conservé le joli nom de Diane (*Dianæ portus*) offre toujours un port naturel, la rade la plus sûre de l'Europe, à ceux qui relèveront Aleria ; là des forêts immenses, un sol presque vierge, une situation unique en face de Livourne, du port de Brindisi et du canal de Suez assurent à ceux qui sauront y jeter quelques millions une mine inépuisable de richesse.

D'Aleria, on peut revenir à Corte pour reprendre la route d'Ajaccio à Bastia, ou bien suivre le chemin

du littoral, qui aboutit au même terme en franchissant le Fiumalto et le Golo, en traversant la riche plaine de Casinca, et en laissant à droite le grand étang de Biguglia, ancien port des Pisans, et l'emplacement probable de Mariana, la cité fondée par le vainqueur des Cimbres; à gauche les hauteurs de Loreto, d'où l'on domine la moitié de la Corse, la mer, l'île d'Elbe et les côtes d'Italie.

L'aspect de ces deux routes est complétement différent, et continue la série des antithèses étranges que le sol corse réserve au touriste: on peut choisir l'une ou l'autre, suivant qu'on préfère les spectacles alpestres ou les tableaux plantureux et riants.

— Bastia. —

Les deux voies se rejoignent avant d'arriver à Bastia, et dès lors la route longe la mer, sur le flanc d'une montagne grise.

Le premier aspect de Bastia est singulier : l'habitude commune à toutes les familles notables d'avoir un tombeau particulier, placé au bord des routes, comme chez les Romains, donne à Bastia la physionomie d'un vaste cimetière en gradins, exposé à la brise de mer. La forme du beau palais de justice, en marbre de Corte, qui rappelle de loin celle des urnes funéraires du Latium, ne contribue pas peu à accentuer cette impression.

Mais, en entrant à Bastia, on s'aperçoit vite que ce n'est pas une nécropole.

Les rues étroites sont remplies de promeneurs et de citoyens, qui traitent leurs affaires en plein air; le détestable petit port, qu'on aura bien de la peine à rendre passable, présente une certaine animation; la hauteur et la beauté des maisons, dans la rue principale, peuvent donner l'illusion d'une grande cité.

Bastia est une ville génoise et surtout italienne; la politesse des mœurs, la finesse de l'esprit, la grâce naturelle de ses filles le montrent sur-le-champ. On y aime et on y cultive les arts; tous les hivers on y joue la comédie et l'opéra italien. Les habitudes du carnaval de Gênes s'y sont perpétuées; l'hospitalité et la sociabilité des habitants sont proverbiales, et les étrangers sont accueillis dans les familles avec une facilité qui approche de l'imprudence.

§ II

Mais ce sont là les villes françaises, les centres officiels, où l'employé *continental* aborde, où résident le général, le préfet, l'ingénieur.

Ce qu'il faut voir de près, c'est le peuple des montagnes.

Sur ce sol tourmenté, une race s'agite, d'aspects divers et heurtés comme lui. Race pure entre toutes, car la mer la garde de tout croisement; race qui a conservé l'empreinte profonde des mœurs latines, précisément parce que la civilisation romaine, une fois assise (à grand'peine), en Corse, y a poussé un

jet plus vivace, dans son isolement, que partout ailleurs; race qui ressemble à celle de l'Écosse par quelques-unes de ses plus fortes qualités, et qui, par les autres, se rapproche du Génois, du Florentin, du Vénitien.

Autant les mœurs de la famille y sont pures, patriarcales, antiques, autant les mœurs politiques y sont déplorables. Pour s'expliquer ce contraste, il faut songer que ce peuple est montagnard à la fois et maritime.

De sa vie périlleuse de chasseur et de soldat, le Corse a gardé le mépris de la vie (de la sienne et de celle du prochain), le goût de l'aventure; de l'impression romaine, il lui est resté la constitution de la *gens*, l'estime des choses juridiques.

Aujourd'hui encore, le Corse se fait *soldat* ou *avocat*[1] ; il ne connaît guère d'autre profession.

La coutume du *patronage* a résisté à cent ans de révolution. Autour des familles puissantes, se groupent des « clients, » qui se transmettent de père en fils des traditions de fidélité et de dévouement. Il y a échange de bons offices : le patron soutient ses gens en justice, il les aide de son influence, de ses conseils et de sa bourse; eux, de leur côté, ils surveillent les intérêts du chef comme s'ils étaient

[1] On ajoutera peut-être « ou *homme de police* : » Mais c'est là une tache au vieil honneur corse dont la responsabilité remonte non au caractère national, mais à des causes spéciales : pour n'en citer qu'une, à la succession de deux préfets de police d'origine corse, et qui, par le fait même de la constitution du patronat, devaient être amenés à placer dans leur administration un grand nombre de leurs compatriotes.

leurs ; ils mettent leur travail, leurs votes, leur vie souvent à sa disposition. Cette domesticité n'a rien d'humiliant ; il n'y a point d'acte de vasselage : c'est un pacte tout volontaire, auquel les habitudes de vie en commun, la solidarité des intérêts, des peines et des triomphes, finissent par donner une solidité à toute épreuve.

Ces coutumes, comme on pense, ont leurs inconvénients : elles enveniment et perpétuent les haines, elles ouvrent à l'intrigue un champ sans limite ; elles peuvent devenir pour l'accomplissement des devoirs judiciaires un véritable danger ; mais elles ont leur grandeur sauvage, dont il est difficile de ne pas être frappé.

Je me suis trouvé dans un canton des montagnes au moment où un meurtre venait d'être commis : une jeune fille, séduite par un don Juan de village, avait vu son amant épouser une rivale ; sans courage pour se venger sur la personne même de celui qu'elle aimait, elle résolut de tuer le père de cet amant infidèle ; en plein jour, devant l'église, elle lui cassa la tête d'un coup de pistolet, puis elle alla se mettre aux mains des gendarmes.

Deux jours après, le frère de la victime arrivait dans la maison qui me donnait l'hospitalité. On me dit sa qualité de client de la famille : je pensais qu'il était venu recueillir des consolations. Je n'y étais point : il venait voir si l'on était disposé à agir, le moment venu, sur les magistrats et sur le jury, *pour faire donner à la coupable le maximum de la peine.*

C'est une idée toute corse.

Il se proposait sans doute de dire à son ennemie, en cas d'acquittement, ce que le bandit Lucchini cria, en pleine Cour d'assises, dans une circonstance analogue :

« *La justice t'absout, mais moi je te condamne !...* »

C'est un peuple de politiques. Il faut voir dans les villages les plus misérables, dans les nids d'aigles du Niolo, ces hommes graves qui se promènent sur une place de vingt pieds carrés, en devisant des affaires publiques.

Où ils sont eux-mêmes, où leur caractère se développe dans toute son ampleur, dans toute sa violence, associée à toute sa finesse, c'est en temps électoral.

Il n'y a pas d'expression, il n'y a pas d'image qui puisse rendre l'exubérance de vie qui se produit alors en Corse. De point de vue général il n'est pas question : c'est affaire de partis locaux. Chaque ville, chaque canton, chaque hameau a deux partis, *i bianchi* et *i neri*, les blancs et les noirs, les Montagut et les Capulet. Les chefs sont affiliés les uns aux autres : la Corse est une véritable société secrète, une société secrète double, toujours prête à fonctionner. Il s'agit, non du triomphe d'une idée, mais de la victoire d'un parti.

Pour arriver à ce résultat, il n'est pas de moyen qui ne soit jugé bon. Une sorte de morale spéciale prend naissance, qui autorise tout. La corruption, la séquestration des personnes, les faux en écritures publiques, les doubles fonds aux boîtes de scrutin,

les maculatures volontairement faites par les scrutateurs aux bulletins ennemis, dans le but de les rendre nuls; voire au besoin un coup de stylet, si trop grand besoin est de déplacer une majorité inquiétante : c'est la monnaie courante de la politique ordinaire. C'est reçu, consacré par l'usage.

Comme on pense, les discours, les réunions, les insinuations, les calomnies, les éloges pompeux, les vanteries, les vociférations, les promesses, les serments, les menaces ne sont point épargnés. C'est pendant deux ou trois semaines une suite ininterrompue de visites, de conciliabules, de courses à cheval, de complots, de plans, de tergiversations, de tentatives, de menées habiles, de circonvallations creusées autour d'un électeur indécis. Les femmes, les enfants sont mêlés à ce mouvement et y prennent une part active : un écolier corse de sept ans en sait plus long, en matière électorale, qu'un préfet français.

Les villages sont petits, il y a cent feux, deux cents feux; tous les habitants se connaissent et même tous les habitants sont parents ou alliés. Les haines et les dévouements en sont plus vifs.

On sait, à une voix près, combien de votes aura l'un et combien il en manque à l'autre. Puis, le jour de l'élection venu, il se trouve toujours qu'il y a des résultats différents des prévisions les mieux établies. Clameurs, colères, rixes, coups de feu, intervention obligée de la gendarmerie.

Le lendemain, à cette excitation générale a succédé la contemplation philosophique du fait accom-

pli de la part des uns, les manifestations de la joie la plus folle de la part des autres. Les vaincus s'enferment dans leur maison et fument tristement leur pipe. Les vainqueurs plantent des *mais*, brûlent de la poudre, vident des outres, et entonnent les chants de triomphe immédiatement formulés par les improvisateurs, sur les mélodies nationales.

Hier c'était la politique romaine la plus souple, la plus déliée, la plus délivrée de préoccupations morales. Aujourd'hui, c'est le carnaval napolitain avec ses délires et ses ivresses, ses rires à pleines joues, ses chants à pleine gorge.

§ III

La Corse a peu changé, en cent ans. Ces mœurs existaient au siècle dernier comme de nos jours. Alors, comme maintenant, les moindres villages se groupaient autour de deux chefs, et les conflits d'influence amenaient les luttes ardentes, les tensions politiques extrêmes, dont les élections corses nous offrent encore le spectacle[1].

Nabulione Buonaparte[2] passa son enfance au

[1] *Compte rendu des opérations des commissaires envoyés en Corse par l'Assemblée nationale* (1791).
Voir aussi Volney : *Précis de l'état actuel de la Corse* (1793).

[2] *Nabulione* est le nom véritable. Il est assez connu dans l'île, principalement dans la Basse-Corse, car il paraît avoir été peu connu à Corte avant ce siècle. Dans les rues d'Ajaccio, à chaque instant on entend ce nom : *O Nabulio !...*

milieu de ces impressions. Son père était activement mêlé aux intrigues locales d'Ajaccio. Il s'était fait la créature de M. de Marbeuf, le gouverneur français, — ce qui, à cette époque, et le sang de la guerre de l'indépendance à peine séché, n'était un beau rôle ni au point de vue corse ni même au point de vue français.

Ce que pouvait être la vie propre de cette famille Buonaparte, on le voit aisément, même à cent ans de distance. Elle ne devait guère différer de ce qu'est aujourd'hui, hors des villes définitivement françaises, la vie des « bonnes familles » de l'île.

Il n'y a pas en Corse de noblesse proprement dite, si l'on attache à ce mot le sens d'hérédité des richesses et des grandes charges de l'État, qui paraît sa véritable définition, et ce que la Révolution s'est attachée à détruire. Mais il y a un certain nombre de familles notables, influentes, connaissant leur filiation depuis cinq ou six générations, et patronnant chacune un groupe de familles moins relevées. Celles-ci, tout en s'honorant de leurs relations avec les premières, et tout en reconnaissant la supériorité intellectuelle ou politique du chef, ne se croient pas de race inférieure. En quoi elles ont raison. La Corse est une terre d'hommes libres : on sait en quel mépris les Romains tenaient le peu d'esclaves Cyrniens qu'ils avaient pu faire.

Je vois d'ici la maison Buonaparte, telle que j'en ai vu dix autres en Corse : une bâtisse en pierre brute, noircie de toutes parts par la fumée vagabonde des brasiers sans cheminée ; une aïeule octo-

génaire ; un oncle archidiacre à la cathédrale ; une mère courageuse, belle et forte, dans sa robe à longs plis ; une bande d'enfants bruyants et déguenillés, à la chair blanche et ferme, nourris de châtaignes et de lait à discrétion ; un père de taille exiguë, le teint jauni par la cachexie cancéreuse, besoigneux, soucieux, bourrelé de projets et d'ambitions mesquines, toujours écrivant, visitant, intriguant, combinant, pétitionnant.

Signor Carolo Buonaparte obtint simultanément, par le crédit de M. de Marbeuf, une bourse à Saint-Cyr pour sa fille Maria-Anna[1], une bourse à Autun pour son fils aîné Giuseppe, et une bourse à Brienne pour son second fils Nabulione.

L'enfant partit, imprégné de ces exemples de politique basse et tortueuse qui remplissaient l'existence de son père : sans qu'il fût besoin de le lui apprendre, il devait croire, naturellement et par un effet direct du milieu, à la puissance souveraine des menées souterraines, des petits charlatanismes, des avidités toujours militantes.

Il se trouva dépaysé dans cette école de gentilshommes. Il avait de l'accent ; il semait ses phrases d'italianismes ; il prononçait les *u* en *ou*, disait mons*iu* à ses maîtres, et *dessous* pour *dessus*... comme il arrive au collége, ses camarades se moquaient de lui.

Il n'est pas douteux que ces premières blessures d'amour-propre n'aient déterminé ces habitudes de

[1] Depuis Élisa.

silence morose, de défiance, de timidité rageuse, qu'il garda toujours. Elles confirmèrent sans doute ce sentiment de haine contre la France et les Français, si naturel chez un Corse né au moment de la conquête, et qu'il put bien cacher plus tard, mais non détruire. Avant tout et par-dessus tout, le Corse est vindicatif; la vengeance est la passion nationale; il peut feindre, par intérêt, de passer l'éponge sur une injure : il ne l'oublie pas. Dans l'île, *Francesaccio* (espèce de Français), est resté de nos jours encore un terme de mépris; on peut penser s'il en était ainsi il y a cent ans, quand Paoli venait de livrer, à Ponte-Nuevo, sa dernière bataille, quand la Corse, conquise par contrat, était loin de l'être en fait[1].

L'intelligence de Nabulione était moyenne. S'il montrait de l'aptitude pour les sciences mathématiques, il était, dans la partie littéraire de ses études, d'une faiblesse marquée[2].

De Brienne, où son frère Luciano le remplaça, il passa à l'École militaire de Paris. Le sentiment qui paraît avoir dominé en lui à cette période de sa vie est une sourde irritation contre ses camarades, pour la plupart titrés et plus riches que lui, et le soin de se faire bien venir de ses chefs par la pratique assidue d'une flatterie savante.

Il sortit de cette école sous-lieutenant au 2e bataillon du régiment de La Fère-Artillerie, en garni-

[1] L'insurrection de 1793 l'a prouvé.
[2] *Mémoires de Bourrienne*, tome II.

son à Valence. Son rang était le quarante-deuxième sur une liste de cinquante-huit sous-lieutenants.

Madame d'Abrantès[1] a raconté, au sujet de ce moment de la vie du futur empereur, une anecdote des plus piquantes. Je la rapporte tout au long parce qu'elle éclaire vivement ce caractère :

« Lors de son départ pour le régiment de La Fère, il vint passer quelque temps avec nous..... Je me rappelle que le jour où il endossa l'uniforme, il était joyeux comme tous les jeunes gens le sont à pareil jour ; mais il avait dans son habillement une chose qui lui donnait une apparence fort ridicule, c'étaient ses bottes : elles étaient d'une dimension si singulièrement grandes que ses petites jambes, alors fort grêles, disparaissaient dans leur ampleur. On sait que rien ne saisit le ridicule comme l'enfance ; aussitôt que ma sœur et moi le vîmes entrer dans le salon avec ses deux jambes affublées de la sorte, nous ne pûmes nous contenir et des rires fous s'ensuivirent. Alors, comme plus tard, il n'entendait pas la plaisanterie, dès qu'il se vit l'objet de notre hilarité, il se fâcha..... « On voit bien que vous « n'êtes qu'une petite pensionnaire, » dit Napoléon à ma sœur, d'un air dédaigneux.

« Ma sœur avait alors douze à treize ans : on peut penser combien ce mot la blessa..... « Et vous, répondit-elle à Bonaparte, vous n'êtes qu'un *chat botté!* »

[1] Madame d'Abrantès était née Comnène, et d'origine corse ; ses parents étaient à Paris les *correspondants* de Nabulione et de sa sœur Maria-Anna.

« Tout le monde se mit à rire; le coup avait porté. Je peindrais difficilement la colère où il mit Napoléon... Mais, quoiqu'il fût piqué vivement du malheureux sobriquet que ma sœur lui avait donné, il affecta de n'y plus penser, si ce n'est pour en rire avec les autres... Toute cette histoire me serait bien sûrement sortie de la tête, si ma mère et mon frère, en la répétant devant moi, ne me l'avaient rendue familière. Elle me fut utile depuis et d'une étrange façon.

« Bonaparte n'avait pas toujours la main légère pour manier l'arme de la raillerie, et les personnes qu'il aimait le mieux avaient souvent à souffrir de la *douleur* du coup. Quoique Junot fût très-aimé de lui, sous le Consulat et pendant les premières années de l'Empire, il le choisissait quelquefois pour but de quelque grosse plaisanterie, qu'il accompagnait d'une oreille pincée jusqu'au sang, et la faveur était complète.....

« Le premier consul était un jour d'une grande gaieté. On était à la Malmaison ; on dînait sous les grands arbres qui couronnent le petit monticule à gauche de la prairie, devant le château. Madame Bonaparte avait essayé le même jour de mettre de la poudre, ce qui lui allait fort bien. Mais le premier consul n'en fit que rire et lui dit qu'elle pouvait jouer la *comtesse d'Escarbagnas*. La plaisanterie ne lui plut pas apparemment, car elle fit une petite moue dont le premier consul s'aperçut. « Eh « bien! qu'est-ce? dit-il, crains-tu de manquer de « cavalier? Voilà M. le marquis de Carabas, et il « montrait Junot) qui te donnera le bras. »

« Or, il faut savoir que le premier consul avait déjà nommé ainsi quelquefois Junot et Marmont, mais tout à fait en bonne et joyeuse humeur... Tous deux n'en faisaient que rire... Madame Bonaparte ne prit pas la chose ainsi, et montra un air chagrin. Ce n'était pas le moyen de plaire à Bonaparte, dont le front se rida à l'instant même. Il prit son verre et, regardant sa femme, il s'inclina en buvant et dit : « A la santé de la comtesse d'Escarbagnas. » La continuité de cette plaisanterie fit venir les larmes aux yeux de madame Bonaparte...

« Jusque-là, l'histoire ne paraît pas me regarder ; mais en voici la suite. Parmi les camarades de Junot et ceux qui entouraient le premier consul, il y avait bien des variétés dans l'espèce. La bravoure était la seule vertu commune. Quant au reste, c'était, comme dit M. Bonard, *autre chose*. Or, parmi cette troupe de bons et vaillants enfants de la France, il y en avait qui n'étaient pas fort sur la compréhension. L'un de ceux-ci trouva admirable de répéter la plaisanterie du premier consul sur Junot. Oh ! cela était trop fort ! et puis l'imitation ne lui allait pas. Il était le meilleur des humains, mais la raillerie lui était de peu d'usage :

Jamais un lourdaud, quoi qu'il fasse,
Ne saurait passer pour galant.

« Ensuite, Junot aurait pu l'entendre, et de ridicule la chose serait devenue tragique. Je ne voulus donc pas laisser continuer la représentation imita-

tive, et désirant m'en mêler seule, je consultai ma mère. Elle m'écouta attentivement et me donna ses instructions, puis je retournai à la Malmaison, où nous étions à cette époque pour plusieurs jours. Le lendemain, Junot, qui était alors commandant de Paris et ne pouvait pas venir tous les jours, ne se trouva pas à dîner; mais il vint le jour d'après, et le « marquis de Carabas » ne faillit pas en son lieu. On était alors sur le pont qui mène au jardin; le premier consul était assis sur le bord du parapet. « Mon ami, dis-je à Junot, la première fois que nous « irons dans *tes terres*, il ne faudra pas oublier une « chose tout à fait de rigueur dans ton train, ou je « ne vais pas avec toi, je t'en avertis; et je suis sûre « que le général m'approuvera. — Qu'est-ce donc? « demanda le premier consul. — C'est un *chat botté* « pour coureur. »

« Tout le monde se mit à rire en se récriant. Mais je n'oublierai jamais la figure du premier consul : elle était à peindre.....

« La chose n'alla pas plus loin ce jour-là. Mais mon grain avait été jeté en bon terrain. Quelques jours après, nous étions, après-dîner, dans la galerie qui est à côté du salon... L'*imitateur*, avec un bon et franc rire, se mit à parler du « marquisat. » Je ne fis que regarder le premier consul; il se tourna vers son sosie, et lui dit sèchement : « Lorsque vous « voudrez *faire* et *dire* comme moi, choisissez mieux « vos sujets. Il me semble que l'on peut m'imiter en « autre chose..... »

« Le résultat de tout cela fut que je n'entendis

plus parler du « marquisat, » d'autant qu'on portait alors des bottes à l'écuyère avec des manchettes, et que « le chat botté » serait venu là à miracle. Ma mère, qui me demanda des nouvelles de mon expédition, et qui certainement y avait mis plus de malice que moi, rit beaucoup de l'effet que j'avais produit. « J'en étais sûre, » me dit-elle[1]. »

L'année même où Nabulione sortait de l'École militaire (1785), son père mourait à Montpellier du squirre à l'estomac qu'il y était venu faire traiter.

Il laissait, suivant l'usage corse, six enfants, peu ou point de fortune, et un procès pendant.

Dans ses premiers loisirs de garnison, Nabulione paraît avoir cherché à se faire une éducation littéraire. Un mémoire, qu'il adressa à l'Académie de Lyon, semble du moins indiquer cette tendance. La question proposée était celle-ci : *Quels sont les principes et les sentiments qu'il importe le plus d'inculquer aux hommes pour leur bonheur?* Ce mémoire ne fut même pas mentionné au rapport des récompenses, quoi qu'en ait pu dire le captif de Sainte-Hélène. Selon toute apparence, il péchait par le fond aussi bien que par l'orthographe. Plus tard, Napoléon devait montrer qu'en matière de bonheur à donner aux hommes, il était aussi malhabile en pratique qu'en théorie.

[1] *Mémoires de la duchesse d'Abrantès*, tome I.

Il est probable qu'à cette époque il étudia, comme il faisait tout, superficiellement, quelques autres questions philosophiques et historiques. Mais les documents authentiques manquent à cet égard. Buonaparte, devenu empereur, n'eut pas de préoccupation plus persistante que celle de détruire toute sa correspondance et toutes ses notes de jeunesse, et d'en effacer, autant qu'il était en son formidable pouvoir, toutes les traces [1].

Bourrienne, qui le connaissait bien, a formellement noté ce point; il était convaincu qu'aucune pièce ne devait subsister, sur la jeunesse de l'empereur, et c'est comme un objet de haute curiosité qu'il publia, sous la Restauration, le *Souper de Beaucaire*, une de ces déclamations vides et niaises que Buonaparte écrivait alors [2].

[1] Cette préoccupation véritablement maniaque a eu son corollaire, à Sainte-Hélène, dans la série de mensonges organisés, par lesquels Buonaparte a essayé de tromper la postérité sur tous ses actes et sur toutes ses pensées.

[2] Un mystificateur célèbre, M. Libri, a publié dans la *Revue des Deux Mondes*, du 1er mars 1842, une notice sur la prétendue découverte, qu'il aurait faite, des *papiers de jeunesse* de Napoléon. La mystification était ingénieuse et elle a été fructueuse. Mais il suffit de connaître la biographie de M. Libri, et de lire attentivement son article pour ne pas être pris à des procédés de facture en somme assez grossiers.

CHAPITRE II

DÉBUTS

§ I

Les éditeurs de la *Correspondance de Napoléon Ier* ont écrit, au frontispice de leur publication, cette inexactitude calculée :

« En déclarant que sa vie publique *datait du siége de Toulon*, Napoléon a déterminé lui-même le point de départ que nous devions choisir... »

En réalité, la vie politique de Buonaparte commence cinq ans avant le siége de Toulon ; elle part du 12 août 1786, et le début est digne de la suite. C'est en vain qu'on se flatte de l'effacer : l'histoire en a retrouvé la trace.

On ne le sait pas assez : c'est contre le peuple que Nabulione fit ses premières armes. Il faisait partie de l'expédition envoyée par Louis XVI à Lyon, en 1786, pour réprimer la « révolte » dite *des deux sous*. C'est un fait mis hors de doute, en 1837, par M. Péricaud[1], et que M. Clerjon a rappelé dans son excellente *Histoire de Lyon*[2].

[1] *Revue lyonnaise*, août 1837.
[2] *Histoire de Lyon*, par M. Clerjon, tome II.

Les annalistes de la Révolution, absorbés par l'éclat et l'importance des événements qui se produisirent en France de 1789 à 1794, ont trop négligé les nombreux mouvements locaux qui précédèrent et annoncèrent le grand mouvement national.

Quelques-uns de ces prodromes du cataclysme général mériteraient d'être étudiés attentivement. Il y a là une œuvre de réparation et de justice, qui devrait tenter les savants de nos provinces, ceux qui, fixés sur les lieux, et mieux à même de rechercher les traces et les témoignages, semblent, par état, spécialement appelés à ces importantes monographies.

La révolte de Lyon en 1786 se distingue, entre toutes, par un fait des plus remarquables au dix-huitième siècle : elle est plutôt un mouvement *socialiste*, dans le sens général qu'on accorde aujourd'hui à ce mot, qu'un mouvement *politique*.

Elle naquit d'une véritable *grève* des travailleurs lyonnais.

« Les changements successifs faits dans l'organisation des corps de métiers, depuis Turgot, avaient jeté une grande obscurité dans cette partie de la police. Les anciens règlements avaient perdu leur autorité, sans avoir été remplacés par les nouveaux. Il n'y avait, entre le maître et l'ouvrier, entre le négociant et le fabricant à façon, ni la liberté qui permet à chacun de travailler pour qui et comme il l'entend, ni un pouvoir établi et accepté pour fixer le salaire. Néanmoins, parmi les ouvriers chapeliers travaillant à la journée, l'usage du *tarif* était de-

puis longtemps adopté, et les ouvriers en soie qui travaillaient à façon avaient, depuis quelques années réclamé, et à la fin, mais non sans contestation, fait introduire le même usage[1]. »

Au mois d'août 1786, les deux classes d'ouvriers les plus nombreuses à Lyon, celle qui travaille sur la soie et celle qu'occupe la chapellerie, eurent en même temps des démêlés avec les patrons.

Les ouvriers en soie demandaient que le tarif de leurs façons fût élevé de deux sous l'aune pour les étoffes unies, et à proportion pour les autres articles. Les chapeliers réclamaient que leurs journées fussent portées de 32 sous à 40, en raison de l'augmentation des loyers et des denrées, et ils offraient de travailler douze heures par jour.

Des deux côtés, les fabricants se refusaient à toute concession.

« Ce refus, dit M. Clerjon, porta les deux classes d'ouvriers à déserter leurs travaux, et à se répandre dans les rues de la ville, où ils rencontrèrent les cabaretiers émus par les poursuites du banvin[2] et les maçons, pareillement en querelle avec leurs maîtres. »

L'honorable historien, prévenu par son parti pris de ne voir dans la révolte *des deux sous* qu'un fait accidentel et isolé, considère, on le voit, comme

[1] Clerjon. *Histoire de Lyon*, tome VI.

[2] Le droit de *banvin* était un droit féodal par lequel les seigneurs, pour écouler avec plus de facilité le vin de leurs récoltes, interdisaient à leurs vassaux ou censitaires, *pendant la durée d'un mois*, la faculté de vendre leur propre vin.

fortuite la RENCONTRE des chapeliers, des ouvriers en soie, des cabaretiers et des maçons « dans la rue. »

Nous manquons assurément de documents à ce sujet, mais il nous est difficile de ne voir dans cette grève simultanée de quatre corps de métiers, à une époque de l'histoire où les idées de réformes fermentaient dans toutes les têtes, qu'un fait *fortuit*. Il y a là, ce nous semble au contraire, toutes les apparences d'une coalition véritable, d'une entente, d'un concert préalable.

Et c'est, à notre sens, ce qui fait le caractère particulier, le caractère éminemment intéressant de ce mouvement...

Quoi qu'il en soit, le consul de la ville publia immédiatement des ordonnances pour enjoindre aux ouvriers de rentrer dans leurs ateliers et de cesser leurs rassemblements.

Les ouvriers n'en tiennent compte. Mais ils ne se portent à aucune violence. Avec ce calme, cette modération que le peuple, encore ignorant de sa force, conservait alors dans ses premières agitations, ils se contentent de promener à travers la ville leurs longues colonnes et leur protestation muette.

Ici prend place une de ces infamies que l'histoire oublie trop facilement, quand elle s'attendrit sur la destinée de Louis XVI, et sur la répression sanglante qui frappa ce monarque imbécile et criminel.

Lyon n'avait pas de garnison. Le peuple était maître de la fortune, de la vie, de l'honneur de cette

aristocratie politique et financière contre laquelle il levait enfin la tête. Il n'abusa pas de sa force. Honneur, vies, fortunes : il respecta tout. Et cependant il avait faim.

On composa avec lui. Des arrêtés consulaires accordèrent les augmentations demandées. Les ouvriers reprirent paisiblement leurs travaux.

Mais quelques jours après, les choses changèrent.

Aux premières nouvelles de la *révolte* (c'est ainsi qu'on osait appeler la revendication modeste d'un droit primordial), Louis XVI avait envoyé des troupes à Lyon. Ces troupes arrivèrent. C'étaient, notamment, un escadron des chasseurs du Gévaudan, un bataillon de Royal-la-Marine, et le 2e bataillon de La Fère-Artillerie.

Au bout de ces baïonnettes, il y avait une ordonnance du roi qui *cassait* les concessions faites par les consuls ! Le premier acte de l'autorité militaire fut d'appréhender quelques-uns des ouvriers, plus particulièrement signalés comme les meneurs du mouvement, et de les PENDRE[1].

. . . . . .

« Ce qu'il y a de particulier dans cette affaire, dit M. Clerjon avec une effrayante naïveté, — c'est que le préambule de l'édit royal témoigne que le gouvernement du roi *ne connaissait même pas les règlements* en vigueur à Lyon, en matière de contestations entre ouvriers et patrons... »

[1] Ces premiers martyrs de la Révolution sociale s'appelaient Sauvage, Nérin et Depiano.

Il ne connaissait pas les règlements, mais il commençait toujours par garnir les potences!

On voit encore, à la montée de Montribloud, la maison habitée par le jeune Buonaparte pendant sa campagne à Lyon, en août 1786.

Les détails manquent, d'ailleurs, au sujet de ce premier acte de sa vie politique.

Sans doute, il se distingua, dans cette campagne civile, car le séjour qu'il fit à Auxonne, où son bataillon se rendit après cette expédition, fut fréquemment interrompu par des missions de même nature.

A deux ou trois reprises il fut employé à « réprimer des troubles. »

Un historien qui s'est attaché à suivre jour par jour, avec une précision minutieuse, ces premiers pas de Buonaparte, M. de Coston, a noté deux faits importants.

Au commencement de 1789, il y a à Seurre, petite ville de Bourgogne, une émeute occasionnée par de grands achats de blé, opérés par les sieurs Gayet et Morlet, de Lyon. Le peuple, en proie à une misère effroyable, ne peut voir sans émotion tout ce blé qu'on se prépare à emporter. On crie à l'accaparement, on court aux armes. Dans le tumulte, les deux négociants sont mis à mort. L'émeute victorieuse renverse la municipalité et constitue un pouvoir populaire.

L'autorité militaire, informée de cette « révolte, » fait immédiatement partir d'Auxonne pour Seurre, un détachement de cent hommes, du régiment de La Fère.

Ce détachement comptait, parmi ses officiers, Buonaparte, lieutenant en second.

M. de Coston ne dit pas ce que ces soldats firent des « meneurs » du mouvement, Coste, Moustache et Granet. Deux hommes fusillés sans jugement, qu'est-ce que cela ?

Mais il constate sans bondir d'indignation, simplement et comme une chose naturelle, que le soir même Buonaparte *dansait* chez son hôte, le procureur Lambert[1]...

Quelques jours après, le régiment rentra à Auxonne.

« Les 19 et 20 juillet 1789, dit le même M. de Coston, la populace d'Auxonne s'ameuta au sujet de la perception des octrois et des gabelles. » (Voilà une « populace » qui avait véritablement grand tort de ne pas vouloir mourir de faim !) « Elle brûla tous les registres et brisa toutes les barrières qui étaient élevées pour le recouvrement de ces impôts...

« Cette révolte fut *facilement comprimée* par un détachement du régiment de La Fère, réuni à la garde nationale, et agissant d'après les ordres du commandant d'école, à qui, *dans cette journée*, Napoléon *fit agréer ses services comme aide de camp.* »

[1] De Coston. *Premières années de Napoléon Bonaparte*. Tome I.

On le voit, le hasard seul n'a pas ainsi placé le futur empereur sur le chemin du peuple en train de chercher sa voie. Dès le principe, il montrait à ses chefs des dispositions spéciales pour la guerre des rues. Loin de fuir ces détestables missions, il les sollicitait ardemment, fidèle aux traditions paternelles : et en les lui confiant, on ne faisait que céder à ses importunités.

§ II

C'est à Auxonne, aussi, qu'à la suite d'un court voyage à Ajaccio, il commença une *Histoire de la Corse*.

Buonaparte a dit plus tard que cet ouvrage « était écrit dans l'esprit du jour, rempli de maximes républicaines et respirait la liberté d'un bout à l'autre.»

S'il en fut réellement ainsi, il est permis de dire qu'il ne pensait pas un mot de ce qu'il écrivait, et que les opinions républicaines ne l'eurent jamais pour adhèrent sincère.

Seule peut-être en France, dans ce moment d'espoir sublime et d'ivresse contagieuse où tous les esprits emportés vers la Révolution applaudissaient aux hardiesses de Beaumarchais et à l'apothéose dr Voltaire, seule cette nature sèche et étroite, monstrueusement égoïste et avare, était réfractaire au souffle brûlant et régénérateur qui arrivait sur le monde.

S'il parut, après 89, touché par l'immortelle vé-

rité, on peut être sûr que ce n'est pas à elle, mais au soleil levant, que Nabulione rendait hommage ; de même, quand il soutenait contre ses camarades du régiment, dans les réunions du soir, les principes républicains ; de même, quand il poussait le charlatanisme jusqu'à défendre, l'épée à la main, ces opinions artificielles.

La vérité de ses tendances, elle lui échappa dans le jardin des Tuileries, le 20 juin 1792, devant le peuple insurgé.

La nation déchaînée se vengeait de la royauté par une sublime turlupinade. Elle forçait Louis XVI à se montrer, Guignol couronné, à la fenêtre de son palais, le chef coiffé d'un bonnet rouge.

« *Che coglione!* dit Buonaparte à Bourrienne, *comment a-t-on pu laisser entrer cette canaille? il fallait en balayer quatre ou cinq cents avec du canon, et le reste courrait encore.* »

Pour Nabulione, le peuple souverain était dès lors « cette canaille » ; et cette canaille, cela « se balaye avec du canon! »

Au surplus, que faisait-il à Paris, à ce moment?

Eh ! qu'y pouvait-il faire, sinon... solliciter ! Devenu capitaine à vingt-trois ans, grâce à l'émigration qui éclaircissait les cadres, il n'avait fait qu'être mis en goût par cet avancement inespéré.

Sans congé régulier, il partit pour Paris en toute hâte, et se mit à intriguer pour obtenir quelque poste avantageux.

Ce faisant, il regardait de quel côté soufflait le vent.

Vient le 10 août, et le triomphe du peuple. Le voilà décidé : il sera du parti du peuple. « Ne soyez plus inquiet de vos neveux, écrit-il à son oncle, ils sauront bien se faire place... »

. . . . . .

Cependant, sa situation devenait difficile; en dépit de ses suppliques, le ministre Lajard maintenait la destitution qui avait frappé le capitaine déserteur. Nabulione était à bout de ressources ; sa montre était mise en gage; il vivait des aumônes de Bourrienne.

Il dut se résoudre à revenir à Ajaccio, où il était sûr du moins de trouver des châtaignes.

Ici s'ouvre une période de sa vie qui, pour être moins généralement connue de ses biographes, et pour avoir difficilement trouvé une place dans la légende napoléonienne, n'en est pas moins instructive[1].

[1] Tous les historiens qui ont parlé de l'expédition de Sardaigne (janvier 1793), ont accumulé erreurs sur inepties.

Cela n'a rien qui puisse étonner. Le moment de l'histoire où elle s'est trouvée placée, présente des événements trop grandioses et trop formidables pour que leur ombre ne couvre pas une multitude de petits faits locaux, comme cet épisode de la grande guerre.

Il y a plus : on verra quel intérêt spécial Buonaparte a pu avoir à effacer les traces de cette expédition; et l'on sait qu'il n'était pas homme à négliger ses intérêts.

Rien d'étrange, en conséquence, à l'obscurité dans laquelle ces événements sont restés jusqu'à ce jour.

Par un bonheur singulier, l'auteur de ce livre, né en Corse, d'une mère corse, et spécialement placé par ses relations de famille, pour avoir, sur l'histoire de ce pays, des documents

§ III

Au moment où Buonaparte revint en Corse (octobre 1792), l'île tout entière était dans un état d'effervescence extrême.

Paoli, revenu de son exil en Angleterre, reçu par l'Assemblée nationale avec des honneurs inusités, et rentré à Corte, avait été élu commandant supérieur des troupes civiques par la consulte générale réunie à Orezza.

originaux, se trouve avoir en sa possession les *Mémoires* de celui qui commanda, sous l'amiral Truguet, la contre-attaque de la Sardaigne, *du général Colonna-Cesari.*

Ces mémoires sont complétement inédits, sauf un extrait publié à Bastia, dans l'*Aigle corse*, par le très-savant et très-sagace M. Philippe Caraffa, bibliothécaire de la ville. L'auteur de ce livre projette d'en donner la publication complète, encore arrêtée par des scrupules locaux et des considérations de famille. Mais il peut donner, après M. Caraffa, la partie de ces mémoires relative à l'expédition de Sardaigne. (Voir aux appendices.)

On jugera par ce *Fragment* de l'intérêt de l'œuvre entière. On jugera aussi de la hauteur de vues, de la largeur d'idées, de l'honnêteté profonde et incontestée de celui qui les a écrits.

La publication de ce document inestimable sera plus qu'une œuvre de justice nationale : ce sera aussi la mise en lumière d'un grand esprit trop peu connu, et auquel il n'a manqué, pour égaler les plus célèbres politiques, qu'un théâtre plus vaste, un peu d'ambition et beaucoup de coquinerie.

Par la justesse du ton, la hardiesse et la naïveté de la langue, la solidité du sens politique, la vigueur vengeresse de quelques mots tombés de sa plume, naturellement et sans efforts, les *Mémoires de Colonna-Cesari* rappellent cet admirable modèle, les *Mémoires de Saint-Simon.*

On y verra, en les lisant, le corse prudent, courageux et fin, le député à l'Assemblée nationale épris de liberté, le philosophe aimable qui avait le plus contribué, par ses conversations de Paris, à attirer en corse Volney, l'illustre auteur des *Ruines*, qui vint s'y fixer avec lui.

Ce titre avait été officiellement changé en celui de lieutenant général, commandant la 23e division de la République.

Mais ces troupes civiques n'existaient qu'en puissance. Colonna-Cesari, ci-devant député de la Corse à l'Assemblée nationale, et l'un des hommes qu avaient le plus contribué par leur influence, notamment auprès de La Fayette, alors tout-puissant, à aplanir à Páschal Paoli sa rentrée triomphale, Colonna-Cesari fut chargé par le général de préparer cette organisation.

Les rivalités locales qui divisaient l'île rendaient cette mission singulièrement épineuse. A Ajaccio, il fut longtemps impossible d'exécuter le décret de la Consulte. Il y avait entre cette ville maritime et les habitants de la Haute-Corse, dont Paoli était plus spécialement le représentant, des haines séculaires. Le conflit des ambitions ajoutait encore des obstacles à ces difficultés constitutionnelles.

Au premier plan, parmi les quémandeurs et les solliciteurs on voit dès lors se produire les frères Buonaparte, spécialement l'aîné de la famille, Giuseppe. Il voulait une place dans l'administration municipale et voyant à ce moment enfler les voiles de Paoli, il s'était déclaré pour lui. Quand la ville alla processionnellement jeter dans un puits le buste du général, c'est Giuseppe qui l'en avertit en toute hâte avec les protestations du dévouement le plus servile [1].

[1] Mémoires de Colonna-Cesari.

Luciano Buonaparte, le futur prince de Canino, quoique à peine âgé de seize ou dix-sept ans, se mêlait aussi de ces intrigues : c'est lui-même qui le dit dans ses mémoires [1], à la vérité en embellissant étrangement la réalité, laquelle en avait besoin.

Cette politique avait au moins un défaut : celui de n'être pas conforme à la dernière opinion paternelle. Carolo Buonaparte avait été du parti français quand la Corse luttait encore pour son indépendance. Ses fils se rangeaient maintenant dans le parti de Paoli, qui pour tout homme clairvoyant était dès lors et de nouveau le parti anti-français.

Hâtons-nous de constater, d'ailleurs, que les Buonaparte s'empresseront derechef de changer de drapeau, aussitôt que la fortune de Paoli semblera décliner. Quand la Convention nationale décrétera le général d'accusation, et chargera ses commissaires Salicetti, Lacombe-Saint-Michel et Delcher de l'envoyer à sa barre, qui viendra offrir ses services aux représentants du peuple pour *instrumenter*, comme on dit dans le langage judiciaire, c'est-à-dire pour exécuter le décret ? Ce sera Nabulione Buonaparte, ce sera le futur empereur : et cette mission rebutante il ne tiendra pas à lui de l'accomplir.

Mais revenons en arrière.

Nabulione, en arrivant à Ajaccio, trouva la ville livrée à ces divisions et ses frères occupés à ces intrigues. Il ne perdit pas de temps pour s'en mêler.

[1] *Mémoires de Lucien Bonaparte.*

Madame d'Abrantès a donné sur cette période de la vie de Nabulione un détail intéressant et en harmonie complète avec son mot du jardin des Tuileries :

Il y avait alors à Ajaccio deux clubs : l'un *modéré*, c'est-à-dire réactionnaire, l'autre moins modéré et qui tenait ses assemblées dans une caserne, hors de la ville.

L'assemblée modérée, épouvantée des discours qui se débitaient dans l'autre, résolut un jour de lui envoyer une députation pour l'inviter à rester en deçà des bornes « qui séparent la liberté de la licence, » comme on disait déjà.

« Un officier de marine de mes amis, dont le bâtiment était alors en rade d'Ajaccio, raconte madame d'Abrantès[1], était à la tête de cette députation, composée de lui et de trois autres membres de l'assemblée. Ils engagèrent le club à la paix et surtout à attendre ce que déciderait la France, et à suivre le mouvement du gouvernement de la République. Buonaparte monta aussitôt à la tribune et fit un discours des plus véhéments, dont le résumé était que, en temps de révolution, il ne fallait que des amis ou des ennemis ; que Solon punissait de mort tout homme qui restait neutre dans les discordes civiles ; que les modérés devaient donc être considérés comme ennemis par les vrais patriotes...

« Lorsque la séance fut finie, il alla se promener sur la place... Celui de mes amis qui faisait partie de

[1] *Mémoires*. Tome Ier.

la députation alla vers lui et lui reprocha vivement la motion qu'il venait de faire.

« — Bah ! dit Napoléon, *style de club que tout cela !* »

Ces discours en « style de club » avaient, au surplus, un but pratique.

On organisait le bataillon civique d'Ajaccio : Nabulione voulait une place d'officier.

Il n'était pas le seul, comme on pense, sur cette terre classique de l'ambition. Les places étaient, en apparence, données à l'élection : en réalité, le choix des électeurs dépendait de l'influence du conseil de département. Et les compétiteurs de s'agiter pour obtenir son appui.

Deux partis principaux étaient en présence : celui de Quenza, membre du département, et celui de Marius Peraldi, candidat à la députation. Autour d'eux toute une légion d'ambitions secondaires, les Cuneo, les Ornano, les Pozzo di Borgo, les Ortoli, les Bonelli, les Panattieri[1], etc...

Les frères Buonaparte, « qui auraient bien voulu se faire considérer comme des chefs de parti, » dit Colonna-Cesari, n'étaient pas en état de lutter pour le premier rang. Ils se déclarèrent pour Quenza, et entre tous, Nabulione commença de déployer, pour faire réussir son parti, une ardeur sans égale. Il allait, venait, pérorait, promettait, flattait, caressait, menaçait.

[1] Nasica. *Mémoires sur l'enfance et la jeunesse de Napoléon Ier.*

Le moment vint de l'élection. Les commissaires du département, Quenza, Grimaldi et Murati, arrivèrent. Ce fut une grande question de savoir qui leur donnerait l'hospitalité. Telle est, sur ces imaginations mobiles, le prestige du pouvoir, que le résultat de l'élection pouvait dépendre d'une préférence marquée par les commissaires en faveur de l'un des partis.

Quenza alla chez les Ramolino; Grimaldi chez les Buonaparte; Murati descendit chez les Peraldi.

Alors intervint un incident que les biographes rapprochent volontiers du 18 brumaire (et c'était bien, en effet, un coup d'état minuscule), mais qui paraît tout simple et tout vulgaire à qui a vu la Corse de près : le parti de Quenza résolut d'enlever Murati, dans la maison Peraldi, pour lui donner, de force, l'hospitalité dans sa propre demeure; l'enlèvement réussit.

On a mis ce coup de main au compte de Nabulione; le fait a par lui-même peu d'importance; mais qu'il en fût ou non responsable, on peut tenir pour certain que l'invention ne lui appartenait pas : ces sortes de procédés sont pratiques ordinaires, dans les mœurs électorales de l'île.

Quoi qu'il en soit, l'élection eut lieu; Quenza fut nommé commandant, et il n'eut garde d'oublier, dans la répartition des places, son seïde peu scrupuleux. Nabulione eut un grade équivalant à celui de lieutenant en premier.

L'occasion vint bientôt d'entrer en fonctions.

La Convention avait déclaré la guerre aux tyrans ; elle allait leur jeter, comme un défi, la tête de Louis XVI. Ses lieutenants cherchaient de tous côtés des procédés imprévus pour porter la révolution au sein même des possessions ennemies.

Le contre-amiral Truguet eut l'idée d'opérer une descente dans l'île de Sardaigne, pour détourner sur ce point une partie des forces italiennes. On lui confia le commandement d'une escadre [1] : il choisit Ajaccio pour sa base d'opérations et vint y mouiller deux mois environ après le retour de Nabulione dans sa ville natale.

Le premier soin de Truguet fut d'écrire à Paoli pour lui demander le concours des forces dont il disposait.

Paoli envoya son ami et son lieutenant Colonna-Cesari.

On verra, dans le fragment que je donne ci-après [2], des mémoires inédits de ce général, quelles négociations s'établirent alors entre Truguet et Paoli : on verra comment, en dépit de sa répugnance à prendre part à une expédition qu'il désapprouvait, Cesari fut investi du commandement des troupes corses chargées d'opérer une contre-attaque sur la côte de Sassari, pendant que l'escadre française opérerait sa descente sur le cap de Cagliari.

[1] Cette escadre se décomposait ainsi : le *Tonnant*, 80 canons ; le *Centaure*, 80 ; l'*Apollon*, 74 ; le *Vengeur*, 74 ; soit quatre vaisseaux de lignes. L'*Iris*, la *Vestale*, la *Sensible*, l'*Aréthuse*, la *Fortunée*, la *Perle*, la *Junon* : soit sept frégates. En tout onze navires avec quinze cents hommes de troupes de ligne.

[2] Voir *Appendices*.

Les deux bataillons corses qui composaient le corps expéditionnaire se réunirent ou plutôt se formèrent à Bonifacio des éléments les plus hétérogènes et les moins disciplinés. Nabulione Buonaparte s'était empressé d'accourir.

Nous ne raconterons pas, après Cesari, cette expédition qui fut désastreuse; rappelons seulement que la révolte de *la Fauvette* donna au général corse l'occasion de déployer une fermeté admirable et de sauver les bataillons qu'il commandait, par sa menace héroïque de se faire sauter avec le navire si l'équipage révolté ne permettait pas à ses compagnons d'armes de le rejoindre à bord.

Mais ce qu'il faut dire, ce qu'il faut souligner, c'est le récit de la conduite de Nabulione Buonaparte dans cette campagne, qui a été son véritable début sur le champ de bataille.

Le détachement corse était à terre, dans l'île de la Madalena. Cesari, de son bord, avait dû expédier, le désespoir au cœur, à son lieutenant Quenza, l'ordre de rembarquement. Alors, voici ce qui se passa :

« Quenza communique l'ordre[1]. Les troupes en sont douloureusement frappées. La multitude ne raisonne pas toujours : on croit que j'abandonne la victoire sans motif valable et sans que l'ennemi soit à craindre. Quenza, peu actif, ne sait pas me justifier, ce qui importait peu dans ce moment, ni prendre les mesures convenables pour se faire obéir et effectuer la retraite avec ordre.

[1] *Mémoires de Colonna-Cesari.*

« En un mot, cette troupe, qui tout à l'heure bravait l'ennemi, s'intimide sans que l'ennemi ait fait le moindre mouvement; elle crie : *sauve qui peut !*

« Elle s'embarque en désordre, laissant derrière elle un mortier et deux pièces de canon ; Quenza et Buonaparte, et un certain Ricard, ce dernier commandant un détachement français, eurent la FACILITÉ D'AME de s'embarquer et de laisser sur l'île, outre les engins de guerre, ce même détachement français qui était en observation dans un coin de l'île, loin du lieu de l'embarquement... [1] »

Il n'y a pas un mot à ajouter à cette mise à l'ordre du jour d'un genre spécial, par laquelle Buonaparte inaugurait sa carrière.

En garnison, il avait déserté ; en campagne, il avait manqué au plus sacré des devoirs d'un chef militaire, quel que soit son grade, celui de quitter le dernier un poste réputé dangereux.

Les benoits admirateurs du grand homme diront sans doute qu'il était au-dessus de ces misères et que

[1] « Triste rapprochement : Ce *Sauve qui peut* et celui du 18 juin 1815 sont les deux bouts de la carrière de Napoléon. » (Note de M. Ph. Caraffa.)

La manière même dont le général Cesari parle là de Buonaparte, épisodiquement, et entre deux autres officiers, montre bien qu'il n'avait aucun motif spécial de l'aimer, de le haïr ou de le remarquer. Cesari raconte la vérité comme il l'a vue : trois officiers de sa petite armée se sont mal conduits ; il relate cette circonstance. Buonaparte *se trouve* avoir été l'un de ces officiers.

Au moment où Cesari écrivait ses mémoires (1794), il avait d'ailleurs complétement perdu de vue Buonaparte, et la dernière insurrection de Paoli avait mis entre la Corse et la France une barrière infranchissable à la renommée naissante de l'artilleur de Toulon.

« son étoile » lui ordonnait de se conserver pour l'avenir.

S'ils veulent, nous leur accorderons que c'est pour conserver un empereur à la France qu'il montra à la Corse tant de prudence...

Cesari ne voulut lever l'ancre qu'après avoir recueilli le détachement si lâchement abandonné à terre : l'expédition rentra à Bonifacio. Les faits relatifs à la révolte de l'équipage provençal de *la Fauvette* furent établis par Cesari dans un mémoire imprimé à Corte, en français et en italien, et signé de tous ses lieutenants [1]. Le nom de Buonaparte figure le vingt-sixième au bas de la déclaration des officiers des différents corps de l'expédition. Ce fait seul suffirait à prouver l'inanité de la légende si complaisamment acceptée par la plupart des biographes et qui attribue à Buonaparte le commandement de la contre-attaque des îles sardes [2].

L'expédition de l'amiral Truguet avait manqué comme la contre-attaque de la Madalena. On renonça à une nouvelle tentative.

[1] *Exposé de la conduite du citoyen Pierre-Paul Cesari*, commandant l'expédition de la contre-attaque dans le nord de la Sardaigne.... présenté à ses concitoyens, à l'administration du département et au lieutenant-général Paoli, commandant la 23e division, à Corte, de l'imprimerie Batini.

[2] Veut-on un exemple de la manière dont la vérité est traitée sur ce point?

« *Dirigée par Bonaparte*, dit la dernière édition de la biographie Michaud, *cette expédition eut tout le succès qu'on pouvait en attendre*. Mais elle n'était que secondaire, et l'opération principale qui fut exécutée en même temps échoua complétement. »

Cesari rétablit l'ordre dans Bonifacio, confia le commandement de la place à Quenza, puis il manda à Paoli toutes les dispositions qu'il avait prises, et il l'avertit qu'il rentrait dans sa famille bien décidé à ne plus se mêler des affaires publiques.

Il faut remarquer, à propos de ce triste début, que Buonaparte ne s'est pas toujours contenté d'anéantir, autant qu'il l'a pu, les traces de l'histoire de sa jeunesse. Il a aussi étrangement travesti cette histoire.

On peut admirer à l'hôtel des Monnaies, à Paris, une médaille grand module frappée sous le premier Empire pour perpétuer le souvenir de l'expédition de Sardaigne. Mais qu'on ne s'attende pas à y voir *Buonaparte abandonnant à la Madeleine un bataillon français, un mortier et deux canons.*

Voici la description que donne de cette médaille une note imprimée, dans la collection des dessins relatifs à l'histoire de France (Bibliothèque nationale, *Estampes*) :

« La France ayant tenté, en janvier 1793, une

Et l'annotateur de cette dernière édition, d'écrire savamment : « C'est le général Cesari qui conduisit la petite armée dont Bonaparte *dirigeait l'artillerie.* Ce dernier ayant essayé l'effet des bombes et des boulets rouges du bastion Saint-Antoine, *étonna tous les spectateurs par la justesse de son tir....* La perte du vaisseau *le Vengeur*, la dispersion de plusieurs bâtiments (?), ayant forcé les Français à battre en retraite, on se retira sans coup férir, abandonnant un matériel que Bonaparte *avait eu tant de peine à réunir...* »

Après ce dernier trait, il ne reste plus qu'à tirer l'échelle.

Hélas! c'est ainsi que s'est formée, de toutes pièces, la légende napoléonienne.

expédition contre la Sardaigne, Napoléon attaqua les îles du détroit de Boniface, *s'empara de Saint-Étienne et de son fort, prit la Madeleine et bombarda Cabrera.*

« C'est le sujet de cette médaille. On y voit une femme, debout sur un rocher, tenant de la main gauche un gouvernail. Elle porte dans la droite une branche d'arbousier et montre un trophée élevé sur une île. Une étoile brille au-dessus de sa tête. La légende : BONAE SPEI signifie : *A la bonne espérance,* et l'exergue : AN XXIII INSVLAS ET ARCES CEP. : *A l'âge de vingt-trois ans il a pris des îles et des forteresses.* »

§ IV

Buonaparte rentra sur-le-champ à Ajaccio (février 1793).

Ses frères et lui trouvèrent bientôt l'occasion de donner un nouvel exemple de leur honnêteté politique en rompant leurs attaches avérées au parti de Paoli.

Depuis longtemps déjà les hommes intelligents, parmi ceux qui entouraient le commandant supérieur des forces corses, sentaient à divers indices qu'il s'éloignait de plus en plus de la France, et qu'il méditait une nouvelle tentative d'affranchissement. Cesari n'a pas manqué de noter cette impression dans ses mémoires. On verra, dans le fragment que

j'en donne, quelles troupes indisciplinées Paoli avait désignées pour la contre-attaque de la Sardaigne. On murmurait qu'il avait volontairement fait manquer cette expédition. Il faut bien avouer que les apparences sont en faveur de cette opinion.

Dès l'année 1792, Arena avait eu vent de ces premiers symptômes de défection, et il n'avait pas fait mystère, à Paris, de ses soupçons.

Clavière, ministre des contributions, les formula nettement, dans un rapport publié le 7 juin 1792. En se plaignant que la Corse ne contribuât pas suffisamment aux charges publiques, il attribuait cet état de choses aux « intrigues d'un *perfide intermédiaire*, qui abuse de son ascendant sur les Corses soit pour satisfaire son intérêt personnel, soit pour seconder ceux d'une puissance étrangère. »

C'était accuser Paoli de tyrannie ou de trahison.

Le grand chef corse ne pouvait laisser une semblable accusation sans réponse.

Il protesta, dans une sorte de manifeste adressé *aux Corses libres et français*[1]; pour l'honneur de sa grande mémoire, nous voudrions ce document moins vague dans le fond, pour énergique qu'il soit dans la forme, et surtout moins habile. Paoli y mêle d'un bout à l'autre la cause des Corses et sa propre cause. Lui seul était attaqué, c'est la Corse tout entière qu'il engagea dans le débat.

[1] *Aux Corses libres et français*, le citoyen Paschal Paoli, lieutenant-général commandant en chef de la 23e division militaire de la République, à Corte, imprimerie Marchi et Calandra, imprimeurs du département de la Corse.

« ... Outrageant à la fois, dit-il, *votre loyauté et la mienne...*, le ministre Clavière foula aux pieds la morale des nations, etc... »

Il termine par une péroraison mélancolique, en se déclarant prêt à rentrer, « sans regret, comme sans remords, dans le rang de simple citoyen. »

Cette apologie ne manquait ni de grandeur ni d'éloquence. Sous couleur d'affirmer l'attachement de Paoli à la France, elle dut détacher plus d'un Corse, en montrant d'un côté tant de sagesse, de modération et d'innocence, de l'autre des accusations si vives et en apparence si peu fondées.

Ces premiers germes de mécontentement jetés dans des esprits trop aisés, d'ailleurs, à passionner, Paschal Paoli attendit les événements. Il n'eut pas longtemps à attendre.

En janvier 1793, la Convention nationale accomplit l'acte le plus sérieusement motivé qu'il y ait dans l'histoire, en prononçant la condamnation de Louis XVI.

A la nouvelle de cet acte, Paoli entra dans une colère, feinte ou réelle, qu'il ne prit pas la peine de dissimuler. C'était pour lui l'occasion, depuis longtemps cherchée, de rompre avec la République.

« Les voilà, s'écria-t-il avec fureur, ces Français vautrés dans le sang innocent!... Il n'y a plus de France!... Les misérables tuent tout ce qui mérite de vivre. Ils ont égorgé le meilleur des hommes, un *saint*, un *saint*, un *saint!...* La Corse ne veut

plus d'eux ! qu'ils gardent pour eux leur sanglante liberté !... [1] »

Pendant que Paoli se livrait à ces intempérances de langage et de conduite, on recevait à Paris la nouvelle de l'échec de l'expédition de Sardaigne et des plaintes que sa conduite, dans cette occasion, avait justifiées.

La Convention comptait parmi ses membres un Corse dont le sens politique profond, l'âme généreuse, la nature fine et énergique à la fois, personnifiaient les qualités nationales dans ce qu'elles ont de plus élevé. Le cœur de Salicetti s'était embrasé, au milieu des émotions enivrantes de ces orageuses séances, d'un ardent amour de la France et de la liberté. Il avait compris, lui, la grandeur de la Révolution, et il voulait que la Corse restât française, parce que la France était républicaine.

Si Salicetti eût été à Paris, nul doute qu'il ne fût monté à la tribune pour accuser, le premier, Paoli, qu'il connaissait à fond.

Mais Salicetti était en Corse, où la Convention l'avait envoyé, avec Lacombe Saint-Michel et Delcher, pour organiser la résistance nationale et enflammer le patriotisme des citoyens.

[1] *Mémoires de Lucien Bonaparte.* Tome Ier. Il est plus que douteux que le futur prince de Canino ait effectivement entendu ces paroles de Paoli, auxquelles il entremêle, avec un art évident, de prétendues exhortations personnelles aux frères Buonaparte, pour les engager à rester dans son parti. Mais ces paroles rendent bien les sentiments généraux exprimés publiquement par Paoli, et c'est ce qui m'engage à les reproduire.

Ce fut Escudier, représentant du Var, qui demanda, dans la séance du 2 avril 1793, que Paoli fût cité à la barre. Il lut et développa une Adresse des patriotes toulonnais, qui accusaient le commandant supérieur des forces corses de vouloir détacher l'île de la mère-patrie.

Lasource et Barrère appuyèrent la motion d'Escudier. Marat, avec son effrayante divination des dangers qui menaçaient la République, déclara qu'évidemment « Paoli voulait livrer la Corse à l'Angleterre, dont il avait jadis reçu des secours... »

En vain Chiappe, une créature de Paoli, envoyée par son influence à la Convention, émit timidement cette opinion : « Parmi les lettres que nous avons reçues de notre département il y en a *une* qui annonce que ces soupçons contre Paoli sont semés par ses ennemis... »

La Convention décréta Paoli d'accusation, et informa ses commissaires de ce décret par un courrier extraordinaire.

Ceux-ci n'avaient pas attendu le décret pour prendre des mesures énergiques [1]. Mais le dictateur, lui non plus, n'avait pas perdu de temps. Il connaissait le prestige incomparable de son nom; il savait que du haut de son rocher de Corte, derrière la double barrière que la mer et les montagnes mettaient entre la Convention et lui, il pouvait défier

[1] *Proclamation des commissaires nationaux envoyés en Corse*, 10 avril 1793 et 24 avril 1793, à Bastia, imprimerie d'Etienne Batini.

ses terribles colères. Le cornet national appela les montagnards aux armes. En quelques jours, l'île fut en insurrection.

Cependant, les villes du littoral, Bastia, Calvi, Saint-Florent, Ajaccio, restaient fidèles à la République. Sans doute Buonaparte pesa dans son esprit les chances de l'un et de l'autre parti; il jugea que Paoli ne pourrait pas tenir longtemps contre la France; il se dit que « les révolutions sont un bon temps pour les militaires ambitieux... » Toujours est-il qu'il se décida à faire volte-face et à devenir, lui le protégé d'hier de Paoli, lui l'insulteur du peuple au 20 juin 1792, un jacobin des plus résolus.

Il écrit à Salicetti, il se pose en chef influent de la ville d'Ajaccio, il donne l'assurance du civisme de cette place, il s'offre à aller lui-même arrêter son bienfaiteur septuagénaire.

Mais la chose était plus facile à promettre qu'à exécuter. Dès le mois de mai, l'insurrection avait fait des progrès considérables. Ajaccio était au pouvoir des paolistes; un corps de 2,000 insurgés s'emparait de Calvi. A la fin du mois, les représentants étaient obligés de s'embarquer pour aller en hâte présenter à la Convention l'exposé réel de la situation.

Pour Buonaparte, après un court séjour à Bastia, où il obtint de Salicetti le grade de chef de bataillon, voyant la partie perdue, il revint aussi en France.

Son frère Giuseppe l'y avait précédé. Quant à Luciano, il s'était aussi, à grand'peine, échappé d'Ajaccio. En arrivant à Marseille, il se présenta effrontément à la société populaire de cette ville comme le délégué de la société populaire d'Ajaccio[1] qui, prétendait-il, réclamait de prompts secours.

La Corse était à trois cents lieues, et les communications étaient rompues avec elle. « A beau mentir qui vient de loin, » dit le bon sens populaire.

Il faut, au surplus, que Paoli eût de bien sérieux et bien spéciaux motifs de colère contre les Buonaparte; car c'était un caractère généreux, et cependant voici ce qu'il fit, s'il faut en croire le récit romanesque du prince de Canino :

« ... Ma mère fut sur le point de tomber dans les mains d'ennemis irrités.

« Éveillée tout à coup au milieu de la nuit, elle voit sa chambre remplie de montagnards armés... Costa de Bastelica, un de nos fidèles, les commandait... « — Vite, signora Letizia ! les gens de Paoli « nous suivent de près ! Pas un moment à perdre ! « Me voici avec tous mes hommes ! Nous vous sau- « verons ou nous périrons avec vous. »

« Un des chasseurs de Bastelica avait rencontré une troupe nombreuse qui descendait vers Ajaccio; il avait appris que cette troupe devrait être introduite la nuit dans la ville par des partisans de Paoli, y enlever notre famille et la conduire prison-

[1] *Mémoires de Lucien Bonaparte.* Il avait alors dix-huit ans.

nière à Rostino. Il avait même entendu assurer que Paoli avait ordonné qu'on lui amenât tous les enfants de Charles (Buonaparte) *morts ou vifs*.

« ... La mère et les enfants, levés à la hâte, n'ayant le loisir d'emporter que leurs vêtements, et placés au centre de la colonne, sortent en silence de la ville encore plongée dans le sommeil. On s'enfonce dans les montagnes... Le jour même, la flamme s'élevant en épais tourbillons du milieu de la ville, attira les yeux de nos amis : « Voilà votre « maison qui brûle ! » dit l'un d'eux à ma mère...

« La rage de nos ennemis fut ainsi réduite à ne pouvoir s'exercer que sur les pierres de notre maison. »

Letizia Ramolino parvint à s'embarquer avec ses filles, et put se rendre à Nice, puis à Marseille, où elles vécurent des secours que la République accordait aux réfugiés corses[1].

La résistance des républicains à Paoli fut énergique ;

[1] Un certain nombre de patriotes avaient compris, en voyant Paoli décréter le rappel des émigrés et la réintégration du clergé, que le dictateur en voulait plus encore à la République qu'à la France. Ils mirent leur fidélité aux principes républicains au-dessus de leurs intérêts matériels, et passèrent en Provence. Les membres de cette émigration républicaine étaient, notamment, les familles :

Abbatucci, Arena, Arrighi,

Battaglini (d'Omessa), Benedetti (de Piedicorte), Biaggini, Bizzo, Bozio, Bonelli,

Cauro, Casalta, Casabianca, Cavanaggia, Ceccaldi (d'Evisa), Cecconi, Cesari (de San-Fiorenzo), Cervoni, Cotti, Cristanacce (de Vico),

Degiovanni, Degola,

ils réussirent à reprendre Calvi et à se maintenir longtemps à Bastia et à Saint-Florent [1].

Mais bientôt le dictateur appela à son aide l'amiral Hood, commandant l'escadre anglaise de la Méditerranée. Un corps de deux mille Anglais débarqua dans le golfe de Saint-Florent et vint bloquer la ville par terre, pendant que la flotte la bloquait du côté de la mer.

Le général Antoine Gentile, qui commandait cette place, dut se replier sur Bastia. Mais il n'accomplit sa retraite qu'après avoir démantelé les fortifications et fait sauter sa propre maison.

Les Anglais mirent alors le siége devant Bastia. Les citoyens de cette ville montrèrent ce qu'il y avait en eux d'ardeur républicaine, par la résistance héroïque qu'ils opposèrent aux forces coalisées de l'Angleterre et des paolistes. Ils subirent pendant plus d'un mois les horreurs de la famine et du bombardement. Enfin, à bout de ressources et de munitions, ils durent capituler;

Emmanuelli,
Ferri, Flach,
Galeazini, Gentile (de San-Fiorenzo), Gentili (de Nonza), Giammarchi, Giordani, Giubega, Giudicelli, Giuliani, Grandi, Grimaldi,
Leca, Leoni, Lepidi, Levie,
Maraniucchi, Matteï, Moroni, Monti,
Nobili (de Nonza),
Orticoni,
Paravisini, Peraldi, Pinelli, Poli (de Cervione), Pompei,
Ramolino, Roccasera,
Salicetti, Salvini, Santelli, Santucci, Saturnini, Sari, Sebastiani, Segni, Subrini,
Ucciani.
Viali, Viterbi.

(Renucci. *Storia di Corsica.*)

[1] Renucci, *Storia di Corsica.* Friess, *Histoire de la Corse.*

mais ce fut aux conditions les plus honorables. Le général Gentile sortit de Bastia avec tous les honneurs de la guerre, et fut transporté, par un vaisseau anglais, en Provence.

Calvi prolongea plus longtemps sa résistance. Les Anglais y jetèrent plus de 4,000 bombes. Les murs de la ville portent encore les stigmates de cette admirable défense ; mais enfin, quand il n'y eut plus, entre ces murailles, qu'un amas de décombres, il fallut céder.

Bonifacio et Ajaccio étaient depuis plusieurs mois aux mains des paolistes. La défaite de la République était consommée.

Une délibération du Conseil général du département avait déjà offert, par l'organe de Paoli, au roi d'Angleterre, Georges III, la souveraineté de l'île.

Ce prince remercia Paoli en nommant sir Gilbert Elliott vice-roi de Corse, et en invitant le ci-devant dictateur, dont il redoutait l'influence personnelle sur l'esprit de ses compatriotes, à venir se fixer à Londres.

C'était un ordre d'exil diplomatiquement présenté. Pour la seconde fois, Paoli quitta la Corse et vint à Londres.

Il y mourut. L'Angleterre a enterré à Westminster cet homme qui eût été si complétement remarquable, s'il avait su élever son idéal politique au-dessus du régime parlementaire.

La Corse ne resta pas longtemps aux Anglais.

Après la campagne d'Italie, le général Gentile reçut le commandement d'un corps expéditionnaire chargé de la reconquérir.

Ce fut l'affaire de quelques semaines. La Corse, dégoûtée des Anglais et de la monarchie, affranchie de l'influence de Paoli, fut facilement rendue à la République par Gentile et son lieutenant Casalta.

Le commissaire-ordonnateur Miot, délégué du Directoire, compléta la pacification par d'assez bons règlements administratifs.

A dater de novembre 1796, l'histoire de la Corse ne se sépare plus de l'histoire générale de la mère-patrie.

Buonaparte ne revint plus en Corse qu'en passant, à son retour d'Égypte. Il redouta toujours de rappeler à la France son origine étrangère et négligea systématiquement l'île qui lui avait donné naissance.

Il fit pis encore. Reniant, pour ainsi dire, son origine, ou paraissant, du moins, l'avoir oubliée, il osa un jour exprimer sur ses compatriotes l'opinion suivante :

Lettre à son frère Joseph, datée de Rambouillet, 20 août 1806 : « Quant aux petites insurrections, il faut employer les *Napolitains*, les CORSES, les *Italiens*, etc... On perd, dans ces escarmouches, beaucoup de BRAVES qu'il faut garder pour des affaires importantes. Signé : Napoléon. » (*Correspondance de Napoléon Ier*, tome XIII, n° 10,675.)

C'est à ce portrait flatteur que se borne tout ce que ce Corse fit pour la Corse.

Les gouvernements qui se sont succédé depuis 1815 n'ont pas mieux compris l'importance capitale de ce poste avancé de la France dans la Méditerranée. Il n'a tenu qu'à un hasard diplomatique que cette position n'ait pas été abandonnée à l'Angleterre, à la Russie ou à l'Autriche. Pour toutes ces puissances, comme aujour-

d'hui pour la Prusse ou pour les États-Unis d'Amérique, la possession de la Corse serait d'un prix inestimable. C'est pourquoi il est si important que la France la conserve.

Aujourd'hui, d'ailleurs, la Corse est française et bien française : elle serait la première à s'insurger contre le traité qui disposerait d'elle.

Il en est plus honteux qu'on la laisse dans l'état de stagnation où elle végète.

La Corse a des plaines admirables, qui restent incultes parce qu'elles ne sont pas assainies; elle a des mines et des forêts qui ne sont pas exploitées ; des eaux minérales qui ne sont pas connues; des rades splendides (entre autres la plus belle de l'Europe, l'étang de Diana, sur la côte orientale), qui ne sont pas draguées ; des bras robustes qui restent inoccupés, faute de travail.

On ne lui a donné ni des canaux, ni des voies ferrées, ni même des routes, car on ne peut donner ce nom à ses misérables chemins. Par contre, elle a depuis dix ou quinze ans deux colonies pénitentiaires qui la démoralisent par leur contact.

Pour en faire la première position politique et commerciale de l'Europe (surtout après le percement de l'isthme de Suez), que faudrait-il ?

Cent millions, peut-être.

Les gouvernements personnels ont bien d'autres soucis que de chercher ces cent millions.

CHAPITRE III

TOULON

§ I

On a dit que la fortune de Buonaparte datait du siége de Toulon, cela est vrai. On a dit et répété que cette fortune eut pour base son action *décisive* sur le succès du siége. C'est là une erreur accréditée par Buonaparte lui-même, et qui, transformée par ses religionnaires en article de foi, a fait du siége de Toulon le premier tableau de ce scenario légendaire que j'essaye de rectifier.

Buonaparte eut, à la vérité, une part dans la victoire de Toulon : Je ne prétends nier ni son intelgence ni son bonheur militaires. Mais ce qu'il importe d'établir, et ce qui ressort d'une étude attentive des documents, c'est que cette part ne fut nullement prépondérante, et qu'elle n'eut même pas une importance considérable. Il n'en est question, elle ne grandit, elle ne grossit, elle n'envahit tout le reste, qu'après la pourpre.

L'armée républicaine est devant Toulon. Elle se consume en efforts impuissants et le découragement commence à s'emparer d'elle. Un jeune officier d'artillerie se présente au conseil d'état-major ; il in-

dique du doigt un point sur la carte; il dit : *Voilà la clef de la ville !* et l'événement confirme sa découverte. Telle est la légende.

Essayons d'établir la réalité.

Tout d'abord, il importe de se rendre un compte exact de la situation.

Toulon n'était pas un ennemi ordinaire, cet ennemi presque indifférent contre lequel le soldat se bat sans haine au cœur, parce que telle est la consigne.

On était en août 1793. La République luttait à la fois contre les armées coalisées de l'Europe, contre les flottes de l'Angleterre, de l'Espagne et de la Hollande, contre la Vendée insurgée, contre les trahisons follement préparées par la Gironde et fomentées par l'or royaliste. Lyon était en révolte. Les sectionnaires marseillais marchaient sur Paris pour proclamer Louis XVII et se baigner dans le sang des montagnards; les Piémontais s'avançaient à marches forcées vers la vallée d'Arche.

C'est ce moment que les Toulonnais, travaillés par les agents étrangers et bourbonniens, choisirent pour arborer ouvertement le drapeau de la contre-révolution. Depuis longtemps l'amiral Trogoff, secrètement attaché, avec la plupart des officiers de la marine, à l'ancien ordre de choses, réussissait à tromper l'œil soupçonneux du Comité de salut public, — comme ce prétendu *tribunal populaire* de Marseille, qui ne condamnait que des Jacobins, le trompait aussi... Quand la formidable escadre

anglaise [1] commandée par l'amiral Hood fut arrivée, avec l'escadre espagnole, dans les eaux de Toulon, tous ces masques tombèrent.

La ville, les forts, les arsenaux furent nuitamment livrés par Trogoff à l'amiral Hood, qui en prit possession au nom de S. M. Louis XVII. Sans plus attendre, la rage royaliste se donna carrière. Les représentants de la Convention, Beauvais et Pierre Bayle, furent promenés, couverts de chaînes, à travers la ville, puis plongés dans un cachot dont les mystères sont restés obscurs et réduits par la torture l'un au suicide, l'autre à la démence. Les républicains toulonnais furent pillés et égorgés; plusieurs d'entre eux furent, détail horrible, saignés, éventrés et salés comme des porcs, suspendus à l'étal des bouchers...

Ces atrocités, qui les commettait? Des hommes que le Comité de salut public avait regardés jusque-là comme des républicains sincères, aidés de ces mêmes Anglais qui n'avaient pas craint de traiter de *misérables*, dans un document diplomatique, les représentants élus de la nation française [2]...

Certes, si jamais colère fut légitime, c'est celle qui enflamma tous les cœurs républicains, à la nouvelle de cette trahison.

La « ville infâme » devint l'exécration de tous les patriotes. Le nom seul de Toulon les faisait pâlir

[1] 24 vaisseaux de ligne et 25 frégates.
[2] Lettre de l'ambassadeur anglais aux États généraux réunis à la Haye. 25 janvier 1793.

de rage. Tous réclamaient un châtiment terrible. Un homme aussi modéré que Couthon ne parlait de rien moins que de « brûler cette ville infâme, et de la faire disparaître du sol de la République [1]. »

L'armée tout entière qui marcha contre elle était enflammée de ces colères. Carteaux la commandait.

La réaction impériale et royaliste devait beaucoup s'égayer, plus tard, sur le compte de ce jeune général, beau comme un marbre antique [2], brave jusqu'à la folie, superbe dans son insouciance républicaine des conventions stratégiques, et qui, plein de foi dans le pouvoir de l'Idée souveraine, parlait de prendre les forts de Toulon *à l'arme blanche.*

Par cette héroïque jactance, Carteaux ne faisait que formuler les sentiments unanimes de son armée : à l'arme blanche ou à l'arme à feu, avec les ongles ou avec les dents, elle voulait prendre Toulon. Il fallait vaincre ou mourir, leur conscience le disait à ces soldats, comme la République le criait par la bouche de ses commissaires.

C'est que, pas plus que cette lutte, ces combattants ne sont ordinaires. Ce ne sont pas les vétérans blasés, abrutis par l'habitude de la victoire, ou les conscrits éperdus, pris de force à la charrue paternelle que l'Empire enverra dans quinze ans à l'abattoir, — vil troupeau, chair à canon.

Ce sont des citoyens qui voient la patrie ouverte

[1] Lettre à Saint-Just. 20 octobre 1793.
[2] Voir le portrait de Carteaux, par la citoyenne Boze.

à l'invasion, et la liberté, cette liberté payée de tant de sang, menacée par des traîtres. Ce sont des hommes et non pas des numéros ; des êtres conscients, non des machines. A peine savent-ils charger leur arme, et leur piteux uniforme tombe en lambeaux ; ils n'ont pas de pain et n'ont guère de poudre. Mais ils savent pour quoi ils vont mourir, et que ce n'est pas pour donner une province à un homme.

Aussi, elle est bien à eux, la gloire de Toulon !

Les grosses épaulettes peuvent signer d'autres triomphes ; les noms illuminés de l'histoire peuvent réclamer ces victoires savantes où *la tête*, disent-ils, a été tout, et *le bras* moins que rien. A Toulon, le vainqueur n'est pas Carteaux, n'est pas Doppet, n'est pas Dugommier, n'est pas Lapoype ou Victor, n'est pas surtout Nabulione Buonaparte, obscur officier, mouche du coche, en ce terrible choc ; le vainqueur, c'est le peuple, et *la tête*, cette fois, est partout [1].

En arrivant à Toulon, l'armée républicaine trouva ses ennemis établis dans des positions formidables.

Non-seulement ils avaient réparé et mis en état de défense les ouvrages qui existaient déjà ; mais, avant l'arrivée de Carteaux, ils avaient eu le temps d'en élever de nouveaux.

[1] A Toulon, disons-nous ? n'est-ce pas le peuple aussi, à Montenotte, à Millesimo, à Arcole, à Rivoli, à Austerlitz ? L'élan est si formidable, que son effet se prolonge jusqu'à Eylau. Le peuple a une vitesse acquise, et qui a besoin de se dépenser. Buonaparte est porté par ce flot ; quand les dernières agitations de cette mer sont calmées, il sombre.

La situation de Toulon est admirablement propre à la défense.

Au fond d'un cirque légèrement tracé par les derniers rameaux des Alpes, dans cette côte de Provence, rocheuse, déchiquetée, pleine de baies et d'abris, un promontoire s'allonge, dans la direction de l'ouest à l'est, à la rencontre du cap Brun. Les deux bras de terre enserrent et protégent un vaste bassin, la Grande-Rade. Au nord de ce bassin, deux caps forment un bassin plus étroit, et, par suite, doublement protégé, la Petite-Rade. Toulon cache ses ports au fond d'une anse profonde, à l'est de la Petite-Rade.

Une ceinture de forts met les deux rades à l'abri de toute atteinte. A l'est, ce sont la Grosse-Tour, le fort Saint-Louis, le fort Lamalgue, le fort d'Artigue et le fort Faron ; au nord, le fort Saint-Antoine et le fort des Pomets ; à l'ouest, le fort Malbousquet et le fort de Balaguier.

Le point vulnérable de ces travaux de défense semblait le cap de l'Éguillette, à l'entrée de la Petite-Rade, en face et à l'ouest de Toulon. Les Anglais avaient mis tout leur art à le rendre inaccessible. Derrière la Seyne, qui forme entre la route d'Ollioules et la mer comme la première ligne de défense de la position, ils avaient construit une immense redoute pour une garnison de 3,000 hommes ; ils l'appelaient le *fort Mulgrave ;* les soldats français l'appelèrent *la Redoute anglaise* ou le *Petit-Gibraltar.*

Les Anglais établirent encore des retranchements

sur le cap Brun, semèrent entre les forts, trop espacés, trois redoutes nouvelles, fortifièrent la montagne de Faron, qui domine la ville au nord-est, tracèrent un camp au nord de la place, et mirent ainsi leurs vaisseaux à l'abri de toute atteinte.

L'armée républicaine arrivait devant ces immenses travaux, fatiguée et peu nombreuse, presque sans armes, sans munitions, sans artillerie. Elle avait à se répandre sur un développement de douze lieues pour cerner Toulon. Elle ne put même pas, dans les premiers mois, empêcher les paysans de s'introduire dans la place, et d'y porter des vivres et des renseignements.

L'une des divisions s'avançait par la route d'Ollioules, sous le commandement de Carteaux, général en chef; l'autre, sous Lapoype, campait vers Solliès et Lavallette, formant l'aile gauche des assiégeants.

Il y avait entre les deux généraux une rivalité notoire : Carteaux, peintre d'attributs devenu général, officier créé par la journée du 10 août, ne pouvait souffrir Lapoype, qu'il appelait « un général de toilette, bon seulement à faire la cour aux muscadines [1]. » Celui-ci, ci-devant marquis, marié à une sœur du représentant Fréron, rendait à Carteaux

[1] La vie de Lapoype a de tous points justifié l'aversion instinctive de Carteaux. Successivement général de l'Empire, de la première Restauration et des Cent-Jours, député de l'opposition en 1822, Lapoype fut toujours un officier médiocre et un citoyen peu scrupuleux. Il a traîné jusqu'à nos jours son existence inutile, et n'est mort qu'en 1851.

mépris pour mépris, prétendait ne relever que de lui-même et n'agir qu'à sa guise.

Au-dessus de ces rivalités, les contenant et les faisant servir au seul bien de la République, planait cette admirable institution, la plus belle et la plus philosophique peut-être de toutes celles que créa la Révolution, — la représentation nationale à l'armée, c'est-à-dire la patrie incarnée dans ses mandataires, présente au combat, drapeau vivant de ses défenseurs.

Six commissaires avaient été envoyés par la Convention à l'armée de Toulon : Robespierre jeune, Ricord, Gasparin, Fréron, Barras et Salicetti.

Augustin Robespierre était l'élève et le portrait de son illustre frère : comme lui droit, franc, incorruptible, inaccessible aux sentiments bas ou personnels, il avait dans le courage plus d'élan, de spontanéité et de jeunesse que Maximilien. C'était une élégante nature de soldat républicain : on l'avait déjà vu, à l'armée des Alpes, déployer, en tête des régiments, son ardeur héroïque. A Toulon, il était l'âme véritable du siége, et correspondait avec le Comité de salut public.

Ricord, caractère honnête et rigide, type un peu effacé au milieu des terribles exagérations de son milieu, devait poursuivre après Robespierre, après thermidor, après brumaire, jusqu'en 1801, la revendication infatigable des droits du peuple, personnifié dans la Montagne, et aller mourir, vaincu et oublié, dans un exil inconnu.

Gasparin avait, le premier, ouvertement accusé

la Gironde ; il avait activement concouru à la chute de ce parti de généreux étourdis. Il mourut pendant le siége, à Orange [1].

Fréron, fils du calomniateur des encyclopédistes, digne héritier des instincts paternels, âme basse et lâche, se montrait alors le plus forcené des jacobins, parce que le pouvoir était à eux ; après avoir, par ses ignobles et inutiles massacres, déshonoré la victoire de la Montagne à Toulon, il deviendra, parmi les thermidoriens, l'un des plus frénétiques.

De même, son collègue Barras, le ci-devant vicomte Paul-François-Nicolas de Barras [2], avait été en 1789 du « parti de la cour » ; il est en 1793 de la bande des Carrier, des Fouché et des Fréron ; il sera en 1794 de celle de Tallien. Homme vil, âme vénale, tempérament de boucher provençal et de souteneur de filles, qui semble avoir pris à tâche d'exagérer toujours les décrets de la Montagne, pour la pousser plus vite dans la réaction, dont il sera l'un des sanglants coryphées.

Salicetti venait d'être délégué à l'armée de Toulon, à son retour de sa mission en Corse. Il avait

[1] Buonaparte, après la pourpre, a prétendu que Gasparin avait été son premier protecteur. La raison principale de cette assertion, c'est que Gasparin était mort. Les faits la démentent de tous points. C'est seulement dans le mois de septembre 1793 que Buonaparte eut un rôle dans le siége, et put être *distingué*, comme on dit. Or, Gasparin mourut à Orange le 7 novembre, et quand il mourut il avait quitté l'armée depuis *deux mois*. Il n'est même pas sûr que Buonaparte ait jamais vu le représentant. Cela ne l'empêcha pas, d'ailleurs, de corroborer sa fable en comblant les fils de Gasparin de places, de pensions, et plus tard de legs.

[2] On dit en Provence « vieux comme la race des Barras. »

retenu auprès de lui, à sa sollicitation, Nabulione Buonaparte, envoyé à l'armée d'Italie. Pour Buonaparte, il y avait tout avantage à rester auprès de ce puissant protecteur, plutôt qu'à se rendre à un poste où il ne connaissait personne. De plus, il était officier d'artillerie, et les officiers de cette arme savante, qui nécessite un apprentissage spécial, ayant presque tous émigré, étaient rares encore dans les armées de la République ; or, il s'agissait d'un siége, c'est-à-dire du véritable terrain d'un artilleur.

L'armée de Toulon était si pauvre en canons, que Dommartin, commandant en chef de l'artillerie du siége, ayant été grièvement blessé à Ollioules, Buonaparte, simple chef de bataillon, et encore de la façon de Salicetti, se trouva pendant quelque temps l'officier du plus haut grade dans cette arme, et, par suite, le chef provisoire du service.

La blessure de Dommartin, telle fut la base de cette étonnante fortune.

Il faut dire qu'il savait tirer parti des chances favorables. L'homme tout entier se révèle, dès lors, dans le choix de ses relations.

Présenté par Salicetti à ses collègues de la Convention, c'est surtout auprès de Barras et de Fréron qu'il se faufila[1]. Barras vit en lui une créa-

[1] Voir, au sujet du siége de Toulon, le chef-d'œuvre de naturel, de grâce et de simplicité qui porte ce titre : *Mémoires de Charlotte Robespierre*. Charlotte avait suivi son frère Augustin à l'armée de Toulon. Elle se trouvait à Nice avec madame Ricord, une petite parisienne intrigante et coquette.

A travers les réticences effarouchées du récit de Charlotte, on

ture à s'adjoindre. Il en disait un jour grand bien à Salicetti. Celui-ci, tout en poussant son protégé parce qu'il était Corse et parce qu'il avait donné des gages à la Montagne, n'avait pas grande confiance en lui : « Il est faux comme un jeton ! » dit-il à Barras, qui ne vit sans doute dans ce jugement qu'un motif de plus de s'attacher l'ambitieux officier.

Les premiers mois du siége se passèrent en observation réciproque. Les assiégés complétaient leurs ouvrages ; les assiégeants cherchaient à tirer tout le parti possible de leurs faibles ressources.

Une première batterie fut élevée par l'ordre de Carteaux[1], sur la hauteur des Arènes, à gauche de la route d'Ollioules. Elle reçut le nom de *batterie de la Convention*.

C'est dans l'établissement de ces travaux que Buonaparte étala les talents spéciaux que les panégyristes déclarent volontiers sublimes. C'est peu connaître la matière. La science de l'artilleur est rigoureuse, exacte et positive ; il n'y a pas deux manières d'établir une batterie ou de pointer une pièce de canon d'une portée connue, avec une charge donnée. Buonaparte, en faisant les deux choses selon les règles de l'art, montrait qu'il savait son métier, rien

entrevoit des relations intimes entre Augustin Robespierre et madame Ricord. Buonaparte paraît aussi avoir eu des intentions de ce côté. Mais pour lui la galanterie cédait toujours le pas à l'intérêt : il s'effaça, avec une prudence bien triste à son âge, devant le conventionnel. Les fétichistes ont beau jeu pour invoquer l'exemple de Scipion.

[1] *Mémoires de Victor Perrin, duc de Bellune.* Tome I.

de plus. S'il s'en était montré incapable, il aurait mérité qu'on le renvoyât à l'école où il avait été élevé aux frais de l'État pour apprendre ce métier.

Il est juste d'ajouter qu'il paraît s'être occupé du détail de ses fonctions avec une activité particulière. Mais pour cela, point n'est besoin de génie : un peu d'ambition suffit. Il y a, dans tous les siéges, mille lieutenants qui en font autant pour obtenir le droit de porter deux épaulettes au lieu d'une[1].

Au reste les travaux avançaient lentement.

Dans les rares escarmouches qui en coupaient la monotonie, il n'y eut, de part ni d'autre, d'avantage marqué.

Carteaux s'impatientait. Il voulait s'élancer sur les forts à la tête de ses ardents sans-culottes, et emporter d'assaut les positions. Augustin Robespierre ne jugeait pas la chose praticable, en raison de l'infériorité du nombre des assiégeants, et il contenait ces généreux empressements.

[1] Les mêmes observations s'appliquent aux lettres de Buonaparte, datées du siége de Toulon, et qui inaugurent la publication officielle de sa *Correspondance*. Ces lettres sont des missives fort ordinaires, dans lesquelles il demande à qui de droit des canons, de la poudre, des boulets, etc. Et les panégyristes de s'écrier : Quel homme! quel style! quelle concision! quelle netteté! etc.... De bonne foi, un officier ayant à demander de la poudre à ses chefs, peut-il le faire autrement qu'en exposant purement et simplement ce qui lui manque? Il ne peut évidemment pas s'amuser à parler de ses plaisirs, du temps qu'il fait ou de la nouvelle du jour. Il faut être Paul-Louis Courier pour mettre de l'esprit dans une lettre à son général.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans les lettres de Buonaparte, ce sont les fautes d'orthographe.

La légèreté de Lapoype amena une affaire assez sérieuse. Dans le seul but de vexer Carteaux, par un succès remporté sans son concours, et qui plus est, sans sa permission, il imagine, une nuit, d'attaquer avec douze cents hommes, la hauteur de Faron, sur laquelle les ennemis s'étaient fortifiés. Les Anglais, surpris par cette attaque imprévue, abandonnent la position. Et Lapoype, radieux, d'accourir au quartier général, pour faire pièce à Carteaux de ce coup de main audacieux. Mais tandis qu'il célèbre sa victoire, Toulon sonne le tocsin : six mille alliés sortent de la place, gagnent au pas de course la montagne de Faron, et chassent les douze cents hommes que Lapoype y avait laissés sans renforts. Les pertes de l'armée républicaine furent relativement considérables.

Le cas était grave. Lapoype, par cette fugue inconsidérée, avait compromis l'armée française. Carteaux lui ôta son commandement.

Mais Lapoype était le beau-frère de Fréron : ils firent tant, à eux deux, que les représentants approuvèrent la conduite *du général de toilette*, et le rétablirent dans ses fonctions.

Peu de jours après cette malheureuse tentative sur Faron, l'armée française vit une escadre nouvelle entrer dans la Grande-Rade. Le général anglais O'Hara venait prendre le commandement en chef de l'armée coalisée, dont les forces s'élevèrent dès lors à 20,000 Anglais, Espagnols, Piémontais ou Napolitains, plus 8,000 habitants de Toulon qu'on avait organisés en

bataillons sous les noms de Royal-Louis et de Chasseurs-Royaux.

Des renforts et surtout des canons commençaient aussi à arriver à l'armée républicaine : trois batteries nouvelles purent être élevées; celle des *Sans-Culottes*, à Notre-Dame de Braga, commença d'incommoder gravement les assiégés.

Le 22 vendémiaire (13 octobre), une grande nouvelle vint enflammer tous les courages : Lyon avait succombé! Fouché éteignait dans le sang ce foyer de la contre-révolution!

Du camp des assiégeants, la nouvelle arriva jusqu'à Toulon.

Les coalisés ne voulurent pas attendre l'effet de cet événement, et sa conséquence naturelle, qui devait être de concentrer sur Toulon tous les efforts du Comité de salut public. Ils résolurent de culbuter l'armée française.

Sur les quatre heures de l'après-midi, cinq colonnes de 1,000 hommes chacune sortirent des redoutes de Toulon et se précipitèrent sur les postes républicains.

Carteaux prit ses dispositions avec une promptitude qui servirait, au besoin, de réponse à ceux qui ont jugé ses talents militaires avec tant de sévérité. Il sut à propos renforcer ses ailes, qui étaient surtout menacées[1]; l'intelligence de son adjudant Dalmeydas, et la bravoure des troupes firent le reste.

[1] *Mémoires de Victor Perrin, duc de Bellune.*

Après une fusillade de deux heures, l'ennemi fut repoussé. Il laissait 300 hommes sur le terrain.

Cependant, Salicetti écrivait lettres sur lettres au général Doppet, qui commandait à Lyon, pour lui demander des secours. Doppet, sollicité par l'armée des Alpes, par celle du Rhin, par celle des Pyrénées-Orientales, ne savait auquel entendre.

Le Comité de salut public le tira d'embarras en lui ordonnant de diriger sur Toulon 15,000 hommes avec toutes les bouches à feu et toutes les munitions qu'on pourrait trouver dans les arsenaux du Midi.

Grande et bruyante fut la joie de Carteaux à cette nouvelle. « Maintenant, s'écria-t-il, je ne donnerais pas ma place au Père Éternel ! — Je vais prouver, écrivait-il à Bouchotte, par la rapidité que je mettrai à vaincre ces coquins, que je suis un vrai sans-culotte ! »

Il se réjouissait trop tôt. Les plaintes de Fréron au Comité de salut public, dictées par Lapoype, avaient fini par produire leur effet. Une décision du Comité de salut public ôta son commandement à Carteaux, et le confia à Doppet.

Carteaux était envoyé à l'armée d'Italie. Il partit le 18 brumaire (8 novembre).

Doppet arriva quatre jours après. Ce fut pour trouver entre les mains des représentants un nouveau décret de la Convention qui lui confiait le commandement de l'armée des Pyrénées-Orientales, et le remplaçait devant Toulon par Dugommier.

Le passage de Doppet à l'armée de Toulon ne ser-

vit qu'à activer l'arrivée des troupes et de l'artillerie qu'il avait sous ses ordres à Lyon. Avec lui, était arrivé de l'armée des Alpes un général d'artillerie, d'un mérite éprouvé, Dutheil jeune, qui prit le commandement des troupes de cette arme[1].

En raison de la précision des principes de la balistique, Dutheil ne put qu'approuver les dispositions prises par Buonaparte, dans son commandement provisoire, avec les faibles ressources dont il disposait.

§ II

Dugommier devait être tué, un an plus tard, à Saint-Sébastien, par un éclat d'obus : trop tôt pour son renom militaire, fort à propos pour ne pas tacher, comme tant d'autres, sa gloire républicaine, dans les égouts de la réaction.

Ce n'était pas un homme ordinaire. Né à la Basse-Terre de parents privilégiés et intéressés au maintien de l'esclavage, il n'en avait pas moins été, en 1789, un des promoteurs les plus décidés du mouvement abolitioniste. Ses goûts et ses études le portaient vers les choses militaires. Député de la Martinique à la Convention, il fut employé comme général de brigade à l'armée d'Italie. Son énergie et son activité y furent assez remarquées pour que le Comité de salut public crût devoir lui confier l'œuvre qu'il avait le plus à cœur, la prise de Toulon.

[1] *Mémoires du général Doppet.*

Les historiens ont peu parlé de cette honnête figure : sans doute elle les gênait. Mais les documents contemporains sont unanimes : tous ils attestent l'élévation des sentiments, la dignité simple et vraie, la franchise et la détermination modeste de son caractère. La vue seule de son fier et beau visage, encadré de cheveux blancs, inspirait l'affection et la confiance[1].

Il arriva à Ollioules le 28 brumaire (18 novembre).

Pendant huit jours, il ne fit que visiter, un à un, tous les postes, comparer les moyens d'attaque dont il disposait et les moyens de défense des ennemis ; puis, sur ces données, il combina et arrêta son plan d'opérations.

Le 5 frimaire (25 novembre), il assembla un conseil de guerre, en présence des représentants.

A ce conseil furent appelés les généraux de division Lapoype et Mouret, les généraux de brigade Dutheil jeune, Labarre et Garnier, les chefs de bataillon d'artillerie Sugny, Brûlé et Buonaparte, et les capitaines du génie Marescot et Fournier.

Dugommier exposa son plan.

Attaquer d'assaut le principal poste extérieur des assiégés, la *Redoute anglaise*, pour s'ouvrir un passage vers le promontoire de l'Éguillette et de là foudroyer l'escadre ennemie. Porter ensuite ses efforts sur les hauteurs du cap Brun, situé en face de l'Éguillette, et placer ainsi la rade et la ville entre

[1] *Mémoires de Victor Perrin, duc de Bellune.*

les feux croisés de l'armée républicaine : telles furent ses propositions[1].

On remarquera que ce plan revenait, en somme, aux idées de Carteaux, si décriées par ses ennemis, c'est-à-dire à une attaque *à l'arme blanche*. Comme Carteaux, Dugommier pensait avec raison, que l'armée républicaine, enthousiaste et exaspérée, mais formée de conscrits de la veille, pauvre en artilleurs expérimentés et peu propre aux fatigues des terrassements, était plutôt faite pour les hardis coups de main que pour les lenteurs d'un siége en règle.

Ce plan était si simple et si juste, c'était si bien le seul plan raisonnable, qu'il se trouva conforme à celui du Comité de salut public, que Ricord lut quand Dugommier eut parlé[2]. Cela seul prouverait qu'il n'y en avait pas d'autre à proposer, et en effet, si l'on examine la disposition topographique de Toulon en 1793, on ne voit pas quel autre système d'attaque aurait pu être adopté.

On entra en discussion. L'ensemble du plan du général en chef fut voté à l'unanimité; on régla seulement quelques détails[3].

Il fut décidé, notamment :

Qu'on dirigerait toutes les attaques sur la *Redoute*

[1] *Mémoires de Victor Perrin, duc de Bellune.*

[2] Buonaparte s'est prétendu l'auteur de ce plan, qui figure, en effet, dans le recueil officiel de sa *Correspondance*. Mais cette prétention ne reposant *sur aucune preuve*, on est conduit à penser que c'est une pièce apocryphe ou introduite après coup dans les cartons de la Guerre. Au demeurant, il faut le répéter, *il n'y avait pas d'autre plan possible.*

[3] *Mémoires de Victor Perrin, duc de Bellune.*

anglaise, et qu'on établirait des batteries à l'extrémité des promontoires de Balaguier et de l'Éguillette, afin d'obliger l'escadre ennemie à évacuer la rade;

Qu'on battrait le fort Malbousquet avec les batteries de *la Convention* et de *la Poudrière*, pour laisser du doute à l'ennemi sur le véritable point d'attaque;

Qu'on établirait, dans le même but, une batterie contre les hauteurs du cap Brun;

Qu'on s'emparerait de la montagne de Faron, et qu'on s'établirait de manière à s'y maintenir;

Qu'on ferait à la fois différents mouvements, la division de droite étant chargée de l'attaque de la Redoute anglaise et d'une fausse attaque du fort Malbousquet; la division de gauche, de l'attaque du Faron et d'une fausse attaque du cap Brun[1].

Chacun s'occupa, sous l'œil de Dugommier, de la prompte exécution de ce projet.

Le 8 frimaire (28 nov.), les feux d'une batterie dirigée contre Malbousquet, et subitement démasquée, surprennent les soldats ennemis tranquillement assis sur les embrasures du fort : leurs pertes sont considérables.

Aussitôt une colonne de 2,300 Anglais, conduits par David Dundas, veut tenter de s'emparer de la hauteur des Arènes. La division de droite, commandée par Dugommier, repousse cette attaque.

[1] *Mémoires de Victor Perrin, duc de Bellune.*

Le général en chef O'Hara accourt au secours de son lieutenant : il est blessé et fait prisonnier.

L'armée anglaise rentre dans ses lignes [1].

Les jours suivants se passent en violents combats d'artillerie.

Cependant les renforts continuaient d'affluer à l'armée républicaine. Le 16 frimaire (26 nov.), 6,000 hommes arrivèrent de Toulouse. Le grand parc d'artillerie comptait 194 bouches à feu.

A la date du 26 frimaire (16 déc.), la situation de l'armée républicaine était devenue formidable. La batterie de la Convention foudroyait le fort Malbousquet; celle des Sans-Culottes, près de la Seyne, avait obligé les vaisseaux ennemis à sortir de la Petite-Rade ; enfin les redoutes des Quatre-Moulins et des Sablettes tiraient sans interruption sur la Redoute anglaise, et devaient y avoir fait de véritables ravages.

Dugommier jugea que le moment était arrivé d'en venir au mouvement décisif.

Il donna ses ordres pour la formation des quatre corps qui devaient procéder, dès la nuit suivante, aux deux attaques réelles et aux deux fausses attaques.

De son côté, l'ennemi comprenait, à l'activité des assiégeants, au feu continu de leurs batteries, que

[1] Buonaparte fut nommé adjudant général, après cette affaire, pour un feu d'artillerie venu à propos sur la déroute des ennemis. (*Mémoires de Victor Perrin, duc de Bellune.*)

l'assaut ne tarderait pas. Il s'était fortifié partout où il se croyait menacé, et spécialement à la grande redoute, dont la garnison fut renforcée de 800 hommes; les abords de cette formidable position se hérissèrent en quelques heures d'ouvrages et d'obstacles de toute sorte. Comme les républicains, les Anglais en comprenaient l'importance.

La nuit vint. Une pluie glaciale tombait à torrents sur le camp et sur la ville [1].

Jusqu'à une heure, l'armée républicaine ne bouge pas.

A ce moment les tambours battent le rappel. Les colonnes de droite se forment en avant du village de la Seyne, et se mettent en marche contre la redoute, silencieuses, sous la pluie qui tombe.

Le duc de Bellune, Victor Perrin, raconte dans ses mémoires qu'à cet instant Dugommier s'approchant de lui, le regarda en souriant et lui dit à demi-voix : « Il nous faut prendre la redoute, sinon... » et il fit en se passant la main sur le cou un geste significatif.

Oui, il fallait prendre la redoute ou mourir, chacun le comprenait.

Les républicains avançaient; leurs pieds s'enfonçaient dans la boue.

Tout à coup, des éclairs jaillissent de la forteresse: quarante bouches à feu vomissent leur mitraille sur l'armée française.

[1] *Mémoires de Victor Perrin, duc de Bellune.*

Les républicains serrent leurs rangs. Aux détonations du canon ils répondent par les rudes accents de l'hymne révolutionnaire. Vingt mille voix mugissent à la fois :

Allons, enfants de la patrie,
Le jour de gloire est arrivé :
Contre nous, de la tyrannie,
L'étendard sanglant est levé.
Entendez-vous, dans ces campagnes,
Rugir ces féroces soldats?
Ils viennent jusque dans vos bras,
Egorger vos fils et vos compagnes!

Aux armes, citoyens!
Formez vos bataillons!
Marchons! qu'un sang impur
Abreuve nos sillons!

Que veut cette horde d'esclaves
Contre nous en vain conjurés?
Pour qui ces ignobles entraves,
Ces fers dès longtemps préparés?
Français, pour nous, ah! quel outrage,
Quel transport il doit exciter!
C'est nous qu'on ose menacer
De rendre à l'antique esclavage!

Aux armes, citoyens! etc.

Quoi! des cohortes étrangères
Feraient la loi dans nos foyers?
Quoi! ces phalanges mercenaires
Terrasseraient nos fiers guerriers?
Grand Dieu! par des mains enchaînées
Nos fronts sous le joug se ploîraient!
De vils despotes deviendraient
Les maîtres de nos destinées!

Aux armes, citoyens! etc.

Tremblez, tyrans, et vous, perfides,
L'opprobre de tous les partis !
Tremblez, vos projets parricides,
Vont enfin recevoir leur prix.
Tout est soldat pour vous combattre :
S'ils tombent, nos jeunes héros,
La France en produit de nouveaux,
Contre vous tout prêts à se battre !

Aux armes, citoyens ! etc.

. . . . . .

Amour sacré de la patrie,
Conduis, soutiens nos bras vengeurs !
Liberté, liberté chérie,
Combats avec tes défenseurs !
Sous nos drapeaux que la victoire
Accourre à tes mâles accents !
Que tes ennemis expirants,
Voient ton triomphe et notre gloire !

Aux armes, citoyens !
Formez vos bataillons !
Marchons ! qu'un sang impur
Abreuve nos sillons !

Et ils marchent, ils courent, arrachant les chevaux de frise, franchissant les fossés, escaladant les barrières. Au premier rang, attisant encore la flamme de ces patriotismes, Robespierre jeune, Ricord et Salicetti déploient leur ardent courage, et Dugommier sa bienveillante intrépidité.

Les voilà au bord du fossé ; les sacs de terre et les cadavres le comblent. On passe, on dresse les échelles ; on s'accroche, on grimpe, on se hisse à l'assaut...

Deux fois les républicains sont repoussés : d'un troisième et formidable élan, ils franchissent la première enceinte, abandonnée par l'ennemi, et la lutte corps à corps commence, terrible, acharnée, muette.

Les canons se sont tus. Leurs éclairs n'illuminent plus le drame épouvantable de ces milliers de duels où toutes les armes sont bonnes, où l'on se déchire avec les dents, où l'on s'assomme avec les crosses, où l'on s'étrangle, où l'on s'étouffe, où l'on s'étripe !...

C'est fini. Les Anglais cèdent ; un à un ils perdent pied ; ils fuient, en déroute, laissant 800 des leurs couchés dans la fange et dans le sang[1].

Pendant ce temps, la gauche de l'armée républicaine, non moins héroïque et non moins heureuse, s'emparait, de son côté, de la montagne de Faron.

Trois adjudants généraux eurent part aux récompenses qui furent distribuées par les représentants à l'occasion de ce triomphe décisif : c'étaient Victor, Brûlé et Buonaparte, qui furent élevés au grade de généraux de brigade. Le premier avait reçu une affreuse blessure au bas-ventre, à l'assaut de la redoute; le second et le troisième avaient dirigé avec une précision des plus heureuses le feu de deux batteries.

Dès lors, Toulon était à la République.

[1] *Mémoires de Victor Perrin, duc de Bellune.*

On sait comment les coalisés abandonnèrent nuitamment leurs positions, après avoir incendié les arsenaux, fait sauter, dans le port, deux frégates chargées de poudre et emmené vingt vaisseaux, les plus beaux de notre marine.

L'héroïque dévouement des forçats du bagne, l'entrée de l'armée républicaine dans cette ville morne et tremblante, ce représentant du peuple trouvé idiot au fond d'un cachot, ces flots de sang versés par Barras et Fréron : qui n'a présents à la mémoire ces épouvantables tableaux de l'année la plus orageuse de l'humanité ?

Ils ne savaient pas, les bourreaux qui devaient bientôt se venger, par l'échafaud, des reproches et du dégoût de Robespierre, ils ne savaient pas que tout cet héroïsme et tout ce sang ne serviraient, soixante ans durant, qu'à entourer d'une auréole menteuse le front d'un de leurs plus malingreux officiers !

§ III

La famille Buonaparte n'avait pas perdu son temps pendant le siége de Toulon : tous ses membres avaient, au plus haut degré, cette passion des « emplois » (*impiego*), si vive chez certains Corses.

Tandis que Nabulione devenait, en quelques mois, général de brigade, Giuseppe et Luciano se servaient de son crédit auprès des représentants, et notamment auprès de Fréron, pour se faire nommer : le

premier commissaire des guerres à Marseille, le second employé aux subsistances militaires, à la résidence de Saint-Maximin. Luigi (plus tard roi de Hollande) était avec Junot aide de camp du général Buonaparte.

D'autre part, Giuseppe s'était introduit dans la famille d'un riche fabricant de savons de Marseille, nommé Clary, et faisant valoir les facilités que sa place allait lui donner pour se constituer une fortune, il obtenait la main de Julie Clary avec un crédit d'un demi-million. Nabulione ne manqua pas de jeter aussi son dévolu sur cette riche proie, et convoita, quelque temps après le mariage de son frère, la main d'une sœur de Julie Clary, Désirée, la même qui devait plus tard épouser Bernadotte. Mais ses avances obtinrent peu de succès. « Il y a bien assez d'un Buonaparte dans la famille ! » dit l'un des Clary à cette occasion[1]. — Le petit état que les Clary tinrent toujours sous l'empire, et que l'on pourrait difficilement s'expliquer sans une rancune personnelle de l'empereur, confirme pleinement cette anecdote.

Sa petite sœur, Paolina, commençait avec Fréron le roman que Buonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, devait brusquement interrompre.

Enfin, sous prétexte de bureaux d'état-major à établir, Nabulione s'était fait adjuger comme résidence le château de Sallé, près d'Antibes, et il y avait établi sa mère et ses sœurs.

[1] Thibaudeau. *Histoire de Napoléon Bonaparte.* Tome I.

Ce lui fut un nouveau moyen de s'attacher plus étroitement aux représentants Barras et Fréron, auxquels il put dès lors offrir, à deux cents lieues de Paris, cette vie facile et ces fêtes « sans façon » qu'ils prisaient si fort.

Mais quelques nuages allaient venir obscurcir ces premiers jours de succès.

Investi du commandement de l'artillerie à l'armée d'Italie, sur la proposition des représentants, ratifiée par le Comité de salut public, Buonaparte reçut en même temps la mission d'empêcher l'armement des côtes de Provence. Mais son allure cassante et sa présomption ne tardèrent pas à indisposer gravement contre lui la plupart des hommes de son entourage. Il n'était insinuant et plat qu'avec les tout-puissants du jour, les commissaires de la Convention.

Bientôt il fournit un aliment à ces rancunes par un projet qui montrait bien le fond de ses tendances contre-révolutionnaires, et cette haine intime du peuple, dont il avait donné des exemples éclatants à Lyon, à Seurre, à Auxonne, à Paris.

Le fort Saint-Nicolas avait été la Bastille de Marseille. Élevé sous Louis XVI, en apparence pour la défense de la ville, il n'avait en réalité servi que comme prison d'État. C'est aux applaudissements enthousiastes de la population que ces murailles infâmes avaient été en partie rasées, en 1789.

Un des premiers actes de Buonaparte, dans son

inspection, est de demander la reconstruction de ces ouvrages... Le motif qu'il allègue était à coup sûr peu fait pour pallier une démarche au moins déplacée; il s'agit de mettre les armes et les poudres du fort Saint-Nicolas « à l'abri d'un coup de main de la populace marseillaise...[1] »

Fit-il transmettre par Lapoype, son chef immédiat, cette proposition au représentant Maignet? C'est ce qui paraît probable.

Toujours est-il que celui-ci s'empressa, comme c'était son devoir, de dénoncer le fait au Comité de salut public.

Le 7 ventôse an II, la Convention, sur la proposition de Granet (de Marseille), décrète que Lapoype et son « chef d'artillerie » comparaîtront à sa barre pour rendre compte de leur conduite.

Le 23 ventôse, Lapoype se présente seul à la barre. Il a été précédé de deux lettres écrites par Maignet au Comité de salut public, et que Barrère lit à la Convention. Ces lettres « démentent le fait imputé à Lapoype ; c'est le général d'artillerie Buonaparte qui demanda au représentant du peuple, qui ne voulut pas y consentir, de relever les murs du fort Saint-Nicolas, à Marseille [2]. »

Le général Lapoype, pleinement justifié, est admis aux honneurs de la séance. L'affaire est renvoyée au Comité de salut public.

[1] De Coston. *Biographie de Napoléon.*

[2] *Moniteur* du 25 ventôse, an II. Lapoype porta vingt ans la peine de sa déposition à la barre de la Convention. Il n'eut jamais « d'avancement » sous l'Empire.

C'est la première fois que le nom de Buonaparte était prononcé dans la grande assemblée, — et comme on voit, ce n'est pas avec éloges.

Comment Buonaparte avait-il pu se dispenser de comparaître à la barre avec son chef?

C'est un des hasards les plus heureux de sa carrière. Nul doute que, s'il fût venu à Paris, il n'eût payé de la vie son mépris avoué de la souveraineté populaire.

Le décret de la Convention qui l'y appelait, rendu le 7 ventôse et publié dans le *Moniteur* du 9, n'arriva pas à Marseille avant le 17 ou le 18.

Or, le 15 ou le 16 ventôse, Buonaparte, accompagné de Junot, était parti de Marseille pour inspecter les côtes jusqu'à Nice. Il n'arriva au terme de sa promenade que le 20 ou le 21 ventôse, et y trouva sans doute le décret de la Convention[1]. Mais il y rejoignit en même temps Augustin Robespierre, Ricord et Salicetti, auxquels il présenta un plan de campagne pour la guerre de montagnes qui allait commencer avec les Piémontais.

Les représentants écrivirent au Comité de salut public pour affirmer que la présence de Buonaparte à l'armée était nécessaire, et le mandat d'amener lancé contre lui, sans être rapporté, resta suspendu.

Le plan de campagne[2] proposé par Buonaparte se résumait en cette règle élémentaire des guerres de

[1] De Coston. *Biographie... de Napoléon*. Tome I.
[2] *Correspondance de Napoléon Ier*, tome I.

montagne : forcer l'ennemi, sous peine d'être tourné, à sortir de ses positions inaccessibles, pour prendre l'offensive.

Ce plan fut adopté en conseil de guerre par le général en chef Dumerbion, les commissaires de la Convention et les collègues de Buonaparte, les généraux de brigade Masséna, Vial et Rusca.

Nous ne raconterons pas cette campagne, dont les événements les plus saillants furent la prise d'Oneille et de Saorgio et des principales hauteurs des Alpes aux Apennins.

Suivant sa coutume, Buonaparte s'est attribué, plus tard, une part prépondérante dans cette campagne. Mais on ne trouve aucune trace de cette action, prétendue si considérable, dans les rapports de Robespierre jeune et Salicetti au Comité de salut public[1], non plus que dans la lettre d'Augustin à son frère datée du 29 germinal an II, ou dans les rapports du général Dumerbion[2]. Ces divers documents, les seuls authentiques, ne manquent pas cependant de donner aux généraux Masséna, Serurier et Macquart les éloges qu'ils méritent ; et d'autre part les représentants ne sont pas suspects d'animosité personnelle contre Buonaparte, qui s'ingéniait toujours à leur plaire.

Il faut tirer de ces preuves négatives la conclusion à laquelle les procédés historiques de Napoléon ont

[1] *Moniteur* des 27 germinal an II, 10 floréal an II, 18 floréal an II.

[2] *Moniteur* des 10 floréal an II, 18 floréal an II, 1er prairial an II, 6 prairial an II.

habitué tout critique clairvoyant : c'est qu'ici, comme ailleurs, il s'est attribué des mérites imaginaires.

En revanche, il a fait des aveux singuliers, et c'est à cette campagne que se rapporte la honteuse histoire de Buonaparte faisant tuer des hommes pour donner à la femme Turreau, sa maîtresse, le spectacle d'un combat. Il a raconté lui-même cette histoire comme un acte de *légèreté* un peu excessive :

« La promenant un jour au milieu de nos positions dans les environs du col de Tende..... *il me vint subitement à l'idée de lui donner le spectacle d'une petite guerre*, et j'ordonnai une attaque d'avant-poste. Nous fûmes vainqueurs, il est vrai, mais évidemment il ne pouvait y avoir de résultat. *L'attaque était de pure fantaisie*, et pourtant quelques hommes y restèrent. Aussi, plus tard, toutes les fois que le souvenir m'en est revenu à l'esprit, je me le suis fort reproché.[1] »

Ce monstrueux égoïsme est plus palpable encore dans la forme de l'aveu que dans le crime même.

§ IV

Au cours de cette campagne, se place un des épisodes les plus obscurs de la biographie de Buonaparte : épisode si bien obscurci à dessein, que le détenu de Sainte-Hélène, dans ses causeries aussi mensongères

[1] *Mémorial de Sainte-Hélène.*

que verbeuses, l'a *complétement* passé sous silence, malgré son importance évidente.

Il s'agit de l'affaire de Loano.

Le 25 messidor an II, au quartier général de Loano, Buonaparte accepte du représentant Ricord, signant seul, une mission singulière :

« Le général Buonaparte se rendra à Gênes, pour conjointement avec le chargé d'affaires de la République française, conférer avec le gouvernement de Gênes sur des objets portés dans ses instructions. Le chargé d'affaires de la République le reconnaîtra et le fera reconnaître par le gouvernement de Gênes.

« Loano, le 25 messidor an II de la République.

« Signé : RICORD. »

A cette pièce officielle étaient jointes les *instructions secrètes* que voici :

« Le général Buonaparte se rendra à Gênes.

« 1° Il verra la forteresse de Savonne et les pays circonvoisins ;

« 2° Il verra la forteresse de Gênes et les pays voisins afin d'avoir des renseignements sur les pays qu'il importe de connaître dans le commencement d'une guerre dont il n'est pas possible de prévoir les effets ;

« 3° Il prendra sur l'artillerie et les autres objets militaires tous les renseignements possibles ;

« 4° Il pourvoira à la rentrée à Nice de quatre milliers de poudre qui avaient été achetés pour Bastia et qui ont été payés.

« *Il verra à approfondir, autant qu'il sera possible, la conduite civique et politique du ministre de la République française, Tilly, et de ses autres agents,* sur le compte desquels il nous vient différentes plaintes ;

« 6° Il fera toutes les démarches et recueillera tous les faits qui peuvent déceler l'intention du gouvernement génois relativement à la coalition.

« Fait et arrêté à Loano, le 25 messidor, an II de la République.

« Signé : RICORD.[1] »

Vingt-quatre jours plus tard, le 19 thermidor an II, un arrêté signé des représentants Albitte, Salicetti et Laporte, contresigné du général en chef Dumerbion, « considérant que le général Buonaparte a totalement perdu leur confiance par la conduite la plus suspecte, et *surtout par le voyage qu'il a dernièrement fait à Gênes* », — le suspend de ses fonctions, le met en état d'arrestation et dit qu'il sera « traduit au Comité de salut public, à Paris, sous bonne et sûre escorte ; que les scellés seront apposés sur tous les papiers et effets dont il sera fait inventaire par les commissaires, et lesdits papiers envoyés au Comité. »

Vievin, chef de brigade de gendarmerie, et l'ad-

[1] Documents de M. de Coston.

judant général Arena, tous deux compatriotes de Buonaparte, sont chargés de procéder à son arrestation.

Que s'était-il donc passé?

Le silence des apologistes de Buonaparte et de Buonaparte lui-même sur toute cette affaire serait de nature à autoriser les soupçons les plus graves. Mais d'autre part « sa complicité » avec un homme d'une honnêteté aussi incontestable que celle de Ricord plaide en sa faveur dans ce mystère.

On peut admettre (et c'est assurément l'hypothèse la plus favorable), que son silence sur cette crise de sa vie se rapporte surtout aux opinions jacobines qu'il affichait à ce moment, qu'il lui aurait été par trop difficile de nier plus tard et sur lesquelles il trouvait plus commode de ne se point expliquer.

Voici, dès lors, quelle serait l'opinion la plus probable sur les causes de cette mise en accusation.

Du 25 messidor au 19 thermidor, un fait grave, immense, s'était accompli. La Réaction avait triomphé de la Révolution. Robespierre, Couthon, Saint-Just et leurs amis avaient été traînés à l'échafaud. Augustin Robespierre, rappelé à Paris, avait demandé à mourir avec son frère. Le royalisme et le terrorisme, alliés et victorieux, s'acharnaient sur la mémoire de ces pures victimes, et non assouvis par le sang versé, s'enivraient encore de calomnie.

Robespierre était devenu « le tyran »! Le peuple,

aveuglé par ses plus mortels ennemis, célébrait par des chants et des feux de joie le supplice de son plus incorruptible avocat!...

Il importe de se rendre compte de ce qui dut alors se passer dans les provinces. Les républicains les plus sincères, les jacobins les plus résolus, en présence des accusations formelles qui s'élevaient contre Robespierre, à la nouvelle des mesures terribles, foudroyantes, que ce pouvoir, alors incontesté, la Convention nationale, venait de prendre subitement, durent croire aux projets de trahison et de tyrannie attribués à ce martyr.

Les amis personnels de Maximilien, les représentants montagnards, ceux du moins que leurs missions aux armées tenaient éloignés depuis huit ou dix mois du foyer de cette intrigue infâme, devaient tomber eux-mêmes dans le piége ouvert sous les pas de la Révolution.

Séparés, comme ils l'étaient, de Paris, par des centaines de lieues et des difficultés de communications inconnues aujourd'hui, pleins d'une juste et républicaine défiance de la nature humaine, ils devaient croire, ils crurent à une défaillance du grand tribun. Et, qui sait? peut-être la gloire de ce juste les offusquait-elle aussi, en dépit d'eux-mêmes!

C'est ce qui explique comment ceux-là, qui continuèrent la lutte, après Robespierre, contre la réaction, les Romme, les Soubrany, les Bourbotte, ces *derniers montagnards*, dont Jules Claretie a raconté la mort héroïque, purent, du moins au début,

se tromper sur le compte de Maximilien, et le calomnier dans leur conscience. Douloureuses divisions des grandes âmes politiques, combien de fois, hélas! l'histoire n'a-t-elle pas eu à vous enregistrer!

Dans le cas spécial qui nous occupe, on n'a pas oublié quelle était, à l'armée d'Italie (d'abord devant Toulon, puis dans les Alpes-Maritimes), la situation respective des représentants.

Fréron et Barras étaient retournés à Paris. Gasparin était mort. Salicetti, Robespierre jeune et Ricord étaient seuls restés.

Quoique Salicetti fût, politiquement, du même bord que ses deux collègues, ses relations avec eux n'étaient pas intimes. On a vu combien il se défiait (et avec combien de raison!) de son compatriote Buonaparte, quoi qu'il eût été l'artisan premier de sa fortune. Et Buonaparte s'était déclaré, en toute occasion, l'instrument dévoué, l'âme damnée d'Augustin Robespierre...

A son tour, celui-ci avait été rappelé à Paris.

Sur ces entrefaites, le coup d'État de thermidor éclate comme un coup de foudre. C'est par le *Moniteur* que Salicetti en a la nouvelle. Il apprend à la fois les « crimes » et le « châtiment » de la « faction de Robespierre... »

Au milieu des impressions douloureuses que la trahison apparente des frères Robespierre doit causer à Salicetti et des soupçons qu'elle doit éveiller dans son esprit contre leurs créatures, il apprend que Buonaparte a été envoyé à Gênes, de l'autorité

privée de Ricord, pour une mission *secrète*, dont le but n'est même pas énoncé dans le pouvoir signé par le représentant.

Aussitôt les craintes les plus terribles obsèdent le patriotisme de Salicetti. De cette démarche, au moins équivoque, de Ricord et de Buonaparte, instruments avérés de Robespierre jeune, il rapproche d'autres indices graves. Il voit, il doit voir, dans le complot qu'il soupçonne à l'armée d'Italie, le corollaire du complot que la Convention nationale prétend avoir découvert à Paris... Il n'y a pas un instant à perdre! Il faut sauver la République, menacée sur l'une de ses frontières comme elle l'était hier en plein cœur!

Salicetti quitte précipitamment le quartier général de Nice et accourt à Barcelonnette, auprès de ses collègues de l'armée des Alpes, Albitte aîné et Laporte. Chemin faisant, il voit la mort de près : un coup de feu qui lui est destiné atteint un de ses compagnons, le chef de demi-brigade La Converserie[1]. Cette tentative d'assassinat (évidemment partie d'une main thermidorienne), Salicetti l'attribue naturellement à ceux qu'il croit les véritables ennemis de la République : ses préventions en sont corroborées.

Albitte et Laporte sont promptement ralliés à son opinion. Les trois représentants signent une dénonciation de Ricord et Buonaparte au Comité de salut public, réunissent provisoirement la représenta-

[1] Voir *Pièces justificatives*.

tion nationale de l'armée des Alpes et de l'armée d'Italie ; Albitte et Salicetti partent pour Nice et mettent Buonaparte en arrestation, tandis que Ricord est envoyé à la barre de l'Assemblée.

Le 25 thermidor, Albitte et Salicetti écrivaient de Nice au Comité de salut public :

« A notre arrivée de Barcelonnette, nous avons mis le général Buonaparte en état d'arrestation : on examine ses papiers. Son successeur (le général de brigade Dujard) reçoit de lui les renseignements nécessaires pour la direction de l'artillerie, tant de siége que de campagne, qui se trouve préparée. Nous aurons soin de vous rendre compte sous peu du parti que nous aurons cru devoir prendre à son égard. »

Ce n'était pas là une affaire de petite importance, et il est certain qu'il y allait de la tête de Buonaparte. La preuve, c'est que son ami et son aide de camp, Junot, n'eut, au premier moment, qu'une pensée : le faire évader de sa prison, et lui procurer les moyens de passer promptement la frontière voisine.

Buonaparte était au secret. Junot lui fit transmettre son plan par un soldat de garde, dès les premières heures de l'arrestation.

Buonaparte, assuré sans doute qu'on ne trouverait dans ses papiers aucune pièce dangereuse, préféra ne point tenter l'évasion que lui proposait Junot ; dans un billet très-habilement conçu pour le cas où

ce papier tomberait entre les mains des représentants, il lui disait : « Ne fais rien; tu me compromettrais. [1] »

Quel fut le résultat de l'enquête? Quels renseignements l'ordonnateur Denniée, chargé de l'examen des papiers de Buonaparte y trouva-t-il? C'est ce qui reste jusqu'à ce jour et restera probablement un mystère. Toujours est-il que Buonaparte n'eut pas à se plaindre des procédés de Denniée, et qu'il paraît plutôt avoir eu à cœur d'acheter sa discrétion; car, élevé au faîte de la puissance, il accabla constamment de grâces et de bienfaits son ancien juge.

Quoi qu'il en soit, le 3 fructidor, après une détention de huit jours, Buonaparte fut mis en liberté *provisoire*.

On cite fréquemment, au sujet de cette affaire de Loano, l'opinion, très-vague en somme, sous les dehors de la précision et de l'information exacte, de la duchesse d'Abrantès, dont le frère, Albert Permon, était à cette époque le secrétaire de Salicetti.

« Ce que je sais [2], dit-elle, c'est que Salicetti et lui (Buonaparte) adressèrent leurs vœux à la même personne. *J'ignore si ce fut en Corse ou à Paris*, mais ce dont je suis sûre (?), c'est que, malgré sa jeunesse ou plutôt à cause de sa jeunesse, Buonaparte fut

[1] *Correspondance de Napoléon Ier*. Tome I.
[2] *Mémoires de la duchesse d'Abrantès*. Tome I.

écouté. Ce n'est pas le motif unique de l'*animosité que Salicetti fit voir contre Buonaparte*... L'opinion de mon frère, alors secrétaire de Salicetti, était que Buonaparte n'avait dû la vie qu'à une cause que personne n'a bien connue. Le fait est que Salicetti reçut une lettre de Buonaparte qui parut lui faire une vive impression. Les papiers de Buonaparte avaient été remis à Salicetti. Celui-ci, après les avoir parcourus très-attentivement, les avait repoussés avec une impatience marquée; ensuite, il les reprit et les lut encore une fois. Mon frère lui ayant proposé de l'aider dans l'examen des papiers de Buonaparte, Salicetti le refusa, et, après une seconde inspection qui probablement fut encore inutile, il s'assit avec un air préoccupé. »

A la vérité, quand on ne regarde que la surface des choses, madame d'Abrantès, fille d'une amie de Salicetti, sœur de son secrétaire et femme de Junot, peut paraître en position d'être bien informée sur l'affaire de Loano. Aussi les rares historiens qui ont parlé de cet épisode de la vie de Buonaparte ne se sont-ils pas fait faute de copier ces explications.

Mais qui ne voit, en les examinant de près, qu'elles n'expliquent rien? Comment ne pas comprendre que les motifs romanesques de « l'animosité contre Buonaparte, » attribuée à Salicetti par madame d'Abrantès, pourraient bien motiver, si l'on veut, l'arrestation, mais ne motiveraient point du tout la mise en liberté, après huit jours?

D'autre part, la lettre adressée par Buonaparte

à Salicetti et Albitte, de laquelle parle madame d'Abrantès, et que son frère n'avait pas lue, on la connaît maintenant[1]. On sait comme elle était habilement écrite, et quels sentiments elle s'attachait à faire vibrer dans le cœur des représentants.

Enfin Salicetti était jacobin, comme Buonaparte disait l'être. Il est donc vraisemblable que, commençant à être éclairé, entre le 25 thermidor et le 3 fructidor, sur la portée véritable du coup d'Etat de thermidor; comprenant qu'en faisant arrêter Ricord et Buonaparte il était tombé, politiquement, dans l'erreur, et enfin reconnaissant que la trahison dont il avait cru trouver la trace était imaginaire, il n'eut plus d'autre parti à prendre que de faire mettre Buonaparte en liberté. Il le fit d'ailleurs de très-bonne grâce, et en adressant au Comité de salut public la lettre la plus élogieuse sur le jeune général et sur le « besoin que l'armée d'Italie avait de lui. »

Il est malaisé de voir dans cette conduite « l'animosité » dont parle madame d'Abrantès. Car, s'il est toujours difficile de ne pas se tromper, il est bien plus difficile encore de reconnaître franchement qu'on a glissé dans l'erreur.

Au reste, le Comité de salut public étant saisi de l'affaire, Salicetti put seulement mettre Buonaparte en liberté *provisoire*.

[1] Voir cette lettre aux *Pièces justificatives*. Comme beaucoup d'autres pièces importantes, elle a été passée sous silence dans le recueil de la *Correspondance de Napoléon Ier*.

Ce ne sont là que des inductions, à la vérité très-probables, tirées de plusieurs faits positifs, de la critique de divers témoignages et de la connaissance du caractère des acteurs. Mais il est au moins un souvenir que l'histoire peut conserver avec certitude de cette affaire de Loano, c'est celui de l'étrange mission (pour ne rien dire de plus) que Buonaparte avait acceptée de Ricord et qu'il accomplit à Gênes.

§ V

A dater du jour de sa mise en liberté provisoire, 7 fructidor an II (24 août 1794), jusqu'au 5 nivôse an III (25 décembre 1794), Buonaparte prend part de nouveau aux travaux de la campagne de Piémont.

Mais, quoi qu'en aient encore dit ses apologistes, qui lui attribuent, sans aucune preuve, les succès de l'armée républicaine à Saint-Jacques et à Cairo, son rôle paraît avoir été réduit, dans cet intervalle, aux détails de son service de chef d'artillerie.

Les motifs de cette opinion sont les suivants :

Il n'est pas vraisemblable, *a priori*, que les représentants du peuple et le général en chef Dumerbion aient donné une autorité prépondérante à un officier à peine déchargé des soupçons graves qui pesaient sur lui, à peine remis en liberté *provisoire;*

Il est hors de doute que l'armée d'Italie était

commandée : à droite, par Masséna ; au centre, par Macquart ; à gauche, par Serurier et Garnier ;

Toutes les lettres ou pièces émanant de Buonaparte et se rapportant à cette période sont des ordres de détail, relatifs à des transports de canons, d'affûts, de boulets, de poudres, de munitions variées ;

Cette campagne étant une guerre de montagnes, le rôle de l'artillerie y était nécessairement restreint ;

Enfin, les quatre rapports des représentants et du général en chef, adressés au Comité de salut public[1], ne manquent pas de mentionner avec éloges les noms du général divisionnaire Masséna, des généraux de brigade La Harpe et Cervoni, et de simples officiers ou sous-officiers, comme le capitaine Reibaut et le sergent Brémont ; ces rapports ne disent pas un seul mot de Buonaparte, ni de l'artillerie.

Pour se rendre compte, d'ailleurs, du ridicule des prétentions que nous combattons, il suffit de savoir ce qu'est la hiérarchie militaire, et de constater, sur le tableau de l'état-major général de l'armée d'Italie, au commencement de l'an III, que Buonaparte y figure comme général de brigade, lui vingt-quatrième, au-dessous de dix généraux de division, du général en chef et des représentants.

A la fin de cette campagne, vers la fin de nivôse an III (janvier 1795), une expédition maritime est

[1] 11 vendémiaire an III, 13 vendémiaire an III.

projetée d'abord contre la Corse, tombée au pouvoir des Anglais, puis contre la Toscane. Cette expédition se prépare à Toulon. Le général de brigade Buonaparte est chargé d'aller surveiller les arrivages de munitions et quitte le quartier général de l'armée d'Italie.

Il profite de cet éloignement de ses chefs immédiats pour aller fréquemment visiter sa famille à Marseille.

De nivôse an III à floréal de la même année, il voyage sans cesse entre Toulon et Marseille, et toute sa correspondance, datée de ces deux villes, est relative aux détails de son service.

Le 2 floréal an III, Buonaparte est mis « à la réforme. » Les biographes sont très-embarrassés par cette mesure. Rien de plus facile à expliquer, si l'on remarque le détail suivant de la séance du 15 germinal an III, à la Convention :

« On procède, dit le *Moniteur*, à l'appel nominal pour le remplacement des membres qui sortent du Comité de salut public. Les trois sortants sont Dubois-Crancé, Boissy-d'Anglas et André Dumont. Les sept nommés d'après le décret d'hier sont Cambacérès, Creuzé-Latouche, Gillet, Aubry, Roux (de la Haute-Marne), Lesage (Eure-et-Loir) et Tallien. »

Tous ces noms appartiennent à la majorité thermidorienne la plus décidée. Quelques-uns, Aubry notamment, ne prennent même plus la peine de cacher leurs opinions et leurs rancunes royalistes.

D'autre part, les représentants qui ont remplacé,

depuis quelques mois, Albitte et Salicetti à l'armée d'Italie et dans le département du Var, sont des réactionnaires aussi forcenés qu'obscurs, Ritter, Mariette, Chambon, Turreau... [1]

Une des premières mesures que devaient prendre logiquement ces hommes était de suspendre de ses fonctions un général de brigade notoirement signalé pour ses anciennes relations avec Robespierre jeune, Ricord et Salicetti, et pour les opinions jacobines qu'il avait arborées. La chasse au *montagnard*, ouverte le 9 thermidor, poursuivie au 12 germinal, allait aboutir à l'*Insurrection de la faim*, à ce sinistre 1er prairial : elle devait nécessairement atteindre Buonaparte. Aussi fut-il compris dans les premières radiations opérées sur les cadres de l'armée.

Buonaparte se décida immédiatement à partir pour Paris. Mais, s'il faut donner pleine créance à l'itinéraire que lui attribue l'annaliste minutieux de ces premières années, M. de Coston, il mit près d'un mois à achever ce voyage, s'arrêtant à Montélimart, à Valence, à Lyon, à Châlon-sur-Saône.

Ce qu'il y a de certain, c'est que l'argent ne lui manquait pas ; il voyageait en poste dans une berline à lui, avec Junot et Marmont, faisant grande chère et « offrant de payer comptant » à Montéli-

[1] Voir au *Moniteur* de germinal an III les rapports de ces commissaires qui se plaignent amèrement à la Convention d'avoir entendu pousser autour d'eux, en Provence, les cris séditieux de : *Vive la Montagne ! vivent les Jacobins!*

mart, une propriété qu'il eut un instant envie d'acheter [1].

L'histoire a le droit de se demander sur quels appointements ce général de vingt-six ans, sans fortune personnelle, avait pu, en moins d'un an, faire de pareilles économies.

CHAPITRE IV

VENDÉMIAIRE

§ I

Le voilà arrivé à Paris (du 30 floréal au 8 prairial).

L'insurrection du 1er prairial venait d'éclater, suprême effort du peuple, éclairé enfin sur le coup d'État de thermidor, et réclamant de ses indignes mandataires *du pain et la Constitution de* 1793 ! La réaction avait réussi à étouffer cette protestation dernière.

Romme, Soubrany, Goujon, Bourbotte, Duques-

[1] *Biographie des premières années de Napoléon*, par M. de Coston.

noy, Duroi, Peissard, Rhul, ces héroïques défenseurs du droit, étaient arrêtés ou décrétés d'arrestation. Les uns allaient bientôt expier par leur suicide sublime ou leur glorieux supplice, le crime (toujours irrémissible) d'avoir voulu remonter le courant d'une réaction. D'autres, fugitifs et proscrits, allaient traîner dans l'exil leur vie misérable.

Tous ces hommes, c'étaient ceux dont le pouvoir avait tiré Nabulione du néant. Maintenant, ils étaient par terre : il était temps d'abandonner leur parti.

Il eut bientôt pris langue.

Les puissants du jour sont les ennemis mortels de ceux qui l'ont protégé, et des idées qu'il a professées pendant trois ans ? Ce sont les assassins de Robespierre jeune : ils ne travaillent qu'à épuiser les dernières gouttes de sang qui restent à la Montagne... Qu'importe !

Ce sont leurs mains sanglantes qui tiennent les clefs de la caisse, les épaulettes, les commandements. C'est à leur porte qu'il faut frapper.

Et sans remords comme sans chagrin, sans une apparence d'hésitation ou de pudeur, Buonaparte va vers eux.

Au demeurant, il a déjà des amis dans la réaction. Ces délicates natures, Barras et Fréron, se portent mieux que jamais, après les cataclysmes de thermidor, de germinal, de prairial. Salamandres humaines, elles vivent à l'aise dans ces incendies qu'elles

allumeraient plutôt que de n'en pas respirer la flamme.

Barras et Fréron seront le trait d'union entre le jacobin d'hier et les rois d'aujourd'hui.

Et Buonaparte de se lever matin pour aller saluer les laquais d'Aubry, qui tient plus spécialement la feuille des bénéfices militaires.

Il parvient à être reçu.

— Vous êtes bien jeune pour être général, dit Aubry.

— Citoyen, on vieillit vite sur le champ de bataille, et j'en arrive.

Aubry trouve le mérite insuffisant et commun à six cent mille Français ; il renvoie le solliciteur.

Celui-ci ne se lasse pas. Tous les jours, il prend position dans l'antichambre de la rue Saint-Florentin. Il ne se contente pas d'assiéger lui-même la porte d'Aubry, il l'entoure de circonvallations savantes et des suppliques simultanées de Marboz, évêque constitutionnel de la Drôme, de Barras, de Lareveillère-Lepeaux, auprès duquel il s'est réclamé de Volney, alors professeur à l'Ecole normale...[1] ; de Fréron, sur lequel il a un puissant moyen d'action, l'amour que le conventionnel a conçu pour sa sœur Paolina [2]. Vains efforts. La multiplicité même de ces démarches confirme Aubry dans ses préventions. A toutes ces suppliques il répond : « *Avancement*

[1] Volney avait habité près d'un an la ville d'Ajaccio.

[2] Voir à ce sujet les très-curieuses lettres reproduites par M. de Coston dans le 2e volume de la *Biographie de Napoléon*.

prématuré... Ambition ridicule... Impossible de placer tous les officiers généraux... »

Buonaparte, — supplice effroyable ! — reste sans place.

Fréron, son ami, qui l'appelle dans son *Mémoire justificatif*[1] « un militaire aussi vertueux que modeste, » — apologie assurément aussi étrange que l'apologiste, — dit à ce sujet : « Buonaparte a mis depuis, moins de temps à soumettre toute l'Italie qu'il n'en a employé à réclamer vainement justice auprès du Comité de salut public, et il a eu meilleur marché du roi de Sardaigne, du duc de Modène, de l'infant de Parme, du grand-duc de Toscane, du roi de Naples et du pape, que d'Aubry. »

Doulcet de Pontécoulant, dit de son côté : « On le rencontrait frappant à toutes les portes...[2] »

Cet acharnement à solliciter est par lui-même assez ridicule. Il l'est au plus haut degré, quand on se représente Buonaparte tel que nous le dépeint madame d'Abrantès :

« A cette époque de sa vie, Napoléon était laid... Depuis, tout ce qui en lui était osseux, jaune, maladif, s'est arrondi, éclairci... Les traits, qui étaient presque tous anguleux et pointus, ont pris de la rondeur, parce qu'ils se sont revêtus de chair, dont il y avait presque absence... Il se soignait si peu, que ses cheveux, mal peignés, mal poudrés, lui donnaient

[1] Fréron. *Mémoire historique... et justificatif...*
[2] *Mémoires de M. de Pontécoulant.* Tome I.

un aspect désagréable... Je le vois encore, entrant, en 1795, dans la cour de l'*hôtel de la Tranquillité*, la traversant d'un pas gauche et incertain, ayant un mauvais chapeau rond *enfoncé sur ses yeux*[1], et laissant échapper ses deux « oreilles de chien » mal poudrées, qui retombaient sur sa redingote gris de fer... Sans gants, parce que, disait-il, c'était une dépense inutile; portant des bottes mal faites, mal cirées, et puis tout cet ensemble maladif résultant de sa maigreur, de son teint jaune... »

Plus loin, madame d'Abrantès dit encore : « Il parlait mal, faisait des fautes de français assez grossières, et il était d'une ignorance qui frappait, dans de certaines parties de l'instruction ordinaire... »

Il logeait à cette époque rue du Mail, à l'*hôtel de la Liberté*.

Désœuvré et ne sachant que faire de son temps, aux heures où les antichambres officielles sont fermées, il hantait les théâtres et les concerts, mais sans paraître y trouver aucun plaisir.

Incapable de supporter sa disgrâce avec courage, il était ce qu'il fut depuis à Sainte-Hélène, tantôt morose, silencieux, concentré dans son humeur noire, tantôt d'une loquacité excessive et méchante.

Il mangeait à une table d'hôte du Palais-Royal, avec d'autres officiers, — muet et boutonné. Avait-il pris sa pitance, il enveloppait son écot dans la carte

[1] Madame d'Abrantès a insisté, ailleurs, sur ce détail caractéristique : « .... un chapeau rond toujours mal posé sur ses yeux, *qu'il cachait entièrement*. » *Mémoires*. Tome I.

à payer, et le déposant lui-même au comptoir, il sortait furtivement, sans mot dire[1].

Dans les deux ou trois maisons où il était reçu à dîner, chez madame Permon (mère de madame d'Abrantès), chez madame de Bourrienne, il portait la même manière d'être, la même humiliation de sa disgrâce, la même taciturnité, coupée par des éclairs de gaieté maladive et féroce.

« Nous étions un jour, raconte madame de Bourrienne, au Théâtre-Français, où l'on jouait *Le Sourd ou l'Auberge pleine*. Tout l'auditoire riait aux éclats Le rôle de Dasnières était rempli par Batiste cadet, et jamais personne ne l'a mieux joué que lui. Les éclats de rire furent tels que l'acteur fut souvent forcé de s'arrêter. Buonaparte seul, et cela me frappa beaucoup, garda un silence glacial. Je remarquai à cette époque que son caractère était froid et sombre ; son sourire était faux et souvent fort mal placé ; et à propos de cette observation, je me rappelle qu'à cette même époque, peu de jours après notre retour, il eut un de ces moments d'hilarité farouche qui me fit mal et me disposa peu à l'aimer. Il nous raconta, avec une gaieté charmante, qu'étant devant Toulon, un officier, qui se trouvait de son arme et sous ses ordres, eut la visite de sa femme, à laquelle il était uni depuis peu et qu'il aimait tendrement. Peu de jours après, il eut ordre de faire une nouvelle attaque sur la ville, et l'officier fut commandé. Sa femme vint trouver Buonaparte et

[1] *Mémoires de Bourrienne*. Tome I.

lui demander, les larmes aux yeux, de dispenser son mari de service ce jour-là. Le général fut insensible, à ce qu'il nous disait lui-même avec une gaieté charmante et féroce. Le moment de l'attaque arriva, et cet officier, qui avait toujours été d'une bravoure extraordinaire, à ce que disait Buonaparte lui-même, eut le pressentiment de sa fin prochaine ; il devint pâle, il trembla... Dans un moment où le feu de la ville devint très-fort, Buonaparte lui dit : *Gare! voilà une bombe qui nous arrive!* L'officier, ajoutait-il, au lieu de s'effacer, se courba et fut séparé en deux. Buonaparte riait aux éclats en citant la partie qui fut enlevée [1]. »

Naturellement, les apologistes du « grand homme » ne manquent pas d'expliquer ces traits de caractère par les « grandes pensées qui roulaient déjà dans son esprit. »

Mais, si l'on examine les choses de près, on voit que ces « grandes pensées » se réduisaient, en somme, à la rage de n'être plus rien et à un désir immodéré d'argent.

« Junot, dit madame d'Abrantès, qui souvent m'a parlé des six mois qu'ils passèrent ainsi à Paris, me racontait que souvent, en se promenant le soir sur le boulevard, et voyant passer de ces jeunes gens élégants, montés sur de beaux chevaux et entourés de l'opulence qu'on pouvait alors se permettre, Buo-

[1] Madame de Bourrienne. (Note insérée dans les *Mémoires* de son mari.)

naparte *déclamait contre le sort* et injuriait à demi-voix les incroyables à oreilles de chien et cadenettes relevées... « Et ce sont de pareils êtres qui *jouissent « de la fortune!* » s'écriait-il...[1] »

« *Est-il heureux, ce coquin de Joseph!* avait-il encore l'habitude de dire, en songeant à son frère, richement marié [2]. »

Il était, à ce moment, tombé dans une véritable misère, et ne vivait que d'expédients [3]. En arrivant à Paris, il avait voulu essayer des spéculations de bourse; une ou deux opérations malencontreuses, faites avec Bourrienne, l'avaient en peu de jours débarrassé des assignats qu'il rapportait de l'armée[4]. Ses lettres d'alors le montrent complétement découragé : « Si cela continue, écrit-il à son frère, je finirai par ne pas me détourner lorsque passe une voiture... »

Sans les secours que lui envoyait son frère Giuseppe et surtout sans l'amitié de Junot, qui recevait une petite pension de sa famille, il aurait manqué même du nécessaire.

Cette amitié dévouée, que Junot lui témoignait, avait sa source dans l'amour profond qu'il avait, lui aussi, conçu pour Paolina, la jeune sœur de Buonaparte. Junot espérait obtenir sa main. Mais à ce moment elle était destinée à Fréron, avec lequel

[1] *Mémoires de madame d'Abrantès*. Tome I.
[2] *Mémoires de Bourrienne*. Tome I.
[3] *Mémoires de madame d'Abrantès*. Tome I.
[4] *Mémoires de Marmont, duc de Raguse*. Tome II.

elle échangeait des lettres qui respirent la passion la plus ardente [1].

Buonaparte ne se contentait pas d'envier le sort de son frère Giuseppe : il songea sérieusement à l'imiter, et à sortir comme lui d'une situation difficile par la porte d'un riche mariage. Madame d'Abrantès raconte que, lorsque sa mère, madame Permon, fut devenue veuve, Buonaparte se hâta de demander à l'épouser. Elle avait quarante ans au moins (son fils en avait vingt-cinq), et Buonaparte à peine vingt-six... Il fut éconduit, paraît-il.

Mais il avait noté parmi ses « moyens de parvenir » ce singulier expédient, et nous le verrons bientôt arriver à ses fins par son mariage avec la veuve Beauharnais.

Pour l'instant, il songeait surtout à se créer des relations. Il en avait d'étranges.

« J'ai dîné hier, dit-il un jour à madame Permon, chez un homme qui est singulier. Je le crois espion de la cour d'Espagne et d'Angleterre tout à la fois... Il est logé à un troisième étage et il est meublé comme un satrape... J'ai dîné là avec des hommes de la plus grande importance. » Madame Permon ayant demandé le nom de cet hôte : « C'est

[1] Une des lettres de Pauline Buonaparte à Fréron (publiées par M. de Coston, à la fin de son ouvrage sur la jeunesse de Napoléon), se termine ainsi : « *Ti amo sempre et passionattissimamente, per sempre ti amo, ti amo sbell' idol mio, sei cuore mio, tenero amico, ti amo, amo, amo, amo, si amatissimo amante.* »

le général Miranda, » répondit-il. Et quand Buonaparte fut parti, Salicetti de dire : « Le drôle (jamais il ne parlait de Buonaparte sans une épithète injurieuse), le drôle a deviné juste. C'est un agent de l'Angleterre, ce donneur de dîners dont il vient de vous parler [1]. »

Nous aurons à revenir sur le rôle que ce Miranda jouait à ce moment à Paris ; et peut-être cette simple indication notée par hasard dans les mémoires de madame d'Abrantès, nous donnera-t-elle la clef d'un trait décisif dans la vie de Buonaparte, son obstination à rester à Paris quelques jours avant vendémiaire.

§ II

A force de sollicitations, il avait fini par obtenir quelque chose d'Aubry ; mais ce qu'il avait obtenu ressemblait plutôt à une dérision qu'à une faveur : il était désigné, lui officier d'artillerie, pour commander dans l'armée de l'Ouest une brigade d'infanterie.

Sans refuser formellement, comme il voulait le donner à entendre à son ami Sucy [2], il temporisa. Un événement, qu'il attendait sans doute avec impatience, allait se produire ; il ne voulait pas quitter Paris avant d'avoir essayé d'en tirer quelque

[1] *Mémoires de madame d'Abrantès.*

[2] Lettre de Buonaparte à Sucy (3 thermidor an III) : « L'on m'a porté pour servir à l'armée de la Vendée, comme général de la ligne... Je n'accepte pas... »

fruit [1]. Cet événement, très-simple et très-naturel, mais très-important pour Buonaparte, après les preuves non équivoques de mauvais vouloir données par Aubry à tous les ci-devant jacobins, était le renouvellement par quart du Comité de salut public, dont l'époque tombait le 15 thermidor. Les membres sortants furent Tallien, Aubry, Tréilhard et Cambacérès [2].

Doulcet de Pontécoulant remplaça Aubry à la présidence de la section de la guerre.

Ce changement de personnes rendit quelque espoir à Buonaparte. Il recommença, auprès de Doulcet, les démarches restées infructueuses auprès du royaliste Aubry.

Fort à propos pour lui, le Comité de salut public renouvelé se préoccupait vivement de la situation des armées des Alpes et d'Italie, complétement désorganisées par la précédente administration. Buonaparte fit valoir les connaissances pratiques qu'il avait sur la matière; Doulcet, sur la recommandation de Boissy-d'Anglas (probablement une recommandation de seconde main), le plaça au bureau topographique de la guerre [3].

Une lettre de Hoche, datée du 29 thermidor, informe un de ses lieutenants que le général de brigade Buonaparte ne viendra pas occuper le poste pour le-

[1] Lettre de Buonaparte à Joseph. (Thermidor an III.)
[2] *Moniteur* du 20 thermidor an III.
[3] *Mémoires de Doulcet de Pontécoulant.*

quel il avait été désigné à l'armée de l'Ouest. Cette lettre même prouve que Buonaparte n'avait pas, jusqu'au moment où il obtint d'être placé au bureau topographique, refusé la brigade d'infanterie qu'on lui avait assignée, comme il l'a prétendu à Sainte-Hélène. S'il fallait une autre preuve, il suffirait de citer sa lettre à son frère Giuseppe, datée du 25 thermidor an III, et où se trouve cette phrase : «Richard et *mes chevaux* ont été pris par les chouans dans l'affaire de Bressuire. » Il avait donc envoyé devant lui ses bagages et ses chevaux.

Une fois introduit dans la place, c'est-à-dire dans les bureaux les plus particuliers de la guerre, Buonaparte avait, suivant un trope familier » le pied dans l'étrier. »

Il possédait, sur la géographie militaire du Piémont, des connaissances spéciales recueillies sur les lieux mêmes. Il avait, comme tout officier ambitieux l'aurait eu dans sa situation, son plan de campagne d'Italie tout formulé dans sa tête.

A peine entré au service du Comité, il se hâta de placer ce plan de campagne, en le proposant à Doulcet.

C'était surtout un projet d'opérations préliminaires, ayant pour but d'assurer les subsistances de l'armée française, dans ses positions des Alpes et de l'Apennin, par le rétablissement du cabotage entre Marseille, Nice et Gênes.

Les propositions principales faites au Comité, pour remplir ce but, étaient les suivantes :

1° Ne point trop activer la paix avec les cercles d'Allemagne, et ne la conclure que lorsque l'armée d'Italie sera considérablement renforcée;

2° Faire tenir garnison à Toulon par les troupes embarquées sur l'escadre, et restituer à l'armée une partie de la garnison de cette place, qui sera remplacée lorsque la paix avec l'Espagne sera ratifiée;

3° Faire passer de suite 15,000 hommes des armées des Pyrénées à l'armée d'Italie;

4° En faire passer 15,000 autres au moment de la ratification de la paix avec l'Espagne;

5° Faire passer 15,000 ou 20,000 hommes des armées d'Allemagne à l'armée d'Italie au moment de la paix avec les cercles;

6° Prendre l'arrêté suivant :

a. L'armée d'Italie attaquera les ennemis, s'emparera de Vado, y rétablira la défense de la rade, investira Céva, fera le siége de la forteresse et s'en emparera.

b. Dès l'instant que les Autrichiens seront éloignés on obligera le commandant du fort à recevoir deux bataillons et deux compagnies d'artillerie pour garnison en forme d'auxiliaires;

c. La droite de l'armée des Alpes se réunira avec la gauche de l'armée d'Italie, dans la vallée de la Sture, investira Démont en s'emparant de la hauteur de la Valloria;

d. Le commandant d'armes du port de Toulon enverra à Antibes quatre tartanes armées et quatre chaloupes canonnières ou felouques, à la disposition du général commandant en chef l'artillerie de l'ar-

mée d'Italie, pour servir à l'escorte des convois d'artillerie ;

e. Il sera embarqué 36 bouches à feu de siége, avec un approvisionnement pour siége, sur des bateaux à rames, qui seront débarqués à Vado pour le siége de la forteresse de Céva.

f. L'on réunira le plus près possible du camp de Tournus, 40 bouches à feu de siége, pour le siége de Démont.

g. La neuvième commission fera passer 400 milliers de poudre à Avignon, où ils seront aux ordres du général d'artillerie de l'armée d'Italie, et 200 milliers à Grenoble ; elle prendra ses mesures pour qu'ils y soient rendus avant la fin du mois.

h. L'agence des subsistances militaires se procurera à Gênes, où elle les laissera en dépôt, des blés pour nourrir 60,000 hommes pendant trois mois ;

i. La neuvième commission fera passer à l'armée d'Italie tout ce qui est nécessaire pour compléter l'équipage de pont demandé au commencement de la campagne par le général d'artillerie ;

j. La commission des transports militaires fera remplacer à l'armée d'Italie les 1,500 mulets qui en ont été tirés pour servir au transport des subsistances à Paris [1].

Tel est, dans ses éléments principaux, le plan que Buonaparte proposa à Doulcet.

On sait comment s'exécutent les travaux confiés

[1] *Correspondance de Napoléon.* Tome I. (Le dernier article de ce plan suffit à donner une idée du degré de désorganisation de l'armée d'Italie. On lui avait enlevé jusqu'à ses mulets !)

à des commissions, quand les dépositaires du pouvoir ne sont pas enflammés de cet ardent patriotisme qui ne permet pas au fonctionnaire public de s'endormir sur ses devoirs. Les résolutions votées par les commissions, c'est presque toujours un secrétaire inconnu, un obscur manœuvre, qui les a seul élaborées. C'est ainsi que la section de la guerre s'en remettait, du soin de tout faire, et spécialement de formuler un plan de campagne, à son président Doulcet. Doulcet, à son tour, fut heureux de se décharger de ce souci sur son nouveau secrétaire.

Le plan de Buonaparte, d'abord « examiné avec attention, la carte sous les yeux, par des militaires instruits des localités[1] », puis soumis à l'approbation du Comité réuni, « ce qui n'était qu'une simple formalité[2] », fut enfin adressé sous forme d'*instructions* au général Kellermann, commandant en chef l'armée des Alpes et d'Italie, et aux représentants en mission auprès de cette armée.

Ce plan ne fut pas réalisé par les généraux Kellermann et Schérer. « Il ne devait l'être qu'un an plus tard par Buonaparte lui-même, » disent les apologistes, et ils n'ont pas assez de fines plaisanteries pour couvrir de ridicule les généraux qui ne surent pas l'apprécier à sa valeur.

Il faut répondre à ces inepties : d'abord qu'un

[1] Lettre de Doulcet à Kellermann, 7 fructidor an III.
[2] *Mémoires de Doulcet de Pontécoulant.* Tome I.

plan de campagne ne vaut jamais que par l'exécution, peut être détestable ou excellent, suivant la manière dont on le réalise, et ne doit, en somme, être jugé que par ses résultats; ensuite que ce n'est pas ce plan que Buonaparte réalisa dans sa campagne d'Italie, ou du moins qu'il le modifia profondément suivant les hasards des temps, des événements et des choses.

Quelle est, d'ailleurs, cette étrange prétention de vouloir guider, du fond d'un bureau, à l'avance et à deux cents lieues de distance, la marche et les progrès d'une armée?

Notre temps, réaliste et expérimental, ne croit plus à ces billevesées. On sait aujourd'hui comment se fait la guerre, et de quel total de faits partiels, subits, imprévus, impersonnels, fortuits, se compose une campagne. Il n'y a plus, pour croire aux plans « formulés à l'avance par le génie » et réalisés avec précision, que les esprits dociles, qui adorent encore tant d'autres idoles dont le bon sens humain a pourtant fait justice. On sait ce que valent et les plans et les récits officiels, et les proclamations et les bulletins. Toute cette friperie n'éblouit plus personne.

Quant à l'estime que les membres de la section de la guerre auraient faite de Buonaparte et de son plan, on l'a singulièrement grossie.

Pendant un demi-siècle, ils se sont disputés pour savoir qui avait su le premier « démêler le génie » du futur conquérant. Doulcet de Pontécoulant, entre tous, en a fait son principal titre de gloire..... Eh !

bonnes gens, calmez-vous! Vous avez pris ce plan, parce qu'il vous en fallait un et parce que celui qu'on vous proposait ne vous paraissait pas pire qu'un autre. Mais Buonaparte ni son plan ne vous frappèrent spécialement; et en vérité vous n'étiez pas en faute; il n'y avait pas si grand sujet de se pâmer d'admiration.

Ce qui le prouve, ce qui montre que Buonaparte sentait toute l'instabilité de sa situation au bureau topographique, où il n'était que par la grâce de Doulcet, c'est que voyant approcher le 15 fructidor, date de l'expiration des pouvoirs du président de la section de la guerre, il s'attacha avec ténacité à un projet qui depuis quelques semaines hantait sa cervelle surexcitée : le projet de quitter la France et d'aller se mettre au service de la Turquie.

La Porte s'occupait alors d'un armement contre la Russie, et paraissait disposée à prendre à son service quelques officiers d'artillerie français. Buonaparte ayant eu vent de ces intentions, s'était mis en rapports suivis avec le citoyen Reinhard, archiviste des relations extérieures auprès du Comité de salut public, pour avoir des renseignements à ce sujet[1], et il s'était décidé à tenter l'aventure.

A Sainte-Hélène il a nié qu'il ait jamais eu ce projet, il a formellement dit : « Jamais je n'en eus l'idée, pas plus que d'aller me faire turc à Constantinople. »

[1] *Biographie de Napoléon*, par M. de Coston.

Le malheur est que tout le monde peut voir aux Archives nationales, dans une vitrine publique du musée, la demande *autographe* adressée par Buonaparte au Comité de salut public pour obtenir l'autorisation d'aller prendre du service en Turquie [1].

De plus, Doulcet raconte dans ses mémoires avoir présenté lui-même cette demande au Comité dans la séance du 13 fructidor. Il ajoute qu'il ne crut pas devoir l'appuyer, et que ce fut « pour ne pas priver la France des talents d'un jeune général qui lui semblait appelé à un si grand avenir. » Il est infiniment plus probable que ce fut parce que l'expédition lui paraissait inopportune ou inutile, et, pour tout dire, saugrenue.

Quoi qu'il en soit, Doulcet cessa, le 15 fructidor, de faire partie du Comité de salut public : il fut remplacé, à la présidence de la section de la guerre, par Letourneur (de la Manche).

Celui-ci, à peine en fonctions, trouva que la place de Buonaparte, officier d'artillerie, était aux armées et non pas dans les bureaux de la guerre, où il avait pris un ton d'arrogance de tout point insupportable [2], et le désigna pour un poste de général de son arme, à l'armée de l'Ouest.

Buonaparte refusa de se rendre à ce poste. En

[1] Une lettre adressée par Buonaparte à son frère Giuseppe, le 4 fructidor an III, dit aussi : « Je suis attaché au bureau topographique du Comité de salut public... *Si je le demande, j'obtiendrai d'aller en Turquie....* »

[2] Doulcet de Pontécoulant. *Mémoires*. Tome I.

conséquence de ce refus, il fut immédiatement destitué. Voici la teneur de l'arrêté :

COMITÉ DE SALUT PUBLIC,

29 fructidor an III.

« Le Comité de salut public arrête que le général de brigade Buonaparte, ci-devant en réquisition par le Comité de salut public, est rayé de la liste des officiers généraux employés, attendu son refus de se rendre au poste qui lui a été désigné.

« *Signé à la minute :*

« LETOURNEUR, SIEYÈS, CAMBACÉRÈS. »

Quel était le motif de ce refus d'emploi opposé par un officier qui, six mois durant, — et avec quelle opiniâtreté ! — l'avait sollicité ?

Pour se l'expliquer, il faut simplement rapprocher la date de cette destitution, 29 fructidor, d'une autre date restée historique, le 13 vendémiaire ; remarquer que dix-huit jours seulement les séparent [1], et se rendre compte de ce qui se préparait, à ce moment, à Paris.

[1] Le 29 fructidor correspond au 15 septembre ; le 13 vendémiaire au 5 octobre.

§ III

Le Royalisme s'était allié au Terrorisme, en thermidor et en prairial, pour écraser la Montagne. Maintenant que ses plus terribles ennemis ont, l'un après l'autre, gravi l'échelle de la guillotine, il n'est plus satisfait de cette victoire partagée. Il veut faire la loi à ses amis d'hier, aux thermidoriens.

En quelques mois, ses prétentions et ses forces sont devenues formidables. Il ne se contente plus de susciter, du dehors, des ennemis à la France, ou de tenter, en Bretagne, ses révoltes impies. C'est en plein cœur qu'il veut frapper la République.

Le foyer de la chouannerie n'est plus en Vendée; il est à Paris même. Charette, Cormartin, le cardinal Maury, le cabinet de Londres, celui de Vienne, Condé, d'Artois, le comte de Provence y ont officiellement des banquiers, des correspondants, des ambassadeurs. Une bande d'Espagnols, d'Italiens, d'Allemands, de Suisses, d'Anglais, différents d'habits, de langage et de masques, sont les agents de la vaste conspiration qui se prépare [1].

Jamais on n'a vu tant d'étrangers. Les hôtels garnis sont remplis jusqu'aux combles. Le faubourg Saint-Germain, si désert il y a six mois, regorge

[1] P. J. Réal. *Essai sur les journées de vendémiaire.*

maintenant de chouans, d'émigrés, de prêtres réfractaires, de jeunes spéculateurs sur les charrois [1].

Les sociétés d'assassins royalistes, organisées sous les noms de *Compagnies de Jéhu* et de *Compagnies du Soleil*, arborent sur les promenades leur uniforme, — habit gris à collet vert, et leur mot d'ordre : *Mort aux Jacobins!* Dans les provinces, ils poignardent impunément, sur les routes, au fond des prisons. A Paris, ils s'arment de ces cannes tordues, à poignée colossale, massues véritables dont ils se servent pour assommer le soir, au coin des bornes, des hommes dont ils ignorent même le nom, mais qui, par un mot, par un geste, par un signe, se sont proclamés républicains.

Ces bourreaux en gants frais, ces « aimables » agents de la Terreur blanche, muscadins en « cadenettes, bas blancs, culotte tendue, jarretière flottante, » ne se cachent plus. Ils sillonnent Paris, au trot allongé de leurs chevaux sans queue et sans oreilles, perchés sur leurs wiskys ou leurs carricks; ils se réunissent au théâtre de la rue Feydeau, au « petit Coblentz » du boulevard des Italiens, chez Corazza, ou rue de la Loi (Richelieu), chez Garchy, le glacier royaliste; ils se bousculent dans les allées de Tivoli, d'Idalie, de l'Elysée, de l'hôtel Biron, de Bagatelle [2].

Dans les théâtres, dans les cafés, dans tous les

[1] Réal. *Essai sur les journées de vendémiaire.*
[2] Ripault. *Une journée de Paris.* — Seb. Mercier. *Le Nouveau Paris.*

lieux de plaisir, ils règnent ouvertement. Sifflant les acteurs suspects de patriotisme, les Talma et les Dugazon; imposant aux chanteurs des hymnes réactionnaires; empêchant la musique même de la Convention, en plein jardin des Tuileries, de jouer la *Marseillaise*.

Mais où ils trônent sans conteste, c'est au Jardin-Égalité, dans ce Palais-Royal, brillant et sinistre repaire de toutes les infamies et de tous les luxes, hier le foyer de la Révolution, aujourd'hui le centre de la réaction.

Là, au milieu de la horde des filles à l'œil impudent, à la joue enluminée de « végétal patriotique », qui matin et soir promènent sous les arcades leurs appas tarifés; sous les fenêtres béantes des entresols, où dansent des femmes demi-nues, et d'où tombe, tentation incessante, le bruit de l'or roulant sur le tapis vert des tripots; au-dessus de ces « cafés de musique » en cave, qui envoient au passant, par tous leurs soupiraux, leurs pointes ineptes et leurs refrains graveleux; dans ces galeries qui puent le sang, le vin, le musc et la friperie d'un monde écroulé, une foule bariolée grouille, se pousse, se heurte et « s'écrase les pieds [1]. » Incroyables en quête d'une femme ou d'un assassinat, agioteurs faisant sauter le cours du louis, en deux heures, de six cents à deux mille livres; filous guettant une occasion; rentiers affamés, attendant le moment propice pour vendre leurs assignats; spéculateurs

[1] Rosny. *Le Censeur*.

improvisés, qui tirent d'une robe de soie ou d'un habit à grandes basques les échantillons variés de leur commerce impromptu, sucre, savon, chandelle, saucissons ou souliers; ramassis de brigands, qui, par tous les moyens à la fois, par le meurtre, par la faim, par la calomnie, travaillent à renverser la République.

Ils ont leurs journaux, leurs livres, leur théâtre. Un vaste système d'avilissement bat en brèche avec ensemble l'autorité de la Convention. Le *Courrier républicain*, le *Bulletin républicain*, le *Messager du soir*, le *Courrier universel*, la *Gazette universelle*, les *Nouvelles politiques*, la *Quotidienne*, le *Postillon des armées* tirent sur elle à boulets rouges. Et tandis que la « jeunesse dorée » applaudit, au théâtre de la Cité-Variétés, la pièce réactionnaire de Ducancel[1], les pamphlets contre-révolutionnaires de Dussault, de Tronçon du Coudray, de Morellet, de cent autres, enregimentés sous la direction de La Harpe et de Richer Sérisy, inondent les départements.

Quant à la Convention elle-même, comme Paris, comme la France entière, elle nage en pleine réaction. Le but avoué de la Commission des Onze, chargée d'élaborer une Constitution nouvelle, est de « mettre fin à la Révolution. » Comment s'en étonner? Cette Commission, menée par Thibaudeau,

[1] *L'intérieur des Comités révolutionnaires* ou *les Aristides modernes*, comédie en 3 actes, représentée pour la première fois à Paris, sur le théâtre de la Cité-Variétés, le 8 floréal an III.

compte au moins trois royalistes : Lesage, Boissy-d'Anglas et Lanjuinais.

Au 1er fructidor, le projet de Constitution est présenté à l'Assemblée. On le dirait fait dans le but de préparer l'effondrement de la République. Deux assemblées, le *Conseil des Anciens* et le *Conseil des Cinq Cents*, dont les rôles et l'utilité ne sont ni nettement délimités, ni même appuyés sur une ombre de raison; un comité directeur de cinq membres, élus par les deux Assemblées, trop peu nombreux pour la délibération, trop nombreux pour l'unité d'action : tel est l'effort de génie dont la Commission des Onze apporte le laborieux résultat.

La France jacobine, réduite au silence, se tait.

La France royaliste trouve cette Constitution si détestable, qu'elle l'acclame.

Un instant, elle se prend à espérer que la République tombera, d'elle-même, en décomposition.

Mais voici qui lui rend toute son ardeur et toute sa rage. La Convention de l'an III, — ces transfuges de 89, de 92, de 93, ces ex-royalistes, ces ex-girondins, ces ex-terroristes, — n'ose pas rentrer chez elle. Elle n'a pas su maintenir fièrement la Constitution de 93, ou plutôt elle l'a, de ses propres mains, démolie; elle s'est laissé glisser jusqu'au monument de faiblesse qu'elle vient de présenter à la France. Maintenant qu'il s'agit de se dissoudre et de redevenir simples citoyens, elle a peur [1]. Ces

[1] Thibaudeau. *Mémoires sur la Convention et le Directoire.* Tome I.

ci-devant commissaires tremblent à la pensée des vengeances locales qu'ils vont retrouver dans les départements. Ils ont follement sapé les bases de l'autorité que le peuple leur avait confiée : ils comprennent qu'ils vont être les premières victimes de leur imprudence.

Et le 13 fructidor, ils votent ce décret, ce décret inepte et ridicule : *Les deux tiers de la Convention seront réélus au nouveau Corps législatif.*

Indignes mandataires, qui ne sentent pas que la réélection ne s'impose pas, mais se mérite ! Troupeau affolé, qui ne se réserve une stalle aux *Anciens* ou aux *Cinq Cents* que pour la déserter, en l'an VIII, quand il faudra savoir la garder ou mourir !

Le royalisme s'insurge, il s'agite, il se démène. Il avait accepté une Constitution qu'il jugeait favorable à ses intérêts. Il ne veut pas d'un article additionnel qui consacre la perpétuité de la Convention, de cette Convention dont il voudrait détruire même les derniers vestiges !

En vain le vote des assemblées primaires, consultées sur la Constitution, est favorable aux décrets de fructidor : le royalisme crie qu'on a altéré le vote, faussé le scrutin. Ses journaux criblent la Convention de leurs flèches empoisonnées ; ses pamphlets daubent tous à la fois sur les « sempiternels ». Il couvre les murs de Paris de protestations, de cris de rage, d'affiches insultantes et d'ordures imprimées [1].

[1] Réal. *Essai sur les journées de vendémiaire.*

Il fait mieux ! il invente une machine de guerre terrible, parce qu'elle est fondée sur le principe le plus incontestable du droit nouveau. A peine les assemblées primaires sont-elles convoquées pour l'élection du 20 fructidor, qu'il lance ce manifeste foudroyant : *Les pouvoirs de tout corps constitué cessent en présence du peuple assemblé. Le scrutin est ouvert. La Convention est dissoute de plein droit; le peuple seul est désormais souverain.*

Il parle, cet ennemi du peuple, le langage de la Révolution : — Salut public, — droits populaires, — peuple souverain, — c'est sous ces fleurs que se cache son venin. D'ailleurs, ses forces et ses ressources sont prêtes. De la section Lepelletier siégeant à l'ancien couvent des Filles-Saint-Thomas [1] (et royaliste dès 1792), ses émissaires rayonnent dans les quarante-huit sections de Paris; il a dans chacune des affiliés nombreux et actifs; il a su s'approprier la puissante organisation de la grande société, de la société républicaine des Jacobins...

Son manifeste, proclamé, sous le nom d*A'cte de garantie,* dans les sections convoquées en assemblées primaires, est applaudi avec transport, adopté avec fureur par une majorité considérable. Ce ne sont pendant tout un jour que messages et ambassades réciproques; on s'empresse, on s'aborde, on s'embrasse, on se traite de « souverains. [2] »

Et tandis qu'on conspue ainsi la Convention, que

[1] Sur l'emplacement de la Bourse actuelle.
[2] Réal. *Essai sur les journées de vendémiaire.*

fait-elle? Elle se sent isolée et sans appui : elle demande grâce; elle vote qu'elle n'aura pas de rigueurs pour les « frères égarés » qui la fouaillent.

C'est au milieu de ces événements que Letourneur désigne Buonaparte pour une brigade d'artillerie à l'armée de l'Ouest.

A d'autres! Ce n'est pas le moment de quitter Paris, quand des mouvements si décisifs s y préparent! Buonaparte, non plus que personne, ne sait ce qui en résultera : qui triomphera, des sections royalistes ou des « sempiternels » de la Convention? c'est ce qu'il serait encore difficile de prévoir...; mais, à coup sûr, il y aura « du nouveau », un rôle à escamoter, une place à prendre. Quoi qu'il advienne, il est plein d'espérance, et le voilà tout ragaillardi : ne dîne-t-il pas, à droite, chez Miranda, l'agent royaliste, et n'est-il pas reçu, à gauche, chez Barras, le conventionnel?

Il faut attendre, il faut voir de quel côté soufflera le vent.

Et il refuse d'aller en Vendée (29 fructidor).

Cependant, les royalistes ont perdu du temps. La Convention a pu respirer, reprendre courage, mesurer ses forces, correspondre avec les départements et les armées du Nord.

Le 3 vendémiaire, Delaunay (d'Angers) dénonce à la tribune des faits graves qui se sont produits la veille :

« Des hommes qui ne connaissent d'autre patrie

que le Jardin-Egalité, des jeunes gens de la première réquisition, qui, au lieu d'être sur les frontières avec nos braves frères d'armes, se considèrent comme étant campés à demeure dans ce jardin; des royalistes qui frémissent à l'annonce des glorieux travaux de nos armées triomphantes...; des agioteurs, des sangsues du peuple, qui le tourmentent par la cherté excessive des objets de première nécessité : voilà les habitués du Jardin-Egalité; voilà ceux qui s'intitulent les patriotes par excellence; voilà les hommes, enfin, qui s'élèvent contre le vœu du peuple souverain, déclament sans cesse contre la représentation nationale, maltraitent et excèdent de coups les militaires couverts d'honorables blessures, lorsqu'ils se présentent dans ce jardin !... » Des soldats qui se promenaient au Jardin-Egalité ont été provoqués par « des hommes dont c'est l'unique occupation », Une autre déclaration porte que, sur les huit heures du soir, deux cents jeunes gens environ sont passés dans la rue de Thionville, en criant : *A bas les deux tiers!* qu'une autre bande de soixante personnes environ est passée dans les environs de Saint-Sulpice en répétant le même cri. Au pont au Change, au pont Neuf, des groupes, « parmi lesquels beaucoup de *collets verts*», ont crié : *A bas la Convention!* et dit que « si le comte d'Artois n'était pas à la tête du gouvernement, Paris périrait... »

On discute, on réclame des mesures énergiques, on n'en prend pas.

L'agitation continue dans Paris. Des rixes ensanglantent les rues; les échos en arrivent jusqu'à la

Convention. Le 5 vendémiaire, on arrête dans une des tribunes publiques de l'Assemblée un « ci-devant officier du régiment de Bourgogne, émigré », qui est venu jusque-là faire sa propagande. Le même jour, Barras annonce l'arrestation d'un « ci-devant marquis de Montarain, qui distribuait des cartouches aux jeunes gens, et qui avait pris le nom de Guillot. »

Dans ces circonstances, la Convention croit faire un coup de maître en rapprochant la réunion de la nouvelle législature.

L'ouverture des séances du nouveau Corps législatif était annoncée pour le 15 brumaire. Le 10 vendémiaire, Baudin (des Ardennes), au nom de la Commission des Onze, fait prononcer que cette ouverture est avancée de dix jours.

Ce décret est l'étincelle qui met le feu aux poudres. A peine il est rendu, que les meneurs royalistes s'assemblent, se concertent : un *comité central* se constitue à la section Lepelletier ; le 10 vendémiaire au soir, ce comité, se basant sur des considérants d'une violence extrême contre la Convention, rend un *arrêté* qui convoque pour le lendemain, 11 vendémiaire, à dix heures du matin, dans la salle du Théâtre-Français (Odéon), tous les électeurs nommés par les assemblées primaires de Paris, et déclare que les assemblées primaires « ne désempareront pas que le corps électoral ne soit définitivement installé [1] ».

Cette résolution, colportée dans les sections, n'est

[1] Réal. *Essai sur les journées de vendémiaire.*

pas accueillie partout avec la même faveur. Quelques sections, telles que celles des *Gardes-Françaises* et des *Quinze-Vingts*, étaient fermées; celle de *Bon-Conseil*, présidée par Langlois, rédacteur du *Messager du soir*, passe à l'ordre du jour. Mais les sections du *Théâtre-Français;* de la *Butte-des-Moulins*, de *Brutus*, de la *Halle-au-Blé*, du *Mail* et autres, formant une majorité de trente-deux (sur quarante-huit) l'adoptèrent avec enthousiasme. La section de *Bondy* fit plus : elle prit une motion plus violente encore.

C'était une véritable déclaration de guerre. La Convention en eut une notification « officielle », le 11 vendémiaire au matin [1].

Cependant que faisait-elle?

Elle procédait à une fête « dédiée aux martyrs de la liberté », c'est-à-dire aux girondins.

« Tous les députés, dit le *Moniteur*, sont en costume; tous ont un crêpe au bras. Au bas de la tribune est placée une urne funéraire couverte de crêpes et de couronnes funèbres; elle est ombragée par des feuillages et par des guirlandes mêlées de chêne et de cyprès; une palme la surmonte; sur le socle on lit ces inscriptions :

« *Ils ont recommandé à la patrie leurs pères, leurs épouses et leurs enfants.* »

« *Aux magnanimes défenseurs de la liberté morts dans les prisons, ou sur l'échafaud, pendant la tyrannie.* »

[1] Réal. *Essai sur les journées de vendémiaire.*

« *Le président :* Je vais annoncer les morceaux que le Conservatoire de musique se propose d'exécuter. »

. . . . . .

Quelques membres de l'Assemblée sentent le ridicule de cette cérémonie, dans les circonstances où se trouve la Convention; ils réclament l'ajournement de la fête. Mais Tallien proteste; il ne leur fera pas grâce d'une mesure; cette âme sensible « veut pleurer sur les mânes des Vergniaud, des Condorcet et des Camille Desmoulins... »

Les nouvelles alarmantes qui arrivent du dehors décident cependant la Convention à rendre un décret qui ordonne la *dissolution immédiate des assemblées primaires de Paris qui ont terminé leurs élections.*

Barras insiste; il réclame la plus grande fermeté pour l'exécution de ce décret; il demande que « l'Assemblée se déclare en permanence, car il faut que cette lutte scandaleuse cesse, il faut qu'elle cesse dans le jour! » Sa proposition est adoptée; puis la cérémonie reprend son cours.

« Le Conservatoire de musique chante un hymne aux mânes des martyrs de la liberté.

« *Hardy :* Dans cet hymne, on ne parle que de vingt-deux représentants du peuple, martyrs de la liberté, tandis qu'il en est tombé quarante-sept sous la hache décemvirale.... »

Et il lit la liste des quarante-sept. . . . . .

« Désespéré, confondu, dit Réal à ce propos, j'ai cru un instant qu'en célébrant cette fête, la Convention assistait à ses propres funérailles. »

L'exécution du décret rendu au milieu de cette débauche néo-romaine, se ressent de la mollesse de l'impulsion. La publication devait en être faite avant deux heures : elle n'a lieu que le soir très-tard, aux flambeaux.

A peine le cortége est-il arrivé sur le perron du Théâtre-Français (Odéon), où siége l'assemblée insurrectionnelle, que les gardes électorales, les électeurs eux-mêmes sortent en foule de la salle, interrompent la publication par des cris, des sifflets, des huées, éteignent les flambeaux des proclamateurs et les bousculent eux-mêmes jusqu'au bas des degrés [1].

L'annonce de ces violences arrache enfin la Convention à la torpeur dans laquelle l'a laissée la musique du Conservatoire.

Les deux Comités de salut public et de sûreté générale, dans le but de rendre l'initiative du gouvernement plus énergique, le centralisent entre les mains d'une commission de cinq membres : Barras, Colombel (de la Meurthe), Daunou, Letourneur et Merlin (de Douai).

Le premier soin de cette commission est de diriger la force armée sur le Théâtre-Français. L'assemblée séditieuse se dissout aussitôt.

Mais le 12, dès le matin, arrivent de toutes parts à la Convention des nouvelles peu rassurantes. La

[1] Réal. *Essai sur les journées de vendémiaire.*

section Lepelletier ne craint pas de déclarer nul son *décret* de la veille comme tyrannique et attentatoire aux droits du peuple. Elle se proclame en état d'insurrection ; elle appelle toutes les sections aux armes, et le tambour de la garde nationale bat de tous côtés la générale.

Alors, pour la première fois, la Convention comprend combien elle a menti à son origine, quel crime et quelle faute elle a commis, en désarmant le peuple ! Elle n'a laissé de fusils qu'à ces bourgeois affolés de royalisme : ce sont eux qui se lèvent maintenant pour l'écraser !

Alors, tandis que Lanjuinais ose saisir ce moment véritablement critique pour demander la radiation, sur la liste des émigrés, de plusieurs prétendues « victimes du 31 mai » ; quelques instants après lui avoir répliqué : « Prenons garde que Condé ne demande, lui aussi, la rentrée comme patriote du 31 mai ! », Génissieux propose de rapporter la loi du 21 germinal qui a « ordonné le désarmement d'un grand nombre de citoyens [1]. »

Oui, c'est le peuple qu'elle appelle à son secours, maintenant qu'elle se sent menacée, cette Convention dégénérée : le peuple qu'elle a décapité en germinal et en thermidor, qu'elle a fusillé en prairial, qu'elle a affamé, qu'elle a désarmé...

Aussi le peuple se souvient. Il reste muet et indifférent spectateur de cette lutte où il n'a rien à gagner et rien à perdre. Que les thermidoriens triom-

[1] *Moniteur*. Séance permanente : 12 vendémiaire.

phent ou les royalistes, peu lui importe ; les uns et les autres, il les sait ses ennemis.

A peine 1,000 ou 1,500 hommes répondent à l'appel des représentants. Selon toute apparence, le bonheur de recouvrer leurs armes les allèche plus que le souci de sauver la Convention. « J'ai toujours devant les yeux, dit Réal, un vieillard vénérable saisissant le fusil qu'on lui donnait, le pressant contre ses lèvres, contre son cœur, levant au ciel ses yeux mouillés de larmes et s'écriant : *Je suis donc encore libre !* »

On appela cette poignée d'hommes *la légion des patriotes de* 89.

D'autre part, le « réarmement » décrété par la Convention est une arme de plus aux mains des bourgeois sectionnaires. Renonçant sur-le-champ à l'argument des « deux tiers », ils crient que la Convention veut « renouveler les massacres de septembre, faire égorger les commerçants et piller leurs boutiques! » Ce n'est plus pour un droit politique qu'on va se battre, c'est pour la sainte propriété... Et la générale de battre de plus belle, les proclamations de se multiplier, les appels aux armes de se suivre...

A huit heures du soir 700 ou 800 hommes armés sont rangés autour du siége de la section Lepelletier, comité central de l'insurrection.

La Convention est toujours en permanence,

A minuit, Delaunay (d'Angers) monte à la tribune :

« Vos Comités, dit-il aux représentants, ont pris toutes les mesures nécessaires pour faire exécuter vos décrets et respecter la volonté nationale. La section Lepelletier est investie de toutes parts. » (Applaudissements et grand bruit dans l'assemblée.)

« *Une voix :* Cela n'est pas vrai !

« *Delaunay :* Elle est investie à l'instant où je parle.

« *Une voix :* C'est un mensonge !

« *Delaunay :* Les colonnes s'étaient repliées, mais on leur a donné l'ordre de retourner...

« *Plusieurs membres :* L'arrestation de Menou ! c'est un traitre... »

Voici ce qui s'était passé : Le général Menou, désigné par sa conduite en prairial à la confiance des Comités, avait été chargé d'investir la section Lepelletier et d'occuper le siége de ses séances.

Trois rues donnaient accès à l'ancien couvent des Filles-Saint-Thomas : la rue Notre-Dame-des-Victoires, la rue Vivienne, et enfin la rue des Filles-Saint-Thomas (aujourd'hui disparue), sensiblement parallèle à la rue Saint-Marc.

Menou divisa en trois colonnes la force armée dont il disposait : la colonne de gauche fut chargée d'arriver par la rue des Filles-Saint-Thomas et d'en occuper le côté gauche ; la colonne de droite d'avancer par la rue Notre-Dame-des-Victoires ; celle du centre par la rue Vivienne.

La colonne de gauche arriva la première à son poste vers neuf heures du soir. Le commandant de la

section Lepelletier vient aussitôt reconnaître les assaillants. Il ordonne à ses grenadiers, peu nombreux d'ailleurs, de charger leurs armes.

L'officier conventionnel fait le même commandement à sa troupe, et l'on reste ainsi l'arme au bras, trois quarts d'heure durant [1].

Vers dix heures, la colonne du centre arrivant à son tour, et celle de droite débouchant par la rue Notre-Dame, le siége de la section Lepelletier est investi.

Le bureau était désert, l'assemblée elle-même était dissoute, ou plutôt elle s'était convertie en force armée et son président Bonhommet à sa tête, elle défendait le lieu de ses séances [2].

Les sectionnaires étaient rangés « en potence » devant la porte du couvent, un des côtés se prolongeant dans la rue Vivienne [3].

Rien de plus facile à ce moment, pour les troupes conventionnelles, que de les désarmer. Mais ni le représentant Laporte ni Menou ne paraissent résolus à agir. Menou dit à ses grenadiers ces mots significatifs : « Je passerai mon épée au travers du corps du premier qui osera insulter *ces messieurs*... [4] »

On parlemente. Il est convenu que la force armée de la section se dissipera à l'instant. Une partie de cette force simule en effet un mouvement pour défiler. Menou fait retirer ses troupes. A peine ont-elles

[1] Réal. *Essai sur les journées de vendémiaire.*
[2] *Idem.*
[3] *Idem.*
[4] *Idem.*

disparu que la garde sectionnaire se reforme derrière elles.

Telle est la situation, quand Buonaparte parvient à se faire attribuer, dans ce drame, un rôle décisif pour sa fortune.

§ IV

« Le général Bonaparte, a dit le détenu de Sainte-Hélène, *attaché depuis quelques mois à la direction du mouvement des armées de la République,* était dans une loge à Feydeau, lorsque plusieurs de ses amis le prévinrent de la scène singulière qui se passait. Il fut curieux d'observer les détails d'un si grand spectacle. *Voyant les troupes conventionnelles repoussées,* il courut aux tribunes de l'Assemblée pour y juger de l'effet de cette nouvelle, en suivre les développements et la couleur qu'on y donnerait... La Convention était dans la plus grande agitation... Ceux qui avaient été à Toulon, à l'armée d'Italie, et les membres du Comité de salut public qui avaient des relations journalières avec Napoléon *le proposèrent comme plus capable que personne de les tirer de ce pas dangereux* par la promptitude de son coup d'œil et l'énergie de son caractère. *On l'envoya chercher dans la ville.*

« Napoléon, qui avait tout entendu et savait ce dont il était question, délibéra près d'une demi-heure avec lui-même sur ce qu'il avait à faire. Une

guerre à mort éclatait entre la Convention et Paris. *Était-il sage de se déclarer?* de parler au nom de la France? Qui oserait descendre *seul* dans l'arène pour se faire le champion de la Convention? La victoire même aurait quelque chose d'odieux, tandis que la défaite vouerait pour jamais à l'exécration des races futures...[1].

« *Il se décida enfin* et se rendit au Comité, auquel *il peignit vivement l'impossibilité de pouvoir diriger une opération aussi importante avec trois représentants,* qui, dans le fait, exerçaient le pouvoir et gênaient toutes les opérations du général; il ajouta qu'il avait été témoin de l'événement de la rue Vivienne, que les commissaires avaient été les plus coupables et s'étaient pourtant montrés, au sein de l'Assemblée, des accusateurs triomphants. *Frappé de ces raisons*, mais dans l'impossibilité de destituer les commissaires sans une longue discussion dans l'Assemblée, le Comité, *pour tout concilier,* car il n'avait pas de temps à perdre, prit le parti de proposer pour général en chef Barras, en donnant le *commandement en second* à Napoléon. . . . . »[2].

Quel saisissant exemple de la manière dont Napoléon a voulu habiller l'histoire! Dans ce récit laborieusement échafaudé, il n'y a pas un mot de vrai, on peut l'affirmer, depuis la première ligne jusqu'à la dernière.

[1] *Mémorial de Sainte-Hélène.* Tome VI.
[2] *Mémoires de Napoléon.* Tome I.

Une fois de plus, il faut dire : Voilà la légende, voici la réalité.

Et d'abord, que penser de cette singulière prétention : Buonaparte se disant appelé par le Comité de salut public et *recherché dans la ville* pour commander les troupes conventionnelles? Lui, ce petit général crotté [1], destitué pour refus de service, besoigneux, sans autorité, sans nom, connu seulement pour son ardeur à solliciter? En vérité, c'est moins que vraisemblable! Voit-on les Comités de salut public et de sûreté générale réunis pour délibérer sur le danger pressant, arrêtés, dans le choix d'un général en chef, par le seul embarras des compétitions ardentes, et allant précisément fixer leur pensée sur ce candidat obscur et obstiné, repoussé de tous côtés depuis six mois, et rayé des cadres il y a deux semaines à peine?

Non. Pour qu'on songeât à Buonaparte en pareil moment, il lui aurait fallu une notoriété qui lui faisait de tout point défaut. S'il l'avait eue, si l'on avait été avide de ses services au point de l'*envoyer chercher dans la ville* il n'aurait pas été depuis son arrivée de Marseille, si embarrassé pour les placer.

Voilà ce que la raison indique à première vue. Mais ce n'est pas sur cette induction, si légitime qu'elle soit, que repose le démenti opposé à la fable de Sainte-Hélène. C'est sur des faits positifs, incontestables.

[1] Madame d'Abrantès.

L'auteur du *Mémorial* avance qu'*il sortit du théâtre Feydeau* pour courir dans une des tribunes de la Convention, et que là, *il s'entendit proposer comme celui qu'il fallait mettre à la tête de la résistance*. D'après ce récit, c'est vers onze heures ou minuit que le fait se serait produit.

Ouvrons le compte rendu de la séance de nuit du 12 vendémiaire [1], nous n'y trouvons rien qui ressemble à cela. On discute sur l'événement de la rue Vivienne; on demande l'arrestation de Menou; le représentant Laporte donne des renseignements précis sur ce qui s'est passé... Personne ne songe et ne peut songer à prononcer le nom de Buonaparte.

Le nom qu'on prononce, celui que Bentabolle met en avant, *vers trois heures du matin*, au milieu des applaudissements unanimes, celui qui se désigne de lui-même par son passé au choix de l'Assemblée, c'est celui de Barras, du général de thermidor et de prairial... Et la proposition de Bentabolle, aussitôt rapportée dans les comités, est rapidement adoptée par eux.

C'est dans ce fait même, dans cet épisode de la séance de nuit qu'il faut voir la clef de la conduite de Buonaparte. Oui, il est probable qu'il avait couru aux tribunes de l'Assemblée; à l'affût d'une occasion, comme il était depuis plusieurs mois, il ne pouvait négliger de se tenir au courant des événements. Là, au fond d'une tribune, il entend prononcer non pas son nom, mais celui de Barras, de

[1] *Moniteur*. An IV.

Barras, son chef à Toulon, son protecteur à Paris. C'est l'occasion attendue! c'est le coup de fortune rêvé!

Et il se précipite dans les bureaux de la guerre [1], où, comme il le dit lui-même, il est connu, — sinon des représentants, au moins des huissiers; il est admis auprès de Barras, il s'offre comme aide de camp: Barras consent à se l'adjoindre. Mais il n'est pas même exact qu'il soit à ce moment nommé *général en second*, sous Barras; cette nomination ne viendra que dans quelques jours, et comme une récompense de ses services. A cette heure, il est accepté, mis au nombre des adjudants du général en chef [2], voilà tout.

Il est quatre heures et demie du matin quand Merlin (de Douai) paraît à la tribune et présente, au nom des Comités, le décret suivant, qui est adopté :

« La Convention décrète que le général de brigade Barras, représentant, est nommé commandant de la force armée de Paris et de l'intérieur. Les représentants Delmas, Laporte et Goupilleau (de Fontenay) lui sont adjoints. Les autorités civiles et militaires sont tenues de lui obéir. »

Là, pas plus qu'ailleurs, le nom de Buonaparte n'est prononcé. Cet acteur, — si avide des premiers rôles, qu'il s'attribue même ceux qu'il n'a pas tenus, — est encore dans la coulisse.

[1] Thibaudeau. *Mémoires sur la Convention et le Directoire.* Tome I.

[2] « Cette légion d'officiers-généraux destitués par Aubry, » dit Réal.

Aux premières lueurs du jour, le 13 vendémiaire, Paris présente un aspect lugubre. Il pleut. Toute la nuit, des tambours ont assourdi la ville, des patrouilles l'ont parcourue, appelant les citoyens aux armes.

Le matin, les deux rives de la Seine ressemblent aux deux bords du Rhin : les conventionnels d'un côté, les sectionnaires de l'autre, sont en présence comme des vedettes françaises et allemandes [1].

Les sectionnaires sont commandés par un général de la République, Danican, qui vient de passer dans leurs rangs. Leurs forces se composent d'au moins vingt mille hommes bien armés [2]. Le dépôt des chevaux de la République et la Trésorerie nationale sont en leur pouvoir. Les barrières sont fermées ; les communications de la Convention avec l'état-major de Paris (rue des Capucines) coupées ; un gouvernement central s'est constitué à la section Lepelletier, sous la présidence de Richer-Serizy [3].

Les conventionnels sont moins nombreux : environ quatre mille hommes de troupes de ligne, quatre régiments de cavalerie et la légion des *patriotes de* 89 ; ils ont peu de munitions et point de vivres ; mais ils

[1] L. A. Pitou. *Les torts de la Convention envers le peuple...*

[2] « La force des sections se composait, dit Thibaudeau, des compagnies de grenadiers et de chasseurs de la garde nationale, formées de propriétaires, de marchands, et en un mot des citoyens en état de s'habiller et de s'équiper, au nombre d'environ 20,000 hommes ; tout le reste formait ce qu'on appelait les *basses compagnies*, n'était organisé que sur le papier et n'avait pas l'honneur d'être appelé au service. »

[3] Réal. *Essai sur les journées de vendémiaire.*

ont ce qui manque aux sectionnaires, du canon [1].

Quarante pièces, celles-là mêmes que les sections avaient remises à la Convention, après prairial, comme un trophée conquis sur les « terroristes », étaient encore au camp des Sablons, dans la nuit du 12 vendémiaire, et gardées seulement par cent cinquante hommes. Danican envoie une colonne d'infanterie pour s'en emparer. Heureusement pour la Convention, un escadron de chasseurs, commandé par Murat, arrive à temps pour en prendre possession. A six heures du matin, les quarante pièces d'artillerie sont aux Tuileries.

On les dispose aussitôt sur toutes les avenues de la Convention. Canons au pont National, canons au pied du mur du jardin de l'Infantado, sur l'emplacement actuel de la rue Saint-Florentin; canons au guichet Neuf, canons sous l'hôtel Longueville, du côté de la rue Honoré; canons dans la rue de l'Échelle, canons dans la rue du Dauphin, canons dans la rue de Chartres pour protéger le Palais-Egalité; canons et obusiers de renfort, prêts à marcher, sur la place du Carrousel.

En même temps qu'il prenait ces dispositions, Barras faisait occuper les hauteurs de Saint-Cloud pour y ménager un refuge à la Convention en cas de défaite [2].

La pluie tombait toujours. Les artilleurs, mèche allumée; l'infanterie, l'arme au bras, attendaient.

[1] Thibaudeau. *Mémoires sur la Convention.*
[2] Rapport de Barras, séance du 30 vendémiaire.

Dans Paris, le tambour des sections continuait d'appeler aux armes les gardes nationaux.

La Convention a député Fréron au faubourg Saint-Antoine pour appeler le peuple à son secours. Fréron est de retour, et le *Moniteur*, ce menteur de tous les régimes, de dire :

« Il est midi... Fréron vient du faubourg Antoine. Ses habitants, au seul nom de royalistes, ont juré d'exterminer ces lâches ennemis de la patrie. Les sections des *Quinze-Vingts*, de *Popincourt* et de *Montreuil* sont rangées sous les murs de la Convention...[1] »

Ils étaient bien deux cents ceux qui s'étaient laissé prendre aux prières du ci-devant montagnard [2]! aussi nombreux, sans doute, ceux des *Thermes* et des *Gardes-Françaises* que Barras vient annoncer comme déterminés « à verser leur sang pour la défense de la représentation nationale. » Voilà ce que le *Moniteur* appelle pompeusement les sections des Quinze-Vingts, de Popincourt et de Montreuil !

Non, le peuple n'était pas là. Epuisé par son formidable effort de quatre années, vaincu, terrassé, étourdi, le peuple commençait ce sommeil qui devait s'interrompre seulement en 1830. C'est entre l'armée et la bourgeoisie que la bataille allait se livrer.

Cependant, ces préparatifs formidables donnent à

[1] *Moniteur*. Séance du 13 vendémiaire an IV.
[2] Beaulieu.

réfléchir aux sectionnaires. Leur général, Danican, croit prudent de parlementer; ses ouvertures ne sont point repoussées tout d'abord, ce qui prouve que la Convention, elle non plus, ne se croit pas sûre de la victoire; mais, tandis qu'on parlemente, le Comité central de la section Lepelletier s'indigne du temps perdu : il faut marcher...[1]

Vers deux heures, la pluie cesse, le soleil se montre : l'attaque commence à la fois au Petit-Carrousel, à la rue du Dauphin et aux Feuillants.

Qui a tiré le premier coup de feu? Sur ce point, comme toujours en matière de guerre civile, les témoignages diffèrent. On a dit qu'une fusée, lancée de l'un des pavillons des Tuileries par l'ordre de Chénier, Louvet et Dubois-Crancé, avait été le signal. Mais Beaulieu, écrivain royaliste, intéressé à avoir vu cette fusée, affirme n'en avoir pas aperçu trace. On a dit aussi que Buonaparte, impatient de précipiter le dénoûment, avait fait tirer le premier le canon du pont National [2]. D'autre part, le rapport de Merlin à la Convention (13 vendémiaire) fait peser les premiers torts sur les sectionnaires, et les accuse même d'une indigne trahison. Plusieurs insurgés se seraient avancés vers l'un des postes de la Convention en criant : *Vive la République! vive la Convention!* puis, au milieu des embrassades et des témoignages de réconciliation, auraient tenté de s'emparer de deux pièces de canon à l'aide d'une dé-

[1] Danican. *Le Brigands démasqués.*
[2] Doulcet de Pontécoulant. *Mémoires.*

charge subite de leurs fusils, presque à bout portant, sur les conventionnels [1].

Quoi qu'il en soit, la lutte commençait.

La Convention, de la salle de ses séances, pouvait en suivre toutes les péripéties.

« Il est quatre heures, dit le *Moniteur*... des décharges de mousqueterie et d'artillerie se font entendre aux environs de la cour du Manége.

« La Convention frémit d'horreur. Ces marques de douleur et d'inquiétude, quoique étouffées, agitent l'assemblée et forment un bruit confus, au milieu duquel on distingue facilement l'accent de la plainte et le murmure de l'indignation. On entend de nouvelles décharges.

« *Legendre :* Que tous les représentants du peuple se mettent en place. Recevons la mort avec l'audace qui appartient aux amis de la liberté, aux fondateurs de la République.

« Tous les députés se mettent en place ; ils observent le silence ; il est interrompu par de nouvelles décharges.

« *Legendre :* Ayons cette attitude qui convient à des législateurs, cette attitude qui défie la mort.

« Le calme le plus parfait règne dans l'assemblée. Le feu continue au dehors ; les représentants conservent une physionomie paisible, où l'on remarque pourtant l'empreinte de la douleur. Plusieurs d'entre eux sortent, le sabre à la main, pour se mettre à la tête des troupes républicaines.

[1] Rapport de Merlin (13 vendémiaire).

« *Lecointe-Puyraveau :* Président, il faut que tous les représentants restent dans cette enceinte, ou que tous se mettent à la tête des républicains qui combattent pour la liberté.

« On entend une fusillade du côté du Petit-Carrousel ; on la juge dirigée contre le Comité de sûreté générale. — Cinq heures sonnent ; des coups de canon répondent de ce côté aux fusillades qui continuent ; dix minutes s'écoulent : l'assemblée est en silence.

« *Une voix, à l'extrémité de la salle :* Les officiers de santé, membres de la Convention, sont appelés à panser les blessés.

« Baraillon se rend à l'instant à cette invitation ; quelques autres membres le suivent. Le feu semble cesser du côté du Petit-Carrousel.

« Un membre qui entre annonce à demi-voix à quelques-uns de ses collègues que les rebelles sont déjà repoussés.

« *Un autre membre :* On vient d'apporter le drapeau d'une section rebelle. Il est là.

« On entend dans le jardin le cri de *vive la République !*

. . . . . .

« Le calme continue dans l'assemblée ; on entend quelques coups de canon.

« *Un officier entre et dit :* Le citoyen Barras est-il là ?

« *Plusieurs voix :* Non.

« *L'officier :* Voilà une demi-heure que nous le

cherchons ; il faut une caisse de cartouches du côté des Feuillants.

« *Plusieurs voix :* Allez aux Comités.

« L'officier sort ; le silence se rétablit.

« *Une voix:* On demande le représentant Barras.

« *Plusieurs voix:* Il n'y est pas.

(Des femmes placées au banc des pétitionnaires sont appelées pour soigner des blessés dans le salon de la Liberté.)

« Les cris de *vive la République! vive la Convention!* se mêlent au bruit des fusillades qui continuent toujours dans la rue du Dauphin. Une pièce de canon placée au coin de la terrasse des Feuillants, devant le palais, tire à boulet dans une maison dont les fenêtres donnent dans la cour du Manége, et d'où quelques rebelles faisaient un feu de mousqueterie sur les républicains.

. . . . . .

« Cependant le feu diminue progressivement depuis un quart d'heure. On entend encore par intervalles quelques coups éloignés.

« Six heures sonnent. Le jour commence à finir... »

Un instant après, Merlin (de Douai) vient annoncer à la Convention le triomphe de ses défenseurs.

L'attaque, principalement dirigée sur le pont National, d'un côté, et sur la rue du Dauphin, de l'autre, avait été surtout vive dans ce dernier point.

Les sectionnaires occupaient l'église Saint-Roch et toutes les fenêtres de la rue du Dauphin. Ils fai-

saient pleuvoir sur les conventionnels une grêle de balles[1]. Ceux-ci ripostaient par des coups de canon ; mais les boulets ne pouvaient atteindre que l'angle de l'église qui déborde un peu dans l'aire de la rue : aussitôt que le coup était parti, les royalistes, se répandant sur les degrés, tiraient sur les canonniers ; puis, quand la pièce était de nouveau chargée, ils s'effaçaient derrière la muraille.

Un grand nombre de conventionnels furent tués de cette manière, jusqu'au moment où les *patriotes de* 89, ayant à leur tête Vachot, Cavaignac et Rouget de l'Isle, s'élancèrent à l'assaut de Saint-Roch. Après deux élans infructueux, après avoir une première fois abandonné, puis repris leur canon, ils finissent enfin par enlever le perron de l'église. Les sectionnaires se barricadent à l'intérieur, montent dans les clochers et résistent encore. Mais de nouveaux efforts les obligent à se retirer ; les portes latérales de l'église leur permettent de s'échapper.

Bientôt le Théâtre de la République où les insurgés se sont fortifiés, est enlevé à son tour. Les sectionnaires se replient vers le haut de la rue de la Loi (Richelieu) : quelques coups de canon les délogent de cette position.

En vain ils essayent des barricades dans la rue de Grenelle : ils ne peuvent s'y maintenir. De toutes parts leur déroute est complète.

Dans la matinée du 14 la résistance se révèle encore par quelques tentatives isolées, à la côte Sainte-

[1] Réal et Beaulieu.

Geneviève, au perron du Palais-Royal, au siége de la section Lepelletier. Mais de simples mouvements de troupes dispersent ces rassemblements et assurent la victoire à la Convention.

Comme dans toutes les batailles civiles, le nombre des morts est resté indécis. Beaulieu l'évalue à 400 hommes tués ou blessés de chaque côté [1]. La plupart des cadavres, dans le parti des sectionnaires, portaient du linge fin sous des habits d'ouvriers [2].

Quelle a été, dans cette journée, la part personnelle de Buonaparte? C'est ce qu'il est très-difficile d'établir. En s'attribuant, dans ses mémoires, le rôle de commandant réel, sous l'autorité fictive de Barras, il semble, il est vrai, assumer la responsabilité de tout le sang français versé ce jour-là. Mais d'un autre côté une note autographe, rédigée par lui-même sur la journée de vendémiaire, et insérée dans la *Correspondance* [3], ne lui donne pas d'autre rôle que celui de général divisionnaire. C'est ainsi qu'après avoir indiqué tous les mouvements généraux comme réglés par Barras, il dit :

« Le général Verdier, qui commandait au Palais-National, manœuvra avec beaucoup de sang-froid...

« Le général Montchoisy qui était à la place de la Révolution avec une réserve reçut l'ordre de for

[1] Beaulieu, *Souvenirs*.
[2] Réal. *Essai sur les journées de vendémiaire*.
[3] *Correspondance de Napoléon Ier*. Tome I.

mer une colonne qui, ayant deux pièces de douze, se porterait par le boulevard pour tourner la place Vendôme, opérer sa jonction avec le piquet qui était à l'état-major, et descendre en colonne.

« Le général Brune, avec deux obusiers, déboucha par les rues Saint-Nicaise et Saint-Honoré.

« Le général Carteaux envoya deux cents hommes et une pièce de quatre de sa division par la rue Saint-Thomas-du-Louvre, pour déboucher dans la place du Palais-Égalité.

« *Le général Buonaparte*, qui avait eu son cheval tué sous lui, se porta aux Feuillants.

« Ces colonnes se mirent en mouvement...[1] »

De même un peu plus loin :

« Le général Beruyer s'empressa de se ranger en bataille avec sa division dans la place Vendôme...

« Le général Vachet, avec un corps de tirailleurs, se porta sur sa droite...

« Le général Brune se porta au Perron...

« Le général Duvivier se porta à la rue Saint-Roch et Montmartre.

« Le *général Buonaparte* alla occuper le pont au Change.[2] »

D'autre part, dans la séance du 18 vendémiaire, quand Barras présente à la Convention les généraux qui se sont battus pour elle dans la journée du 13, Buonaparte n'est pas spécialement désigné. C'est le général Beruyer qui porte la parole, à titre de

[1] *Correspondance de Napoléon Ier*. Tome I.
[2] *Correspondance de Napoléon Ier*. Tome I.

doyen d'âge, et c'est à lui que le président Genissieux donne l'accolade fraternelle.

C'est seulement quelques instants après cette présentation que Fréron, dans le but évident de faire pièce à Barras, avec lequel son journal l'avait brouillé depuis le 9 thermidor, prononce ces paroles :

« N'oubliez pas que le général d'artillerie Buona-Parte (*sic*), nommé dans la nuit du 12 pour remplacer Menou, et qui n'a eu que la matinée du 13 pour *faire les dispositions savantes dont vous avez vu les heureux effets*, avait été retiré de son arme pour le faire entrer dans l'infanterie... »

Barras a senti la botte. Il laisse Letourneur répondre aux faits généraux exposés par Fréron contre l'administration d'Aubry, puis il demande la parole :

« *Barras :* J'appellerai l'attention de la Convention nationale sur le général Buona-Parte : c'est à lui, c'est à ses dispositions savantes et promptes qu'on doit la défense de cette enceinte, autour de laquelle il avait distribué des postes avec beaucoup d'habileté. Je demande que la Convention confirme la nomination de Buona-Parte à la place de *général en second* de l'armée de l'intérieur.

« Cette proposition est décrétée. [1] »

Cet incident démontre d'abord que la Convention, jusqu'à ce moment, ignorait l'existence du général

[1] *Moniteur*. Séance du 18 vendémiaire.

Buonaparte; de plus, il peut expliquer le silence gardé par Buonaparte lui-même, dans son rapport autographe, sur l'importance de son propre rôle. Barras étant l'auteur de sa subite fortune, il trouvait politique de lui laisser « l'honneur » de la journée pour se ménager de plus en plus sa faveur.

Peut-être aussi jugeait-il dès lors prudent de ne pas faire grand éclat de cette campagne civile.

« Beaucoup de personnes, dit madame d'Abrantès, ont prétendu qu'il avait vivement regretté cette journée. Je l'ignore. Il aurait fallu, pour connaître la vraie pensée de Buonaparte, qu'il fût sans intérêt dans les affaires du 13 vendémiaire.[1] »

« Il est constant, écrit de son côté Bourrienne, qu'il a toujours gémi de cette journée. Il m'a souvent dit qu'il donnerait des années de sa vie pour effacer cette page de son histoire. Il ne dontait pas que les Parisiens ne fussent très-irrités contre lui. [2] »

Regretter cette journée ? lui, Buonaparte, qui en sortit un personnage ! Il pouvait bien souhaiter qu'elle fût ignorée ; mais c'était là toute sa morale; et il n'y a pas, dans la longue série de ses « causeries », une ligne, un mot qui puisse indiquer un remords sincère.

Et pourtant, s'il est triste déjà, le rôle du soldat qui ne brise pas son épée plutôt que de la tourner contre ses concitoyens, que penser de l'officier, sans

[1] *Mémoires de la duchesse d'Abrantès.* Tome I.
[2] *Mémoires de Bourrienne.* Tome II.

engagement au moment de la guerre civile, qui va solliciter l'occasion d'égorger ses frères et de tourner des canons contre des hommes armés de fusils?

Le 13 vendémiaire est dans l'histoire une date néfaste : celle de l'avénement du sabre. Désormais, c'est par la force que les gouvernements vont s'établir et s'imposer. D'instinct, Buonaparte devait être le complice de cette révolution.

§ V

A cette heure, il n'est plus question de bottes crottées ! Que les Parisiens surnomment Buonaparte « le mitrailleur », il a de quoi s'en consoler : l'hôtel du quartier général dans la rue des Capucines, des chevaux, des voitures, des aides de camp, des plumets ; il est au mieux avec le Directoire qui vient de se constituer et qui l'élève au grade de général de division dans l'arme de l'artillerie, commandant en chef l'armée de l'intérieur; il a de l'argent, du crédit, des places à distribuer. La curée commence.

« J'ai fait nommer Chauvet commissaire-ordonnateur en chef, écrit-il à Joseph[1]... Lucien accompagne Fréron, qui part ce soir pour Marseille. La lettre de recommandation pour l'ambassade d'Es-

[1] 9 octobre 1795. (*Mémoires et Correspondance du roi Joseph.*)

pagne sera expédiée demain... Je ferai placer Villeneuve... Ramolino est nommé inspecteur des charrois... Lucien est commissaire des guerres employé à l'armée du Rhin [1]... La famille ne manque de rien, je lui ai fait passer argent, assignats, etc. [2]. Je n'ai reçu que depuis peu de jours 400,000 francs pour toi... Songis est mon aide de camp, chef de brigade; Junot, chef de bataillon; Louis et cinq autres aides de camp capitaines... Je suis heureux et content. J'ai envoyé à la famille 50,000 à 60,000 fr., argent, assignats, chiffons [3]... Jérôme est au collége... Je ne vois aucun inconvénient au mariage de Paulette, *s'il est riche*... Tu seras immanquablement nommé consul à la première place qui te conviendra.....[4] Ramolino est ici directeur des vivres..... Ornano est lieutenant de la légion de police... Fesch sera ici dans une bonne position... »

. . . . . .

Peuple! accomplis des 14 juillet et des 10 août; démolis le vieux monde, décapite un roi, fais des martyrs; souffre le froid, la faim, la mort pour être libre! De tes luttes, de tes formidables efforts, voici ceux qui vont recueillir les fruits. Leur règne s'ouvre. Regarde-les passer, toi qui as faim!

Voici Barras, « premier du nom, roi de France et de Navarre, duc de Brabant, comte de Nice, duc de Savoie, prince de Liége, électeur de Colo-

[1] 9 novembre 1795 (*Mémoires et Correspondance du roi Joseph*).
[2] 17 novembre 1795. *Id.*
[3] 11 janvier 1796. *Id.*
[4] 7 février 1796. *Id.*

gne, etc...[1] »; Barras, qui a vidé le garde-meuble pour orner le Luxembourg, où il trône; Barras, qui ne reçoit de la République qu'un traitement annuel de 50,000 myriagrammes de froment et qui dépense des millions; Barras, qui a un hôtel dans la rue des Francs-Bourgeois, un autre dans la rue de Babylone; Barras, qui a une villa à Suresnes; Barras, qui a le château de Rueil; Barras, qui a Grosbois; Barras, qui se rappelle, depuis qu'il est au pouvoir, son ancien état de gentilhomme et qui ordonne un souper mieux qu'un chef de cuisine; Barras, qui n'aime pas à parler politique et qui condamne toute citoyenne qui enfreint ce règlement, à table avec lui, à être amicalement fouettée; Barras, qui a une cour; Barras, qui seul des cinq directeurs sait porter son « habit à revers et à manches de couleur nacarat, doublé de satin blanc, richement brodé en or; la veste longue brodée en or et le pantalon de soie blanche; la ceinture de taffetas bleu garnie de torsades en or; les bottines en velours nacarat; l'épée en baudrier sur la veste, retenue par un cordon nacarat; le chapeau rond et noir, retroussé par une cocarde et surmonté d'un panache tricolore...; » Barras, qui a derrière lui « six ministres équipés de même sorte, en soie noire doublée de satin ponceau; » Barras, qui a un secrétaire général « vêtu de noir avec un panache rouge et un *cachet* suspendu au cou par un cordon tricolore; » Barras, qui a des messagers d'État en « bleu d'azur à revers

[1] D'après une gravure du temps.

rouges » Barras, qui ne trouve point de cruelles; Barras qui a des meutes; Barras, qui a une garde prétorienne, des flatteurs, des parasites; Barras, qui sait tourner un madrigal comme un marquis de l'Œil-de-bœuf et placer un gros mot comme le Père-Duchenne; Barras, qui règne au Directoire par la puissance de ses poumons, la violence de ses colères et les menaces de son grand sabre...

Derrière lui, voici Ramel, son ministre des finances, quelquefois embarrassé pour solder les comptes de la République, jamais pour trouver de l'argent à Barras.

Voici Ouvrard, qui sait si bien rogner les biscuits de la marine, et, de ces rognures, faire des millions pour lui, des millions ponr qui lui a procuré la fourniture.

Voici M. l'abbé de Saint-Albin, bâtard de Philippe-Egalité, et dont le rôle est d'amuser la compagnie à table.

Voici la citoyenne Tallien, ci-devant de Fontenay, bientôt de Caraman et plus tard de Chimay; la citoyenne Tallien, « belle d'impudeur », qui a trois maris vivants et des enfants dont elle ignore le père; la citoyenne Tallien, qui pense que « ce qui est bon à voir est bon à montrer », et qui s'avance nonchalamment, quasi nue, et traînant avec grâce, dans ses sandales, ses pieds endiamantés.

Voici sa tendre amie la citoyenne Beauharnais, Beauharnais la créole, qui a passé trente-trois ans, mais qui n'en déclare que vingt-quatre; qui a été mariée à quinze ans et séparée de son mari à dix-

huit; qui a vécu au couvent, qui a été détenue à la prison des Carmes de la rue de Vaugirard; qui a appris par un journal que son mari venait d'être guillotiné; qui est sortie de prison et qui a recouvré ses biens, ses vingt-cinq mille livres de rente, par l'entremise de sa compagne de captivité, madame de Fontenay, devenue la citoyenne Tallien. Elle n'a de celle-ci ni la beauté ni l'éclatante jeunesse; elle est « de taille moyenne, avec les yeux bleu-foncé, taillés en amande et garnis de longues paupières; elle a la peau brune, aussi n'épargne-t-elle pas le fard; la bouche bien dessinée, mais mal meublée; la coupe de son sein manque de grâce; les bras sont bien, ainsi que le reste du corps; le pied plutôt grand que petit : aussi Dieu sait de quelle sorte on l'emprisonne...[1] »

Vous étonnez-vous qu'on détaille ainsi les formes de ces citoyennes?

Voici la belle Hamelin, qui tout à l'heure ôtera sa chemise sous prétexte que ce vêtement, par ses plis, détruirait l'harmonie des lignes.

Voici la tendre Contade, qui marche languissamment, sa ceinture flottante et ses cheveux dénoués, traînant sur son ventre un « demi-terme » factice.

Voici la piquante Château-Regnault, qui a imaginé les tuniques fendues sur la cuisse, « à l'instar de Diane, » et qui un temps éclipse dans le cœur de Barras toutes ses rivales...

[1] Fabre (de l'Aube). *Histoire secrète du Directoire.* Tome I.

Tout ce monde soupe et festine au Luxembourg et à Suresnes; dîne chez Tallien, dans sa petite maison couverte de paille, la Chaumière, au coin de l'allée des Veuves; tout ce monde va danser « au bal d'abonnés » de Thélusson, au bout de la rue Cerutti, en face du boulevard, ou au bal de la rue Richelieu; c'est là que l'ancienne société trouve la nouvelle, et que les ci-devant coudoient les fournisseurs; c'est là que triomphent ces « Vestris des salons, » MM. de l'Aigle et de Montron, M. Dorsay, M. Bachné, M. Laffitte et MM. de Noailles, et les trois frères Rastignac, dont tant de femmes sont « curieuses, » et M. de Trénis, « qui n'admet à l'honneur d'être invitées par lui que les dames qui méritent la réputation de *belles danseuses*. »

Tout ce monde saute, danse, joue, tripote, grasseye des romances, se prend, se quitte, se reprend et se laisse.

De ce monde est Buonaparte, de par le canon de vendémiaire. Autant qu'il peut, il y fait bonne figure, dans ses broderies neuves. Il a pris vite le ton des antichambres, morgue et platitude. S'il « fait une cour assidue au Directoire et surtout à Barras [1], » en revanche, il se montre avec ses amis d'hier d'une dignité glaciale. Le pauvre cabotin Michot, « homme de cœur, pas du tout égoïste malgré son énorme embonpoint, » et qui lui a rendu, aux temps difficiles, des *services essentiels*, s'étonne et s'afflige de se voir

[1] *Mémoires de Marmont, duc de Raguse*. Tome I.

maintenant mal reçu et de voir un *vous* hautain succéder au tutoiement du mois passé [1].

Pourquoi t'attendre à plus, brave Michot? Il n'a plus besoin de ta pièce de cent sous à cette heure.

Mais s'il oublie tes services, il n'oublie pas, toujours, tes leçons de « maintien. »

Avec les fonctions d'un premier rôle, il en a pris l'attitude et la démarche. Il s'est fait, comme on dit au théâtre, « une tête. »

C'est de ce moment que date chez Buonaparte ce qu'on peut appeler sa seconde manière, c'est-à-dire tout cet ensemble de moyens scéniques qui, pour avoir servi souvent, n'en gardent pas moins leur puissance. Silences calculés qu'on prend pour de la profondeur; immutabilité voulue du costume, qu'on prend pour le dédain des vulgaires détails de la vie, et qui en est proprement le culte; brusquerie de ton et d'allures qui cache la timidité ou le manque d'éducation, et qu'on met au compte de la « vivacité d'un brave militaire; » dans les discussions, mutisme prudent qui fait attendre comme un oracle la sentence banale que le « jeune héros » laissera tomber de ses lèvres; partout, ce ton tranchant et décisif qui en impose aux faibles; surtout et *de omni re scibili*, ces jugements émis avec aplomb, en cette forme nette et cassante qui donne à une naïveté l'air d'une maxime de La Rochefoucauld, et à une opinion purement saugrenue l'apparence d'une vue

[1] Fabre (de l'Aube). *Histoire secrète du Directoire.*

originale... Toutes choses qui, dans une société polie, intelligente et de sens rassis, auraient donné à Buonaparte la réputation d'un simple butor et d'un lourdaud, mais qui, produites dans cette étrange mêlée du Directoire, dans ce monde bizarre qui ne savait l'orthographe ni de l'esprit ni des mœurs, paraissaient « les éclairs du génie. »

Dès lors, Buonaparte se fait plus affairé que nature. Il est toujours absorbé, toujours soucieux, toujours distrait. C'est l'homme de la République le plus accablé de travaux.

Stratégie et police mêlées.

Ce n'est pas assez d'avoir sauvé la Convention en vendémiaire, il faut prévenir le retour de semblables mouvements. Et le général en chef de l'armée de l'intérieur d'organiser la *légion de police*, de former la *garde* du Directoire et celle du Corps législatif. A-t-il déjà, au milieu de ces premiers succès, une lueur d'espérance dictatoriale? Qui pourrait le dire? Toujours est-il que ces mêmes éléments, il l'avoue lui-même, se trouveront précisément dans trois ans une des causes de la réussite du coup de main de brumaire [1].

Qui a dit qu'il était encore jacobin? Il saura bien montrer le contraire. Que la « queue de Robespierre « essaye de réunir ses tronçons; que Babeuf, Antonelle, Pache et Buonarotti, que Ricord, Ricord de Toulon, Ricord de Loano, aient le mauvais goût de

[1] *Mémorial de Sainte-Hélène.*

songer au *bonheur commun*, au milieu de cette horde de brigands, qui songe seulement à la satisfaction de ses vices ; que les quatre mille patriotes du Panthéon tentent de ressusciter la glorieuse société des Amis de la Liberté et de l'Egalité, Buonaparte sera là, avec sa légion de police, pour les espionner, les poursuivre, les traquer [1]. Et le Directoire verra que si le nouveau général en chef sait mitrailler le royaliste il n'excelle pas moins à chasser le montagnard.

Mais il a un but, un but suprême, qu'il atteindra quand même, *per fas et nefas* : commander l'armée d'Italie. Cette armée, il l'a vue à l'œuvre à Toulon ; il sait ce qu'elle vaut, quelles victoires elle peut gagner à son général. Il la lui faut.

Ne dirait-on pas que Schérer, qui la dirige, conspire pour l'ambition de celui qui rêve de lui succéder ? Il n'écrit que pour se plaindre et se lamenter : les vivres manquent, les hommes meurent, la situation est impossible ; tout ce qu'il pourra arriver à faire sera de conserver les positions acquises...

Quels arguments pour Buonaparte ! Pour lui qui emploie tous ses efforts à ruiner Schérer dans l'esprit des directeurs ! Schérer n'a pas su profiter de la victoire de Loano. Schérer a commis une faute essentielle en ne forçant pas le camp retranché de Céva, tandis que les Autrichiens battus étaient acculés au delà de l'Acqui. Schérer n'a pas fait exécu-

[1] *Mémoires de Napoléon. — Mémoires de Buonarotti.*

ter à la division Serurier tel mouvement, et à la division Masséna tel autre...[1] Si Schérer laisse passer le mois de février sans rien faire, comme il a laissé passer le mois de janvier, la campagne d'Italie est manquée... On n'obtiendra de grands succès qu'en hiver... Quelles sont ces demandes de charrois, d'habillements et de subsistances? L'armée qui s'emparera des plaines du Milanais n'y trouvera-t-elle pas ce qui lui manque [2]?

Et de faire des projets, et de présenter des notes, et de combiner avec Carnot, plus spécialement chargé, au Directoire comme naguère au Comité de salut public, de la division de la guerre, des plans de campagne qu'on envoie à Schérer.

C'est une véritable polémique que ce malheureux général soutient avec le Directoire, courrier par courrier [3]. Polémique dans laquelle on répond à des demandes pressantes par des sarcasmes, et à l'annonce d'une victoire par le blâme de n'en avoir pas tiré parti. Dans cette lutte, Buonaparte a tous les avantages. Il est à Paris, il a l'oreille des directeurs, il promet des merveilles: Schérer est à Nice, il demande des secours...

Buonaparte doit l'emporter; il l'emporte. Un argument décisif a fait pencher la balance : il épouse la veuve Beauharnais.

[1] Première note sur l'armée d'Italie. *Correspondance de Napoléon Ier*. Tome I.
[2] Seconde note sur l'armée d'Italie. *Correspondance de Napoléon Ier*. Tome I.
[3] *Mémoires de Marmont, duc de Raguse*. Tome I.

Les contemporains disaient crûment : « Buonaparte mit tous ses soins à obtenir la faveur de Barras, et, dans cette vue, il n'hésita pas à lui épargner l'ennui d'une passion usée, en recevant de sa main, pour femme, la veuve du général Beauharnais [1]. »

La réaction napoléonienne est venue, qui a dit : Mensonge! calomnie! Cela n'est pas, cela ne peut pas être.

Où est la vérité ?

Elle n'est assurément pas dans la version puérile de Sainte-Hélène, qui fait dater les relations de madame de Beauharnais avec Buonaparte d'une démarche faite par Eugène de Beauharnais, encore enfant, auprès du général en chef de l'armée de l'intérieur, pour obtenir l'autorisation de garder « l'épée de son père ». Cette anecdote présente en effet les deux futurs époux comme inconnus l'un à l'autre, quand il est notoire que madame de Beauharnais était du cercle le plus intime de Barras.

Est-elle davantage dans la version qui fait mettre, par Barras, le commandement en chef de l'armée d'Italie dans la corbeille de sa maîtresse ?

On répugne à admettre un si honteux marché, et il est juste de dire que le fait, ainsi brutalement présenté, semble entaché d'exagération. Il y a là une question de nuance.

Ce qui est certain, c'est que Joséphine de Beauharnais, femme à la mode, élégante et riche, répandue dans la société royaliste qui se reformait, et en

[1] *Biographie Michaud.*

même temps influente dans la coterie officielle du Luxembourg, était en situation, à divers égards, de servir la fortune d'un ambitieux.

Il n'est pas moins certain que le sentiment du monde, en voyant cet officier de vingt-six ans épouser une veuve de trente-quatre, mère de deux enfants, fut qu'il faisait à la fois un mariage ridicule et une affaire fructueuse. Les témoignages contemporains sont unanimes sur cette impression. Il faut citer, pour la finesse de touche avec laquelle il est indiqué, celui de madame d'Abrantès :

« ... Je veux parler, dit-elle, de la prétendue reconnaissance que, à l'époque surtout de son retour d'Italie, chacun disait que Buonaparte devait à sa femme. Madame Buonaparte a complétement manqué d'adresse, non-seulement en n'imposant pas silence à ceux qui répandaient ce bruit, mais encore en lui donnant de la consistance par ses éternelles confidences à tout un monde de flatteurs et surtout d'intrigants qui ne portaient jamais le poids d'un secret plus d'une heure. Je sais que Buonaparte a été informé de l'*autorisation*, si je puis me servir de ce mot, que madame Buonaparte donnait au bruit ridicule que les ennemis de Napoléon, et il en avait déjà beaucoup, faisaient courir sur son compte. On peut donc juger combien son âme dut être blessée, quand il se vit l'objet d'un regard dédaigneux, quand il entendit dire : « C'est le crédit de sa femme qui « le soutient ! »[1].

[1] *Mémoires de la duchesse d'Abrantès.* Tome I.

Retranchez, de cette déposition, les appréciations personnelles de la femme de Junot, et le fait subsiste dans sa nudité.

Quoi qu'il en soit, le mariage se fit, à huis clos, à la municipalité du deuxième arrondissement, le 19 ventôse an IV, à dix heures du soir.

Les témoins étaient, pour l'époux, Paul Barras, membre du Directoire exécutif, et Lemarois, aide de camp ; pour l'épouse, J. Lambert Tallien, membre du Corps législatif, et le sieur Calmelet, « homme de loi ».

Dans l'acte de l'état civil, le mari se qualifie NAPOLIONE BUONAPARTE, général en chef de l'armée de l'intérieur, et se vieillit d'un an et demi en s'attribuant vingt-huit ans ; la femme s'appelle Marie-Joseph Detascher, et se rajeunit de cinq ans en s'attribuant le même âge.

Quant à la consécration religieuse du mariage, le futur restaurateur de la religion nationale ne paraît pas s'en être préoccupé avant la veille du sacre (1804).

Le surlendemain du 19 ventôse, Buonaparte adressait à Letourneur, président du Directoire exécutif, la lettre suivante :

21 ventôse an IV.

« Citoyen directeur,

« J'avais chargé le citoyen Barras d'instruire le Directoire exécutif de mon mariage avec la citoyenne

Tascher-Beauharnais. La confiance que m'a montrée le Directoire dans toutes les circonstances me fait un devoir de l'instruire de toutes mes actions. C'est un nouveau lien qui m'attache à la patrie. C'est un gage de plus de ma ferme résolution de ne trouver de salut que dans la République. Salut et respect.

« Le général en chef de l'armée d'Italie,

« BUONAPARTE » [1].

En même temps que cette pièce montre chez son auteur la préoccupation formelle de tirer de son mariage tout ce qu'il peut donner, puisqu'il va jusqu'à en faire un gage de son attachement à la République, elle constate, après l'acte de mariage, la part que Barras y avait prise.

On remarquera aussi que Buonaparte s'y qualifie *général en chef de l'armée d'Italie*, tandis que l'avant-veille il était encore *général en chef de l'armée de l'intérieur*.

Cette circonstance, jointe à la rancune persistante que l'empereur montra toujours à Barras (lui qui avait pour système de rallier à son gouvernement tous ses ennemis politiques), donne un grand poids à l'opinion généralement répandue sur l'origine de sa fortune.

A cette version, on ne peut guère opposer sérieusement que la déclaration de Carnot, affirmant, dans ses *Mémoires*, que Buonaparte fut nommé à

[1] *Correspondance de Napoléon Ier*. Tome I. C'est, dans ce recueil, d'ailleurs si incomplet, la dernière pièce signée *Buonaparte*.

l'armée d'Italie sur sa présentation [1]. Or, Carnot étant spécialement préposé à la guerre, il était, dans tous les cas, décent que la proposition vînt de lui; et d'ailleurs on n'a jamais vu, dans un conseil, une motion émaner directement de celui qui la préconise; la tactique la plus élémentaire fut toujours de l'inspirer à un collègue, afin de l'appuyer plus chaudement.

CHAPITRE V

L'ITALIE AUX BARBARES

§ I

Sept ou huit jours après son mariage, Buonaparte partait pour Nice, où se trouvait le quartier général de l'armée d'Italie.

Cette campagne fameuse allait s'ouvrir, qui mit les peuples italiens dans la main de la France, et le nom de Buonaparte sur toutes les lèvres.

Faut-il refaire cette histoire? Faut-il dire le Piémont dompté et la Lombardie conquise? Faut-il dire Collé vaincu, et après lui Beaulieu, et après lui Wurm-

[1] Tissot. *Mémoires historiques et militaires sur Carnot.*

ser, et après lui Alvinzi et l'archiduc Charles? Faut-il rappeler ces deux cent mille Autrichiens successivement battus par cinquante mille Français, ces onze ou douze batailles rangées, ces soixante combats, et cette fortune constamment favorable? Faut-il compter tous ces morts, tous ces blessés, tous ces prisonniers, tous ces canons, tous ces drapeaux? Hélas! cette histoire on ne l'a que trop souvent racontée! Et qui pourra mesurer jamais le mal que ces récits ont fait à la liberté? Qui pourra dire de combien d'années cette ère de sanglants triomphes a fait rétrograder l'humanité?

Non, victoires maudites, victoires infâmes, je ne vous dirai pas. Je cherche quel bien vous avez produit, et je ne puis le voir : je contemple l'immensité des désastres qui vous ont précédées, accompagnées, suivies, et je recule d'horreur.

Cette armée républicaine, qui avait pris Toulon et qui mourait héroïquement de faim sur les sommets des Alpes, on l'a lancée dans les plaines italiennes. Elle a écrit sur ses drapeaux ces noms : Montenotte, Millesimo, Mondovi, Lodi, Lonato, Castiglione, Bassano, Saint-Georges, Arcole, Rivoli, La Favorite, Tagliamento... Ces noms, que signifient-ils pour qui regarde la réalité des choses, pour qui ne se paye pas du bruit menteur de la victoire? Ils signifient des troupeaux d'hommes égorgés, des milliers de prisonniers expatriés, des souffrances sans nom, des privations et des fatigues sans mesure; des champs dévastés, des familles sans pain, des brigandages organisés, des villes et des fermes incen-

diées, des centaines de lieues piétinées, ruinées, démoralisées. Ils signifient du sang à flots, de la misère partout, le commerce ruiné, les ateliers fermés, cent mille familles en deuil, cent mille hommes jeunes, forts, utiles, arrachés à la vie. Ils signifient toute une armée de républicains honnêtes et pauvres transformés en prétoriens gorgés de sang, de vin et de pillage. Ils signifient une invasion de Français pareille à une invasion de Barbares, et qui se rue sur l'Italie pour lui extorquer son pain, son or, et sa parure artistique. Ils signifient des habitudes sans nom introduites dans la guerre, entre peuples civilisés : des villes menacées du fer et du feu, si elles ne rendent gorge de quelques millions; des peuples foulés aux pieds pour le seul motif qu'ils sont sur le chemin de la victoire; la Force devenue loi, l'Injustice devenue règle.

Voilà ce que ces noms signifient dans le présent. Et dans l'avenir, ils signifient quinze ans de tyrannie, quinze ans de lutte implacable contre l'Europe, des cadavres succédant aux cadavres, des misères s'ajoutant aux misères, et au bout de ces efforts monstrueux, le châtiment, le talion, l'invasion étrangère sur le sol français.

Et l'on pourrait conserver, devant de tels désastres, ce dilettantisme criminel qui fait regarder, par certains historiens, le choc des peuples avec le calme qu'ils pourraient mettre à suivre une partie d'échecs! ou jugerait avec sérénité les beaux coups et les sublimes manœuvres qui dans un jour mettent vingt mille hommes à terre?

Qu'on arrête sa pensée sur tout ce sang, qu'on se représente (s'il est possible) ces horreurs, et qu'on s'interroge sur leurs résultats : alors Buonaparte apparaîtra ce qu'il fut, rien de plus qu'un monstrueux puffiste, un charlatan qui appelle la foule au bruit du canon et qui se fait de la mort... une réclame.

Une réclame dans le sens le plus strict du mot. Ouvrez les journaux du temps, à dater du 2 floréal an IV, il ne se passe pas de jour où le nom de Buonaparte n'y soit en vedette. Qu'il ait livré le moindre combat, occupé le plus petit village, aussitôt la France en est informée. A-t-il pris un drapeau : un officier l'apporte en grande pompe. A-t-il eu un avantage marqué : ce sont rapports sur rapports publiés au *Moniteur*, montrant savamment toutes les conséquences favorables et laissant dans l'ombre toutes les taches. De Français tués ou blessés, de pertes éprouvées, jamais il n'est question : il semble, à lire ces bulletins, que les armées ennemies fondent devant Buonaparte, sans qu'une goutte de sang français paye ces triomphes. Et toujours le nom de Buonaparte revient, obstiné, acharné, patient, pareil à ces annonces éternelles qui transpercent et forcent, en dépit de vous, votre souvenir. Buonaparte, Buonaparte, toujours Buonaparte. Buonaparte est toujours le meilleur des généraux. Buonaparte a triomphé à Montenotte. Buonaparte a vaincu à Millesimo. Buonaparte a occupé Dego. Buonaparte a été sublime à Mondovi. Buonaparte a bien mérité de la patrie à Cheresco. Buonaparte « s'immortalise, » Buonaparte « poursuit le cours

de ses victoires. » Buonaparte appelle lui-même la journée de Lodi une « journée extraordinaire » et une « journée célèbre. » Buonaparte « se couvre de gloire. » Buonaparte a fait flotter le pavillon tricolore sur Milan, Pavie, Côme et toutes les places de la Lombardie. Buonaparte envoie à Paris des charretées de tableaux et de statues. Buonaparte a fait une entrée triomphale à Milan. Buonaparte est le « libérateur » de l'Italie. Buonaparte a reçu le serment de fidélité de la municipalité milanaise. Buonaparte a incendié Binasco et mis Pavie au pillage, mais c'était « une rigueur nécessaire. » Buonaparte a écrit aux universités de reprendre le cours de leurs travaux (il eût été plus simple de ne pas l'interrompre, mais qui y pense ?). Buonaparte « humilie » le duc de Parme, et le duc de Modène, et le grand-duc de Toscane, et Rome et Naples, et Venise, et Gênes. Buonaparte est admirable à Lonato. Buonaparte est sans égal à Castiglione. Buonaparte est admirable à Legnago, à Arcole, à Rivoli. Buonaparte passe les Alpes Juliennes. Buonaparte marche sur Vienne. Buonaparte est vainqueur à Tagliamento. Buonaparte « impose » à l'Autriche une paix « humiliante. » Buonaparte a « su s'arrêter au milieu des triomphes.» Buonaparte est « plus qu'un conquérant, c'est un pacificateur. » C'est aussi un « médiateur » des peuples. Et un « fondateur » de constitutions. Buonaparte est savant, prudent, hardi, fougueux, calme, sagace, profond, humain, inflexible, vertueux, sobre, désintéressé. C'est un « homme de bronze. » Un « héros de Plutarque. » Un « Dieu. »

Voilà ce que pendant vingt mois la presse crie tous les matins à la France, de ses cent mille voix. Et la France écoute, attentive, et elle croit ces choses, car les Alpes lui cachent la vérité.

Ses caisses sont vides : elle voit arriver des millions. Elle aime les arts : elle voit arriver des tableaux et des statues. Elle a la haine des tyrans : on lui envoie des drapeaux brodés par l'impératrice d'Autriche. Elle a des fils à l'armée d'Italie : elle entend dire que ce sont des « héros. »

Elle ne sait pas que ces millions et ces tableaux sont volés à des Etats neutres. Elle ne sait pas que ces héros sont devenus des brigands de grand chemin. Elle ne sait pas que l'armée d'Italie n'a plus qu'un rêve, — le pillage. Elle ne sait pas que ses enfants foulent aux pieds des peuples innocents, quatre ans après que la Révolution a annoncé la fraternité humaine. Elle ne sait pas qu'ils transforment une guerre sacrée : la défense du sol, en une guerre impie : la guerre de conquête. Elle ne sait pas qu'elle se déshonore et qu'elle se met au ban de l'Europe.

Pas plus qu'elle ne voit, dans les proclamations de Buonaparte, ce qui en fait le fond éternel : flatteries grossières au soldat ; appels incessants à la vanité et à l'avidité militaires. Pas plus qu'elle ne démêle, dans les lettres qu'elle reçoit et qui sont remplies du nom de Buonaparte, la source honteuse de cette adoration unanime du dispensateur des grades, des aubaines et des permissions de pillage. Pas plus qu'elle ne peut deviner, en voyant monter le flot des gravures qui lui présentent « les traits du

vainqueur de l'Italie, » qu'un si grand homme ne dédaigne pas de commander lui-même ces dessins, et de gourmander sur leur lenteur les artistes commis à ces basses œuvres.

De ces choses elle ne voit que la surface.

Les fanfares et les cris de victoire, les chants de triomphe et les hymnes de Chénier, musique de Méhul, l'empêchent de voir les réalités de la guerre : cadavres entassés, blessés hurlant sur les routes, ruines fumantes, hôpitaux encombrés, gangrène, pourriture, ruine, misère, larmes, malédictions.

§ II

Lui, cependant, dans cette atmosphère, il s'épanouit dans toute sa laideur. En quelques semaines ses instincts ont acquis leur maturité. Il est lui-même, tel que l'Europe le verra désormais, insolent comme un laquais devenu maître, audacieux comme un ponte heureux, fourbe à la manière du joueur qui corrige la chance.

Ne lui demandez pas quel est son but, sa loi, sa foi : il n'en a point d'autre que d'agrandir son rôle. De principes ni de logique, il ne s'embarrasse. Il n'a pas même un système, cette morale de ceux qui n'en ont point. Il a une boussole : son caprice ; un levier : le mensonge. Ses actes peuvent paraître grands, parce qu'il rêve en action : en réalité ils sont incohérents comme il appartient à des rêves, petits

comme tout ce qui est injuste. Toujours insaisissable parce qu'il est toujours indécis, il attend les événements, et les événements le dominent. Ce qu'il fait, c'est pour lui qu'il le fait. Il prolongera ou il arrêtera la guerre, il la portera sur tel ou tel point, non parce que son mandat l'exige, mais parce que sa politique personnelle le lui conseille. Juché sur son cheval blanc, il ne voit, dans l'univers, que lui-même. Ces hommes qui s'égorgent, ces peuples qui s'entre-choquent sont à ses yeux des instruments de fortune, et rien de plus. Fils bâtard et dénaturé de la Révolution, il sait en parler le langage; sa bouche est pleine de grands mots et de souvenirs héroïques; mais de temps à autre, il laisse échapper le secret de ce « style de club, » et il écrit à Gentili : « Flattez le goût des habitants du pays, et *ne manquez pas, dans les proclamations, de parler de la Grèce, de Sparte et d'Athènes.* » Il dit : « Nous ne faisons pas la guerre aux peuples! » et il montre l'Italie à ses soldats comme une « proie. » Il dit : « Italiens, nous venons *rompre vos chaînes!...* Lombards, les Français *veulent vous considérer comme des frères !* » et le lendemain il frappe une contribution de 20 millions en écrivant ces mots, où le félin le dispute au sinistre : « C'est une rétribution bien faible, *pour des contrées aussi fertiles, si l'on réfléchit surtout à l'avantage qui doit en résulter pour elles.* » Puis, que ces malheureux, après avoir reçu les Français avec des cris de joie, soient réduits, par le pillage, à l'insurrection, aussitôt il parle en chef de sauvages : « Je ferai fusiller tous ceux qu'on trou-

vera les armes à la main! Tous les villages où l'on sonnera le tocsin seront immédiatement brûlés! Toute maison où l'on trouvera un fusil sera également brûlée... » Et ce ne sont pas de vaines menaces : les paysans de la campagne de Pavie, traqués par nos hussards comme des bêtes fauves, sabrés et fusillés par centaines, peuvent l'attester à l'histoire.

Quel est le crime de cette douce et inoffensive population? Elle habite le grand champ de bataille de l'Europe, et elle a faim. Si grand'faim, qu'il lui faut opter entre la révolte ou l'émigration. Les soldats français la pillent; les officiers français la tondent; les fournisseurs français la volent; les collecteurs français la grugent. Cinquante mille sangsues humaines aspirent son sang et sa vie.

Aussi il faut le voir tonner officiellement l'homme intègre : « Je suis entouré de voleurs!... Il n'est pas un administrateur que je ne puisse faire fusiller si j'avais un mois de temps! » Mais ces dilapidations, en somme, il les tolère et il en donne l'exemple. Quel est le plus coupable, du général qui extorque 20 millions à un peuple, ou du soldat qui prend le cheval d'un paysan?

Il lui plaît de se draper dans une honnêteté apparente et de dénoncer vaguement des vols, qu'en réalité il autorise [1]. C'est sa politique de laisser faire,

[1] Les témoignages à cet égard sont nombreux. Nous n'en citerons qu'un : « La ville (Binasco) fut livrée au pillage... La maison du receveur était menacée, et ce malheureux croyait, en jetant son argent dans la rue, se préserver de l'entrée des soldats dans sa maison, tandis que sa conduite devait au contraire les y attirer. Le général Buonaparte, prévenu, me donna

de montrer au coupable qu'il sait son secret, puis d'accuser tout le monde en masse, ce qui équivaut à laisser l'impunité à chacun. Ainsi il se prépare sourdement toute une légion de créatures...

Il est d'usage, depuis quarante ans, de représenter Buonaparte, et surtout Buonaparte général en chef de l'expédition d'Italie, comme l'apôtre armé de la Révolution. En vérité, c'est se méprendre étrangement à de grossières apparences et se laisser outre mesure abuser par la langue des proclamations. Quoi! parce que ce soldat se vante de « délivrer » les peuples que, demain, il vendra, vils troupeaux, par une signature et qu'il écrase aujourd'hui du poids de son despotisme, la Révolution serait comptable de ses actes? Dites qu'il en a pris le masque, parce qu'il convient à sa diplomatie byzantine. Dites qu'il sait si grande la puissance de ces idées, que même leur simulacre est une force. Ne dites pas qu'il en est le représentant. Car non-seulement il ne servit pas en Italie la Révolution, mais il ne satisfit même pas ses plus légitimes rancunes.

Quelle pouvait, quelle devait être la politique de la France républicaine en présence de ces neuf ou dix lambeaux de peuple qui formaient l'Italie?

l'ordre de me rendre sur les lieux et d'enlever l'argent... J'eus soin, en prenant et comptant le trésor, de me faire assister par tous les officiers que je pus réunir : les sommes trouvées furent remises avec une grande régularité. Plus tard, le général Buonaparte m'a reproché de n'avoir pas gardé cet argent pour moi, ainsi que dans une autre circonstance dont je ferai le récit, et *qu'il avait saisie*, me dit-il, *pour m'enrichir*. » (*Mémoires du duc de Raguse*. Tome I.)

Il fallait se réduire à la guerre défensive et ne pas franchir la frontière ; ou bien, si l'on s'avançait en Italie, proclamer d'une manière effective l'indépendance des peuples et l'unité du pays, faire comprendre à ces esprits ardents et généreux les bienfaits de la Révolution, se conduire avec eux comme des frères, non comme des conquérants. Alors, alors seulement, cette guerre eût été sainte et vraiment grande. Et dans ces termes, l'intérêt même de la France la lui commandait : alliée avec l'Espagne au Midi, si la République s'était appuyée d'autre part sur une grande République italienne, sa fille et son obligée, sa situation aurait été prépondérante en Europe, et elle aurait pu consacrer toutes les forces vives à faire triompher partout les principes de la Révolution.

Entrant en Italie, la seule attitude digne, logique, honnête et fructueuse eût donc été celle-ci : guerre aux gouvernements italiens, main ouverte aux peuples.

C'était si bien la seule politique avouable, que Buonaparte n'eut garde de ne pas en prendre le langage. Et la France, attentive aux progrès de l'armée française, pouvait bien se figurer, à distance, que c'étaient ceux d'une armée de « libérateurs. »

Dans l'espèce, on sait comment elle traitait les populations qu'elle venait, disait-elle, « délivrer. » Et quant aux résultats politiques de cette campagne fameuse, le plus clair et le plus net fut cette odieuse cession de Venise à l'Autriche, qu'il faut placer,

dans l'histoire, à côté du partage criminel de la Pologne.

Avec les gouvernements italiens, Buonaparte eut-il, du moins, une conduite logique? Un rapide coup d'œil en donnera l'idée.

Le premier gouvernement qu'il rencontra sur sa route fut celui de Turin. S'il y avait un prince qu'une armée républicaine devait mettre à bas, c'était à coup sûr cet ennemi de la première heure, cet allié des Autrichiens et de l'Angleterre, ce parent des Bourbons, ce roi catholique et peureux qui tremblait dans sa capitale et demandait grâce au premier choc, se croyant déjà sur la planche de la guillotine. C'était politique, et c'était juste; l'armée le voulait; en fils du faubourg Saint-Antoine qu'il était, Augereau le demandait. Buonaparte ne le voulut pas. Ce qu'il entrevoyait déjà, ce n'était pas la délivrance, c'était la conquête de l'Italie : il avait hâte d'y courir. Aux premières ouvertures du Piémont, il s'empresse de signer l'armistice qu'il implore (Cherasco, 9 floréal).

Avec Gênes, nous étions en paix : la République réclamait bien d'elle une indemnité pour l'attentat commis sur la frégate *la Modeste*, mais cette revendication avait encore le caractère diplomatique. En bonne justice cela pouvait valoir deux ou trois millions, et c'est ce chiffre que Buonaparte lui-même indiquait à Faypoult, notre ministre à Gênes, au début de la campagne. Après Cherasco, brusquement et sans motif, du droit du plus fort, ce n'est plus *trois*, c'est *quinze* millions qu'il exige.

Au sortir du Piémont, l'armée française entrait dans le duché de Parme. Etait-ce la guerre, était-ce la liberté qu'elle apportait? Si la population douce et fine de ce pays avait tous les droits à l'une, le prince cagot qui la gouvernait avait tous les droits à l'autre. Buonaparte laisse le duc debout, et frappe sur le duché une contribution de deux millions, seize cents chevaux et vingt tableaux.

De même à Modène. A l'approche de l'armée française, le duc s'est sauvé à Venise : les Modénois demandent la liberté. On ne la leur donne pas, mais on leur prend dix millions.

Le Pô est franchi, le Tessin tourné, Beaulieu battu, la Lombardie ouverte. Le peuple milanais, enfin délivré du joug autrichien, acclame les auteurs de cette délivrance : en Buonaparte il voit un Messie de race italienne, venu pour reconstituer l'Italie. C'est des larmes de joie dans les yeux et les mains pleines de fleurs, que les patriotes accourent au-devant de celui qui tient l'indépendance et la liberté de la patrie.

Bonnes gens, vous vous pressez trop. Commencez par donner vingt millions comptant, des tableaux, des statues, des manuscrits, des machines à discrétion!... « Que les peuples soient sans inquiétude, dit cependant Buonaparte, nous sommes amis de tous les peuples et plus particulièrement des descendants des Brutus, des Scipion et des grands hommes que nous avons pris pour modèles. Rétablir le Capitole; y placer avec honneur les statues des héros qui se rendirent célèbres, réveiller le peuple

romain engourdi par plusieurs siècles d'esclavage, tel sera le fruit de nos victoires [1]. »

Et ses actes répondent si bien à ses paroles que ce peuple, qui ouvrait ses bras et son cœur, est forcé par la misère à l'insurrection, et tente contre les Français un effort qu'il n'avait pas tenté contre les Autrichiens.

Martyrs de Binasco et de Pavie, c'est au nom de la liberté des peuples qu'on vous massacra, qu'on vous brûla, qu'on mit vos maisons au pillage!

Le voilà devant le royaume de Naples et les Etats du pape. Certes, si la République a des ennemis acharnés, ce sont ceux-là. Si elle a des représailles à exercer, des principes à proclamer, des injures à venger, c'est contre le gouvernement de ce pontife qui prêche la croisade contre elle, qui l'anathématise, qui bouleverse les consciences françaises et laisse assassiner publiquement notre ambassadeur Basseville. C'est aussi contre cet imbécile roi de Naples, vendu à l'Angleterre par sa femme et son ministre Acton, et notre ennemi du premier moment. Ici, il est bien vrai de dire que la Révolution et le passé sont en présence. Si cette campagne d'Italie a un sens, une portée morale, c'est à Rome et à Naples qu'il faut aller: c'est du Capitole qu'il faut proclamer l'unité et l'indépendance. Les principes révolutionnaires l'exigent; les principes du droit des gens autorisent ces représailles.

[1] Proclamation du 1er prairial.

Ce sont précisément ces gouvernements que Buonaparte épargne. C'est pour eux qu'il réserve une ineffable modération. Du roi de Naples, il se contentera d'exiger qu'il se retire de la coalition. Du pape, qu'il peut et qu'il doit renverser, il ne demande que vingt-un millions, des objets d'art, des manuscrits et l'occupation provisoire d'Ancône, de Bologne et de Ferrare. C'est que le roi de Naples retarderait des batailles bruyantes que Buonaparte juge nécessaires à l'éclat de son nom; et c'est que le pape est une puissance morale qu'il aime mieux déjà ménager que tourner contre lui. S'il le pouvait, il n'exigerait rien de lui; le peu qu'il fait n'est qu'une concession à l'opinion républicaine.

Puis il entre en Toscane. Nous étions en paix avec cette puissance. Le premier de tous, le gouvernement du grand-duc s'était retiré de la coalition; il observait la neutralité avec la plus scrupuleuse bonne foi. Il n'y avait pas contre lui l'ombre du plus léger prétexte. Quand les troupes françaises arrivent à Pistoïa, le grand-duc s'empresse de leur dépêcher son ministre Manfredini. Buonaparte le rassure formellement sur ses intentions, lui donne l'assurance que la paix ne sera pas rompue, et qu'il veut seulement passer sur le territoire toscan. Pendant qu'il engage ainsi sa parole, une colonne commandée par Murat avance à marches forcées sur Livourne et s'en empare. Si la justice n'est pas un vain mot, ce coup de main inqualifiable est précisément au même niveau moral que celui du filou qui vole la montre d'un homme en causant amicalement avec

lui. C'est ce qu'il plaît à un historien troplongtemps populaire d'appeler un « acte de vigueur. »

Le couronnement de cette politique de grands chemins est sa conduite avec Venise.

La République de Saint-Marc avait mieux encore que tout autre État italien observé strictement la neutralité entre l'Autriche et la France. A aucun moment elle n'avait trempé dans la coalition. Si sa constitution aristocratique s'appuyait sur des principes contraires à ceux de la Révolution, il était difficile de lui en faire un crime, puisqu'elle ne manifestait pour les nouveautés françaises ni haine ni amitié, endormie qu'elle était dans les douceurs de son éternel carnaval; paresseuse et artiste, riche de ses richesses héréditaires, mais, annulée commercialement par les grandes découvertes maritimes, elle ne comptait plus comme puissance militaire, et ce devait être un titre de plus au respect des belligérants.

C'étaient là, pour Buonaparte, des considérations de faible importance. Le premier acte de sa marche sur le Mincio fut l'occupation de Brescia. C'était violer effrontément la neutralité de Venise. Ce faisant, il publia une proclamation dans laquelle il déclarait qu'en traversant le territoire vénitien il respecterait les habitants et les propriétés, qu'il ferait observer à son armée la plus exacte discipline, et payer régulièrement tout ce qu'elle prendrait; enfin, qu'il n'oubliait pas l'antique amitié qui unissait les deux républiques.

Les Autrichiens, eux, n'avaient eu garde jusque-

là de violer la neutralité de Venise. A toutes les considérations morales qui devaient les en empêcher, s'ajoutait leur intérêt même; car la neutralité bien observée des deux côtés réduisait considérablement l'étendue de leur ligne de défense. Mais, quand ils virent Brescia occupée par les Français, ils s'occupèrent, à leur tour, de convoiter la forteresse vénitienne de Peschiera, qui complétait, avec Borghetto, Valeggio et Mantoue, la défense du fleuve. Leur général, Beaulieu, trompa le provéditeur vénitien. Il demanda passage pour cinquante hommes; surprit la ville, et y plaça une garnison formidable.

L'occupation autrichienne ne fut pas longue, dans Peschiera. Beaulieu fut obligé, au bout de quelques jours, de remonter dans le Tyrol et d'évacuer la place. Mais Buonaparte avait vu dans cette occupation, faite par représaille contre les Français, et par surprise contre les Vénitiens, le prétexte qu'il lui fallait pour chercher querelle à la République de Saint-Marc. Il entra dans Peschiera sur les derrières de Beaulieu, et s'emparant aussitôt des magasins et des arsenaux, il en disposa comme de sa propriété.

L'armée française et son général étaient précédés en Vénétie d'un renom de vandalisme, que de sanglants exemples justifiaient trop. La seigneurie de Venise fut dans la consternation. Elle s'empressa d'envoyer à Buonaparte le provéditeur Foscarelli, pour lui rappeler ses promesses et invoquer les droits les plus sacrés des peuples neutres de Venise. Alors eut lieu une de ces scènes de comédie

qui devaient si souvent se reproduire dans la vie de Napoléon. Le provéditeur arriva, humble et tremblant, et voyant déjà sa vie *offerte en holocauste* à la cruauté française, comme il l'écrivait à son gouvernement. Il fut introduit dans le cabinet de Buonaparte. Celui-ci se promenait à grands pas, feignant d'être en proie à une colère extrême. Aussitôt qu'il aperçut le provéditeur : « Que venez-vous me demander? s'écria-t-il. Comment la seigneurie ose-t-elle seulement, après son indigne trahison, m'envoyer un de ses magistrats? Livrer Peschiera aux Autrichiens! Exposer l'armée française à perdre des milliers de braves devant cette place. Après la conduite que j'avais tenue avec vous! Après les assurances que je vous avais données!..... » Il poursuivit sur ce ton.

Pendant cette scène, qui aurait été comique si elle n'avait par-dessus tout été tragique, le provéditeur, consterné, essayait en vain d'alléguer les raisons les plus valables. Buonaparte n'écoutait rien. Il ne s'apaisa qu'après avoir *accordé*, comme une grâce et comme une transaction amiable et *provisoire*, qu'on lui livrerait Vérone, et que la République nourrirait son armée à crédit pendant son séjour.

Deux jours après, il écrivait au Directoire : « Si votre projet est de tirer de Venise cinq ou six millions, je vous ai ménagé exprès cette sorte de rupture. Si vous avez des intentions plus prononcées, je crois qu'il faudrait continuer ce sujet de brouillerie..... *La vérité sur l'affaire de Peschiera est que Beaulieu les a lâchement trompés;* il leur a demandé

le passage pour cinquante hommes, et s'est emparé de la ville. »

Ce n'était que le début. On sait à quelles odieuses conséquences devaient aboutir ces manœuvres. Ne semble-t-il pas, à passer en revue ces épouvantables forfaits, à voir ainsi fouler aux pieds toutes les pudeurs et tous les droits, qu'on assiste à je ne sais quelle monstrueuse mise en scène de la fiction du fabuliste : *Le Loup et l'Agneau?*

§ III

Il n'y a pas de lecture plus curieuse et plus instructive que celle de la correspondance de Buonaparte avec le Directoire, pendant la campagne d'Italie.

Au début, il est humble, soumis, plein d'égards : « Je vous fis passer hier, par mon frère Joseph, la lettre du général Colli et la réponse que je lui ai faite... *Je suis fort inquiet de savoir si ma réponse est conforme à vos intentions...* » (7 floréal) — « Si je n'avais pas rempli votre but, et fait (*sic*) une chose contraire à vos projets, *ce serait, je vous assure, le plus grand malheur que je puisse imaginer.* » (8 floréal.) — « La suspension d'armes nous permet de communiquer par Turin... *Je pourrai donc recevoir vos ordres et connaître vos intentions* pour la direction à donner à l'armée... » (10 floréal.) — « *Si* par la rapidité des événements et la force des circon-

stances, *j'ai pris quelque chose sur moi, ce n'a été qu'avec la plus grande répugnance...* » (17 floréal.)

Bientôt il se familiarise :

« La bataille de Lodi, *mon cher directeur*, donne à la République toute la Lombardie... » (22 floréal.)

En même temps, il cesse de témoigner sa soumission aux intentions du Directoire, et il devient plus sobre de formules respectueuses ; il s'occupe à gagner pied à pied du terrain sur l'autorité des commissaires que le Directoire lui a adjoints.

Puis enfin, il jette le masque et déclare nettement qu'il faut qu'il soit le maître :

« *J'ai fait la campagne sans consulter personne* ; je n'eusse rien fait de bon, s'il eût fallu me concilier avec la manière de voir d'un autre... *Si vous m'imposez des entraves de toute espèce, s'il faut que je réfère de tous mes pas aux commissaires du gouvernement*, s'ils ont droit de changer mes mouvements, de m'ôter ou de m'envoyer des troupes, n'attendez plus rien de bon... » (25 floréal.)

Le Directoire accède à sa demande, et lui donne pleins pouvoirs pour les questions *militaires*. Cela ne lui suffit déjà plus : « Je crois indispensable que vous régliez les fonctions de vos différents commissaires et agents près l'armée d'Italie et spécialement que vous déterminiez mes rapports avec eux, et la portion d'autorité que vous me déléguez dans les opérations *diplomatiques* et *financières*... » (3 messidor.) « Cette manière de *négocier à trois* est absolument préjudiciable aux intérêts de la République... » (8 messidor.)

Le Directoire cède encore et subordonne complétement ses commissaires à Buonaparte. Faute immense d'un gouvernement qui en fit tant! C'est contre des hommes tels que le général en chef de l'armée d'Italie, que le génie de la liberté avait créé les commissaires aux armées; et c'est quand ils devenaient véritablement nécessaires, quand cette institution fermement maintenue était la sauvegarde unique de la république, — que le Directoire la laissait fouler aux pieds par ce soldat heureux.

Quant aux motifs de cette faiblesse, ils étaient plus tristes encore, s'il est possible, que la concession même. On peut dire avec justice que le Directoire vendit à son général la représentation aux armées. Car la cause de cet abandon ne fut pas, comme on l'a dit « l'irrésistible ascendant du génie, » ce fut simplement l'argent que Buonaparte extorquait à l'Italie pour l'envoyer à ce gouvernement aux abois.

Le fait est si vrai, qu'on pourrait, seulement avec les documents connus, tarifer chacune des concessions que Buonaparte arrachait au Directoire.

A-t-il enfreint, par l'armistice de Cherasco, les instructions formelles des directeurs : « J'imposerai, leur écrit-il, quelques millions au duc de Parme, il vous fera des propositions de paix; ne vous pressez pas de conclure, afin que j'aie le temps de lui faire payer les frais de la campagne... » (10 floréal.) — Craint-il de se voir adjoindre Kellermann, comme l'a décidé le Directoire effrayé des plans chimériques que l'enivrement des premiers succès lui fait concevoir? En même temps qu'il offre sa démission pour

se la voir refuser; il écrit : « Nous tirerons de ce pays-ci vingt millions de contributions ... » (28 floréal); sans perdre de temps, cinq jours plus tard, il annonce que « 6 à 8 millions en or, lingots, bijoux sont en route pour la France; » et qu'il peut faire passer un million à l'armée du Rhin (3 prairial). Et les directeurs, convaincus par ces arguments irrésistibles, de répondre : « Vous paraissez désireux, citoyen général, de continuer à conduire toute la suite des opérations militaires en Italie. Le Directoire a mûrement réfléchi à votre proposition et la confiance qu'il a dans vos talents et votre zèle républicains ont décidé cette question en faveur de l'affirmative. » (9 prairial.) Le Directoire avait tout justement réfléchi assez longtemps pour apprendre que les millions étaient en route.

Après ces millions viennent « 100 chevaux les plus beaux qu'on ait pu trouver dans la Lombardie, qui remplaceront les chevaux médiocres qui attèlent vos voitures » (13 prairial), et « vingt superbes tableaux, à la tête desquels se trouve le célèbre *Saint-Jérôme* du Corrége; » puis arrivent les millions du duc de Modène, et ceux du pape, et ceux de Venise, et des charretées de manuscrits, et des convois de statues, et les caisses de collections scientifiques... Ainsi s'explique « l'ascendant du génie. » Ainsi se prépara l'indépendance absolue à laquelle Buonaparte arriva en trois mois, à la condition de jeter périodiquement un peu d'or dans le gouffre du déficit ouvert sous les pieds des directeurs.

Dès lors sa situation fut étrange, à la tête de ces

soldats qu'il fanatisait par ses flatteries grossières et par les habitudes de brigandage qu'il leur avait laissé prendre. Elle est unique dans les temps modernes, et nous présente le spectacle morbide d'une armée qui se suffit à elle-même sur un sol neutre, qui ne relève plus, sinon pour la forme, de la mère patrie, et comme étrangère à toutes les mœurs civilisées, foule aux pieds les peuples éperdus, sans connaître d'autre loi que le caprice de son chef. Depuis les Barbares, l'Italie ni l'Europe n'avaient vu rien de pareil.

Quant à lui, dès lors, *il régnait.*

Le château de Montebello, non loin de Milan, était le siége de son gouvernement et de sa cour.

« En y entrant, dit Doulcet de Pontécoulant, on se serait cru plutôt dans le palais d'un souverain que dans la demeure d'un général républicain.

« La première salle où l'on pénétrait, après avoir donné son nom à l'officier de service, formait une vaste galerie à l'italienne, décorée de statues et de tableaux, et donnant entrée sur de magnifiques jardins. Elle se terminait à ses deux extrémités par deux salons carrés... Le général Buonaparte se tenait au milieu de cette galerie : il était debout au centre d'un groupe composé des premiers magistrats de Milan et de ses officiers, Berthier, Masséna, Bernadotte, Kilmaine, Joubert, Lassalle...[1] ».

Madame Buonaparte, que son mari avait fait venir à Montebello, tenait sa cour dans un autre

[1] *Mémoires.*

salon : c'étaient des femmes de la noblesse, des officiers, des fonctionnaires publics, « les premiers noms » de l'Italie, qui s'empressaient autour d'elle, mendiant « la faveur d'un mot ou d'un regard. »

Tous deux ils s'attachent par-dessus tout à se concilier l'opinion publique : attirant à Montebello les savants et les artistes, accueillant avec une inépuisable bienveillance les solliciteurs de tout ordre, ne négligeant, pour se rendre populaires, aucun petit moyen.

Buonaparte a déjà eu un journal, *le Courrier de l'armée d'Italie*, rédigé par Julien de Paris, et spécialement destiné à « mettre en lumière » les victoires du « jeune héros; » il a maintenant un nouveau *Moniteur*, *la France vue de l'armée d'Italie*[1], dont le rédacteur est Regnault de Saint-Jean-d'Angély et qui aborde un autre ordre de questions. Il enregistre au jour le jour les faits de la politique directoriale, en les jugeant au point de vue militaire; il s'attache surtout à exagérer le rôle de Buonaparte, qu'il pose dès lors, à tout propos, en arbitre de l'Europe et même de la France.

Au loin, l'Italie pleure; mais autour de Buonaparte ses artistes et ses poëtes chantent ou font des sonnets, et c'est le seul bruit qui en arrive en France.

[1] A Milan. De thermidor an V à vendémiaire an VI.

§ IV

C'est au milieu de ce concert d'adulation que tombèrent subitement sur Buonaparte, comme une douche glacée, les plaintes auxquelles sa conduite en Italie avait fini par donner lieu au sein du Corps législatif français.

Depuis l'avénement du Directoire, la composition des Conseils s'était singulièrement modifiée; ce n'étaient plus, comme aux premiers jours de la Constitution de l'an III, deux masses compactes formées d'approbateurs unanimes de tous les actes du pouvoir exécutif; les renouvellements y avaient porté des hommes nouveaux et des hommes appartenant aux anciens partis; une opposition s'était constituée, qui commençait à inquiéter gravement les directeurs. La nuance qui dominait, dans cette opposition, était le parti royaliste, les vaincus de vendémiaire. Un de leurs clubs, qui se tenait rue de Clichy, dans la maison de Gérard Desoddières, avait rapidement acquis une grande influence sur les délibérations des Conseils.

Au sein du Directoire même, les froissements et les rivalités personnelles, aussi bien que la diversité des caractères et des tendances, n'avaient pas tardé à former deux partis minuscules : une majorité, — formée de Barras, Rewbell et La Réveillère-Lepeaux, — qui inclinait toujours vers les mesures dictatoriales et professait un mépris avoué des formes lé-

gislatives; une minorité, — composée de Carnot et de Barthélemy, — qui professait que l'intérêt même du Directoire se trouvait dans la stricte observation de la Constitution, et voyait dans les articles de cette Constitution des armes suffisantes pour la maintenir.

Buonaparte, occupé en Italie à emmêler les fils de ses intrigues variées, était longtemps resté étranger à ce mouvement des esprits en France. Une des premières notions qui lui arrivèrent de la formation d'un important parti royaliste, ou comme on disait encore, « sectionnaire, » fut l'opposition que trouva au Conseil des Cinq-Cents l'admission de son frère Giuseppe, élu député du Liamone, après la réunion nouvelle et définitive de la Corse. Les Clichyens n'avaient point encore oublié les mitraillades de vendémiaire.

Leurs journaux commencèrent bientôt de le témoigner d'une manière non équivoque au général en chef de l'armée d'Italie. Ses actes furent critiqués; on montra l'illogisme de sa conduite, et combien ce qui était connu de sa politique répondait peu au ton de ses proclamations. Malheureusement pour l'autorité de ces reproches, ils n'étaient pas toujours fondés, dans l'ignorance où l'on était encore de la réalité des choses. Mais, dans le nombre, quelques accusations méritées, quelques critiques précises et justes venaient toujours blesser profondément celui qui s'était déjà habitué à régner en maître absolu et lui montrer que tout le monde ne se prenait pas à ses dépêches sonores.

Au reste, ce qui marque bien l'étonnante petitesse de cet esprit, qu'on a fait si vaste, c'est l'impression que les moindres critiques causaient à son amour-propre. Établissait-on une comparaison entre lui et Moreau, attribuait-on une part de ses succès militaires au courage et à l'habileté de ses officiers, au dévouement de Berthier, à l'ardeur de Masséna, il entrait dans de véritables accès de rage. Parce qu'un journal accueillait une étude sur la campagne du Tyrol, il écrivait au Directoire que « ses services n'étaient récompensés que par la haine et par l'ingratitude, » qu'il fallait en finir avec ces « détracteurs de la gloire nationale, » *faire arrêter les émigrés*, briser les presses de la *Quotidienne*, du *Thé*, du *Mémorial*, « ces feuilles vendues à l'Angleterre, et plus sanguinaires que ne le fut jamais Marat. » En même temps, il s'occupait activement de répondre à ces attaques par des apologies éhontées de sa conduite. Son aide de camp, Marmont, signait un opuscule où l'encens le plus grossier était prodigué au « héros », sous ce titre alléchant et trompeur : *Buonaparte traité comme il le mérite*. Nougaret publiait sous la rubrique : *Graves reproches au général Buonaparte*, de mauvais vers qui commençaient ainsi :

Vous avez tort, en vérité,
De vous couvrir de tant de gloire...

Un autre publiait : *Les crimes de Buonaparte, ou acte d'accusation contre les généraux de l'armée d'Italie*, qui commence par ces mots : « Buonaparte,

vainqueur de tant d'armées formidables, conquérant de tant de peuples, négociateur de plusieurs traités glorieux.... ne s'est donc pas contenté de la couronne de laurier que lui a décernée la Victoire !... Voilà du moins ce que prétendent les détracteurs de ce jeune héros..., etc. »

Mais cette littérature sur commande était un baume insuffisant aux blessures de Buonaparte, qui ne cessait de déblatérer publiquement contre « les assassins » de Clichy.

Les choses en étaient à ce point, et l'on échangeait depuis quelques semaines des aménités de cet ordre, lorsque l'odieuse déclaration de guerre à la république de Venise, ce déni de justice par lequel Buonaparte couronnait la série d'humiliations imméritées dont il abreuvait depuis un an cet Etat neutre, vint fournir un éclatant argument à ceux qui l'accusaient avec raison de compromettre en Italie l'honneur de la France.

Le 5 messidor an VI, le député Dumolard monta à la tribune des Cinq-Cents et interpella le gouvernement sur les événements d'Italie. « La renommée, dit-il, dont on ne peut comprimer l'essor, a semé partout le bruit de nos conquêtes sur les Vénitiens, et de la révolution étonnante qui les a couronnés. Nos troupes sont dans leur capitale ; leur marine nous est livrée ; le plus ancien gouvernement de l'Europe est anéanti... Admettez ces événements pour certains, il suit que le Directoire a fait en termes déguisés la guerre, la paix et, sous quelques rapports, un traité d'alliance avec Venise, et tout

cela sans votre concours... Ne sommes-nous donc plus ce peuple qui a proclamé ce principe et soutenu par la force des armes qu'il n'appartient sous aucun prétexte à des puissances étrangères de s'immiscer dans la forme du gouvernement d'un autre État ?... Je ne rechercherai point ici quel est le sort que l'on réserve à Venise, et surtout à ses provinces de terre ferme. Je n'examinerai point si *leur envahissement, médité peut-être avant les attentats qui lui servirent de motifs*, n'est pas destiné à figurer dans l'histoire comme un digne pendant du partage de la Pologne... Je veux bien arrêter ces réflexions, et je demande, l'acte constitutionnel à la main, comment le Directoire peut justifier l'ignorance absolue dans laquelle il cherche à laisser le Corps législatif sur cette foule d'événements extraordinaires? »

Si une interpellation fut jamais légitime dans le fond et modérée dans la forme, certes c'était celle-là. Dumolard ne prononçait même pas le nom de Buonaparte; il ne l'accusait pas; il se bornait à demander comment et pourquoi un acte aussi grave que l'occupation de Venise s'accomplissait dans l'ombre, et sans le concours du pouvoir législatif. Il n'osait pas soupçonner encore que cette odieuse intervention de la France dans les affaires vénitiennes n'avait été préparée, attendue, effectuée, que pour se terminer par la cession de Venise à l'Autriche, — d'un peuple par la République française.

Mais Dumolard avait posé le doigt sur la plaie. En lisant au *Moniteur* le compte rendu de la séance du 5 messidor, Buonaparte entra dans un de ces

accès de colère mélodramatique qui lui servaient à cacher le dépit réel qu'il avait de se voir deviné.

« Je reçois à l'instant, citoyens directeurs, écrivit-il, la motion de Dumolard. Cette motion a été imprimée par ordre de l'Assemblée; il est donc clair qu'elle est dirigée contre moi. J'avais le droit, après avoir conclu cinq paix et donné un coup de massue à la coalition, sinon à des triomphes civiques, du moins *à vivre tranquille* et à la protection des premiers magistrats de la République. Aujourd'hui je me vois desservi, persécuté, décrié par tous les moyens honteux que leur politique apporte à la persécution (?). J'aurais été indifférent à tout ; mais je ne puis pas l'être à cette espèce d'opprobre dont cherchent à me couvrir les premiers magistrats de la République. Après avoir mérité dans ma dernière démarche de bien mériter de la patrie (*sic*), je n'avais pas le droit de m'entendre accuser d'une manière aussi absurde qu'atroce. Je n'avais pas le droit d'attendre qu'un manifeste signé par des émigrés et *soldé par l'Angleterre*, acquît au Conseil des Cinq-Cents plus de véracité que le témoignage de 80,000 hommes, que le mien !

« Eh quoi ! nous avons été assassinés par des traîtres ; plus de quatre cents hommes ont péri, et les premiers magistrats de la République lui feront un crime de l'avoir cru un moment !

« L'on a traîné dans la boue plus de quatre cents Français ; l'on est venu les assassiner à la vue du gouverneur du fort; on les a percés de mille coups de stylets, pareils à celui que je vous envoie, et des

représentants du peuple français feront imprimer que s'ils ont cru ceci un instant, ils étaient excusables. Je sais bien qu'il y a des sociétés où l'on dit : « ce sang est-il donc si pur ! »

« Que des hommes lâches et qui sont morts au sentiment de la patrie et de la gloire nationale l'aient dit, je ne m'en plaindrais pas, je n'y eusse pas fait attention ; mais j'ai le droit de me plaindre de l'avilissement dans lequel les premiers magistrats de la République traînent ceux qui ont agrandi et porté si haut la gloire du nom français.

« Je vous réitère, citoyens directeurs, la demande que je vous ai faite de ma démission. J'ai besoin de vivre tranquille ; si les *poignards de Clichy* voudront (*sic*) me laisser vivre. Vous m'avez chargé de négociations ; j'y suis peu propre. »

A ce pathos, Buonaparte avait joint, comme il l'annonçait, un stylet vénitien.

Mais il ne se contenta pas de cette protestation tragi-comique. En même temps qu'il écrivait au Directoire, il rédigeait, à l'usage de son armée, une note, sans nom d'auteur, qu'il fit répandre à des milliers d'exemplaires : il associait, dans ce factum, ses soldats eux-mêmes aux accusations dirigées contre lui, et leur présentait sous les couleurs les plus sombres, la modeste interpellation de Dumolard :

« Des *avocats ignorants et bavards* ont demandé dans le club de Clichy, pourquoi nous occupons le territoire de Venise !... Messieurs les déclamateurs, apprenez donc la guerre, et vous saurez que l'Adige,

la Brenta, le Tagliamento, sur lequel nous nous battons depuis deux ans, sont des États de Venise. Ah! certes nous voyons très-bien votre idée : vous reprochez à l'*armée d'Italie* d'avoir surmonté tous les obstacles, de dominer toute l'Italie, d'avoir deux fois franchi les Alpes, de s'être jetée sur Vienne, obligée à reconnaître cette République que vous, messieurs de Clichy, vous voulez détruire... Mais je vous connais, et *je parle au nom de quatre-vingt mille soldats*. Le temps où de *lâches avocats et de misérables bavards* faisaient révolter les soldats est passé, et si vous les y obligez, *les soldats de l'armée d'Italie viendront à la barrière de Clichy*, avec leur général! Mais malheur à vous! »

Paris apprit avec stupeur cet insolent appel aux baïonnettes : il devait bientôt apprendre d'autres nouveautés.

Le 26 messidor (14 juillet), à l'occasion de l'anniversaire de la prise de la Bastille, Buonaparte passa en revue l'armée d'Italie, et lui adressa la proclamation suivante : « Soldats! je sais que vous êtes profondément affectés des malheurs qui menacent la patrie; mais la patrie ne peut courir des dangers réels. Les mêmes hommes qui l'ont fait triompher de l'Europe coalisée sont là; des montagnes nous séparent de la France : *vous les franchiriez avec la rapidité de l'aigle, s'il le fallait*, pour maintenir la Constitution, défendre la liberté, *protéger le gouvernement* et les républicains. Soldats! le gouvernement veille sur le dépôt des lois, qui lui est confié. Les royalistes, dès l'instant qu'ils se montreront,

auront vécu. Soyez sans inquiétude, et jurons par les mânes des héros qui sont morts à côté de nous pour la liberté, jurons sur nos nouveaux drapeaux : Guerre implacable aux ennemis de la République et de la Constitution de l'an III! »

Des cris mille fois répétés de *vive Bonaparte! vive la République!* accueillirent le général en chef sur le front de tous les corps.

Le soir, un grand banquet réunit tous les officiers et les vétérans; on but à *tous les braves morts pour la défense de la liberté!* à *la réémigration des émigrés!* à *la destruction du club de Clichy!* Puis, malgré la loi qui interdisait formellement aux armées toute délibération, on vota d'acclamation et on couvrit de signatures des adresses au Directoire pour l'assurer du dévouement des soldats d'Italie et de leur résolution d'en finir avec les « assassins de Clichy. »

Le lendemain, Buonaparte envoyait au Directoire les adresses des diverses brigades, en insistant sur leur signification.

« Les circonstances s'aggravent tous les jours, et je crois, citoyens directeurs, qu'il est imminent (*sic*) que vous preniez un parti... Quant à moi, *je suis accoutumé à une abdication totale de mes intérêts.* Cependant je ne puis être insensible à la perfidie et au *tas d'atrocités* contenues dans cette motion d'ordre imprimée par ordre du Conseil des Cinq-Cents. Je vois que le *club de Clichy veut marcher sur mon cadavre* pour arriver à la destruction de la République. N'est-il donc plus en France de républicains? Après

avoir vaincu l'Europe, *serons-nous réduits à chercher quelque angle de la terre pour y finir nos tristes jours?* »

A cette lettre était joint un second stylet vénitien.

§ V

Buonaparte ne s'en tenait pas à ces incitations pour ainsi dire officielles à un coup d'État. Il avait, dès le premier moment, envoyé à Paris un espion sûr, son aide de camp La Valette, avec mission d'étudier l'état des esprits, de sonder séparément Barras et Carnot, de calculer les chances et de lui rendre de toutes choses un compte exact. La Valette était aussi chargé d'offrir à Barras, pour l'accomplissement des mesures extra-légales qui se préméditaient, trois millions dont la promesse fut accueillie avec enthousiasme.

Ce coup d'État, que Buonaparte demandait si ardemment, devait avoir à ses yeux, une triple utilité : d'abord il devait venger la cuisante blessure de son amour-propre, et la vengeance ne fut jamais, pour un Corse, chose à dédaigner; ensuite, il devait activer la conclusion de la paix, négociée depuis les préliminaires de Léoben et manifestement arrêtée par les espérances que l'Autriche commençait à concevoir du progrès des menées royalistes; or, cette paix, Buonaparte l'avait voulue dès le moment où la guerre, portée en Allemagne, ne lui avait plus promis que

des succès à partager avec les armées du Rhin, et il la voulait plus que jamais, dans son impatience de venir à Paris « recueillir les fruits de la victoire. » Enfin, un coup d'État devait nécessairement amener une modification dans la composition du Directoire, et le « libérateur de l'Italie » se flattait d'y entrer tout naturellement, par la force des choses.

Ses frères furent chargés de faire quelques ouvertures, dans ce sens, à Rewbell, Barras et La Réveillère. Partout ils trouvèrent la même objection, fondée sur l'article de la Constitution, qui exigeait quarante ans d'âge pour faire partie du gouvernement. Cette froideur évidente, jointe aux renseignements que Buonaparte recevait de La Valette, ne tarda pas à lui faire substituer l'expectative à l'ardeur qu'il avait d'abord témoignée. La Valette lui représentait que la position du gouvernement ne justifiait nullement les violences qui se préparaient; qu'il n'était pas démontré que le parti qu'on allait proscrire voulût le retour des Bourbons; que lui, Buonaparte, avait tout à perdre à s'associer à des mesures illégales dirigées contre « les plus honnêtes gens des conseils, » et à endosser sans profit l'impopularité certaine qui en résulterait.

Ces motifs décidèrent de sa conduite et le déterminèrent à attendre les événements en suivant le double jeu des relations intimes qu'il conservait, d'une part, avec Carnot, de l'autre, avec Barras. Cette politique de bascule plus conforme que ses premiers projets à ses habitudes et à ses goûts, lui permit dès lors d'envisager, sans inquiétude,

et comme en spectateur, les faits qui allaient se produire.

Toutefois, dit Bourrienne, « je l'ai vu décidé à marcher sur Paris, par Lyon, avec vingt-cinq mille hommes, si les affaires lui eussent paru prendre une tournure défavorable à la république, *qu'il préférait à la royauté, parce qu'il espérait tirer meilleur parti de la première.* Il faisait sérieusement son plan de campagne. A ses yeux, *défendre le Directoire, c'était défendre son propre avenir...* »

En définitive, il se contenta d'envoyer à Paris le général Augereau, que sa haine bien connue du royalisme rendait particulièrement propre à l'exécution des mesures qui se préparaient contre les Clichyens, et qui, en effet, fut l'instrument le plus actif de ces mesures ; mais, dans les huit semaines d'intervalle qui séparèrent le banquet du 14 juillet de la crise du 18 fructidor, Buonaparte se tint coi, évita de se compromettre, et n'envoya même pas à Barras les trois millions qu'il lui avait fait proposer. D'autre part, son agent La Valette nouait tous les jours avec les meneurs du parti clichyen des relations destinées à amener un rapprochement entre eux et Buonaparte, si la victoire leur restait.

Le 18 fructidor, Augereau, nommé commandant de la division de Paris, écrivait à Buonaparte : « Enfin, mon général, *ma mission est accomplie,* les promesses de l'armée d'Italie ont été acquittées cette nuit. Le Directoire s'est déterminé à un coup de vigueur ; le moment était encore incertain, les prépa-

ratifs incomplets; la crainte d'être prévenu a précipité les mesures.

« A minuit, j'ai envoyé l'ordre à toutes les troupes de se mettre en marche vers des points désignés. Avant le jour, tous les ponts et toutes les principales places étaient occupés avec du canon. A la pointe du jour, les salles des conseils étaient cernées, les gardes des conseils fraternisaient avec nos troupes, et les membres dont vous verrez la liste ci-après, ont été arrêtés et conduits au Temple. »

Cette liste portait soixante-quatorze noms, dont cinquante-deux appartenant aux deux conseils, et les deux directeurs Carnot et Barthélemy. Carnot réussit à s'échapper et à passer en Suisse. Barthélemy, Pichegru, Willot, Rovère, Aubry, Bourdon (de l'Oise), Murinais, Delorne, Ramel, Dossonville, Tronson-Ducoudray, Barbé-Marbois, Lafond-Ladebat, Brottier et Laville-Heurnois furent déportés à la Guyane.

La nouvelle de ce coup d'État, qu'il avait tant contribué à préparer, n'arracha pas Buonaparte à la réserve qu'il avait adoptée pour règle de conduite. Cette attitude acheva d'indisposer Barras, déjà mis en méfiance par la rupture des négociations relatives aux trois millions qu'on lui avait fait entrevoir. Il écrivit assez durement à son prudent complice :

« Ton silence est bien étrange, mon cher général; les déportés sont partis hier; Augereau se conduit on ne peut mieux; *il a la confiance des deux partis : elle est bien méritée.* »

Deux jours plus tôt il lui écrivait;

« Les infâmes journalistes auront leur tour aujourd'hui... On nous donne demain deux collègues; ce sont François de Neufchâteau et Merlin. Termine la paix, *mais une paix honorable.* Que le Rhin soit limite, que Mantoue soit à la république cisalpine, et *que Venise ne soit pas à la maison d'Autriche.* Voilà le vœu du Directoire épuré, voilà celui de tous les républicains; voilà ce que veut l'intérêt de la république et la gloire bien méritée du général et de l'immortelle armée qu'il commande. »

Ainsi même cette âme de boue sentait ce qu'il y avait d'odieux dans le marché par lequel Buonaparte allait livrer Venise à l'Autriche pour acheter une paix qu'il jugeait utile à ses intérêts !

Cependant, le général en chef de l'armée d'Italie comprit qu'il était difficile de ne pas donner son adhésion au coup d'Etat dont il avait, le premier, proclamé la nécessité. Il se résolut enfin à le faire, mais dans les termes les plus vagues, et en saisissant cette occasion de rompre publiquement avec la Révolution; il s'adressa à François de Neufchâteau, l'un des nouveaux directeurs, et lui écrivit : « Le sort de l'Europe est désormais dans l'union, la force et la sagesse du gouvernement. Nous avons vaincu l'Europe, nous avons porté la gloire du nom français plus loin qu'elle ne l'aurait jamais été. C'est à vous, premiers magistrats de la République, à étouffer toutes les factions, et à être aussi respectés au dedans que vous l'êtes au dehors. Un arrêté du Directoire exécutif écroule les trônes; faites que les écrivains stipendiés, ou d'ambitieux fanatiques déguisés

sous toute espèce de masques, *ne nous replongent plus dans le torrent révolutionnaire.* »

En même temps, dans une proclamation, datée du 1er jour de l'an VI, il présentait à ses soldats les événements de fructidor comme une victoire remportée par leur seule force morale sur « les ennemis de la patrie, les *ennemis particuliers du soldat* et de l'armée d'Italie. »

Mais à table, devant ses convives, il ne se faisait pas faute de blâmer le coup d'État des directeurs, de déclarer qu'il était de tout point inutile et que ces violences exagérées étaient faites pour déconsidérer un gouvernement sans l'affermir.

CHAPITRE VI

VOYAGE EN ORIENT

§ I

Buonaparte avait produit par le traité de Campo-Formio l'effet qu'il avait ambitionné : à la gloire du général s'ajoutait celle du « pacificateur ». Les esprits fatigués et surmenés par les émotions d'une guerre à outrance, prolongée cinq ans, n'examinaient

point au prix de quelles injustices et ne savaient pas en vue de quels intérêts cette paix avait été conclue : ils ne voyaient que l'écorce des choses et les résultats apparents.

Aussi cet homme, qui s'imposait depuis vingt mois à l'attention de l'Europe, devint-il l'objet d'une curiosité ardente, universelle. Son voyage de Milan à Paris, par Genève et Radstadt (où les négociations se poursuivaient avec l'empire), ne fut qu'une longue ovation.

Paris devait enchérir sur ces démonstrations. Le pays d'élection de la mode et des engouements se passionna pour le « jeune héros » comme il se passionne pour un ténor ou pour un chien savant. On racontait ses paroles, on décrivait son costume, on commentait la coupe de ses cheveux, on épiloguait sur la nuance de sa cravate. Il était descendu dans l'hôtel que sa femme avait acheté à Talma, rue Chantereine (bientôt rue de la Victoire, par arrêté de la municipalité parisienne). La foule des badauds stationnait constamment sous ses fenêtres. On l'acclamait quand il sortait. Les visites et les avances de toute nature lui arrivaient de tous côtés.

Lui, soit par goût, soit par politique, paraissait indifférent à ces hommages. Il recevait peu, sortait moins encore, se montrait rarement en public : moyen naturel ou calculé, mais infaillible, de porter à son apogée la curiosité publique.

Sa première visite fut pour Talleyrand : sans s'être jamais vus, ces deux hommes s'étaient compris; ils étaient dignes l'un de l'autre. Talleyrand, admis

par Barras dans la dernière organisation ministérielle, avec le portefeuille des affaires étrangères, avait été le premier à écrire à Buonaparte, sur le ton le plus lyrique, pour lui prodiguer, au sujet du traité de Campo-Formio, des éloges assurément peu mérités.

En présence de l'acclamation universelle, les directeurs étaient obligés de faire taire leur mécontentement et leurs méfiances. Ils donnèrent une grande solennité à la cérémonie de réception du traité de Campo-Formio.

Dans la grande cour du Luxembourg, un « autel de la Patrie » était dressé, au pied duquel se tenait le Directoire. D'immenses gradins avaient donné place aux deux Conseils, à la magistrature, aux fonctionnaires publics, aux femmes en brillantes toilettes. Les drapeaux pris à l'ennemi flottaient en trophées. La musique simple et grave de Méhul donnait à cette mise en scène une sorte de caractère religieux.

Talleyrand présenta le général au Directoire, avec un discours au diapason du jour. Puis Buonaparte prit la parole, et de ce ton bref et saccadé qu'il avait adopté, il prononça l'allocution suivante :

« Citoyens directeurs, le peuple français, pour être libre, avait les rois à combattre; pour obtenir une constitution fondée sur la raison, il avait dix-huit siècles de préjugés à vaincre; la Constitution de l'an III et vous avez triomphé de tous ces obstacles; la religion, la féodalité et le royalisme ont successivement, depuis vingt siècles gouverné l'Europe;

mais de la paix que vous venez de conclure date l'ère des gouvernements représentatifs. Vous êtes parvenus à organiser la grande nation, dont le territoire n'est circonscrit que parce que la nature en a posé elle-même les limites. Vous avez fait plus : les deux plus belles parties de l'Europe, jadis si célèbres par les sciences, les arts et les grands hommes dont elles furent le berceau, voient avec les plus grandes espérances le génie de la liberté sortir des tombeaux de leurs ancêtres. Ce sont deux piédestaux sur lesquels les destinées vont placer deux puissantes nations.

« J'ai l'honneur de vous remettre le traité signé à Campo-Formio, et ratifié par Sa Majesté l'empereur. Lorsque le bonheur du peuple français sera assis sur de *meilleures lois organiques*, l'Europe entière deviendra libre. »

Dans ces paroles sans suite, on remarqua beaucoup la phrase relative à la « nécessité de meilleures lois organiques », et il n'y avait en effet que cela de remarquable.

Barras répondit par un de ces discours emphatiques, alors en usage, et dont il n'avait pas le monopole; puis il se jeta dans les bras de Buonaparte, auquel tous les directeurs donnèrent après lui l'accolade fraternelle.

Les deux Conseils ne voulurent pas être en reste avec le Directoire. Ils offrirent à leur tour une fête au « libérateur de l'Italie » dans cette galerie du Louvre, toute remplie des trésors artistiques qu'il avait pris du droit du plus fort. . . .

A son tour, l'Institut élut Buonaparte membre de la section des sciences. Ce fut pour le subtil général une occasion toute naturelle de déclarer « qu'il n'y avait de belles conquêtes que celles qu'on fait sur l'ignorance, » et de se montrer désormais dans toutes les fêtes sous le modeste uniforme du savant.

Cette sagesse et cette réserve apparentes achevaient de passionner toutes les imaginations. Mais elles n'endormaient pas les défiances du Directoire, mieux placé que le public pour soupçonner quelles ambitions sans frein se cachaient sous ces allures félines, et il sut bien témoigner qu'il était sur ses gardes, en faisant échouer devant les Conseils la proposition qui avait été mise en avant de donner Chambord à Buonaparte à titre de récompense nationale.

Quand on eut fêté Buonaparte de toutes les manières, quand on eut épuisé toutes les adulations, toutes les ovations publiques et particulières, cette effervescence tomba. Paris s'occupa d'un autre objet, de l'aéronaute Garnerin ou de mademoiselle Lange.

Mieux que personne, Buonaparte sentit ce refroidissement : « *Je suis coulé* dans peu, si je reste ici, disait-il à Bourrienne; tout s'use à Paris, je n'ai déjà plus de gloire. » Ses tentatives réitérées pour entrer aux affaires étaient restées stériles : les directeurs s'étaient retranchés sur la question d'âge. Tout en lui témoignant une grande considération apparente, en le consultant officieusement sur les questions militaires, leur tactique tendait

soigneusement à le tenir éloigné du pouvoir. Attentifs (et avec combien de raison!) à le renfermer dans le cercle de ses véritables aptitudes, ils mettaient une sorte d'affectation à le proclamer le premier *général* de la République. Il vit nettement qu'il n'y avait « rien à faire » pour le moment; en conséquence, il prit le parti de « voler à de nouveaux combats. »

Aussitôt après la paix de Campo-Formio, les directeurs, très-empressés de se débarrasser à Paris d'une renommée militaire qu'ils avaient eu l'imprudence de laisser si démesurément grandir, avaient nommé Buonaparte au commandement en chef de l'armée destinée à envahir l'Angleterre. On a dit que cette entreprise n'avait d'autre but que d'engager Buonaparte dans une expédition impossible et de ruiner sa réputation. La supposition est assurément autorisée par les habitudes politiques des deux adversaires, Buonaparte et Barras. Mais il est cependant difficile de croire que le Directoire tout entier se soit arrêté à cette pensée. Pourquoi n'aurait-il pas voulu sérieusement l'invasion de la Grande-Bretagne? La paix faite avec l'Autriche, n'était-il pas logique d'aller poursuivre l'Angleterre chez elle-même, « dans son repaire, » comme on disait alors? Non-seulement cette expédition était possible, mais elle était indiquée par le cours des événements.

La difficulté, a-t-on dit, n'était pas d'envahir l'Angleterre, mais de s'y maintenir. Cela ne fait pas question, et il n'est pas vraisemblable que le Direc-

toire ait songé à annexer les Iles Britanniques à la France. Mais il comprenait que le seul moyen et le moyen certain d'imposer la paix à l'Angleterre était de débarquer sur ses côtes : il était sûr que cette nation égoïste et marchande, qui se croyait intéressée à combattre la Révolution tant que les coups se donnaient loin d'elle, changerait d'allure, quand elle verrait la guerre portée sur son propre sol.

Que les directeurs fissent ce raisonnement secret : — que l'invasion réussissant serait avantageuse à la République, échouant avantageuse à eux-mêmes en amoindrissant Buonaparte, — c'est infiniment vraisemblable. Mais l'expédition d'Angleterre n'en était assurément pas moins politique.

Quoi qu'il en soit, Buonaparte ne se soucia pas de tenter l'aventure. Il ne voyait là aucun des éléments de succès faciles et de triomphes brillants qu'il recherchait uniquement. Cette terre, si voisine de Paris, où des habitudes séculaires de liberté régnaient en souveraines, n'était point le théâtre qu'il fallait à ses procédés de violence expéditive et de fourberie solennelle. A qui pourrait-il faire croire qu'il venait « délivrer » l'Angleterre ? Devant qui pourrait-il déployer là ses moyens scéniques ? Quels étaient ces champs de bataille inconnus des stratégistes, sur lesquels il aurait à lutter ?

C'est ce qu'il ne voulut pas aller apprendre aux dépens de sa fortune. Feignant de céder aux vœux du Directoire, il fit sur les côtes un voyage rapide, sous prétexte d'étudier les voies et moyens de l'expédition. En réalité, il ne songeait qu'à l'exécution

d'un projet conçu en Italie, une expédition française en Égypte. Ce sont les plans et les livres relatifs à ce projet qu'il emportait et qu'il étudiait en Bretagne.

Il est assurément difficile de savoir quelle est l'idée dominante qui poussait Buonaparte à cette expédition. « Les grandes réputations ne se font qu'en Orient, » disait-il à Bourrienne. On à peine à croire que, sur ce seul motif, il eût résolu cet acte de folie, qui avait pour effet de prendre à la France quarante mille de ses meilleurs soldats pour les transporter aux confins de l'Asie à un moment où la coalition encore vivante nous menaçait de toutes parts. Cependant, on n'en peut guère trouver d'autre. Croyait-il toute voie fermée en France à son ambition, et cet esprit bizarre, le plus chimérique qui fut jamais, rêvait-il d'aller fonder un empire dans l'Inde ou à Constantinople? Ses idées se rattachaient-elles par quelque lien mystérieux au projet qu'il avait eu naguère de se mettre au service du sultan ? C'est ce qu'il est malaisé d'imaginer. Selon toute apparence, il se prenait dès lors à cette décevante possibilité de donner un corps à un rêve. Parvenu déjà au point de pouvoir faire accepter à la France, personnifiée dans le Directoire, même un caprice insensé de son imagination, il s'abandonnait à cette ivresse. Comme un désœuvré se donne la distraction d'un voyage de plaisir au pays des Mille et une Nuits, lui, il se donnait le luxe d'un voyage de conquête. Savait-il seulement et pouvait-

il prévoir où le mènerait cette entreprise? Dans cet inconnu résidait un charme spécial, et tout entier à son désir, il le réalisait, parce que telle était sa fantaisie.

Ce n'est pas ainsi qu'il pouvait le présenter au Directoire. A l'entendre, cette expédition était le véritable moyen de frapper l'Angleterre, en donnant au commerce de l'Inde une nouvelle route ; l'invasion de la Grande-Bretagne était impraticable, tant qu'on n'aurait pas détourné sur ses colonies d'Asie, ou dans le fond de la Méditerranée, la majeure partie de ses forces maritimes; l'Égypte, en tout cas, deviendrait la plus belle de nos colonies, le grenier de la France, l'entrepôt de l'Europe, le centre du commerce des deux mondes, etc.

Quant à examiner si la France avait le droit d'envahir une province de l'empire turc, et si c'était en tout cas le moment d'ajouter un ennemi de plus à tous ceux qui nous menaçaient, — c'est un ordre de considérations que ne connaissait pas le « libérateur » de Venise. Il lui plaisait d'aller en Égypte, on trouverait bien un prétexte à ce voyage militaire; on en trouva un : l'Égypte était soumise au « joug des Mameluks, » et la conquérir c'était la « délivrer. »

Les historiens n'ont pas manqué de s'extasier comme toujours sur la grandeur de l'idée qui entraînait Buonaparte en Égypte. A les entendre, cette expédition fut le véritable effort du génie et la plus belle conception du « grand homme, » et il est à jamais regrettable que « les circonstances en aient fait manquer la réalisation. » Ils oublient, ces adorateurs

fervents, qu'en politique rien ne vaut que par l'exécution ; qu'il n'y a rien de plus aisé que de concevoir *grand;* que si c'est à la largeur des vues qu'on mesure les choses, l'aspiration du plus piètre rêveur est mille fois au-dessus des plus belles réalités, et que le vrai caractère des grandes intelligences est précisément le sens du possible, et l'art d'ajuster l'idéal sur le réel.

Si l'expédition d'Égypte avait réussi et produit quelques résultats appréciables, on pourrait mesurer à la grandeur de ces résultats ce que valait la conception. Mais elle échoua radicalement et tout pouvait le faire prévoir : c'est donc qu'elle était insensée en même temps que criminelle. Les raisonnements qui tendent à développer ce qu'elle aurait pu produire « si elle avait réussi, » ont tout justement la valeur de la divagation d'un aliéné qui énumère ce qu'il ferait « s'il était roi. »

Il n'y a de grand que ce qui est juste et fécond. Or, l'expédition d'Égypte, de tout point mal fondée en droit, fut en fait plus que stérile, désastreuse.

Il ne fut pas aussi aisé qu'on l'a dit de la faire accepter au gouvernement français. Les directeurs voulaient l'expédition d'Angleterre parce qu'ils en voyaient l'utilité immédiate : ils ne voulaient point de cette expédition lointaine, aventureuse, et qui leur paraissait, avec raison, chimérique. La Réveillère surtout était mis hors de lui par les propositions de Buonaparte. Il y eut des discussions acerbes. Un jour, à bout d'arguties, Buonaparte offrit sa dé-

mission. C'était son grand moyen. « Je ne la demande point, dit vivement La Réveillère, mais si vous l'offrez, je suis d'avis qu'on l'accepte. » Il n'en fut plus question.

Cependant Barras inclinait à se débarrasser à tout prix de Buonaparte. Les rapports de sa police lui présentaient le général en chef de l'armée d'Angleterre comme vivement poussé par son entourage à se servir des forces qu'il avait sous la main pour renverser le Directoire et s'emparer du pouvoir. Il n'est pas douteux que Buonaparte n'y ait songé à ce moment: le témoignage de Mathieu Dumas est, sur ce point, décisif. N'eût-il pas eu des informations positives, Barras connaissait assez son élève pour le croire capable de tout.

Un instant on crut que la guerre allait se rallumer en Allemagne, et que ce serait l'occasion naturelle de donner à l'embarrassant général le commandement d'une expédition raisonnable. Quelques émeutiers viennois, probablement aux gages de la politique anglaise, épouvantée de l'invasion qui menaçait la Grande-Bretagne, avaient brisé les vitres de notre ambassadeur Bernadotte; mais la cour d'Autriche s'empressa de désavouer ces actes et de donner au Directoire pleine satisfaction.

On se résolut à laisser partir Buonaparte.

Mais il fallait de l'argent pour cette expédition mystérieuse qui se préparait sans que personne en pût deviner le but. Buonaparte n'en était plus à se laisser arrêter par des obstacles pécuniaires: il y avait des trésors à Rome et à Berne, quoi de plus

simple que de faire main-basse sur ces millions? L'expédition de Rome, motivée par l'assassinat du général Duphot, et l'invasion de Berne, nullement motivée, remplirent les caisses de l'armée. Les millions de Berne furent directement expédiés à Toulon.

Le 20 floréal an VI, Buonaparte y arrivait lui-même, et adressait à ses soldats une proclamation qui marque bien quelles habitudes il leur avait données:

« Officiers et soldats, leur disait-il, il y a deux ans que je vins vous commander; à cette époque, vous étiez dans la rivière de Gênes dans la plus grande misère, manquant de tout, ayant sacrifié jusqu'à vos montres pour votre subsistance réciproque; je vous promis de faire cesser vos misères, je vous conduisis en Italie : *là tout vous fut accordé...* Ne vous ai-je pas tenu parole? »

Oui! oui! répond un cri général.

« Eh bien! apprenez que vous n'avez point encore assez fait pour la patrie, et que la patrie n'a point encore assez fait pour vous! Je vais vous mener dans un pays où par vos exploits futurs vous surpasserez ceux qui étonnent aujourd'hui vos admirateurs... *Je promets à chaque soldat qu'au retour de cette expédition, il aura à sa disposition de quoi acheter six arpents de terre!* »

L'escadre expéditionnaire, commandée par l'amiral Brueys, se composait de 15 vaisseaux de ligne, de 14 frégates, de 72 corvettes, cutters, avisos ou chaloupes canonnières : en tout, près de 2,000 bouches à feu. 10,000 marins, 40,000 vétérans, les meilleurs officiers de l'armée française, un corps de

savants, d'artistes et de gens de lettres, montaient cette flotte véritablement formidable. (Et l'on a osé dire que la France n'avait pas à ce moment des ressources suffisantes pour tenter une descente en Angleterre !) Les transports, au nombre d'environ 400, étaient massés à Gênes, Ajaccio et Civita-Vecchia.

La flotte appareilla le 30 floréal.

Dix-neuf jours plus tard elle était en vue de Malte, et fidèle à son système constant de s'emparer de ce qui était à sa convenance, Buonaparte se faisait livrer cette place neutre par les chevaliers de l'ordre.

Le 13 messidor, après une traversée de quarante-trois jours, elle mouillait devant Alexandrie après avoir, par un hasard inespéré, échappé à la flotte anglaise commandée par Nelson et qui sillonnait la Méditerranée en tous sens, à la recherche de l'expédition française.

§ II

Bientôt l'Europe apprit du même coup que l'expédition française était destinée à l'Égypte, qu'elle avait pris Malte, débarqué à Alexandrie, défait les Mameluks aux Pyramides, occupé le Caire. Ces résultats, grandis par la distance, frappèrent vivement les imaginations.

Dès lors commença la formation de cette légende funeste, qui devait être pour la France la source de si cruels mécomptes. N'ayant point de nouvelles précises on en fabriquait de toutes pièces : Buona-

parte et son armée apparaissaient aux imaginations surexcitées semblables à ces héros fabuleux qui accomplissent sous un ciel éclatant des prouesses surhumaines. La France ne rêva plus que minarets, cimeterres, rapides coursiers, harems voluptueux. Le sentimentalisme niais dont se repaissaient ces esprits vides et fatigués des brutalités de l'action, voyait dans les Français en Egypte je ne sais quels troubadours bizarres qu'il se figurait sur une pendule, entre un crocodile et un palmier.

Cependant, l'armée française avait à peine mis le pied sur le sol de l'Egypte que les décevantes illusions dont on l'avait bercée s'étaient effondrées. Au lieu de « ce jardin du monde », de ce paradis qu'on lui avait promis, elle trouvait un pays misérable; au lieu des villes splendides qu'elle attendait, des huttes enfumées; elle avait à lutter à la fois contre la faim, la soif, l'intolérable chaleur, l'effroyable fatigue des marches forcées. En quelques jours, le dégoût, la nostalgie s'étaient emparés de tous les cœurs.

C'est au milieu de ce découragement croissant que l'armée française reçut la plus triste nouvelle qui pût la frapper : celle du désastre d'Aboukir. La flotte de Brueys, surprise par Nelson, avait été complétement détruite en une nuit (14 thermidor). Cette épouvantable défaite ruinait en quelques heures les plus solides ressources navales de la France, en même temps qu'elle fermait à l'armée d'Egypte toute communication avec la mère-patrie.

En Europe, cette nouvelle devait avoir un reten-

tissement terrible et susciter de nouveau contre nous toutes les forces de la coalition. En Egypte, son effet fut de plonger nos malheureux soldats dans la stupeur et le désespoir. Ahuris désormais et découragés, ils poursuivirent sans entrain une conquête sans issue.

Quant à Buonaparte, dans ce désastre il n'eut qu'une idée : empêcher le tort que cette défaite pouvait faire à sa réputation militaire : et à quelques lieues de cette rade qui venait d'engloutir Brueys, héroïquement mort sur son banc de quart par la faute de Buonaparte, Buonaparte écrivait cette lettre au Directoire (3 fructidor an VI) qui restera comme un impérissable monument de calomnie historique.

Cependant, il essayait vainement de tromper les Egyptiens par ces momeries et ces moyens scéniques qui lui étaient si chers. Il leur adressait des proclamations en langue arabe, pastichant le style du Coran et se présentant comme l'envoyé du Prophète; il affectait le plus grand respect de leurs mœurs et de leurs coutumes, parlait d'un ton sentencieux de la « mission céleste » qu'il venait accomplir auprès d'eux, et faisait adopter publiquement à l'un de ses généraux la religion musulmane, tout prêt lui-même à l'imiter avec toute l'armée, si le moyen réussissait. Mais cette comédie, prélude de la comédie analogue qui devait plus tard aboutir au Concordat, ne trompait pas les peuples vaincus, quelque simple et naïf que fût leur bon sens.

Leur réponse fut l'insurrection du Caire, insur-

rection légitime s'il en fut jamais, et que Buonaparte réprima avec une rigueur sans exemple. « Toutes les nuits, écrivait-il au général Régnier, nous faisons couper une trentaine de têtes, et de beaucoup de chefs : *cela leur servira, je crois, de bonne leçon* [1]. »

L'hiver se passa dans d'inutiles essais d'organisation, et dans les puériles discussions de ce ridicule Institut d'Egypte, pompeusement assemblé pour discuter des questions de cette force : *Lequel est le plus convenable de construire des moulins à eau ou à vent?* ou pour écouter la lecture d'un fragment de traduction de la *Jérusalem délivrée*, par Parseval-Grandmaison. Desaix poursuivait dans la Haute-Egypte le carnage des Mameluks.

Point de nouvelles d'Europe. Buonaparte ignorait jusqu'aux conséquences les plus faciles à prévoir du désastre d'Aboukir : il ne savait même pas que la Porte, justement exaspérée de l'invasion française en

[1] Un épisode de la campagne d'Egypte pourra donner le ton des rapports des vaincus avec l'armée française :

« Une tribu d'arabes insoumis, voisine du Caire, surprit et égorgea plusieurs français. Le général en chef ordonna à l'aide de camp Croizier de se porter sur les lieux, de cerner la tribu, de détruire de fond en comble ces misérables huttes, de tuer tous les hommes, et de conduire au Caire le reste de la population. Il était prescrit de couper la tête aux hommes, de les mettre dans des sacs et de venir les montrer au peuple du Caire. Eugène Beauharnais fut adjoint à Croizier..., qui partit avec joie pour cette expédition.

« Le lendemain, la troupe revint. Beaucoup de femmes arabes accouchèrent dans le chemin; des enfants périrent de faim, de chaleur et de fatigue; et sur les quatre heures, arrivèrent sur la place d'Erbekych des ânes chargés de sacs. Ils furent ouverts en public, et les têtes roulèrent devant la populace, accourue en foule. » *Bourrienne*. Tome II.

Egypte, nous avait déclaré la guerre. Pour lui ouvrir les yeux il fallut l'arrestation de tous les Français qui résidaient en Syrie, et le massacre d'un grand nombre d'entre eux. En même temps, il apprit qu'une expédition anglaise se préparait, qui devait l'attaquer de deux côtés à la fois, une aile débarquant à Alexandrie, l'autre l'attaquant par la Syrie. Il fallait à tout prix prévenir l'exécution de ce plan en attaquant le premier les places qui gardent la Syrie, Jaffa et Saint-Jean-d'Acre.

Au mois de pluviôse an VII, le général en chef se mit en marche, avec treize mille hommes environ. Il laissait Marmont à Alexandrie, Dugua au Caire, et Desaix dans ses positions de la Haute-Egypte.

Alors commença cette campagne de Syrie, qui, s'ouvrant par la prise facile des bicoques d'El-Arisch et de Gaza, se poursuivit par l'assaut de Jaffa, et cet épouvantable massacre de deux mille prisonniers turcs, au sujet duquel Buonaparte écrivait au Directoire : « J'ai été sévère avec la garnison qui s'est laissé prendre les armes à la main [1]. » Le 28 ventôse, l'armée française était devant Acre, but spécial de l'expédition. Buonaparte y rencontra des difficultés qu'ils n'avaient point prévues. Il

[1] Le motif allégué pour ce massacre était la *difficulté de nourrir ces prisonniers*. « Plusieurs de ces malheureux qui furent expédiés sur le bord de la mer, parvinrent à gagner à la nage quelques récifs assez éloignés pour que la fusillade ne pût les atteindre. Les soldats posaient leurs armes sur le sable et employaient pour les faire revenir les signes égyptiens de réconciliation. Ils revenaient, mais à mesure qu'ils avançaient ils trouvaient la mort et périssaient dans les flots. » *Bourrienne*.

comptait avoir affaire à un pauvre fort tel qu'El-Arisch, il trouva des fortifications savamment élevées sous la direction des ingénieurs de l'amiral Sidney Smith, commandant de la croisière anglaise. Les chrétiens de la Syrie, sur l'appui desquels il avait follement compté, ne lui apportèrent aucun secours réel. Le siége se prolongea au delà de toutes ses prévisions.

Cependant la peste, contractée à Jaffa, faisait dans l'armée française des ravages effrayants. Elle était déjà fort affaiblie quand l'approche d'une armée turque de vingt-cinq mille hommes fut annoncée. Il fallut faire face à ce nouvel ennemi, et si l'héroïque résistance de Kléber donna à Buonaparte l'occasion d'ajouter le nom du mont Thabor à la liste de ses victoires, ce fut au prix des pertes les plus graves.

Le siége fut repris avec un redoublement d'ardeur. Mais tous les efforts furent impuissants. Après soixante jours d'une lutte acharnée, après quarante assauts restés sans résultat, il fallut se résigner à lever le camp. Quatre mille Français, et parmi eux les meilleurs officiers de l'expédition étaient morts à la peine.

La retraite commença (1er prairial), horrible pour l'armée française, épouvantable pour les régions qu'elle traversait. Partout on ravageait, on incendiait, on égorgeait : Buonaparte laissait derrière lui une longue trace de sang et de décombres; les blessés, abandonnés, hurlaient sur la route : la peste fermait tous les cœurs à la pitié.

Cependant, fidèle à son système de mensonge, Buonaparte envoyait des relations pompeuses de ses « victoires » et faisait au Caire une entrée triomphale, comme si la campagne de Syrie eut réalisé ses espérances. Et pourtant il fallait lutter contre une insurrection permanente, et qui pis est contre le désespoir et l'insubordination croissante de son armée !

C'est alors que Buonaparte prit la résolution de quitter subrepticement l'Egypte. On a cherché mille prétextes à ce départ. On a été jusqu'à imaginer une dépêche pressante de Joseph Buonaparte, rappelant son frère en France... Tout cela est sans preuves.

Ce qui est incontestable, c'est que Buonaparte, par les journaux anglais que lui faisait passer son galant ennemi Sydney, savait le Directoire aux prises avec de sérieux embarras intérieurs. Ce qui n'est pas moins certain, c'est qu'il voyait tout perdu en Egypte.

Il confia son projet à l'amiral Gantheaume et lui recommanda de tenir prêtes les deux seules frégates qui restassent de toute l'escadre et qui eussent échappé au désastre d'Aboukir. Un courrier devait venir l'avertir si, par un hasard quelconque, la croisière anglaise se relâchait de son active surveillance. Le hasard se présenta : l'amiral Sydney Smith fut obligé de faire une pointe sur Chypre pour se ravitailler. Gantheaume en donna immédiatement avis à Buonaparte, et sortant lui-même du port d'Alexandrie, sous prétexte d'aller croiser, il

vint s'embosser, ainsi qu'il était convenu, dans la petite anse du Marabou, à une lieue à l'ouest d'Alexandrie.

Buonaparte arriva bientôt sur la plage, au point du jour, suivi des officiers qu'il voulait emmener avec lui, de Monge et de Berthollet. Il avait donné rendez-vous à Menou au lieu de l'embarquement. Il lui expliqua en peu de mots la résolution qu'il avait prise de retourner en France, lui remit les pièces qui investissaient Kléber du commandement en chef et se jeta dans l'embarcation qui l'attendait : ses complices en firent autant; en quelques minutes, l'embarquement fut effectué. Il fut si précipité, qu'on abandonna les chevaux sur le rivage et que la garnison d'Alexandrie, voyant quelques heures après ces chevaux effarés qui rentraient en désordre sans leurs cavaliers, crut d'abord à un malheur arrivé à quelque détachement isolé.

C'est ainsi que Buonaparte abandonna froidement, dès qu'il vit la partie perdue, cette armée qu'il avait conduite en Égypte pour la seule satisfaction d'un caprice insensé. Semblable à un banqueroutier, il fuyait pour se soustraire lui-même aux conséquences de sa folie, et devancer en France la nouvelle de nos désastres.

L'indignation et la stupeur furent universelles dans l'armée, en apprenant cette détermination. Les soldats se refusaient à croire la nouvelle qui s'en était promptement répandue. Il fallut la proclamation laissée par Buonaparte pour qu'ils voulussent

se rendre à l'évidence. Et alors ils éclatèrent en imprécations et en cris de désespoir.

Quant à Kléber, auquel la haine du général déserteur laissait le terrible fardeau dont il avait jugé utile de se débarrasser, sa colère fut grande et certes elle était légitime. Il se hâta d'adresser au Directoire une lettre qui exposait le véritable état des choses, certain que Buonaparte l'expliquerait à sa manière. Mais cette lettre, interceptée une première fois par la croisière anglaise [1], devait arriver, en seconde expédition, entre les mains du Premier Consul.

« Citoyens directeurs, disait-elle, le général en chef Buonaparte est parti pour la France, le 6 fructidor au matin, sans en avoir prévenu personne ; il m'avait donné rendez-vous à Rosette le 7 : je n'y ai trouvé que ses dépêches. Dans l'incertitude si le général a eu le bonheur de passer, je crois devoir vous envoyer copie et de la lettre par laquelle il me donne le commandement de l'armée, et de celle qu'il adresse au grand-vizir à Constantinople, quoiqu'il sût parfaitement que ce pacha était déjà arrivé à Damas. Mon premier soin a été de prendre une connaissance exacte de la situation actuelle de l'armée... *Elle est réduite de moitié*... Il ne s'agit plus aujourd'hui, comme autrefois, de lutter contre quelques hordes de Mameluks découragés, mais de résister aux ef-

[1] Sur l'occupation française en Égypte, consulter les historiens anglais et les publications de documents interceptés par les croisières. Voir aussi le *Journal d'Abdurrahmann-Gabarti*, écrit en arabe et dont la *Revue rétrospective* (3e série, tome Ier) a donné une intéressante traduction.

forts réunis de trois grandes puissances : la Porte, les Anglais et les Russes.

« Le dénûment d'armes, de poudre de guerre, de fer coulé et de plomb, présente un tableau aussi alarmant que la grande et subite diminution d'hommes... *Les troupes sont nues...* Le général Buonaparte a épuisé toutes les ressources extraordinaires dans les premiers mois de notre arrivée ; il a levé alors autant de contributions de guerre que le pays pouvait en supporter ; revenir aujourd'hui à ces moyens serait préparer un soulèvement à la première occasion favorable. Cependant *Buonaparte, à son départ, n'a pas laissé un sou en caisse,* ni aucun objet équivalent ; *il a laissé, au contraire, un arriéré de près de douze millions;* c'est plus que le revenu d'une année dans la circonstance actuelle. La solde arriérée seulement s'élève à quatre millions.

« Quoique l'Egypte soit tranquille en apparence, elle n'est rien moins que soumise ; le peuple est inquiet et ne voit en nous, quelque chose que l'on puisse faire, que des ennemis de sa propriété ; son cœur est sans cesse ouvert à l'espoir d'un changement favorable. Les Mameluks sont dispersés, mais non détruits... Ibrahim est à Gaza avec 2,000 hommes, et je suis informé que 30,000 hommes de l'armée du grand-vizir y sont déjà arrivés... Telle est, citoyens directeurs, la situation dans laquelle le général Buonaparte m'a laissé l'énorme fardeau de l'armée d'Orient. *Il voyait la crise fatale s'approcher; vos ordres, sans doute, ne lui ont pas permis de la surmonter...*

« Dans cet état de choses, que puis-je, que dois-je faire? Je pense, citoyens, que c'est de continuer les négociations entamées par Buonaparte; quand elles ne donneraient d'autre résultat que celui de gagner du temps, j'aurais déjà lieu d'être satisfait... J'écris en conséquence au grand-vizir... S'il répond à ces avances, je lui proposerai la *restitution de l'Égypte*, etc.... »

Tels étaient les résultats de cette expédition d'Égypte, qui n'a dans l'histoire qu'un pendant, imaginé aussi par un Buonaparte, l'aventure du Mexique. Celle-ci aboutissant au supplice d'un maître imposé par la France, et à la mort, certes mille fois plus touchante, d'un nombre inconnu d'innocentes victimes; celle-là soldée par la perte de vingt mille républicains, de la marine française et de Kléber.

Tel était l'homme qui venait, oblique et louvoyant comme un pirate, prendre à la gorge la République française et mettre la main sur son or, sur ses enfants et sur ses libertés.

Digitized by Google

LIVRE II

—

L'ACTE

CHAPITRE PREMIER

LA FRANCE EN L'AN VIII

§ I

Il est d'usage, parmi les historiens qui ont traité cette période de notre histoire, de présenter la situation de la France, à la fin de 1799, sous les couleurs les plus sombres. A l'intérieur, anarchie et misère ; à l'extérieur, dangers pressants et terribles : tel est, en substance, le sujet du tableau sinistre que l'on voit périodiquement reproduit depuis soixante ans, comme l'image de la réalité.

Quant au motif de ces lugubres descriptions, il n'est pas malaisé de l'apercevoir : pour faire de Buonaparte un « sauveur » de société, pour pallier par une ombre de prétexte le criminel coup de main qu'il vint accomplir, il fallait bien, de toute nécessité, figurer ainsi l'état des choses.

L'excuse des historiens qui ont à ce point travesti la réalité, c'est qu'ils n'ont fait que répéter les calomnies éditées par le menteur de Sainte-Hélène : mais c'est en même temps leur condamnation. Un témoignage aussi intéressé est d'un pauvre poids devant la critique sérieuse, et ce n'est pas de ces assertions effrontées que l'histoire doit se faire. Il est temps d'en finir avec ces récits de convention.

La Constitution de l'an III entrait dans sa cinquième année d'existence. Que ce pacte fondamental eût été le fruit de l'esprit de réaction qui souffla sur la France après le 9 thermidor, c'est ce qui n'est pas contestable. Mais les hommes qui l'avaient conçu venaient d'agiter de trop grandes idées et de respirer une atmosphère trop chargée d'éléments révolutionnaires pour que leur œuvre ne fût pas supérieure à leur plan.

C'étaient des réacteurs, sans doute, ces membres de la Commission des Onze qui furent chargés de substituer leur conception à cette admirable Constitution de 1793, la plus haute, la plus noble, la plus philosophique qu'il ait été donné à l'humanité de formuler. Mais ces réacteurs, ne l'oublions pas, c'étaient des transfuges du Comité de Salut public, c'étaient, en dépit d'eux-mêmes, les hommes de 89, de 92, de 93 ; et quant à l'assemblée qui accepta leur projet, c'était la Convention, décapitée, amoindrie, harassée, mais, malgré tout, la Convention !

L'œuvre s'en ressentit. Tout inférieure qu'elle est au pacte de 1793, la Constitution de l'an III n'en

présente pas moins les grandes lignes fondamentales. Que de peuples, après quatre-vingts ans, pourraient encore la considérer comme un progrès éclatant sur leurs institutions présentes ! Elle est tout entière formée des conquêtes de la Révolution ; elle est basée sur ses principes ; elle les proclame à chaque article.

Que dit-elle, en effet, en résumé ?

Elle dit :

La *souveraineté* réside dans l'universalité des citoyens.

Le *pouvoir législatif* réside intégralement dans deux Conseils élus par le suffrage universel, formés l'un de 250 membres âgés de 40 ans au moins (Conseil des Anciens), l'autre de 500 membres (Conseil des Cinq-Cents). Les séances des deux assemblées sont publiques ; leur composition est annuellement renouvelée par tiers.

Le *pouvoir exécutif* est délégué, par les deux Conseils, à un Directoire de cinq membres, renouvelé par cinquième tous les ans.

Les *corps administratifs* des départements et des municipalités sont nommés par le suffrage universel (le pouvoir exécutif n'ayant que des commissaires près les administrations municipales et départementales). Tous les actes de ces administrations sont publics.

Le *pouvoir judiciaire* réside en des magistrats élus par le suffrage universel.

Dans ce pacte on peut signaler des imperfections. On peut critiquer hautement, par exemple, cette

flagrante inutilité de deux chambres issues d'une même origine et composées des mêmes éléments ; reproche plus grave, on peut lui demander à bon droit pourquoi il a rayé de son décalogue le principe de la fraternité et de la solidarité humaines, et pourquoi, ce faisant, il s'est condamné lui-même à ne refléter que la lettre et non l'esprit du progrès révolutionnaire ; on peut, en un mot, regretter ce que la Constitution de l'an III a effacé, ce qui lui manque... mais ces réserves faites, il faut reconnaître que les garanties premières d'un ordre politique fondé sur la liberté, l'égalité et la justice, y sont inscrites.

D'autre part, il est trop vrai de dire que pendant trois années, ce qu'il y avait d'essentiellement bon et de foncièrement libéral dans cette Constitution, avait été presque stérilisé par la composition réactionnaire des deux Conseils et par les instincts tyranniques des gouvernants.

Mais ce qui arrive nécessairement dans un Etat basé sur une représentation sincère du pays et sur le jeu régulier et annuel du suffrage universel, s'était promptement produit. D'abord désorientés et détraqués par les coups qu'ils s'étaient mutuellement portés, les partis avaient pu bientôt se reconstituer ; l'opinion publique avait rapidement repris conscience d'elle-même. Le parti royaliste, moins durement frappé et moins meurtri que le parti jacobin, avait pu tenter d'abord d'essayer ses forces : puis, écrasé en fructidor comme il l'avait été en vendémiaire, il s'était momentanément effacé, et

à son tour, par les élections successives de l'an V, de l'an VI et de l'an VII, les patriotes avaient envoyé aux deux Conseils un appoint de plus en plus considérable de représentants.

Obligé désormais de compter avec eux, le gouvernement directorial avait été amené à des concessions importantes; les clubs s'étaient rouverts; la liberté de parler et d'écrire avait repris ses droits éclipsés. L'élection de Gohier et de Moulins au Directoire était enfin venue donner aux républicains sincères un gage de la phase nouvelle dans laquelle entrait le gouvernement.

Dès lors, on peut le dire, la situation de la France fut aussi satisfaisante, aussi régulière qu'il était permis de l'espérer après huit ans d'une guerre terrible, d'une révolution, la plus profonde qui fut jamais, d'un bouleversement radical de toutes les conditions matérielles et morales d'un peuple.

« Le désordre planant sur des ruines, » ont écrit les historiens de la réaction. Au lieu de les croire sur parole, qu'on remonte aux sources, qu'on compulse les actes publics de l'an VII et de l'an VIII, qu'on fouille les archives privées, et alors, nous osons l'affirmer, ce n'est pas la pitié qui remplira le cœur du lecteur, c'est l'étonnement, c'est l'admiration en présence de cette ardeur de vitalité et de ce travail de cicatrisation si prompt, si rapide, déjà si complet.

Ruines et désordre, la France de l'an VIII?

Oui, si l'on appelle ruines les couvents transfor-

més en fermes ou en manufactures, et désordre l'opposé de ce qui était l'ordre en 1788!

Veut-on dire que la France est débarrassée de son illustre noblesse et de son galant clergé? qu'il n'y a plus de priviléges, plus de monopoles, plus de fermiers généraux, plus de pensions sur la cassette, plus de liste civile, plus de grand panetier ni de grand échanson, plus de maîtresse en titre, plus de lettres de cachet, plus de bon plaisir, plus de serfs, plus de roi spéculant sur la faim de ses sujets, plus de droits féodaux?..... C'est vrai, tout cela est en ruines.

Veut-on dire que la France n'est plus divisée en provinces différentes de mœurs, de langues, de lois, de coutumes, de poids, de mesures et de monnaies? qu'elle n'ignore plus quel est son revenu et quelle est sa dépense? qu'elle n'est plus ravagée par des collecteurs, pillée par des intendants, étranglée par des traitants, sucée par des princes, abêtie par des moines, jugée par des Goesman et embastillée par des catins?... Il est de fait que le désordre s'est mis dans cette organisation.

En réalité, la France de l'an VIII est la France nouvelle et régénérée, fonctionnant normalement avec les organes dont l'a dotée la Convention, l'armée que vient de lui donner la loi de la conscription, la marine que lui a léguée l'ancien régime et qu'elle a presque doublée, les finances claires et liquides que lui fait le nouveau système de l'impôt et du contrôle, le Code qu'on appellera bientôt improprement Code Napoléon, l'administration modèle dont l'Em-

pire va s'approprier le système, en ayant soin toutefois de supprimer ce qui en fait la beauté : la forme élective.

La grande erreur de l'opinion, depuis un demi-siècle, a été de croire que la France de l'an VIII était au même point que celle de l'an III, et d'attribuer à toute la durée du Directoire les désordres et les saturnales réactionnaires qui avaient entouré son berceau. Rien n'est plus injuste. Il s'accomplit, en quatre ans, des modifications profondes dans la santé d'un peuple, quand sa vie est aussi active que l'était alors celle de la nation qui a produit la Convention.

Est-ce que la France de 1793 est celle de 1789?

La France de 1799 n'est pas davantage celle de 1795.

L'une pourrait s'appeler la réaction déchaînée; l'autre la révolution légale. Dans celle-là, il n'y a place que pour les bals, les soupers, les brigandages et les assassinats du royalisme terroriste; dans celle-ci, la marée légale a pris son niveau, elle a étouffé les clameurs incohérentes de cette tempête de sang et de vin.

En l'an VIII, la fureur de plaisir des thermidoriens a eu le temps de s'user; la rage de sang des royalistes le temps de s'assouvir. Les femmes à la mode ont pris des rides; les réquisitions ont appréhendé au corps la « jeunesse dorée » et l'ont éparpillée dans les armées de la République; l'égorgement de cent mille jacobins au moins peut bien avoir

satisfait « les mânes » des deux ou trois mille condamnés des tribunaux révolutionnaires. Les sens se sont lassés, les haines apaisées.

Le gouvernement calme et modéré du Directoire, et, plus que tout, les principes de justice et d'égalité qui ont surnagé dans le naufrage de thermidor, ont activé, achevé le tassement.

Joignez que la coalition, et William Pitt lui-même, sont harassés des prétentions, des clameurs, des divisions et du parasitisme des émigrés; que leur tactique a changé, et consiste moins désormais à fomenter des troubles dans les provinces françaises et à soudoyer la révolte des départements qu'à entrer en intrigue directe et réglée avec certains membres du Corps législatif. Ainsi concentrée, la manœuvre royaliste et étrangère est plus dangereuse, peut-être, mais moins funeste dans ses résultats immédiats.

Quant aux changements intimes opérés par la Révolution dans la société française, ils portent déjà leurs fruits. Et il ne s'agit pas seulement des avantages moraux ou politiques, de la dignité de l'homme proclamée, de l'égalité conquise, de la liberté croissante, de la justice implantée dans les mœurs humaines; il s'agit du progrès matériel qui en est déjà la conséquence.

Voyez ce rude paysan qui revient de la foire; d'une de ces foires multipliées par le gouvernement directorial sur tous les points de la République. Quel chemin il a fait en dix ans! Misérable journa-

lier du régime féodal, si même il n'était pas serf, il s'épuisait à la tâche pour gagner le morceau de pain d'avoine que les collecteurs venaient encore lui disputer ; aujourd'hui, il est maître de lui-même et de son travail. Il a acheté, à crédit, des biens d'émigré, et il les a payés, en trois ou quatre ans, du produit de ses sueurs. C'est son blé, à lui, qu'il vient de vendre, et le cheval qu'il serre entre ses jambes est sien. Mais aussi, il faut voir sa terre, et comme elle est mieux cultivée qu'autrefois ! Jadis, il avait bien affaire de s'informer des nouvelles cultures et des charrues perfectionnées ! Pour que le roi, les traitants, le seigneur et le curé vécussent plus grassement? Que lui importait?... Maintenant, il lui importe, et lui, qui ne mangeait pas tous les jours du pain noir à sa faim, il connait le froment, la viande, le linge blanc ; il est électeur, peut-être membre de sa Commune...

Il n'est pas jusqu'aux malheurs de la Révolution qui n'aient profité à l'agriculture, étendu son domaine et favorisé le progrès de ses procédés. Une grande partie du territoire était restée en friche. La disette de l'an III a ouvert tous les yeux ; partout on a défriché. La loi du maximum et l'abondance du papier-monnaie ont déterminé tous les cultivateurs à augmenter le nombre de leurs bestiaux, à abandonner l'inepte usage des jachères ; les prairies artificielles se sont répandues ; on les a entourées de belles plantations ; nos laines se sont perfectionnées[1].

[1] Blanc de Hauterive : *Etat de la France...*

Cette rénovation de l'agriculture est, on peut le dire, un des traits caractéristiques de la période directoriale. Tous les esprits se portent vers ce « premier des arts; » tous les efforts tendent à son amélioration. Il se forme chaque jour des sociétés pour en favoriser et en répandre les progrès [1].

Un pareil mouvement, une semblable activité ont, dans tous les temps et dans tous les pays, une très-grande importance : elle est immense, dans un pays spécialement agricole, comme la France, et dans une époque où l'industrie n'avait atteint nulle part les développements que nous lui avons vu prendre. Il faut songer qu'en l'an VIII, c'est aux travaux agricoles qu'était appliqué le plus grand nombre des bras actifs, et qu'alors, plus encore qu'à présent, l'agriculture était la base de toute prospérité.

Ce n'est pas à dire toutefois que les grandes industries nationales fussent négligées. La suppression des corporations et des compagnies de monopoles a bien eu nécessairement pour effet, en changeant de fond en comble les conditions du travail, de l'arrêter un instant. Mais combien de principes féconds sont venus sur-le-champ lui donner une impulsion nouvelle ! Et d'abord le travail même n'est plus un privilége. Tout le monde peut être serrurier, forgeron, menuisier, orfévre, tailleur d'habits... Il y a plus, tout le monde peut et ose être industriel; les préjugés qui éloignaient les riches des opérations com-

[1] *Aperçu des dépenses du ministère de l'intérieur*, publié en l'an VII : *Encouragements à l'agriculture.*

merciales sont à vau-l'eau comme les autres, et les capitaux inactifs cessent de l'être.

Aussi, que voyons-nous? « Des fabriques s'élèvent de toutes parts; le goût des entreprises commerciales se fortifie progressivement... La suppression des maisons religieuses a rendu à la société de nombreux édifices propres à toutes sortes d'établissements; les cloîtres se sont transformés en ateliers; aux chants lugubres et monotones des religieux ont succédé les chansons bruyantes d'une foule de travailleurs, et la solitude de ces édifices gothiques est maintenant peuplée de nombreuses colonies[1].

« ... Depuis la Révolution, nous avons introduit chez nous quantité de mécaniques à filature, et établi plusieurs fabriques de laines et de cotonnades; nous avons de nombreuses imprimeries pour nos toiles; quant aux couleurs, personne n'ignore qu'aujourd'hui, dans l'art de la teinture, nous surpassons toutes les nations de l'univers[2]. »

Nos manufactures d'armes ont pris un immense développement, et concurremment les industries métallurgiques. De même les constructions navales: en l'an VII, 25,000 ouvriers travaillent dans les ports et arsenaux de la République.

Les horlogeries de Genève, de Besançon et de Versailles sont les premières de l'Europe: celle de Besançon ne date que d'hier; elle a été fondée par deux mille travailleurs neufchâtelois auxquels la

[1] O'Reilly. *Annales des arts et manufactures.* (Vendémiaire an VIII.)
[2] *Ibid.*

Convention a offert, pour leur établissement, des avantages considérables. Nos draps fins sont les seuls estimés, et nos draperies communes de Lodève, de Carcassonne, de Montauban, n'ont pu être imitées jusqu'à ce jour ni pour la qualité ni pour le bon marché.

Faut-il parler de nos manufactures de Lyon, de ces soieries si renommées, que dans tout l'Orient « Lyon et perfection sont synonymes? » Elles ont plus souffert de la Révolution que les autres industries ; mais elles reprennent déjà toute leur activité.

Les toiles de Flandre sont maintenant une industrie française. Notre bijouterie est toujours la seule qu'on prise. La librairie parisienne maintient son rang ; la chapellerie et la rubanerie reviennent au leur.

Nos quincailleries de Langres, de Thiers en Auvergne, de Moulins, de Cosne, réalisent des profits considérables ; les fers et les aciers de la Haute-Saône valent ceux du Nord ; nos poteries communes commencent à rivaliser dans toute l'Europe avec celles de l'Angleterre ; quant à nos porcelaines de luxe, elles sont sans rivales. Et ne croyez pas que le Directoire néglige Sèvres, la glorieuse manufacture ; il lui maintient sa subvention de 300,000 francs, qui représente sa dépense annuelle dans la plus grande activité ; de même qu'il inscrit à son budget 129,321 francs par an pour les Gobelins, 35,000 pour Beauvais.

L'esprit de rénovation qui souffle de toutes parts touche aussi les procédés industriels ; on ne se con-

tente plus d'améliorer, on invente ; les premiers fourneaux à la Wilkinson, les premières fabriques de cordages plats pour les mines sont établies en France sous le Directoire. La machine à vapeur perfectionnée de Cartwright est à peine décrite, que déjà elle est adoptée chez nous (an VI) ; la pompe à feu perfectionnée de Sadler est aussi promptement appréciée, et les frères Perrier l'appliquent au travail des mines pour monter le charbon. Des brevets d'invention sont pris par les frères Montgolfier pour un bélier hydraulique « dont l'effet est d'élever l'eau des rivières au moyen de leur pente naturelle, sans roues ni pompes ; » par Érard pour une harpe nouvelle ; par Fulton pour « un nouveau système de canaux sans écluses ; » par John Fort pour « la fabrication des draps par un nouveau procédé ; » par Japy pour une machine « propre à diminuer la main-d'œuvre en horlogerie ; » par Amavet pour un appareil « destiné à transporter les fardeaux dans les terrains réputés impraticables ; » par Jolivet et Cochet pour un « nouveau procédé de fabrication d'une étoffe-tricot à double maille fixe ; « par Rosnay pour « des ponts en fer par assemblages ; » par Vitalis et Larnac pour « des moulins à pompes ; » par Girard pour un « moyen mécanique de tirer parti des vagues de la mer comme force motrice ; » par Lebon pour un « appareil à distillation ; » par Toussaint pour des « cylindres creux destinés à polir la bijouterie en acier ; » par Billion pour « une machine à mailler le chanvre, » etc... L'an VII est signalé par d'importantes découvertes dans l'art de la vannerie, par le

télégraphe portatif de Chappe, pour les armées ; par le perfectionnement de la stéréotypie dû à Firmin Didot. Deux ans plus tôt, l'industrie du sucre de betterave, faussement attribuée à l'Empire, avait été créée par Achard. Au commencement de l'an VIII, Percier et Fontaine imaginent d'appliquer la teinture sur bois à la marqueterie ; on emploie des chemins de fer (oui, des chemins de fer !) pour le transport des minerais ; et plusieurs inventeurs se disputent la priorité de l'idée des bateaux sous-marins.

Le caractère spécial de cette industrie, dont l'essor est très-apparent, très-remarquable à partir de l'an V, c'est qu'elle est pour ainsi dire *personnelle* à la France : la guerre la prive, en effet, de presque tous les marchés.

Par un côté, c'est un bien, car jusqu'à la Révolution le chiffre de l'importation dépassait de beaucoup celui de l'exportation, et la guerre habitue la France à se suffire elle-même.

Il y a pourtant tels marchés qu'il a été désastreux de perdre : par exemple, ceux du Levant qu'elle occupait presque seule. Jusqu'à l'an VI, l'Orient tire de nous quantité de draps fins, de londrins, de perpétuanes ou cadis, de pichenats de Marseille, des vigans, des serges, des étoffes d'or et d'argent, satins, velours, etc. ; du papier, du fer-blanc, du fil de fer et du laiton, du fil d'or fin et faux, des bonnets de Marseille, verdets, huiles d'aspic, vif-argent, camphre, céruse, sucres, plomb de chasse, poudre, quincaillerie, horlogerie, bijoux, fanons de baleine,

huile de poisson, poisson salé et sec, ustensiles de cuisine, mousselines brodées et imprimées, indiennes fines et peintes, moquettes, bottines et pantoufles brodées. En retour, les Échelles nous fournissaient de la soie écrue, du poil de chèvre, soufre, alun, bois de teinture, marbres précieux, fruits secs, huiles, cuirs maroquinés, noix de galle, cordouans, pierres meulières, etc....

Le traité de Campo-Formio, en introduisant l'Autriche dans Venise, et en lui inspirant la pensée de se substituer aux vieilles prétentions des doges sur la Grèce, était déjà venu menacer notre commerce du Levant. L'expédition d'Égypte l'a ruiné en nous fermant tous les ports de la Turquie.

Malgré ces conditions défavorables, le commerce se soutient, tant est puissante l'impulsion des principes nouveaux qui le régissent. C'est que, s'il a cessé d'être extérieur, il peut du moins se développer librement à l'intérieur, et que la suppression des douanes provinciales a ouvert à chaque produit des marchés nationaux qui lui étaient jadis aussi fermés, et souvent plus, que ceux de l'étranger [1].

§ II

De tous les gouvernements qui se sont succédé en France, le Directoire est assurément celui qui s'est

[1] C'est ainsi que les provinces dites *étranger effectif*, l'Alsace et la Lorraine, par exemple, recevaient en franchise les marchandises allemandes et se trouvaient séparées des marchandises françaises par des droits prohibitifs exorbitants.

trouvé, à son début, en présence des difficultés les plus graves. A l'extérieur, la guerre et des armées sans pain et sans solde; à l'intérieur, des partis menaçants, des départements en révolte, des caisses vides, des services administratifs à peine créés, et la terrible somme nominale de 45 milliards d'assignats en circulation.

Vivre, dans ces conditions, était déjà une victoire; le régime de l'an III fit plus : il vécut triomphant de ses ennemis au dehors, de ses difficultés au dedans. Quand on considère, d'une part, l'étendue des progrès qu'il réalisa en quatre ans; de l'autre, la légalité et la modération des moyens qu'il mit en œuvre pour les obtenir, on reste confondu de l'impudence de ses détracteurs systématiques.

Qu'on ouvre le *Bulletin des lois* (fondé par décret du 16 frimaire an II), qu'on passe en revue toutes les mesures votées par le Corps législatif ou décrétées par le pouvoir exécutif de l'an IV à l'an VIII : on verra que, même après la Convention, le Directoire fait bonne figure; et l'on pourra constater ce que tant de gens ignorent ou feignent d'ignorer, c'est que presque tout ce qu'il y a de bon dans nos lois administratives vient de là [1]. Lois sur les pensions civiles, loi relative au notariat, loi concernant les compagnies et associations commerciales, lois sur la désertion, sur la fabrication des monnaies, sur le mode de payement de la contribution foncière, sur l'organisation

[1] Il s'agit, bien entendu, des dispositions spéciales; les principes ayant été proclamés par les grandes assemblées révolutionnaires.

de la marine, sur l'introduction du nouveau régime hypothécaire ; lois fixant les tarifs des postes et des messageries; lois sur l'accélération de l'expédition des procès criminels, sur la procédure en conciliation, sur les écoles centrales de Paris et des départements, sur la vérification périodique des caisses publiques, sur les pensions accordées aux militaires blessés ou infirmes, et aux mères ou veuves des citoyens morts pour la patrie, loi qui interdit l'usage des cloches et toute autre espèce de convocation publique pour l'exercice d'un culte, lois sur les délits ruraux et forestiers, sur l'impression des livres élémentaires, sur l'établissement des *sourds-muets* de Bordeaux, sur les hospices civils, sur le poinçonnage des matières d'or et d'argent; code des délits et des peines militaires, lois relatives aux enfants abandonnés, à leur entretien et à leur éducation, loi sur l'organisation de la gendarmerie nationale, sur la vérification et la taxe des frais de justice, sur l'entretien des grandes routes, sur l'organisation de l'instruction publique; sur les mesures applicables aux transactions conclues pendant la dépréciation du papier-monnaie, loi relative aux déchéances d'appel, loi sur la sûreté des routes, sur la surveillance des écoles particulières, maisons d'éducation et pensionnats ; sur les prises maritimes, sur l'établissement de bureaux de garantie pour l'essai des matières et ouvrages d'or et d'argent, sur le mode de formation de l'armée de terre, sur la police des salles de dissection et laboratoires d'anatomie, sur la fabrication des cartes à jouer, sur les expropriations, sur le timbre,

sur l'établissement de bureaux de poids publics, sur l'enregistrement; loi qui fixe les règles de la comptabilité conformément au nouveau système des poids et mesures, qui réorganise le service de santé de la marine... Sans compter plus de 3,000 lois d'intérêt local ou particulier, voilà le bilan que le régime de l'an III présente à ceux qui l'accusent d'incurie.

Certes, on peut reprocher aux hommes de ce régime d'avoir manqué de fermeté politique et de courage civique; on peut à juste titre faire peser sur eux une part de responsabilité dans le naufrage final de la liberté française... Mais il est au moins une qualité qu'on ne peut leur contester sans injustice, c'est le talent de l'administration. A cet égard, ils allèrent parfois jusqu'à la grandeur : par exemple, dans leurs mesures financières, toutes énergiques, radicales, logiques dans la tradition révolutionnaire, et plus que tout cela encore, courageuses, car elles condamnaient leurs auteurs à une impopularité certaine.

Singuliers aveuglements de l'histoire! Ce sont ces mesures nécessaires au salut de la République, que la République leur a le moins pardonnées. Aujourd'hui encore, on croit avoir tout dit, quand on a jeté à la face du Directoire ces deux gros mots : *Liquidation Ramel! Emprunt forcé*! Eh bien, il est temps de le dire, la liquidation Ramel fut un immense bienfait, un bienfait indispensable, une mesure à laquelle il aurait toujours fallu arriver et qu'il valait mieux, pour tout le monde, prendre sur-le-champ. Les créanciers de l'État y perdirent les

deux tiers de leur créance, ce n'est que trop vrai, mais du moins y gagnèrent-ils la consolidation du dernier tiers. Aurait-il mieux valu pour eux perdre le tout dans une banqueroute générale, comme il serait fatalement arrivé si l'on avait retardé plus longtemps une amputation nécessaire?

Quant à l'emprunt forcé, qu'on avait la franchise, doit-on dire le tort? d'appeler par son nom, qu'était-ce autre chose que le seul impôt rationnel et logique dans une société démocratique, l'impôt direct sur le revenu, proportionnel à ce revenu même? Mesure provisoire, d'ailleurs, cent fois justifiée par les pressantes nécessités du moment, et dont la grande dureté consistait à obliger les classes riches à accepter, en échange de cent millions de francs, une valeur plus que double en biens nationaux [1].

Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, pour juger sainement de ces choses, et de leur logique, que le système tout entier de l'impôt était direct, sous le Directoire (à quelques droits d'octroi près, destinés à l'entretien des hôpitaux), et que les Droits-Réunis furent une création impériale, comme les impôts déguisés sous le nom d'emprunts volontaires sont de création contemporaine. Le revenu de l'État reposait sur le produit des propriétés nationales, sur les contributions foncière, mobilière et personnelle; le revenu départemental, municipal et communal, sur des centimes additionnels. A tous les degrés, des

[1] L'emprunt forcé était remboursable en biens nationaux. Moins de cinq ans après qu'il eut été voté, la valeur des biens avait presque triplé en France.

assemblées élues arrêtaient la balance des dépenses et des recettes.

Or, jamais gouvernement ne fit tant de choses, et avec moins d'argent, que le Directoire.

Sait-on quel était le total des dépenses prévues au budget de l'an VIII? *Sept cent cinquante* et quelques millions. Encore ce total comprenait-il *quatre cent quatre-vingt-quinze* millions au chapitre de la guerre et *cent quatre-vingt-trois* millions au chapitre de la marine et des colonies, en raison de la situation extérieure [1].

C'est avec quatre cent quatre-vingt-quinze millions que la République entretenait une armée, partout victorieuse, de 633,000 hommes, composée de 140 demi-brigades d'infanterie, 93 régiments de cavalerie (dragons, chasseurs, hussards, carabiniers), 16 régiments d'artillerie, 12 compagnies d'ouvriers, 2 bataillons de pontonniers, 8 bataillons de canonniers volontaires, 32 brigades d'ouvriers-artistes, 4 bataillons de sapeurs, 80 compagnies de canonniers gardes-côtes, 3 compagnies de grenadiers gardes-côtes, 4 bataillons de garde nationale, 2 bataillons basques, 6 demi-brigades suisses, 11,000 hommes de gendarmerie, 1,500 hommes composant la garde du Corps législatif et du Directoire, et 1 brigade d'aérostiers, — sous le commandement de 99 généraux de division et de 6 généraux en chef [2].

C'est avec cent quatre-vingt-trois millions au bud-

[1] *Aperçu des dépenses de l'an VIII.*
[2] *Ibid.* Ministère de la guerre.

get de la marine que la République avait à la mer 64 vaisseaux de 50 à 118 canons, 71 frégates, 46 corvettes. 59 bricks, 45 chaloupes canonnières, 281 péniches et 15 flûtes ou gabarres; que 5 vaisseaux et 1 frégate allaient être lancés; que 14 vaisseaux, 17 frégates et 22 bricks étaient en construction [1].

Avec un peu plus de huit millions, la République paye sa justice [2], et sa police avec deux millions [3]; les relations extérieures ne lui coûtent pas cinq millions [4]; sa trésorerie et l'administration de ses finances quatorze millions [5].

Ministère de l'intérieur : les commissaires du Directoire près des départements et les municipalités n'absorbent pas quatre millions; le service des secours publics, hospices et prisons, en représente quinze et demi ; l'entretien des bâtiments nationaux, de l'École des ponts et chaussées, du conseil et de l'École des mines, deux millions ; deux millions encore pour la division agricole et industrielle, qui comprend l'orangerie, le jardin et la pépinière de Versailles, le magnifique haras de Rozières, les dépôts du Pin, de Bayeux et de Pompadour, les Écoles vétérinaires, les Épizooties, la destruction des loups, le Conservatoire des Arts et Métiers, les manufactures

[1] *Aperçu des dépenses de l'an VIII*. Ministère de la marine.
[2] *Aperçu des dépenses de l'an VIII*. Ministère de la justice.
[3] *Aperçu des dépenses de l'an VIII*. Ministère de la police générale.
[4] *Aperçu des dépenses de l'an VIII*. Ministère des relations extérieures.
[5] *Aperçu des dépenses de l'an VIII*. Ministère des finances et trésorerie nationale.

de Sèvres, des Gobelins, de Beauvais et la Savonnerie, les primes et les encouragements agricoles.

Sept millions sont attribués à la cinquième division, qui comprend :

Institut national, Collége de France, Bureau des longitudes, Observatoire national et observatoires des départements, École Polytechnique, Écoles de médecine de Paris, Montpellier et Strasbourg, Prytanée français, École nationale de Liancourt, Conservatoire de musique, École de musique de Versailles, annexe du conservatoire, École spéciale de peinture et de sculpture, École nationale des beaux-arts à Rome, école subventionnée de David, École de gravure en pierres fines, écoles gratuites de dessin, écoles de peinture, sculpture et architecture dans les départements, École nationale d'équitation à Caen, École aérostatique à Meudon, École de géographie, Bureau du cadastre; travaux géodésiques; Musée national d'histoire naturelle; cabinet de minéralogie de la Monnaie ; cabinet de physique légué par le citoyen Charles, le plus complet de l'Europe ; dépôt de physique et cabinet des machines de Vaucanson ; cabinet d'histoire naturelle de Versailles; Musée spécial des sciences et des arts de Marseille ; Musée spécial des sciences et des arts d'Avignon ; Musées de Toulouse, de Lyon, de Rennes; Conseil de conservation des objets de sciences et d'arts; dépôts littéraires; Bibliothèque nationale ; cours des langues orientales à la Bibliothèque nationale, et cours d'archéologie; bibliothèques des Quatre-Nations, du Panthéon, de l'Arsenal ; Musée central des arts; Musée des monu-

ments français ; Musée spécial de l'école française à Versailles ; Musée de marine ; Théâtre de la République et des arts ; théâtres de Paris et des départements (subventions) ; fêtes nationales ; enfin, à titre extraordinaire : transport des monuments d'Italie ; achèvement du Musée central des arts ; conservation et restauration des monuments d'antiquité ; statue de J.-J. Rousseau. Six millions et demi pour la navigation intérieure (entretien et confection des canaux), et un million pour la comptabilité générale, complètent le total de trente-sept millions attribués au ministère de l'intérieur. Cette somme comprend, du reste, à titre extraordinaire, les fonds nécessaires pour *réparations* du Panthéon, du Palais national des sciences et des arts, de la Bibliothèque nationale, de la bibliothèque des Quatre-Nations et de celle de l'Arsenal, du Prytanée français, des Écoles Polytechnique, des Ponts et Chaussées et des Mines, de l'École et de l'Hospice de Santé, de l'École Clinique, de l'École vétérinaire d'Alfort et de celle de Lyon, des Écoles de santé de Montpellier et de Strasbourg, de l'École spéciale de Liancourt, du Musée d'histoire naturelle, du Jardin des plantes, des plantations et embellissements des Champs-Elysées, esplanade des Invalides, champ de Mars et avenues de l'Ecole militaire ; du grand Observatoire national, du Muséum des monuments français, des monuments nationaux de Paris (notamment les portes Denis et Martin, des dômes des Invalides et des Quatre-Nations, la tour Jacques-la-Boucherie, les Thermes de Julien, le temple des Victoires, ci-devant Saint-Sulpice, la

nouvelle église de la Madeleine et les piédestaux qui supportent, à l'entrée des Champs-Elysées, les chevaux numides amenés de Marly); des bâtiments des Gobelins, de la Savonnerie, de Beauvais, de Sèvres, de l'Institut des aveugles-travailleurs, rue Denis, de l'Institut des sourds et muets, rue Jacques; des vingt-neuf dépôts de mendicité, dans l'étendue de la République; de l'Hospice des insensés, à Charenton; de la machine hydraulique de la Samaritaine, de l'aqueduc d'Arcueil; de la machine de Marly; de la bibliothèque du Conservatoire de musique; du magasin des fêtes nationales; du palais national de Versailles; du Jeu de Paume de Versailles, berceau de la liberté; des maisons nationales de Rambouillet, de Fontainebleau, de Compiègne; de l'Odéon; du Télégraphe[1]; des tribunaux dans toute l'étendue de la République; de l'amphithéâtre de Nîmes et de la Maison Carrée[2].

Quant aux dépenses des deux Conseils, compris les appointements des employés, les frais de bureau, l'entretien des bâtiments, etc., elles ne s'élèvent qu'à huit millions et demi, et celles du Directoire, compris cinq cent mille francs pour réparations du palais-directorial (Luxembourg), à deux millions huit cent mille francs. Il est vrai que le traitement de chacun des cinq directeurs ne monte pas à cent trente-quatre mille francs par an (valeur moyenne

[1] Le Directoire, de l'an VI à l'an VIII, ne créa pas moins de 102 postes télégraphiques. L'Empire fut moins favorable à la grande invention de Claude Chappe, qui se suicida en 1805, accablé par le chagrin d'assister au dépérissement de son œuvre.

[2] *Aperçu des dépenses de l'an VIII.* Ministère de l'intérieur.

de cinquante mille myriagrammes de blé); celui de chacun des sept ministres à soixante-sept mille francs (vingt-cinq mille myriagrammes de blé), celui d'un plénipotentiaire à soixante mille francs.

Cette République à bon marché, la France de l'an VIII, n'en a pas moins ses frontières naturelles; elle compte cent quinze départements; elle est respectée, admirée, enviée de l'étranger; ses ambassadeurs parlent haut, en hommes libres qui traitent avec des rois; où ils sont, la place d'honneur est la leur. Ses généraux s'appellent Kléber, Moreau, Championnet, Masséna, Bernadotte, Augereau; ses soldats sont les premiers de l'Europe. Sa presse est libre, sa tribune souveraine; son indépendance municipale et départementale fortement garantie; elle n'a pas de budget des cultes, ni de religion légale; pas de clergé enseignant; pas d'impôt indirect écrasant les classes laborieuses; elle a une justice indépendante, et le jury à tous les degrés.

Tout cela n'a pas eu jusqu'ici le don de satisfaire nos historiens, et c'est, entre eux, à qui rivalisera de dédain pour le Directoire. Il faut croire qu'ils ont été rendus si sévères par les miracles des régimes suivants.

§ III

Sans mériter d'être classé parmi les grandes époques littéraires et artistiques, le Directoire ne saurait cependant, à peine d'injustice, être rangé parmi les plus déshéritées. Ces quatre années ont au moins

ce que n'auront pas les quinze années de l'Empire, — cette steppe, — et les dix premières années de la Restauration : une littérature originale et non toujours sans mérite, avec sa couleur propre et ses caractères spéciaux.

Au théâtre, à peine le règne de Collin d'Harleville a-t-il fini avec le *Vieux Célibataire*, que déjà voici Picard, l'auteur joyeux des *Visitandines*, avec son rire frais et son comique si franc; ses *Conjectures* ouvrent pour la première fois cette mine, tant exploitée depuis, les filles-mères au théâtre; puis vient le *Moyen de parvenir* (an VI), le *Voyage interrompu* (an VII) et la *Diligence de Joigny*, que le 19 brumaire trouvera sur l'affiche.

Désaugiers, tout jeune encore, fait jouer son *Testament de Carlin* (an VII).

Talma trouve ses deux plus grands triomphes dans les drames que le vieux Ducis a écrits pour lui, *Abufar* (an VI) et *Pinto* (an VII).

Népomucène Lemercier donne son *Agamemnon*, une des bonnes pièces du théâtre tragique, et *Ophis*, qui vaut moins, au dire de ceux qui l'ont vu.

Marie-Joseph Chénier, sans retrouver la veine puissante d'où il tira son *Charles IX* et surtout son *Tibère*, écrit son *Timoléon* et entonne le *Chant du départ*, qui peut soutenir le voisinage de la *Marseillaise*.

Legouvé a laissé affronter le feu de la rampe à sa *Laurence*, si grossièrement et si injustement maltraitée par Laharpe, devenu vieux et... ermite. Il se console de cet insuccès en écrivant sa jolie nou-

velle, *Blanche et Isabelle*, et ses doux poëmes, les *Souvenirs* et la *Mélancolie;* demain, il se fera ce titre impérissable à la sympathie du « beau sexe » : le *Mérite des femmes*.

Tandis que L. Sébastien Mercier corrige les épreuves de son *Nouveau Paris*, ce livre « pensé dans la rue et écrit sur la borne, » comme dit Rivarol, le faiseur de mots d'alors, et qui ne croit pas si bien dire, ni frapper si net l'éloge de l'œuvre, — Ripault jette au vent les feuilles de sa *Journée de Paris*, si fine, si légère et si capricieuse ; Xavier de Maistre lime cette élégante plaquette, le *Voyage autour de ma chambre*, et laisse tomber cette larme, le *Lépreux de la cité d'Aoste*.

Êtes-vous pour le genre grave, ou réputé tel? Voici Delille et toute l'école des descripteurs ; voici Daru et le clan des traducteurs.

Voici madame de Staël avec son livre, *De la littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales*, théorie un peu froide de la perfectibilité indéfinie de l'espèce humaine ; voici son compère, M. Benjamin Constant de Rebecque, qui, en attendant qu'il ait vécu et écrit ce chef-d'œuvre, *Adolphe*, publie sa brochure sur les *Réactions politiques* (an VI), et son mémoire sur le *Gouvernement actuel et la nécessité de s'y rallier* (an VII). Voici Joseph de Maistre avec ses *Considérations sur la France*, et Volney avec ses *Leçons d'histoire*, où nos historiens nationaux auraient si bien fait de puiser un peu de scepticisme sur l'autorité de leurs informations.

Dans la musique, une révolution s'est accomplie, sous l'influence de Méhul et de Cherubini : personne en France, depuis Mozart, n'avait encore mis en œuvre ces grandes combinaisons harmoniques et instrumentales dont les *Noces de Figaro* et le *Don Juan* avaient été la révélation. Tandis que Méhul initie le public français à ces nouveaux effets, par son opéra d'*Ariodant* (an VI), Cherubini donne sa *Médée* et son *Hôtellerie portugaise;* Lesueur donne *Télémaque;* Boïeldieu, *Zoraim et Zulnare,* puis *le Calife de Bagdad;* Steibelt, *Roméo et Juliette;* Grétry lui-même, modifiant sa manière, écrit son *Guillaume Tell* et sa *Lisbeth;* et Dalayrac, après un silence de huit années, passionne Paris pour *Adolphe et Clara* (an VII).

Elleviou et madame Saint-Aubin chantent, à l'Opéra-Comique, les gracieuses mélodies du *Prisonnier* de Della-Maria. Le Conservatoire de musique, créé par la Convention, est en plein exercice : Sarrette, Grétry, Gossec, Cherubini, Lesueur, Méhul, Garat, Plantade, Gavaniès, Rode, Kreutzer, Frédéric Duvernoy y professent et forment des élèves qui s'appellent Levasseur, Ponchard, Nourrit, Derivis, Despéramons, Phillis, Branchu, Hymm-Albert, Boulanger.

La sculpture n'a guère que la *Vieillesse* de Houdon et sa *Frileuse.* Mais la peinture a Guérin, Prudhon et David ; Girodet endort son *Endymion* sous les « pâles baisers de Diane » ; Gérard signe son *Bélisaire* et son *Amour et Psyché;* Lemonnier ajuste savamment les

draperies de ses *Ambassadeurs romains devant l'Aréopage*, et tandis que Philippe Chéry, abandonnant son chevalet, se donne tout entier aux luttes de la liberté, son vieux maître Vien signe encore, à quatre-vingt-six ans, *Hélène poursuivie par Énée*, les *Adieux d'Hector et d'Andromaque*, et ces trois suites de dessins exquis : les *Jeux des Nymphes et des Amours*, les *Vicissitudes de la guerre* et le *Bonheur de la vie*. Gros débute avec des portraits. Carle Vernet peint les soldats de la République. Isabey affine ses miniatures. Hilaire le Dru expose cette toile devenue si populaire, les *Adieux de Lesurques*, et Boilly, ce réaliste, dont le Louvre possède une si curieuse *Arrivée de la diligence*, nous initie à la vie intime de l'an VIII.

Il n'est pas jusqu'à la peinture sur verre, cet art vraiment national, presque abandonné depuis le dix-septième siècle, qui ne renaisse en France à ce moment. Les heureux essais de Dihl, les travaux de Brongniart et des trois artistes attachés à la manufacture de Sèvres, Méraud, Demarne et Leglay, donnent subitement à cette industrie une impulsion puissante.

Pour la science, jamais elle n'a pris un si magnifique essor, — l'essor définitif.

C'est en l'an VII que Lagrange écrit sa *Théorie des fonctions*, et que le Directoire, par un hommage délicat, fait publiquement féliciter le père, vieillard de quatre-vingt-dix ans, de la gloire du fils.

Lamarck, par une vue sublime, annonce cette

unité des espèces, aujourd'hui passée au rang des vérités acquises, et publie ses belles *Recherches sur les causes des principaux faits physiques*, en même temps que son *Système des animaux sans vertèbres*. Il fonde, pour se distraire, la Météorologie et commence, en l'an VIII, la publication d'un *Annuaire météorologique* : il ne sait pas que demain on ira dire à l'empereur qu'un membre de l'Institut fait « des almanachs, » et que l'empereur, par une de ces avanies publiques dont il a la spécialité, retardera de trente ans la science des pluies, des vents et des tempêtes.

Lalande réunit les matériaux de son *Histoire céleste*, et le soir professe, le bon homme, l'astronomie en plein vent, dans les jardins publics. Il ne sait pas que demain toutes les classes de l'Institut seront convoquées pour assister à la lecture publique d'une lettre impériale, datée de Schœnbrunn (1805), où se trouvent ces inqualifiables paroles : « Il faut que Lalande, dont le nom a été attaché jusqu'ici à d'importants travaux dans les sciences, *soit tombé en état d'enfance*, soit par les petits articles indignes de sa réputation qu'il imprime dans les journaux, soit par la profession qu'il fait de l'athéisme, doctrine désolante qui démoralise le corps social. »

Laplace fait hommage au Conseil des Cinq-Cents de son *Exposition du système du monde*.

Guyton-Morveaux enseigne à l'École polytechnique la chimie, qu'il vient de créer avec Lavoisier.

Tandis que Monge, Berthollet et Fourier perdent en Égypte un temps précieux, Delambre publie sa

Méthode analytique pour la détermination d'un arc du méridien, et Fourcroy rédige le *Système des connaissances chimiques.*

Antoine-Laurent de Jussieu, rajeunissant la botanique, cette science presque aussi vieille que l'humanité, publie son *Tableau synoptique de la méthode botanique.*

Haüy complète sa théorie de la structure des cristaux, fondement de si puissantes déductions, et imprime son *Traité de minéralogie.*

Etienne Geoffroy Saint-Hilaire rassemble les derniers éléments de sa *Philosophie anatomique.*

Daubenton perpétue au Muséum la grande tradition de son maître Buffon et dit à son cours, en parlant du lion : « On l'a appelé le roi des animaux ; mais ce n'est là que de la poésie : la nature, plus sage que les hommes, ne fit jamais de rois. »

Bichat, enfin, le plus grand de tous peut-être, crée l'Anatomie Générale, écrit ses *Recherches physiologiques sur la vie et la mort*, ouvre, dans le seul hiver de l'an VII, plus de six cents cadavres, et à peine âgé de vingt-neuf ans, achève d'user dans la fureur du travail et du plaisir la plus brillante et la plus haute intelligence médicale qui fut jamais.

§ IV

On s'est longtemps servi de l'exemple du Directoire comme d'un argument écrasant contre la forme républicaine. Si un exemple est fait, cependant, pour attester hautement l'excellence de cette forme, c'est

précisément celui-là. Il démontre mieux que tout combien les organes d'une telle machine deviennent promptement indépendants des ouvriers qui président à leur fonctionnement; il montre que cette forme politique, en appelant plus que toute autre le gouvernement des hautes intelligences, est cependant la seule qui puisse, au besoin, s'en passer.

Après avoir considéré ce que le Directoire a fait, et à quel moment il l'a fait, qu'on examine, en effet, quels hommes il eut à sa tête : on verra avec étonnement qu'ils furent tous médiocres.

Sur les douze hommes qui ont fait partie du gouvernement, de l'an IV à l'an VIII, deux seulement, Carnot et Sieyès, avaient une grande réputation : on peut dire aujourd'hui qu'elle était de tout point surfaite. Un autre, Barras, était né pour les basses œuvres de la cour d'un Louis XV; un quatrième, Larevellière-Lépeaux, était un illuminé; les huit autres, Barthélemy, Rewbell, François de Neufchateau, Merlin (de Douai), Treilhard, Roger-Ducos, Gohier et Moulins étaient aussi insignifiants que possible.

Mais par la raison que ces hommes n'étaient que les bras, les instruments d'un Corps législatif nombreux et plein de vie, incessamment retrempé dans le suffrage universel, leur gouvernement ne put être stérile.

Le Directoire que Buonaparte, en arrivant en France, allait trouver en fonctions, se composait de Barras, Sieyès, Roger-Ducos, Gohier et Moulins.

Barras était le seul qui datât de la première formation du corps directorial. Le hasard du tirage au sort annuel qui désignait le nom du directeur sortant avait, quatre ans de suite, épargné le sien. Son pouvoir allait légalement expirer dans quelques mois.

Sieyès avait été rappelé de son ambassade à Berlin pour entrer au gouvernement.

C'était à coup sûr une étrange figure que celle de ce prêtre, chanoine de Tréguier, et bénéficier de l'ancien régime, devenu en 1788 l'un des coryphées de la Révolution. Les grands mouvements populaires ont de ces énigmes. Cet homme, qui semblait avoir tout à perdre à un bouleversement social, et qui devait devenir dès 1790 l'un des plus fougueux réactionnaires, eut à deux reprises le singulier honneur de formuler la pensée nationale, de dire à haute voix ce que tout le monde pensait. En 1788, il répondait aux préoccupations de la France entière en publiant ses *Vues sur les moyens d'exécution dont les représentants pourront disposer*. En 1789, il dit ce mot de la situation : *Qu'est-ce que le tiers État? Rien. Que doit-il être? Tout.*

Puis, cet effort accompli, il s'effondre. De prophète il redevient simple clerc. Sa réputation grandit, il est vrai, sous l'impulsion narquoise de ce formidable sceptique, Mirabeau, qui s'amuse « à faire à l'abbé Sieyès une renommée sous laquelle il sera écrasé. » En réalité, il est tombé aux basses intrigues de la faction d'Orléans. Dès 1790 il propose une loi répressive contre la presse. Obscur et oublié pendant

la Législative, il siége à la Convention parmi les députés immobiles et silencieux de la *plaine*, complices passifs de tous les excès, appoint de tous les votes meurtriers, vrais coupables du sang versé, ceux-là, car ils n'avaient pour s'excuser ni la passion ni même la conviction politique.

Thermidor vient : c'est la fortune qui luit pour Sieyès. Il pourra développer dans les comités ses prétendues facultés spéciales pour la fabrication d'une Constitution ; c'est sous son inspiration que se prépare et se rédige le pacte de l'an III : mais il croit si peu lui-même à son œuvre qu'il refuse l'une des places de directeur et préfère l'ambassade de Berlin. C'est de là qu'il revient, deux ans plus tard, infatué des mœurs et coutumes monarchiques, gonflé de l'expérience menteuse de l'étranger, et qui pis est infecté du virus royaliste auquel il a offert pendant plusieurs mois un sujet tout prêt à l'inoculation.

Appelé aux affaires par la faction royaliste qui dominait encore dans les conseils, en l'an VI, Sieyès devint et demeura dès lors son véritable chef.

Il n'en restera pas moins, aux yeux de l'histoire, un pauvre esprit. L'ensemble de sa carrière a montré qu'il n'avait pas de force propre, de puissance personnelle. C'était, ou ce fut du moins un instrument bruyant de vulgarisation, une nature impressionnable aux émotions et aux pensées ambiantes : à deux ou trois reprises il prononça, comme une pythonisse, le mot d'ordre du jour. Mais quand la nation se fut divisée et n'eut plus une âme unique, quand Sieyès vieilli fut livré à ses instincts propres, il

cessa de paraître grand. Bourgeois, rapace et égoïste comme les ministres de tous les cultes, il porta toujours le signe indélébile du cléricalisme, cette tonsure morale qui ne s'efface pas.

Roger-Ducos, son seïde, était un autre vétéran de la plaine, un autre serviteur de tous les partis dominants. De longue date il jouait les rôles de comparse. Sa fonction, au Directoire, était de voter avec Sieyès.

Il n'en était pas de même de Gohier et de Moulins. Portés tous deux au Directoire par la fraction républicaine du Corps législatif, devenue prépondérante après les élections de l'an VII, c'étaient des hommes d'une honnêteté politique incontestée, et d'un mérite beaucoup trop calomnié depuis cette époque.

Gohier, ancien avocat distingué du barreau de Rennes, esprit fin et lettré, auteur d'une très-curieuse comédie sur l'abbé Terray, avait été envoyé à l'Assemblée législative par le département d'Ille-et-Vilaine. Il fut chargé du Rapport sur les papiers de la Liste civile, et signala avec une grande éloquence les pièces qui constataient les intelligences de la Cour avec l'étranger et les manœuvres de tout genre que la contre-révolution ourdissait aux Tuileries. Au 20 mars 1793, il remplaça Garat au ministère de la justice, puis il passa successivement à la présidence du tribunal de la Seine et du tribunal de cassation, et enfin au Directoire.

C'était par-dessus tout une nature amoureuse de légalité et de modération, ferme et droite, incapable de transiger avec sa conscience.

En vain la réaction buonapartiste s'est essayée à ridiculiser le souvenir de cet homme de bien ; sa mémoire restera sans tache, et se dressera toujours devant la force triomphante, comme le spectre de l'honnêteté.

Moulins, ingénieur civil parti comme volontaire en 1791, s'était élevé en trois ans au grade de général en chef. Il avait rendu en Vendée d'éminents services à la Révolution ; mais il manquait du charlatanisme qui fait les grands renoms militaires, et il n'avait jamais oublié qu'avant d'être soldat, il était citoyen. Du commandement de Paris, qu'il occupait en l'an VII, le vote du Corps législatif l'avait appelé au Directoire, où il formait avec Gohier la minorité incorruptible et sincèrement républicaine.

§ V

Dans le Corps législatif, fidèle image du gouvernement qu'il avait élu, deux grands partis se disputaient l'influence : l'un, qui avait porté au pouvoir exécutif Sieyès et Roger-Ducos, était celui qui s'intitulait le parti *constitutionnel*, parti des *modérés* ou *politiques ;* l'autre qui prenait une importance croissante et avait obtenu un premier et éclatant succès dans l'élection de Gohier et de Moulins, était le parti *patriote*.

Le premier réunissait sous la même bannière, —

celle de la réaction, — les débris et les transfuges de tous les anciens partis : ci-devant constituants et « crapauds du Marais, » girondins et royalistes, thermidoriens et orléanistes, gens pour la plupart sans foi et sans honneur, avides d'argent plus encore que de pouvoir, lâches et ténébreux, s'avançant par menées sourdes, par motions à double fond, par trous de mine patiemment creusés.

Que voulaient-ils? Qu'appelaient-ils de leurs vœux? Ils ne le savaient guère eux-mêmes. Un Bourbon ou un soldat heureux, voire même un Brunswick (comme Sieyès commençait à le proposer à ses intimes), peu leur importait.

La question, c'est qu'on en finît avec cette odieuse forme républicaine, ennemie des grasses prébendes et des budgets à secret : c'est qu'il y eût un maître, Pierre ou Jacques, Louis ou Borgia, et autour de ce maître une cour, des valets, des sinécures. Sur leur porte ils auraient pu écrire ce qu'ils avaient gravé sur leur front : *Conscience à vendre au plus offrant!*

De cette bande d'« honnêtes gens » et de « modérés », comme ils aimaient à s'étiqueter, sans doute parce qu'ils n'étaient ni modérés ni honnêtes, le Conseil des Anciens était le véritable conservatoire.

On y voyait briller Beaupuy (de la Dordogne) et Caillemer (de la Manche); l'ex-conventionnel Boutteville, l'un des premiers accusateurs de Robespierre; Chassiron, « spécial sur les finances »; Cornet, personnage ridicule qui prendra, dans la journée

de Saint-Cloud, une importance considérable; Cornudet, ex-procureur syndic de Felletin, représentant éminent de cette classe de louvoyeurs qui surent cacher pendant dix ans de révolution leurs visées ambitieuses; Chasset, échappé par miracle au 31 mai, et qui servait comme chirurgien dans l'armée anglaise, lors de la prise de Toulon; Cousin, le professeur de physique du collége de France, détenu de 1792 au 9 thermidor; Cretet, « homme de détails et de commissions »; Courtois, un des premiers rôles du coup d'Etat de brumaire, comme il l'a été du 9 thermidor : Courtois était receveur du district d'Arcis lorsqu'il fut nommé, par le département de l'Aube, député à la Législative, puis à la Convention.

A la Législative, il passa ignoré. A la Convention, il ne figura qu'à l'occasion d'une mission en Belgique, d'où il revint convaincu de dilapidations.

Après thermidor, il fut choisi par les vainqueurs pour faire un rapport sur les papiers trouvés chez Robespierre. Quelques lignes de cette œuvre suffiront à en indiquer le ton :

« Pénétrons ensemble, citoyens, s'écriait-il, à travers les torrents de feu, sous les murs sapés par la hache et qui semblent, en s'écroulant, menacer nos têtes; pénétrons dans les cités autrefois populeuses, veuves d'habitants aujourd'hui; dans ces nouveaux déserts, plus affreux que ceux de Barca ou d'Horeb. Les voyez-vous, comme l'hyène acharnée sur sa proie, tous ces génies dévastateurs, lançant la torche dévorante sur les monuments des

arts et du génie? Ils veulent, ces nouveaux Omars, qui n'ont conquis ni la Porte, ni l'Egypte, ni la Libye, faire des Français du dix-huitième siècle un peuple de barbares réduits non à la pratique, mais à la lecture des droits de l'homme, comme autrefois les Sarrasins à la lecture du Coran! Jetez avec nous un coup d'œil sur tous ces lâches dilapidateurs des trésors des Ptolémées Philadelphes, sur toutes ces puissances, ces mauvais principes, ces *Arimanes* qui se sont disputé, durant une année entière, les lambeaux palpitants de la patrie déchirée. Que furent-ils, que sont-ils encore ces fondateurs de comités de démolitions, ces créateurs de ruines? de vils eunuques blessés de la présence des puissances.... »

Tel était le chef-d'œuvre qui fit de cet imbécile le chef du parti ultra-réactionnaire, et de ce qu'on pourrait appeler les « Arcadiens » d'alors. En prairial, il était membre du Comité de sûreté générale; il fut le bourreau en chef des derniers Montagnards.

Nous allons le voir, en brumaire, se développer.

Il y a encore Delecloy, qui fut le premier, après thermidor, à demander la démolition de la salle des Jacobins; Dubois-Dubais, ci-devant chevalier de Saint-Louis; Fargues, un de ces êtres visqueux qui émergent un jour, dans l'histoire, pour accomplir quelque basse besogne, et replongent ensuite dans le néant; Faure, Frain, connus seulement par leurs votes fidèlement réactionnaires; Goupil-Prefeln, qui ne se signala à la Constituante qu'en faisant décréter que les membres de l'Assemblée « pourraient ac-

cepter des places du gouvernement, » et en prétendant, lors de la fuite de Louis XVI, faire décréter l'inviolabilité du fugitif; Lemercier, « qui n'avait cherché, depuis dix ans, qu'à passer inaperçu ; » Lenoir-Laroche, qui n'a pas d'histoire; Regnier, qui sera duc de Massa, qui a voté l'approbation de Bouillé pour le massacre de Nancy, et qui est l'intime ami de Courtois; Roujoux, qui a chouanné; Vimar, Pérès, Depeyre, Laloy, Sedillez, Laussat, Chatry-Lafosse, Vernier, Porcher, Herwyn, Lagrange, Chabaud, Dieudonné, Huguet, Guttinguer, Lahary, Mouricault, Picault, aussi obscurs que leur politique.

Au-dessous de ce parti franchement réactionnaire s'agite la tourbe des indifférents et des indécis, comparses imprévoyants et ineptes, qui votent au jour le jour, sans principes et sans raison, sur l'impulsion du moment, noms ignorés qu'on retrouve seulement dans la poussière des procès-verbaux : Allard et Anquetin, Appert et Baborier, Baret (de la Lys), Beerenbroeck (des Deux-Nèthes), Bergeras, Blareau, Bollet, Bourdon, Bourgois, les deux Champion, Baillon, Albert (de la Seine), Baron, Barré, Barrot, Bassaget, Brault, Dalphonse, Danet, Dedelay, Delamarre, Delneufcour, Delort (de la Corrèze), Delzons, Dubourg (de l'Oise), Dupin (de la Nièvre), Estaque, Fouquet, Fourmy, Fournier, Francq, Gaudin, Gauthier (de la Côte-d'Or), Gheysens, Gintrac, Gounet, Goyet-Dubignon, Guerin, Hopsomère, Hubard, Huon, Jacomet, Jan, Lachièze, Langlois, Lapotaire, Larcher, Lebrun, Lecerf, Lemailland, Lemée, Le-

rouge (de l'Aube), Lesoinne (de l'Ourthe), Lobjoy, Loyand, Mallein, Maupetit, Meric, Meyer, Montaut, Morand, Moreau (du Mont-Terrible), Moulland, Olbrechts, Paillart, Papin, Pellé, Péré, Poisson, Reguis, Richard, Rivière, Rousseau, Salligny, Schirmer, Simonnet, Tarteyron, Thevenin, Thierry, Toulgoet, Tu rgan, Vacher, Vankempen, Verne, Vernier.

En face de cette majorité, vendue d'avance à toute tentative de réaction, huit patriotes à peine représentent dans le Conseil des Anciens la Révolution. Ce sont Bordas (de la Haute-Vienne), connu pour son ardente opposition aux Clichyens; le Corse Citadella, représentant du Liamone; le conventionnel Collombel (de la Meurthe); Jourdain (d'Ille-et-Vilaine); Laurent (du Bas-Rhin); Letourneux (de la Loire-Inférieure); Moreau (de l'Yonne), et Philippe (du Léman).

Quatre-vingt-seize membres, sans être doués de l'énergie de ce bataillon sacré, ont du moins souci de l'indépendance de leur vote et de la dignité de leur caractère. Ce sont :

Annecy (Saint-Domingue), — Artauld-Blainval (Puy-de-Dôme), — Augier (Vaucluse), — Bar (Moselle), — Barennes (Gironde), — Bellegarde (Charente), — Bonnet (Aude), — Bonnier (Hérault), — Bosquillon (Oise), — Boudinhon (Haute-Loire), — Bonnseren (Charente-Inférieure), — Bourdon (Orne), — Brassat (Aveyron), — Braveix (Ardèche), — Cailly (Calvados), — Cavailhon (Dordogne), — Chap-

sal (Puy-de-Dôme), — Chombart (Nord), — Coquillier (du Nord), — Cœsurel (Côtes-du-Nord), — Collinet (Guadeloupe), — Corbinais (Ille-et-Vilaine), — Courte (Nord), — Curial (Mont-Blanc), — Daste (Haute-Garonne), — Declerk (Dyle), — Decomberousse (Isère), — Degrawbs (Escaut), — Delmas (Haute-Garonne), — Delor (Var), — Demonceaux (Aisne), — Dentzel (Bas-Rhin), — Deydier (Ain), — Dubourg (Gironde), — Dubuisson (Haute-Saône), — Duc (Isère), — Dussau (Gers), — Dufour (Mont-Blanc), — Durand (Lot), — Faure-Labrunerie (Cher), — Garat (Seine-et-Oise), — Gastaud (Alpes-Maritimes), — Gaulthier (Ain), — Gauttier (Corrèze), — Gautrel (Maine-et-Loire), — Gobert (Moselle), — Godin (Dyle), — Gourdan (Haute-Saône), — Guizol (Indre-et-Loire), — Guyomar (Côtes-du-Nord), — Hauzeur (Ourthe), — Hernoux (Côte-d'Or), — Jevardet-Fombelle (Haute-Vienne), — Jousselin (Loir-et-Cher), — Judel (Eure-et-Loir), — Karcher (Bas-Rhin), — Lachaux (Hautes-Alpes), — Lacoudraye (Escaut), — Lassée (Charente), — Latteur (Jemmapes), — Laveaux (Saône-et-Loire), — Leconte-Roujoux (Loir-et-Cher), — Lehault (Sarthe), — Lemenuet (Manche), — Lemoine-Desforges (Ille-et-Vilaine), — Lenglet (Pas-de-Calais), — Lescure (Aveyron), — Levaillant (Pas-de-Calais), — Loysel (Ille-et-Vilaine), — Maraimes (Lys), — Michaud (Doubs), — Michiels (Meuse-Infér.), — Montmayou (Lot), — Noblet (Ardennes), — Pezons (Tarn), — Pompei (Golo), — Prevost (Puy-de-Dôme), — Rewbell (Haut-Rhin), — Reverchon (Saône-et-Loire), — Riffault

(Indre-et-Loire), — Rivoaldant (Côtes-du-Nord), Rodat (Aveyron), — Rubat (Saône-et-Loire), — Savary (Maine-et-Loire), — Simon (Sambre-et-Meuse), — Soubdès (Gers), — Thabaud (Indre), — Thurreau (Deux-Sèvres),— Tonnelier (Saint-Domingue), — Truc (Var), — Van Rossem (Escaut), — Violand (Doubs), — Voligny (Nièvre), — Ysambart (Sarthe).

Si le parti des « politiques » dominait dans le Conseil des Anciens, il n'en était pas de même au Conseil des Cinq-Cents.

Ici la Révolution était prépondérante non-seulement par le talent et l'énergie de ses représentants, mais par leur nombre.

Sur quatre cent soixante-dix-huit députés, dont se composait, à la fin de vendémiaire an VIII, le Conseil des Cinq-Cents, cinquante membres au moins étaient des patriotes résolus, dignes héritiers de l'esprit montagnard.

C'étaient : André (du Bas-Rhin), — le Corse Joseph Arena, successeur de Salicetti dans le poste de procureur général syndic, à Bastia, l'un des plus ardents de la gauche à l'Assemblée législative, le dénonciateur de Roland et de Dumouriez, l'orateur puissant du club des Jacobins, le frère enfin de Barthélemy Arena dont la tête devait tomber en l'an IX sous la guillotine consulaire, — Bailly (de la Haute-Garonne),—Bertrand (du Calvados),—Joseph-François de Beytz (de la Lys), le noble ennemi de la noblesse, — Bigonnet (de Saône-et-Loire), — Blin

(d'Ille-et-Vilaine) et Bouaissier, son compatriote, — Boulay-Paty (de la Loire-Inférieure), — Bouvier (de la Vaucluse), — Beichet (du Maine-et-Loire), — le conventionnel Briot (du Doubs), — Brixhe (de l'Ourthe), — Carrère-Lagarrière (du Gers), — Chalmel (d'Indre-et-Loire), — Constans (des Bouches-du-Rhône), — le conventionnel Daubermesnil (du Tarn), qui le 3 décembre 1792 resta à son poste de législateur, le jour même où il apprenait la mort de son fils unique, tué au combat d'Oneille, — Declerc (du Nord), — Demoor (des Deux-Nèthes), — Desaix (du Mont-Blanc), — Hugues Destrem, de Toulouse, le gigantesque tribun, — Dimartinelly (de la Dyle), — le conventionnel Duplantier (de la Gironde), — Frison (des Deux-Nèthes), — Garreau (de la Gironde), qui avait dit, lors du procès du roi : « Je n'examine point si nous devons porter un jugement contre Louis ou prendre une mesure de sûreté générale. Louis est convaincu d'avoir conspiré contre la sûreté de l'État : j'ouvre le livre de loi, je trouve qu'elle porte la peine de mort contre les conspirateurs; je vote la mort sans sursis ; » Garreau, qui avait ardemment combattu ses collègues de la Gironde ; Garreau qui, désigné par le sort, à la fin de la session conventionnelle, pour faire partie des deux tiers conservés et passer au Conseil des Cinq-Cents, refusa d'accepter un mandat que le peuple n'avait pas confirmé...

C'étaient encore : Gastein (du Var), — Gauran (du Gers), — Goupilleau (de la Vendée), — Grandmaison (de la Gironde), — Groscassand-Dorimond

(de l'Ain), — Housset (de l'Yonne), — Jourdan, l'honnête soldat, — Leclerc-Scheppes (du Nord), — le conventionnel Legot (du Calvados) et son vieil ami Lesage-Sénault (du Nord), — Leyris (du Gard), — Marquezy (du Var), — le nègre Mentor (de Saint-Domingue), — Montpellier (de l'Aude), — le conventionnel Poulain-Grandpré, — Prudhon (de Saône-et-Loire), — le conventionnel Quirot (du Doubs) et son ancien collègue Salicetti (du Golo), — Soulhié (du Lot), — Stevenotte (de Sambre-et-Meuse), — le conventionnel Talot, — Truc (du Var).

Au-dessous de ce groupe compacte, véritable Montagne des Cinq-Cents, se pressaient les rangs de deux cent quinze ou vingt députés moins résolus, mais fermement attachés à la Constitution, et qui formaient avec la Montagne une imposante majorité républicaine. Il y avait là : Abgrall (du Finistère), — Ancelot (de l'Allier), — Anrich (du Bas-Rhin), — Arnoul (des Forêts), — Asselin (de la Manche), — le général Augereau, — Balivet (de la Haute-Saône), — Barbier-Jenty (de la Somme), — Bardou-Boisquetin (de la Sarthe), — Baudet (du Puy-de-Dôme), — Beauregard (d'Ille-et-Vilaine), — Belmont (de la Haute-Loire), — Bergasse-Laziroule (de l'Ariége), — Bergoing (de la Gironde), — Bermond (du Tarn), — Berquier-Neuville (du Pas-de-Calais), — Berthot (de la Haute-Marne), — Bertrand (du Cantal), — Bidault (de Seine-et-Marne), — Billerey (de la Haute-Saône), — Billion (du Pas-de-Calais), — Bissy (de la Mayenne), — Blanc (des Hautes-Alpes), — Bodin (des Deux-Sèvres), — Boell (du Bas-Rhin), —

Bohan (du Finistère), — Bonaventure (de la Dyle), — Boursin (de la Manche), — Boyer (de la Dordogne),—Brival (de la Corrèze),—Buquet (de l'Oise), —Buvée (de la Côte-d'Or),— Caillon (des Ardennes), — Carlet (de l'Isère), — Casteran (des Hautes-Pyrénées), — Cazalis (du Gard), — Chaigneau (de la Vendée), — Challan (de Seine-et-Oise), — Chamoux (du Mont-Blanc), — Chanorier (de Seine-et-Oise),.— Chastel (du Mont-Blanc), — Chauchet (des Ardennes), — Chaumont (des Landes), — Chazauld (de Saône-et-Loire), — Chenet (de la Meuse), — Chottard (de la Loire-Inférieure), — Clairon (des Ardennes), — Clemenceau (de Maine-et-Loire), — Combet (du Gard), — Constant (de la Gironde), — Couturier (de la Moselle), — Cunier (du Bas-Rhin), — Daujon (de l'Oise), — Debatz (de l'Aisne),— Debrandère (de l'Escaut), — Decaigny (de l'Escaut), — Delabuisse (du Nord), — Delerue (du Pas-de-Calais), — Delesaux (du Nord),—Delichères (des Ardennes), — Delorme (de Mainé-et-Loire), — Denisart (de l'Aisne), — Deschamps (de Loir-et-Cher), — Descloseaux (de Seine-et-Oise), — Desnos (de l'Orne), — Desplanques (de la Manche), — Desprez (de la Charente), — Dethier (de l'Ourthe), — Devroe (du Lys), — Dezé (de la Côte-d'Or), — Digaultray (des Côtes-du-Nord), — Digneffe (de l'Ourthe), — Dissandes-Monlevade (de la Creuse), — Doche-Delisle (de la Charente), — Dormay (de l'Aisne), — Dornier (de la Haute-Saône), — Douillard (de la Seine-Inférieure), — Drevon (de la Haute-Marne), — Duclaux (du Cantal), — Ducos (du Gard), — Dufour (de la

Sarthe), — Dulaure (du Puy-de-Dôme), — Dumonceaux (du Nord), — Dupont (de l'Eure), — Duval-Villebogard (des Côtes-du-Nord), — Duviquet (de la Nièvre), — Engelvin (du Puy-de-Dôme), — Eude (de l'Eure), — Faisant (des Côtes-du-Nord), — Fanneau-Lahorie (de la Mayenne), — Favard (du Puy-du-Dôme), — Faverot (du Morbihan), — Ferrand (de la Loire), — Foncez (de Jemmapes), — Français (de l'Isère), — Frarin (du Léman), — Guyet (de Saône-et-Loire), — Genissieux (de l'Isère), — Gillaiseau (de la Vendée), — Giral (de la Moselle), — Glais (du Morbihan), — Godard (de la Côte-d'Or), — Godard (d'Eure-et-Loire), — Got (de l'Orne), — Grand (de la Dordogne), — Grenier (du Puy-du-Dôme), — Guilbert (de l'Eure), — Guillard (d'Eure-et-Loir), — Guimberteau (de la Charente), — Guineau (de la Haute-Vienne), — Guyot (des Côtes-du-Nord), — Guittard (du Haut-Rhin), — Guyot (de la Lozère), — Hannecart (de Jemmapes), — Hardouin (de la Sarthe), — Hecard (de la Charente-Inférieure), — Hello (des Côtes-du-Nord), — Henrys-Marcilly (de la Haute-Marne), — Hermann (du Bas-Rhin), — Heurtaut-Lamerville (du Cher), — Houdebert (de la Sarthe), — Hoverlant (de Jemmapes); — Husson (de la Moselle), — Jac (du Gard), — Japhet (de l'Indre), — Joubert (de l'Hérault), — Jourdain (du Haut-Rhin), — Labbé (du Loiret), — Laclaverie (du Gers), — Lacrampe (des Hautes-Pyrénées), — Lagarde (du Lot), Lair (de la Mayenne), — Landrin (du Morbihan), — Lasalle-Cezean (du Gers), — Leaujacq (de Lot-et-Garonne), — Laurent (du Bas-Rhin), — Leborgne (de

(de la Haute-Loire),—Rivery (de la Somme),— Roberjot (de Saône-et Loire),— Roemers (de la Meuse-Inférieure), — Rollin (de la Loire-Inférieure), — Rosier (de Seine-et-Oise), — Saint-Amour (du Pas-de-Calais), — Saint-Gervais (de l'Aude), — Saint-Prix (de l'Ardèche), — Saureas (de la Loire), — Scellier (de la Somme), — Sebanzel (de Lot-et-Garonne),— Souberbielle (de Saône-et-Loire),— Soulignac-Saint-Rome (de la Dordogne), — Tastle (des Pyrénées-Orientales),— Thela (du Nord),— Thomas (de la Marne), — Troisœufs (de l'Escaut), — Valery (du Lot), — Van-Hulthem (de l'Escaut), — Varin (d'Ille-et-Vilaine), — Vasse (de l'Aisne), — Vauzelle (de la Haute-Loire), — Vezu (de l'Ain), — Vinet (de la Charente-Inférieure), — Vitet (du Rhône), — Wantelée (de la Dyle), — Woussen (de l'Ourthe).

Entre cette majorité et les « politiques », s'étendait la *plaine* des cent trente ou cent quarante indifférents, approbateurs fervents du fait accompli, qui ne valent même pas l'honneur d'être nommés.

Quant aux *politiques* proprement dits, ils n'étaient pas, aux Cinq-Cents, plus de vingt-cinq ou trente; mais leur activité et leur talent spécial pour l'intrigue suppléaient au nombre.

Il y avait là : Arnould (de la Seine), l'homme des rapports de finances ; Bara (des Ardennes), obscur secrétaire de l'Assemblée ; — Berenger (de l'Isère), l'ennemi personnel de la presse ; — Beauvais (de la Seine-Inférieure), — Boulay (de la Meurthe), que la Commune de Paris avait naguère frappé d'un man-

dat d'arrêt, et qui était parvenu à s'y soustraire, très-malheureusement pour la liberté française ; — Lucien Buonaparte (du Liamone), admis au Conseil, en considération de son frère, quoiqu'il n'eût pas vingt-cinq ans révolus ; — l'ex-girondin Chazal (du Gard), fugitif après le 31 mai et reparu après thermidor : — Marie-Joseph Chénier, la plus illustre des girouettes politiques ; — Cabanis, homme d'État peu scrupuleux, comme la plupart des gens de science ; — le fédéraliste Chabaud-Latour, condamné par le tribunal révolutionnaire de Nîmes et sauvé par sa femme ; — le circonspect Creuzé-Latouche, l'un des muets de la plaine, qui sortit de son silence, à la Convention, seulement après thermidor et seulement pour combattre le principe d'égalité ; — Chollet (de la Gironde), — Casenave, qui a voté la réclusion pour Louis XVI ; — Jean Debry, le girondin ; — Daunou, l'ex-prêtre de l'Oratoire, qui prépara contre la presse la loi meurtrière de 1795 ; — Devinck-Thierry (de l'Escaut) ; — Fregeville, le ci-devant marquis, et complice de Dumouriez ; — Favart, le légiste de commissions ; — Gaudin (de la Loire) ; — Jacqueminot (de la Meurthe), le seïde de Boulay ; — Girod-Pouzol (du Puy-de-Dôme) ; — Gourlay (de la Loire-Inférieure) ; — Mathieu (de la Seine), — Ludot (de l'Aube), — Thibault (du Loir-et-Gher) et Thiessé (de la Seine-Inférieure), Villetard (de l'Yonne) et Vezin (de l'Aveyron).

Aux grands jours, cette minorité réactionnaire pouvait faire donner une arrière-garde composée de

quelques membres plus obscurs et qui formaient l'appoint de ses soixante-trois voix. C'étaient : Berlier (de la Seine), — Lacuée (du Lot-et-Garonne), — Petiet (de la Seine),—Barthélemy (de la Moselle), — Lefebvre (de la Seine-Inférieure), —Andrieux (de la Seine), —Bailleul (de la Seine-Inférieure), — Barthélemy (de la Corrèze), —Bitouzé-Linières (de la Manche), — Bosc (de l'Aube), — Cambe (de l'Aveyron), — Carret (du Rhône), —Challan (de Seine-et-Oise), — Chenard (de la Meuse-Inférieure), — Costé (de la Seine-Inférieure), — Curée (de l'Hérault), — Delpierre jeune (des Vosges), — Duchesne (de la Drôme), — Eschassériaux frères (de la Charente-Inférieure), — Fabre (de l'Aube), —Faure (de la Seine), —Gillet (de Seine-et-Oise), —Gillet (du Loiret), —Grenier (du Puy-de-Dôme), — Guinard (de la Lys), — Jard-Panvilliers (des Deux-Sèvres), — Labrouste (de la Gironde), — Legier (des Forêts), — Legoupil-Duclos (du Calvados), —Leroy (de l'Eure), — Malès (de la Corrèze), — Malherbe (d'Ille-et-Vilaine), — Mallarmé (de la Meurthe), — Pénières (de la Corrèze).

On voit que formant à peine, aux Anciens, une infime minorité, les patriotes étaient prépondérants dans le Conseil des Cinq-Cents.

§ VI

Au dehors, les républicains comptaient trois généraux célèbres, Augereau, Jourdan et Marbot, commandant de la place de Paris; le ministre de la guerre, Bernadotte; le ministre des finances, ce

grand honnête homme, Robert Lindet; et Bourguignon, qui dirigeait la police.

Ils avaient des journaux bien conduits : le *Journal des défenseurs de la Patrie, l'Ami de la Patrie*, l'*Antidote*, l'*Ami des principes*, le *Démocrate* et surtout *le Journal des Hommes libres*.

Enfin le club des Jacobins renaissait dans la salle du Manége, aux Tuileries, sous son nom même de Réunion des Amis de la Liberté et de l'Egalité.

Il y avait là, avec les députés Blin, Souberbielle, Moreau et Petit (de l'Yonne), Stévenotte, Frison, Destrem, les deux frères Arena et la plupart des patriotes signalés des deux Conseils, des hommes d'expérience et de résolution comme Drouet, l'ex-maître de poste de Varennes, à grand'peine échappé de la forteresse du Spitzberg où la coalition l'avait retenu deux ans, et de l'Abbaye où il avait été détenu à la suite de la grande tentative de Babeuf; — Félix et Amédée Lepelletier, frères de Michel Lepelletier de Saint-Fargeau, et plus grands que lui peut-être, car il ne fit que mourir et ils souffrirent trente ans pour la liberté; — Bouchotte, le véritable organisateur de la victoire; — Antonelle, l'ardent rédacteur du *Journal des Hommes libres*, l'ami de Babeuf et de Buonarotti, le grand propriétaire foncier qui oubliait pendant quinze ans de se faire payer par ses fermiers; — Prieur (de la Marne), échappé à la proscription de prairial; — Ricord (de Marseille); — le peintre Chéri; — Xavier Audouin, le gendre de Pache; — l'ex-conventionnel

Massieu, professeur à Versailles; — Chossard, homme de lettres obscur, tribun entraînant; — le médecin Bach qui mourra demain, du coup porté à la République; — Caignard, qui rédige l'*Ami de la patrie*; — Santerre, l'homme doux et faible dont la vie répond si peu aux légendes inventées par la réaction; — Bouin, le ci devant adversaire des Cordeliers, le babouviste contumace, qui bientôt sera déporté, mourra en route et aura la mer pour tombeau; — Fournier l'Américain, dont la vie fut un si étrange roman, et qui seul survivra, après nivôse, des 173 déportés aux îles Séchelles; — Charles-Constantin de Hesse-Rhinfeld-Rothenbourg, qui, né prince, est devenu babouviste et signe Ch. Hesse, au *Journal des Hommes libres*, des articles pleins de verve et de chaleur; — l'ouvrier Gabriel, et Marchand, et Chrétien, et Veichard, et Bodson, et Lemery, et Velu, et Roussel, et Morand, et Dutasta, et Lémar, et Jorry, et Vanek, et Lebois, et Perrier, et Sobiezen, et Bertaux, et Coger, et Sauvigny, et Creich, et Corneli, et Quatremère d'Yonval, et Marie, et Courson, et Didier, et Vachard..., qui encore? Bonnement, Ginest, Colong, Latapie, Andriel, Leriche, Mouquet, Parent aîné, Giraud, Séjas, Barbier, Lejolliot, Lebas, Lecouturier..., cent autres dont il ne reste rien, pas même le nom, et qui ont expié, par la mort, la déportation ou l'exil, le crime d'avoir voulu vivre libres!

Appuyé sur une pareille base, le parti patriote prenait tous les jours, dans les Conseils, une influence croissante. Mais il avait, sur le parti

politique, cette infériorité, qui fut toujours son honneur, mais aussi la cause de ses défaillances, qu'il n'obéissait pas comme celui-ci, à un mot d'ordre unique et qu'il procédait toujours franchement, noblement, au grand jour, par la voie droite.

La minorité « politique, » elle, ne se piquait pas de tant de vertu : fidèle à la consigne de ses deux chefs, Lemercier aux Anciens, Boulay (de la Meurthe) aux Cinq-Cents, qui tous deux allaient la prendre chez Sieyès, elle avançait tortueusement, mais sûrement, par ses travaux souterrains ; elle marchait lentement, mais avec ensemble ; elle savait à quels jours il fallait être à son poste, sur quel bastion isolé et peu important en apparence il fallait porter toutes ses forces ; sa tactique était d'empêcher les motions républicaines de se produire, plus encore que de les empêcher de réussir. Cantonnée dans le pouvoir exécutif, comme elle l'était par l'activité de Sieyès, la complicité de Roger-Ducos et l'indifférence de Barras ; dans le ministère où elle avait Talleyrand, le maître fourbe, et Cambacérès, l'homme équivoque et insaisissable ; dans l'administration municipale et dans les administrations secondaires (celle des postes, par exemple), par les créatures nombreuses que Sieyès s'y était ménagées ; en possession enfin des plus grandes fortunes du pays : son opposition aux progrès du parti patriote ne laissait pas d'être redoutable.

Dans les derniers mois de l'an VII, elle avait remporté des avantages marqués.

C'est ainsi, par exemple, qu'elle avait obtenu la destitution du ministre de la police, Bourguignon, suspect pour ses attaches avec le parti républicain. Sieyès manœuvra pour lui substituer Fouché. Dans ce but il sut faire mettre ce nom en avant par Barras, qui considérait Fouché comme son instrument dévoué : puis il appuya cette motion avec Roger-Ducos, et Fouché fut nommé en dépit de l'opposition formelle de Gohier et de Moulins.

Fort de cette nouvelle recrue, d'autant plus utile que Fouché connaissait à fond les hommes et les choses du parti patriote, pour l'avoir déserté, les « politiques » songèrent à se débarrasser du club du Manége.

Il ne fallait pas penser à obtenir du Conseil des Cinq-Cents une loi restrictive du droit de réunion. On prit un biais qui devait avoir pour effet au moins de l'entraver provisoirement.

La salle du Manége, où avaient lieu les séances des Amis de la Liberté et de l'Egalité, faisait partie du Palais-National (Tuileries), affecté alors au Conseil des Anciens. Or la Constitution donnait à chacun des deux Conseils la police de son enceinte. Une simple décision de la commission des inspecteurs des Anciens suffisait donc pour faire fermer le Manége aux patriotes : cette commission étant naturellement composée de la fine fleur des « politiques, » rien ne fut plus aisé que de lui faire prendre la mesure désirée.

Un fait pourra donner une idée de la ferme ré-

solution prise par les patriotes de ne procéder que par les voies légales et de respecter la Constitution : un simple planton mis à la porte de la salle du Manége, inopinément et sans avis préalable, suffit pour empêcher la réunion.

Au surplus, ce n'était là qu'une question de local : les patriotes en eurent bientôt trouvé un autre, rue du Bac, et continuèrent à se réunir.

Mais surexcités par la guerre de taquineries qu'on leur faisait, ils ne tardèrent pas à prêter le flanc à leurs ennemis en votant des « résolutions, » à la fin de leurs séances. Sieyès saisit aussitôt ce prétexte, prétendit qu'ils se constituaient, contrairement à la loi, en « assemblée délibérante, » et malgré l'opposition impuissante de Gohier et de Moulins, fit administrativement fermer le club de la rue du Bac.

Repoussés de ces positions, les patriotes se rejetèrent alors sur la presse. Tous les journaux républicains attaquèrent avec ensemble cette fraction factieuse du Directoire qui se mettait en guerre ouverte avec la majorité des véritables dépositaires du pouvoir législatif, les membres du Conseil des Cinq-Cents.

Pour se débarrasser de ces attaques, Sieyès songea à sévir contre les journaux : mais la loi ne lui en donnait pas les moyens et ne présentait point de dispositions spéciales à la presse.

Le chef des « politiques » ne savait à quel moyen s'arrêter, quand Fouché lui suggéra l'idée de se

servir de l'article 145 de la Constitution, qui donnait au Directoire le droit de lancer des mandats d'arrêt contre les « auteurs de complots. » Le ministre de la police se chargea en même temps de faire accepter la mesure à Barras, que la presse royaliste n'épargnait guère : il fut convenu qu'on frapperait à la fois « les deux factions ; » le 17 fructidor, Fouché « découvrit » un complot, et lança des mandats d'arrêt contre les auteurs et imprimeurs des feuilles patriotes le *Journal des Hommes libres*, *le Démocrate*, le *Journal des défenseurs de la Patrie*, et des feuilles royalistes *la Parisienne*, *la Quotidienne*, le *Courrier de Paris*, *le Nécessaire* et *le Grondeur*.

En présence du déchaînement auquel cette mesure donna lieu dans le Conseil des Cinq-Cents, et spécialement du discours véhément de Briot, qui la qualifia « un acte de tyrannie indécente, propre à replacer la représentation nationale sous le joug d'un nouvel asservissement », Sieyès et Fouché n'osèrent pas achever leur œuvre et retenir les journalistes qu'ils avaient arrêtés : ils se contentèrent de traîner les choses en longueur en obtenant le renvoi de l'affaire à une commission, et remirent en liberté les « prévenus de complot. » Tous les journaux frappés reparurent sous d'autres titres.

Mais cette tentative de coup d'État n'en porta pas moins au comble l'exaspération des patriotes, et certes leur indignation était légitime.

Ils s'agitèrent, tinrent tous les soirs des réunions privées.

Les « politiques », avec la tactique éternelle des hommes de réaction, mirent ces agitations à profit. Dans un pays aussi violemment secoué que l'a été la France par ses révolutions, il est toujours aisé, l'histoire l'a prouvé trop souvent, de porter au paroxysme les folles terreurs des classes privilégiées. Des bruits d'insurrection imminente, de coups de force en préparation, furent perfidement semés. C'est un grain qui chez nous germe rapidement.

Le parti patriote donna lui-même un aliment à ces rumeurs en improvisant trop vite une proposition de « déclarer la patrie en danger, » présentée par Jourdan aux Cinq-Cents pour réagir contre les progrès alarmants du royalisme. Le moyen dépassait évidemment le but, étant donnée la situation intérieure et extérieure de la République; aussi la majorité républicaine se divisa-t-elle sur ce point, et le Conseil vota d'abord l'ajournement au lendemain, puis le rejet de la proposition. Elle n'avait rallié que cent deux voix.

Adoptée, elle aurait incontestablement produit des résultats utiles au parti patriote. Echouant, elle n'eut d'autre effet que de fournir aux « politiques » une occasion nouvelle de crier à l'insurrection menaçante, et un prétexte pour enlever à Bernadotte le portefeuille de la guerre. Ils répandirent dans Paris tous les détails du « mouvement » qui se préparait, disaient-ils : Bernadotte en était l'âme et le chef; sa présence au ministère était un péril public.

La tactique mise en œuvre pour le renverser est

curieuse à rappeler et peut servir à donner la mesure de la moralité des « politiques. »

Le Directoire exécutif avait une audience publique par décade : chaque membre du gouvernement tenait à son tour cette audience, à laquelle étaient admis tous les citoyens qui avaient des réclamations à formuler.

Le 28 fructidor, c'était le tour de Gohier.

Sieyès, à ce moment président du Directoire, saisit le moment où Gohier donnait audience et où le directeur Moulins était absent pour raison de santé, et il manda le ministre de la guerre.

Après une conversation de quelques minutes sur des mouvements militaires en projet et sur la formation d'une armée du Nord à Maëstrich, Sieyès félicita Bernadotte de son infatigable activité, puis il ajouta : « Le Directoire n'oubliera pas, citoyen ministre, que vous avez toujours témoigné le désir d'aller, en sortant du ministère, commander une de ces armées que vous avez enflammées du feu qui vous anime... »

Bernadotte répond qu'en effet, quand il aura tout organisé et rendu compte de sa gestion, il regardera un commandement en chef comme la plus honorable récompense de ses services. Puis il se retire.

Sans perdre de temps, Sieyès va dire à Barras que Bernadotte vient de lui offrir sa démission et prend un arrêté qui commence par ces mots :

« La démission donnée par le citoyen général Bernadotte de ses fonctions de ministre de la guerre est acceptée... »

Un pareil procédé paraîtrait incroyable s'il n'était attesté par Gohier, dans ses mémoires, et si la réponse même de Bernadotte n'en portait pas témoignage :

« *Vous acceptez*, écrivit-il au Directoire, *la démission que je n'ai pas donnée...* »

La colère de Gohier, en apprenant ce tour de Scapin, fut extrême; mais il n'avait rien à opposer à la légalité de l'arrêté pris en conseil par la majorité directoriale, composée de Sieyès, président, Barras et Roger-Ducos.

Il dut se contenter de témoigner hautement à ses collègues ce qu'il pensait de leur action, puis, avec Moulins, il se rendit chez Bernadotte, protestant ainsi publiquement et officiellement contre sa destitution.

Sieyès n'en poursuivit pas moins sa voie. Il avait entrepris de renverser un à un tous les républicains qui occupaient des emplois importants. Après s'être défait de Bernadotte, il voulut se défaire de Lachevardière, l'un des orateurs les plus écoutés jadis aux Jacobins, l'ex-rédacteur de l'acte d'accusation de tous les rois, devenu président de l'administration centrale de la Seine, ou, comme on disait, du « département. »

Le destituer subitement, Sieyès ne l'osa pas d'abord. Il lui fit proposer l'ambassade de la Haye.

Lachevardière refusa. Sieyès lui offrit Saint-Domingue, avec les fonctions de commissaire général.

Lachevardière refusa encore. Sieyès prit alors un arrêté qui le révoquait purement et simplement, et

révoquait avec lui Lefebvre et Fournier, membres de l'administration centrale de la Seine.

En présence de cette mesure, les deux autres membres, Raisson et Leblanc, crurent devoir abandonner leurs fonctions, et adressèrent leur démission au Directoire. Des hommes à la dévotion de Sieyès, Lecouteulx, ex-membre non réélu du Conseil des Anciens, Sabatier, un financier médiocre, plus médiocre écrivain, Sauzay, ex-président du département, furent immédiatement nommés pour les remplacer, et s'adjoignirent, deux jours après, « le citoyen Davaux, ancien membre du département », et le « sieur Guénégaud, rentier. »

Un grand nombre de démissions furent aussi adressées au Directoire par des membres des conseils d'arrondissement de la Seine; la municipalité tout entière du IXe se démit de ses fonctions : Sieyès s'empressa de les remplacer par ses créatures.

Ce mouvement ne fut pas spécial aux administrations municipales. Un grand nombre de fonctionnaires supérieurs, Marchand, l'un des *régulateurs* du Manége, chef du bureau des remontes au département de la guerre, l'ex-conventionnel Choudieu, chef de division au même département, Roux-Fasillac et Francastel, tous deux ex-conventionnels et chefs de division au département de l'intérieur, d'autres encore se démirent de leurs fonctions et suivirent la retraite de Bernadotte et de Lachevardière.

Ces nombreuses démissions furent une faute, en ce qu'elles laissaient le pouvoir aux mains des ennemis

avérés de la République. Mais on ne peut assurément pas reprocher à ces hommes d'avoir manqué à leur devoir : tout au plus peut-on dire qu'il est des cas où il faut savoir préférer aux impulsions de sa dignité personnelle l'intérêt véritable des principes qu'on représente.

C'est ce que comprirent Gohier et Moulins : ils n'eurent garde de se démettre de leurs fonctions, comme tous les actes de Sieyès tendaient manifestement à les y pousser. La minorité qu'ils formaient dans le Directoire était impuissante, provisoirement, mais elle marchait d'accord avec la majorité des Cinq-Cents, qui lui enverrait certainement, au prochain renouvellement par cinquième du corps dictatorial, un collègue patriote. Il ne s'agissait donc que d'attendre avec patience : en dépit des succès partiels des « politiques », le triomphe définitif des républicains ne pouvait être qu'une question de temps.

Telle était, à la fin de l'an VII et au commencement de l'an VIII, la situation réciproque des partis.

Il n'y avait en somme, dans tout cela, rien que de normal et de régulier. Ces luttes sont les signes mêmes de la vie chez les peuples : loin de s'en effrayer, il faut les désirer, comme les indices nécessaires d'une féconde activité. Rien de grand ne se fait, en politique, qu'au sein des discussions libres, ardentes, violentes même. Malheur aux nations dont la tribune est muette et les gouvernants impassibles ! ce calme est l'immobilité de la mort.

Les « politiques » pouvaient bien affecter de présenter comme d'effroyables désordres ces luttes que leur misérable ambition alimentait seule; mais, quand on les regarde de près, on ne peut s'empêcher d'être frappé de ce fait, unique peut-être dans notre histoire, au moins à ce degré : leur caractère essentiellement constitutionnel et légal.

Après soixante-dix ans, elles sont restées debout, ces fières paroles de Gohier [1] :

« Croit-on qu'il nous fallut un 18 brumaire pour achever d'apaiser nos troubles, pour terminer une guerre intestine abandonnée de l'étranger, assez occupé lui-même à se défendre? Des Français pouvaient-ils continuer à se déchirer entre eux, quand les chefs de la coalition qui les avait armés étaient eux-mêmes prêts à mettre bas les armes? quand le besoin d'un armistice se faisait sentir dans le camp de l'archiduc Charles? quand de toutes parts, à Londres comme à Vienne, des cris pour une pacification générale se faisaient entendre! quand le peuple anglais s'indignait de solder des Russes pour se faire battre!...

« Buonaparte sentit si bien lui-même l'excellence de notre position, que, se prévalant avec empressement du triomphe de l'usurpation pour s'approprier l'œuvre du gouvernement qu'il venait de renverser, il osa s'exposer à recevoir la seule réponse que pouvait obtenir un usurpateur.

« Ce n'est donc point la République aux abois,

[1] *Mémoires* de Gohier. Tome I.

mais la République triomphante que la trahison lui a livrée!... Toutes les autorités rentrées dans la ligne constitutionnelle et y marchant d'un pas ferme, ce n'était point la France anarchiste, mais la France constitutionnellement républicaine qu'elle mit sous son sceptre de fer! Ce n'est point une constitution tombée en désuétude et dans le mépris que Bonaparte a renversée, mais une constitution en pleine activité, que la nation entière avait acceptée et qu'elle seule pouvait à son gré maintenir ou changer; une constitution que les hommes mêmes qui l'ont détruite regardaient comme la base fondamentale de notre liberté, et qu'ils n'ont pu effectivement détruire sans l'ensevelir avec elle! »

§ VII

Un symptôme plus grave était l'attitude que les armées s'étaient habituées à prendre vis-à-vis de la nation et de ses représentants.

Les goûts contractés dans la campagne d'Italie avaient rapidement donné leurs fruits.

Tout ce qui portait l'uniforme en était venu à se considérer comme formant une classe à part dans le pays, et ayant conquis, en versant son sang pour lui, le droit de tout dire et de tout faire. En donnant des titres et des majorats à sa féodalité militaire, l'Empire n'allait pas la créer: il allait la trouver toute formée, et seulement constater officiellement son existence.

Sur le territoire français, la morgue et l'insolence

de l'armée ne se manifestaient guère que par des déclamations habituelles contre les « avocats » et les « bavards, » par le mépris affiché de quiconque ne traînait pas un sabre et par les allures plus ridicules que malfaisantes des « braves militaires » qui réclamaient aux portes des théâtres, la place due aux « défenseurs de la patrie, » ou retroussaient leur moustache pour demander d'une voix tonnante.... une tasse de café.

Mais au delà des frontières les choses étaient plus graves. En Italie spécialement, nos soldats se comportaient, malgré la paix, comme il n'est même pas permis de se comporter en temps de guerre.

Ils maltraitaient les citoyens, exigeaient des logements qui ne leur étaient pas dus, dévastaient les villes, chassaient à travers les blés en herbe, s'appropriaient ce qui était à leur convenance, se permettaient des réquisitions en vivres, en transports et en hommes, extorquaient de l'argent aux administrations municipales, et puisaient dans les caisses publiques sans même prendre la peine d'alléguer d'autres prétextes que leurs *bons à payer*.

Les chefs de corps et commandants de place, notamment, se conduisaient en brigands et en pirates. L'un, dans le Milanais, faisait battre l'eau des fossés, pendant la nuit, pour n'être point réveillé par les grenouilles. Un autre, dans le Mantouan, affermait pour son compte personnel, la pêche du lac.

Ces honnêtes produits ne leur suffisaient point

encore. Ce n'était pas assez de mettre en coupe réglée les peuples qu'ils étaient venus « délivrer » : il fallait trouver à gagner sur les finances mêmes de la République française et sur la nourriture des soldats.

On sait quels énormes bénéfices réalisaient alors les compagnies de fournitures militaires. L'éloignement, le nombre des armées belligérantes, les difficultés de transport obligeaient l'Etat à passer avec les fournisseurs des traités à forfait, toujours effroyablement onéreux. Ces traités étant conclus par les états-majors, et sur place. Que faisaient les compagnies? Elles abandonnaient aux états-majors *quarante pour cent* sur toute somme soldée par l'Etat, et arrivaient ainsi à se faire payer cent francs, ce qui en valait dix. Une compagnie notamment, la société Baudin, arrivait par ce système à réaliser des profits immenses.

De plus, par l'effet des désertions et des libertés que prenaient les soldats, il n'y avait jamais dans les rangs la moitié des hommes portés sur les cadres : les états-majors n'avaient garde de tenir compte des absences et la République payait, pour des régiments réduits de moitié, ce qu'elle aurait payé pour l'effectif complet.

Ces mœurs soldatesques, qui pendant vingt ans pesèrent sur l'Europe, il ne faut pas commettre l'injustice d'en faire remonter la responsabilité au Directoire : c'est à Buonaparte qu'elle revient

tout entière, c'est lui qui les avait laissé prendre à ses soldats, et qui les toléra ou même les favorisa toujours. Quant au Directoire, il fit tout ce qui était en son pouvoir pour les réfréner : et c'est peut-être dans la rigueur même de sa répression qu'il faut voir la véritable cause de sa chute.

La Cisalpine était loin. Ce ne fut guère qu'en l'an VI que les plaintes des peuples foulés aux pieds devinrent unanimes et pressantes, et que les exactions ou les concussions devinrent patentes. A l'exception de Barras, qui trempait dans tous les crimes des compagnies, le Directoire entier en fut indigné. Laréveillère-Lépeaux surtout, s'éleva avec force contre ces habitudes sans nom, qui s'établissaient dans les armées françaises, et proposa des mesures sévères. On résolut d'en confier l'exécution à Trouvé.

Trouvé était un ex-rédacteur du *Moniteur* qui réunissait toutes les qualités nécessaires pour cette mission difficile : une fermeté virile, une grande habitude des affaires, cette habileté unie à la droiture qui constitue le véritable homme d'Etat, et un sentiment profond de l'honneur national.

Il se rendit à Milan.

Avant même son arrivée, la nouvelle des réformes qu'il apportait s'était répandue dans les états-majors. Ils en étaient venus à un tel degré d'insolence, qu'ils ne prirent pas même la peine de s'en inquiéter : dès le premier jour la lutte s'ouvrit entre la légation et le quartier général français. Les généraux, et spécialement Brune et Lahor, af-

fectèrent de traiter avec légèreté et même avec dédain le plénipotentiaire du Directoire. Ils refusèrent péremptoirement de faire droit à ses demandes, laissèrent sans réponse ses lettres officielles, désobéirent ouvertement et comme par bravade à ses arrêtés; enfin ils mirent le comble à ce scandale en se rendant en état d'ivresse à un bal offert par Trouvé à la municipalité de Milan, et en y affichant la plus odieuse indécence.

Sur cette dernière insulte, cependant, les états-majors comprirent la gravité de leur situation.

Brune et Lahor partirent en poste pour Paris, afin de prévenir les effets de la colère du Directoire, par l'intercession de Barras.

Mais le Directoire était averti: il refusa de recevoir les deux généraux et leur intima, à peine de destitution, l'ordre de regagner leur poste sur l'heure et d'appuyer les réformes arrêtées par Trouvé.

Il fallut bien s'y décider. Trouvé assembla le Directoire et les deux Conseils de la République cisalpine, proposa des changements organiques qui furent adoptés, et fit voter une loi pour régulariser l'assiette et la perception des impôts. Un nouveau Directoire fut institué.

Ces modifications accomplies, Trouvé comprit le premier qu'un changement de personne pourrait faciliter l'évolution à laquelle l'état-major français se prêtait de si mauvaise grâce et demanda à être remplacé.

Ce fut à Fouché que le Directoire confia sa succession. Mais à peine l'état-major français se vit-il délivré de la main ferme qui le contenait, que ses habitudes le reprirent.

Brune alla d'un coup aux extrêmes limites de l'insolence : il écrivit au Directoire cisalpin une lettre par laquelle il lui demandait simplement et sans détour la démission des trois membres nommés pendant l'administration de Trouvé, et dans la Constitution, tels changements qu'il lui plut d'indiquer.

Deux des directeurs cédèrent à cette incroyable intimidation et se démirent. Le troisième, Sopranzi, l'accueillit comme elle méritait, et déclara qu'on ne l'arracherait que par la force à ses fonctions.

Brune n'hésita pas : il envoya des soldats au palais du gouvernement, fit appréhender au corps le courageux magistrat et le fit jeter en prison.

La réponse du Directoire français ne se fit pas attendre : un arrêté foudroyant révoqua Brune, cassa toutes les mesures arbitraires qu'il venait de prendre et envoya Joubert commander à sa place l'armée d'occupation française.

Telles étaient, en temps de paix, les mœurs militaires créées par la campagne d'Italie.

Au surplus, ce n'est pas seulement dans la Cisalpine que l'on vit ces scandaleux spectacles.

A Rome, à Naples, les choses allaient de même.

A peine la commission civile chargée d'adminis-

trer la république romaine avait-elle accompli sa mission, que les généraux français s'étaient mis à l'œuvre : destituant les consuls qui n'étaient pas à leur dévotion, rompant les traités conclus pour l'entretien de l'armée ou pour le transport des objets d'art, allant enfin jusqu'à *annuler* des contrats de vente de biens nationaux.

Comme à Milan, le Directoire français, sur la proposition de Lareveillère-Lépeaux, dut centraliser les pouvoirs civils entre les mains de commissions absolument indépendantes de l'armée : c'est par là qu'il aurait dû commencer.

La même mesure fut appliquée à Naples.

Mais là elle frappait dans son orgueil un général victorieux, Championnet.

L'exemple de Brune ne l'arrêta pas : il crut que le Directoire n'oserait pas lui ôter son commandement, et il osa, lui, intimer aux commissaires français l'ordre de quitter Naples dans les vingt-quatre heures.

Il se trompait. Le Directoire le révoqua de ses fonctions et le livra à une commission militaire, — laquelle d'ailleurs s'empressa de l'acquitter.

Certes, ce faisant, le Directoire agissait selon la justice et on ne peut lui reprocher d'avoir manqué d'énergie : il en fallait pour destituer l'homme qui venait de s'illustrer par la plus belle campagne des temps modernes, — et cela à un moment où la France était tout entière livrée à ses instincts belliqueux.

Mais il est aisé de se rendre compte de l'effet produit par une telle mesure sur les états-majors.

Joubert, — Joubert lui-même, — crut que l'honneur militaire était en jeu. Il déclara qu'il ne voulait pas conserver son commandement dans les conditions nouvelles prescrites aux généraux par le Directoire, et donna sa démission. Il espérait sans doute, et ses conseillers espéraient avec lui, qu'on ne l'accepterait pas.

Le Directoire l'accepta.

Bernadotte fut nommé pour lui succéder. L'esprit de corps l'amena de même à refuser le commandement auquel on l'appelait.

Les Directeurs ne faiblirent pas et maintinrent leurs arrêtés. Mais la reprise des hostilités vint les rendre bientôt inutiles.

Ce n'était donc pas un antagonisme purement superficiel qui existait dès lors entre l'armée et le pouvoir civil. C'était un antagonisme profond, implacable, manifesté de part et d'autre par les actes les plus graves. Combien vivement le Directoire dut regretter alors d'avoir graduellement laissé avilir l'autorité de ses commissaires! Mais ce fut sans doute une fatalité inévitable. Pour résister à l'ivresse de la victoire, il fallait des hommes comme ceux du Comité de salut public. Ceux-là, la Révolution les avait envoyés à l'échafaud; elle devait porter la peine de sa faute.

Une circonstance importante à noter, au milieu

de ces divisions funestes, était l'attitude prise dès le premier moment par la famille Buonaparte.

A peine Lucien Buonaparte était-il entré (par une élection d'ailleurs inconstitutionnelle, car il n'avait pas vingt-cinq ans révolus) au Conseil des Cinq-Cents, qu'il s'était fait en toute occasion, l'avocat des états-majors contre le Directoire.

Chaque fois que le gouvernement français prenait une de ces décisions sévères, mille fois justifiées par les excès du militarisme, Lucien Buonaparte montait à la tribune, et avec la faconde violente et imagée qui lui était spéciale, il accusait le Directoire de méconnaître les services des défenseurs de la patrie, d'humilier l'armée, de détruire « l'œuvre » de son frère.

L'armée savait assez qu'elle devait à Buonaparte les infâmes prérogatives dont elle se targuait.

Mais si elle avait pu oublier cette dette honteuse, les déclamations d'un Buonaparte venaient périodiquement la lui rappeler, et l'habituer à associer ce nom à l'idée de sa prépondérance.

CHAPITRE II

LA CONSPIRATION

§ I

Depuis plusieurs semaines, on était sans nouvelles de l'armée d'Orient. Des bruits contradictoires, où la vérité se mêlait à des erreurs grossières, arrivaient de temps en temps, échos des feuilles anglaises. On savait que le siége d'Acre avait été levé. Qu'était devenue l'armée française? Etait-elle détruite, jusqu'au dernier homme, comme les journaux de la coalition se plaisaient à l'annoncer? Buonaparte et ses soldats s'étaient-ils enfoncés dans l'Asie, à la poursuite de conquêtes inconnues, comme l'imagination nationale se plaisait à le penser de préférence?

On ne savait rien. On n'avait, pour alimenter les craintes, les espérances, les saintes curiosités de quarante mille familles privées de leurs fils, — que des conjectures.

Tout à coup, le 12 vendémiaire, une nouvelle éclate dans Paris comme une bombe : l'annonce de la victoire d'Aboukir. C'est le signal d'un débordement d'allégresse qui se traduit par les déclamations

les plus étranges. « La victoire, quelque temps infidèle, s'écrie Gaudin au Conseil des Cinq-Cents, est donc revenue sous nos drapeaux! Buonaparte a su l'enchaîner pour jamais, et les autres généraux ont prouvé qu'ils étaient ses dignes émules!... » — « La victoire, dit de son côté Carret (du Rhin), a renouvelé son traité avec les armées de la République : cette fois elle sera fidèle... Champs d'Egypte! vous avez donc revu l'*homme immortel* qui vous a *porté la délivrance!...* »

A dater de ce jour, les nouvelles d'Egypte pleuvent pour ainsi dire. Aux rapports de Berthier succèdent les rapports de Buonaparte, les proclamations, les bulletins. Véridiques, comme toujours.

Le 13 vendémiaire, c'est une proclamation adressée à l'armée d'Egypte que publie le *Moniteur*. Un des modeles du genre. Il est véritablement sinistre de voir l'aspect que prenaient, à distance, les épouvantables désastres de la campagne de Syrie, et le honteux échec de Saint-Jean-d'Acre :

« *Soldats, vous avez traversé le désert qui sépare l'Afrique de l'Asie avec plus de rapidité qu'une armée arabe; l'armée qui était en marche pour envahir l'Égypte* (c'est-à-dire pour délivrer la Syrie) *est détruite; vous avez pris son général, son équipage de campagne, ses bagages, ses outres, ses chameaux* (?). *Vous vous êtes emparés de toutes les* PLACES FORTES *qui défendent les puits du désert* (absence complète de places fortes sur la carte). *Vous avez dispersé aux champs du Mont-Thabor cette* NUÉE *d'hommes accourus* DE TOUTES LES PARTIES DE L'ASIE (y compris

sans doute la Chine, l'Inde, la Tartarie, le Thibet, la Sibérie, etc.), *dans l'espoir de piller l'Égypte. Enfin, après avoir, avec une poignée d'hommes, nourri la guerre pendant trois mois dans le cœur de la Syrie, pris* 40 *pièces de campagne*, 50 *drapeaux, fait* 6,000 *prisonniers* (il n'y en avait guère que 2,000, mais en revanche on les avait assassinés), *rasé les fortifications de Gaza, Jaffa, Caïffa, Acre, nous allons rentrer en Égypte. Encore quelques jours, et vous aviez* L'ESPOIR *de prendre le pacha même au milieu de son palais* (des espérances *déçues* portées en compte, c'est plus grand que Molière!) MAIS DANS CETTE SAISON, LA PRISE DU CHATEAU D'ACRE NE VAUT PAS LA PERTE DE QUELQUES JOURS. (Dans la saison précédente, c'était différent, et l'on avait pu y perdre deux mois.) *Soldats, nous avons une carrière de fatigues et de dangers à courir...*, etc. »

Le 18 vendémiaire, paraît au *Moniteur* un rapport sur l'expédition de Syrie; le 19 vendémiaire, un second rapport sur le même sujet; le 20 vendémiaire, une relation de la bataille d'Aboukir.

Et tandis que l'attention publique, tout entière portée sur ces premiers renseignements, boit avec avidité les fables décevantes qu'un machiavélisme savant lui a préparées, et applaudit à la décision des Cinq-Cents qui, pour honorer le nom de Buonaparte, décernent à son frère Lucien la présidence du Conseil pour le mois suivant, une nouvelle plus inattendue, plus singulière, vient la secouer :

Buonaparte est de retour.

Le 21 vendémiaire, un messager d'Etat se présente aux deux Conseils, de la part du Directoire, pour annoncer ce fait étrange.

La forme de ce message mérite qu'on la relève; elle montre, mieux que tout, quelle surprise et quelle défiance ce retour inopiné inspirait au gouvernement.

« Le Directoire vous annonce avec plaisir, citoyens représentants, qu'il a reçu des nouvelles de l'armée d'Egypte. Le général Berthier, débarqué le 17 de ce mois à Fréjus, *avec le général en chef Buonaparte*, les généraux Lannes, Marmont, Murat et Andréossy, et les citoyens Monge et Berthollet, mande qu'ils ont laissé l'armée française dans la position la plus satisfaisante. »

La froideur et la réserve, qui percent à chaque ligne de ce message, n'étonnèrent personne dans les Conseils. Pas une voix ne s'éleva pour célébrer ce retour inopiné du « héros, » dont Chazal, Gaudin et Boulay, la veille encore, exaltaient la gloire.

Tout le monde sentait qu'il y avait sous cette nouvelle un mystère, peut-être un crime. Et tout le monde attendit.

Trois jours après, les journaux disaient :

« Le général Buonaparte est arrivé à Paris ce matin, à six heures, avec le général Berthier et les citoyens Berthollet et Monge. Les autres Français venant d'Égypte sont arrivés dans deux autres voitures dans le courant de la journée.

« En partant d'Egypte, il a laissé le commande-

ment au général Kléber, dont la prudence égale la valeur. Cette nouvelle conquête était *à l'abri de toute entreprise hostile;* le gouvernement était bien organisé, la tranquillité régnait partout, et l'inondation du Nil avait déjà commencé : *Il y avait cinquante ans qu'on ne l'avait vue aussi belle.* »

§ II

Buonaparte sentait si bien ce qu'il avait lieu de craindre de la part des directeurs, que, redoutant d'être arrêté avant son arrivée à Paris, il prit, en quittant Lyon, une autre route que celle de ses courriers. Ses frères et sa femme, partis pour aller à sa rencontre, furent trompés comme les autres. Il arriva ainsi furtivement le matin du 24 vendémiaire, dans la maison de la rue de la Victoire.

Il fallait payer d'audace :

Sa première démarche fut une visite au président du Directoire. Il se rendit chez Gohier, accompagné de Monge, ami de jeunesse du directeur.

« Que je suis aise, mon cher président, dit Monge à Gohier en l'embrassant, de trouver la République triomphante, à notre arrivée !

« — Je m'en réjouis également, dit Buonaparte, avec un embarras visible. Les nouvelles qui nous sont parvenues en Egypte étaient tellement alarmantes que je n'ai pas balancé à quitter mon armée pour venir partager vos périls... »

La visite fut courte. On fixa au lendemain la pré-

sentation officielle du général en chef de l'armée d'Egypte au Directoire.

La séance avait été indiquée pour neuf heures du matin. Prudhomme raconte que, dès huit heures, Buonaparte arriva seul au Luxembourg : les directeurs n'étaient pas encore réunis. Il entra dans la salle des gardes et n'y passa pas moins de trois quarts d'heure, causant avec les grenadiers, leur prenant la main, leur présentant du tabac et leur parlant des campagnes d'Italie[1]. Ces choses ont leur importance, dans les révolutions militaires.

A neuf heures, introduit dans la salle des séances du gouvernement, Buonaparte, après avoir fait un tableau pompeux de ses « victoires » en Égypte, de « l'excellent esprit » qui régnait dans l'armée française, de la « certitude » qu'il avait d'avoir « fondé en Orient un établissement durable, » chercha à justifier sa désertion par l'impression causée sur son esprit par les « dangers » de la République. Sans doute il s'était exagéré ces dangers ; mais il ne fallait attribuer cette sollicitude qu'à son ardent amour de la patrie. Il termina sa filandreuse harangue en posant théâtralement sa main sur le pommeau de son épée et en s'écriant : « Citoyens directeurs, *je jure qu'elle ne sera jamais tirée que pour la défense de la République et celle de son gouvernement!* »

Gohier lui répondit, au nom du gouvernement « Citoyen général, le Directoire exécutif a vu votre

[1] Prudhomme. *L'Europe tourmentée.....* Tome I.

retour inopiné avec le plaisir *mêlé de surprise* qu'il a dû causer à toute la France. Les ennemis de votre gloire, que nous regarderons toujours comme les nôtres, *pourraient seuls donner une interprétation contraire* aux motifs patriotiques qui vous ont déterminés à quitter momentanément vos drapeaux, et que vous nous avez si énergiquement exprimés... Vous veniez, *nous n'en pouvons douter*, pour partager nos périls, et vous trouvez la France victorieuse, et ce qui vous charme sans doute plus encore, votre présence ranime dans tous les cœurs français le sentiment de la liberté!... Elles sont aussi flatteuses que méritées, ces acclamations qui se sont fait entendre à votre arrivée et sur votre passage. C'est aux cris de *Vive la République !* que Buonaparte a été et devait être reçu!... Les triomphes que viennent de remporter nos anciens compagnons d'armes ont sauvé la république, mais laissent encore des lauriers à moissonner dans les champs qu'ont illustrés vos mémorables exploits. Le vainqueur de l'Italie ne se bornera pas à pleurer avec nous le jeune héros qu'il jugea lui-même digne de le remplacer[1]. Ce n'est que dans la perspective d'une paix honorable que le Directoire fait la guerre, qu'il ambitionne de nouveaux succès. Et il sait trop, citoyen général, ce qu'il doit à vos anciens services, aux sentiments républicains qui vous animent, pour ne pas s'empresser d'associer vos talents à l'accomplissement de ses généreux projets. »

[1] Joubert.

L'inévitable accolade fraternelle termina cette cérémonie.

Comme à son retour d'Italie, Buonaparte devint l'homme à la mode. Le sabre turc qu'il portait suspendu à un cordon de soie, et les mameluks qu'il avait amenés d'Egypte défrayaient spécialement les conversations parisiennes. Le *Journal de Poultier* disait un soir : « Buonaparte a adopté les cheveux courts, » et aussitôt le fer du coiffeur faisait tomber toutes les « cadenettes » et toutes les « oreilles de chien » de la jeunesse dorée.

Mais il y avait au milieu de cet enthousiasme ou de cet engouement un sentiment de malaise et de défiance qui ne s'était point manifesté en l'an VI. Une sorte d'instinct faisait comprendre à tout le monde qu'il y avait dans ce retour inopiné de Buonaparte quelque chose de louche et d'inexpliqué. Les bruits les plus divers circulaient sur son compte. Les uns se demandaient si l'armée d'Egypte n'avait pas été exterminée de fond en comble, pour que le général fût revenu presque seul, avec un petit nombre d'officiers. Les autres assuraient que Buonaparte avait conclu avec le Grand Seigneur un traité de paix qu'on voulait encore tenir secret : c'est seulement ainsi, disaient-ils, qu'on peut s'expliquer le retour du général en chef sans son armée.

Mais tous ces bruits, ne reposant sur aucune donnée positive, loin de nuire à Buonaparte, ne faisaient que de grandir dans les imaginations : ils ajoutaient à sa « gloire » je ne sais quoi de mystérieux

et d'étrange qui semblait le séparer par un nuage du reste des hommes. Il apparaissait à ces curiosités surexcitées comme une sorte de sphinx, obstiné gardien de quelque grand secret. On s'attendait à quelque chose de nouveau, de bizarre et de grand.

Quant à lui, il était indécis : manifestement déconcerté par l'état florissant des affaires de la République, il attendait les événements, commençant à craindre qu'ils ne fussent guère favorables à son ambition.

A tout hasard, il faisait à Gohier une cour assidue. Joséphine, sa femme, lui en avait ménagé le moyen en affichant une affection filiale pour madame Gohier : elle y trouvait d'ailleurs, pour elle-même, l'avantage moral qui résultait du patronage, un peu conquis de force, de cette honnête femme.

Toujours entêté dans son ambition d'entrer au Directoire, Buonaparte examinait quel membre il pourrait y remplacer; et c'est sur la place de Sieyès, qu'il avait tout d'abord jeté son dévolu. Il affectait en conséquence de le traiter avec une légèreté marquée, et de dire de lui tout le mal possible.

Gohier raconte dans ses mémoires, qu'un soir il recevait à dîner, avec Buonaparte, quelques membres de l'Institut : « Je crus ne pouvoir me dispenser d'engager Sieyès, qui en faisait partie. — Qu'avez-vous fait? me dit madame Buonaparte en l'apercevant dans mon salon. Sieyès est l'homme que Buonaparte déteste le plus, *c'est sa bête noire!* — En effet, Buonaparte ne dit pas un mot à Sieyès, il affecta même de

ne pas le regarder. Sieyès en se levant de table, sortit furieux. — Avez-vous remarqué, me dit-il, la conduite de ce petit insolent envers le membre d'une autorité qui aurait dû le faire fusiller? »

Buonaparte prit texte de cette rencontre pour s'ouvrir à Gohier de l'ambition qui le talonnait. Il vint le voir quelques jours après ce dîner. « J'ai été presque aussi étonné, lui dit-il, de rencontrer Sieyès dans votre salon que je le fus, en rentrant en France, de le trouver au Directoire. En refusant d'y entrer, lors de l'organisation, il s'était rendu justice. Quels motifs ont pu déterminer à le renommer une seconde fois? » Et comme Gohier, qui n'aimait pas Sieyès, développait ces motifs tout en confessant que la présence de Sieyès au gouvernement était chose fâcheuse : « A mon arrivée, reprit Buonaparte, une foule de bons citoyens m'ont assuré qu'à la retraite de Rewbell on a regretté que je ne fusse pas en France... mais si ce fut un malheur... il serait facile à réparer... »

Gohier de répondre : « Il est certain, général, que vous eussiez réuni tous les suffrages, *si un article précis de la Constitution n'avait mis obstacle à votre élection*[1]. »

— Et vous tiendriez vous-même rigoureusement, insinua Buonaparte, à cette disposition réglementaire qui pourrait priver la République d'hommes

[1] Art. 134 de la Constitution de l'an III. « Les membres du Directoire doivent être âgés de quarante ans au moins. »
Art. 135. « Ils ne peuvent être pris que parmi les citoyens qui ont été membres du Corps législatif ou ministres. »

aussi capables de la gouverner que de la défendre?

— Rien, à mes yeux ne pourrait excuser l'atteinte qui y serait portée....

Buonaparte se mordit les lèvres.

Ses tentatives auprès de Moulins ne furent pas plus heureuses. Après avoir causé vaguement, dans une première entrevue, de la « triste position dans laquelle l'élection de Sieyès mettait le Directoire, » il devint plus explicite dans une seconde conversation : « Il faut absolument vous défaire de *ce prêtre*, dit-il à Moulins ; il est temps que ceux qui ont défendu la République prouvent qu'ils sont aussi en état de la gouverner. Je vais vous parler le langage que vous êtes fait pour entendre... Je vous avouerai, *avec la franchise d'un soldat*, que je ne serais pas fâché de concourir, avec la saine partie du Directoire et les républicains des deux Conseils, à *consolider l'édifice* que nous avons soutenu par nos armes, et que l'*anarchie sacerdotale* n'est propre qu'à ébranler. »

Moulins, comme Gohier, répondit qu'il serait assurément heureux de voir à la place de Sieyès un des plus glorieux défenseurs de la République, mais qu'il croyait qu'aucun danger n'était comparable à la violation du pacte social, et que son devoir était avant tout de le faire respecter. On en resta là.

§ III

Au surplus, l'ambition de Buonaparte n'était un mystère pour personne : elle ouvrait un trop vaste champ aux espérances des partis vaincus et partant mécontents, pour ne pas grouper rapidement autour d'elle tous les appétits sans aliment. Une cohue étrange se pressa bientôt dans le salon de la rue de la Victoire, mélange des éléments les plus disparates et les plus étonnés de se trouver réunis, résidu de toutes les opinions, de tous les partis.

On voyait là Talleyrand et son compère Rœderer, de qui Mallet du Pan a dit : « Il *serpentait* toujours avec succès au travers des orages et des partis. » Regnauld (de Saint-Jean d'Angely), ex-rédacteur de l'*Ami des patriotes* (l'un des journaux stipendiés par Marie-Antoinette), devenu depuis la campagne d'Italie le journaliste de Buonaparte. Cambacérès, qui se taisait toujours. Réal, qui a été l'ami de Danton et de Camille Desmoulins, qui a été le défenseur de Babeuf, et qui maintenant, commissaire du Directoire près l'administration centrale de la Seine, complote la chute du Directoire [1]. Arnault, beau-frère de Regnault (de Saint-Jean d'Angely), ci-devant « secrétaire du cabinet de *Madame* » et ci-devant émigré. Andrieux, lettré sceptique et parasite,

[1] Réal était pour Buonaparte un complice des plus importants. Ses fonctions répondaient à peu près à ce que seraient celles du préfet de police, à Paris, si ses attributions se réduisaient à la *police municipale*.

Merlin, fils de l'ancien membre du Directoire. Le richissime munitionnaire Collot, amené par Joseph Buonaparte, qui a trempé, lui aussi, dans les fournitures. Puis, avec Lucien, les députés Boulay (de la Meurthe), Gaudin, Chazal, Cabanis et Chénier. Avec Lemercier, les membres des Anciens Regnier, Cornudet, Fargues, Daunou. De temps en temps, et comme en passant, Fouché, qui a dans tous les camps ses entrées et sa porte de sortie. D'autres encore, pâles satellites de ces planètes de la réaction : Gaudin, Chollet, Thibault, Bara, Rousseau, Courtois, Cornet, Cretet, Laussat, Vernier.

Mais ce qui dominait, c'était l'élément militaire, tous ces officiers, tous ces généraux dont Buonaparte avait fait la fortune et qui attendaient de lui en proportion de ce qu'il leur avait déjà valu : Lannes, Murat, Berthier, qu'il avait ramenés avec lui d'Égypte ; Macdonald, Beurnonville, Marbot, Lefebvre qui commandait la division de Paris ; Leclerc, le mari de cette Paolina Buonaparte, jadis promise à Fréron, puis à Junot ; Bessières, Duroc, Caffarelli, frère de celui qui était mort en Syrie ; l'amiral Bruix et l'amiral Ganteaume. Par ces généraux, autour de chacun desquels gravitaient les essaims secondaires des colonels, des aides de camp, des officiers subalternes, Buonaparte était sûr de l'armée : des régiments entiers avaient servi sous lui en Italie (comme le 8e et le 9e de dragons), ou même avaient été organisés par lui, comme le 21e de chasseurs et l'ancienne légion de police.

Justement inquiets des projets indiqués par tous ces mouvements et ces conciliabules, les Directeurs, après avoir, à diverses reprises et séparément, invité Buonaparte à leur demander le commandement d'une armée, se décidèrent à lui en faire l'injonction officielle.

Appelé au Directoire, il ne fut pas plutôt introduit dans la salle des séances, qu'avant même de savoir ce qu'on voulait de lui, il prit la parole avec cette violence qu'il savait si bien jouer : « On a avancé ici, s'écria-t-il, que *j'avais assez bien fait mes affaires en Italie, pour n'avoir pas besoin d'y retourner*.... C'est un propos indigne! Au reste, s'il était vrai que j'eusse fait de si bonnes affaires en Italie, ce ne serait pas, du moins, ajouta-t-il en fixant ses yeux sur Barras, aux dépens de la République! » Cette sortie, fondée sur une médisance échappée à Barras, et qu'on lui avait rapportée, avait surtout pour but de se poser, dès le début d'une entrevue difficile, en victime de la haine et de la jalousie.

Gohier releva habilement, et non sans rudesse, les paroles où Buonaparte affirmait si étrangement le droit de pillage : « J'ignore, lui dit-il, qui a pu vous rapporter le propos qui vous blesse. Personne ici n'incrimine votre conduite en Italie ; mais je dois vous faire observer que, commandant au nom de la République et pour la République, vous ne pouviez conquérir qu'en son nom et pour elle; que les effets précieux renfermés dans les caissons du général en chef ne lui appartiennent pas plus que la poule dans

le sac du malheureux soldat qu'il fait fusiller. Si vous aviez réellement fait fortune en Italie, ce ne pourrait être qu'aux dépens de la République. »

— « Ma prétendue fortune est une fable ![1]... » reprit Buonaparte.

Le président du Directoire coupa court à cette altercation et informa le général du désir que l'on avait de le voir à la tête d'une armée. On lui laissait d'ailleurs le choix de celle qui lui conviendrait le mieux.

Buonaparte se retrancha aussitôt sur sa santé délabrée, disait-il, par les fatigues de sa dernière campagne, prétendit qu'il avait besoin de quelques semaines de repos, s'excusa de ne pas accéder à la flatteuse demande du Directoire et se retira.

C'était avouer assez ouvertement ses projets. Mais pour lui-même la démarche des Directeurs était un avertissement de ne plus en retarder l'exécution.

Depuis l'échec de ses tentatives auprès de Gohier et de Moulins, ses conseillers habituels, Talleyrand, Réal, Lucien Buonaparte, le pressaient de s'associer à Sieyès, puisque les jacobins repoussaient ses ouvertures : ils lui remontraient que Sieyès avait un parti tout formé, qu'il était le véritable chef de l'opposition contre-révolutionnaire ; que, dans l'impossibilité de trouver un prétexte à coup d'État dans la situation extérieure de la République, il

[1] On a évalué à 20 millions la fortune que Buonaparte avait rapportée d'Italie. Bourrienne croyait cette évaluation exagérée et pensait que le chiffre véritable était de 3 ou 4 millions.

fallait le chercher dans la situation intérieure, toujours représentée par Sieyès comme effrayante.

« Sieyès ne cesse de crier contre les jacobins, lui disait-on. Avec lui il vous sera facile de vous prévaloir des projets qu'il leur suppose. Un grand nombre de Français, déjà terrifiés par ses déclamations, vous regarderont comme leur libérateur... » Il n'en fallait pas tant pour convaincre Buonaparte. Changeant subitement de ton avec l'homme qu'il avait, à son arrivée, pris à tâche de rabaisser, il commença à faire de lui un éloge pompeux, disant qu'il s'était étrangement abusé sur son compte, que c'était le seul politique du Directoire, etc.

D'autre part, Talleyrand agissait sur Sieyès et lui tenait sur Buonaparte et la nécessité de s'allier à lui des raisonnements analogues. La conversion ne fut pas difficile : ils comprirent tous deux qu'ils ne pouvaient rien l'un sans l'autre.

L'alliance fut précipitée par une circonstance particulière. Fouché, qui jouait entre Barras et Buonaparte le double jeu d'un homme qui veut rester en place quelle que soit la tournure des événements, avait trouvé que le meilleur moyen d'en être sûr était de rapprocher les deux rivaux et de confondre leurs intérêts. Il catéchisa séparément l'un et l'autre, et crut leur avoir inspiré le désir de s'accorder, alors qu'ils avaient seulement celui de se tromper réciproquement.

Un dîner fut donné par Barras à Buonaparte : au sortir de table, le Directeur, accoudé à la cheminée, fit négligemment tomber la conversation sur

la situation de la République; il déclara « que la Constitution de l'an III était devenue insoutenable, qu'une dictature était nécessaire, qu'il était, pour sa part, tout disposé à en favoriser l'établissement; » et comme Buonaparte, vivement alléché par cette entrée en matière, attendait une proposition plus directe, Barras prononça le nom du général Hédouville comme celui de l'homme qui conviendrait à la situation. Le général Hédouville, obscur et médiocre, et pour le moment occupé dans la Vendée, ne pouvait être que ce qu'on appelle dans l'argot des affaires véreuses, seule langue digne d'une pareille négociation, un « homme de paille. »

Buonaparte, déconcerté et furieux, jette sur Barras un regard haineux et sort sans lui répondre.

Sa résolution est prise. De l'appartement de Barras, il passe chez Sieyès et vient lui déclarer qu'il est prêt à marcher avec lui. C'était le 8 brumaire. De ce jour les mesures furent concertées en commun.

Lemercier et Lucien Buonaparte travaillaient activement les deux Conseils qu'ils présidaient : avec le secours de Sieyès leur œuvre devint plus facile. Ils se furent bientôt assuré la complicité de tous ces hommes faibles et flottants qui, dans les assemblées, forment le fonds éternel.

§ IV

Il fallait se hâter. Les journaux anglais commençaient à répandre sur la véritable situation de l'armée d'Egypte des renseignements qui pouvaient être dangereux pour Buonaparte, surtout dans les circonstances au milieu desquelles il s'était placé. D'un jour à l'autre, une lettre de Kléber pouvait confirmer ce qu'on commençait à se dire à l'oreille. Le *Moniteur* même s'était fait l'écho de ces bruits : « Si ce retour soudain de Buonaparte, avait-il dit le 13 brumaire, n'avait pas été occasionné par quelque événement d'importance majeure, ou si, ne consultant que son salut personnel, il avait abandonné sa brave armée à son propre sort, *le soldat et le héros ne serait plus qu'un aventurier et un misérable;* » supposition qu'on ne peut admettre sans absurdité, — ajoutait-il par politesse.

Le 14 brumaire, Fouché faisait dire à Buonaparte de ne pas perdre de temps, sans quoi il était perdu.

Il fut convenu que les dernières dispositions seraient concertées entre Buonaparte et Sieyès, dans la soirée du 15 brumaire.

Ce jour-là, un banquet par souscription était offert par des membres des deux Conseils à Buonaparte et à Moreau. L'idée de ce banquet appartenait à Lucien Buonaparte, qui avait voulu le faire voter par les Cinq-Cents ; mais il avait rencontré une opposition qui était l'indice des méfiances universelles, et n'a-

vait pas osé faire venir la proposition en séance générale ; il avait donc pris le biais d'associer Moreau à l'honneur qu'il voulait faire décerner à son frère et d'ouvrir des listes de souscription au lieu de demander un vote aux Conseils.

Le banquet eut lieu dans le Temple de la Victoire (ci-devant église Saint-Sulpice). Les convives étaient au nombre de quatre cents environ, parmi lesquels quelques représentants patriotes seulement.

Le président des Anciens était au bout de la table ; au milieu à droite le président du Directoire ; à gauche, le général Moreau ; ensuite le président des Cinq-Cents ; puis le général Buonaparte.

Par un goût assez bizarre, surtout en ce lieu, on avait élevé autour des tables des espèces de bosquets formés de branches d'arbres, dont les berceaux s'arrondissaient sur la tête des convives.

Mais aux fronts soucieux, la verdure ne donne pas la sérénité. Tous les contemporains ont porté témoignage de l'aspect sinistre de ce banquet. Les visages étaient contractés, les yeux fixes : à peine échangeait-on quelques mots. Tous les convives n'étaient pas dans le complot, à beaucoup près ; mais tous pressentaient vaguement un péril public et se défiaient du lendemain.

La musique grave et triste des orgues de l'église, touchées tour à tour par Séjan et par Couperin, s'associait à ces lugubres réflexions et semblait pleurer les funérailles de la liberté.

Buonaparte, pâle et silencieux, ne mangea qu'un petit pain et ne but qu'un flacon de vin apportés par

Berthier, dans sa poche. Il craignait d'être empoisonné.

Les toasts une fois portés, il se leva, fit le tour des tables, échangeant quelques mots avec les députés qu'il connaissait.

Dans cette tournée, il passa, raconte un témoin oculaire, tout auprès d'un groupe formé par dix ou douze Jacobins... « Il s'abstint, je le remarquai, de jeter les yeux sur eux, et comme il s'éloignait, j'entendis Groscassand-Dorimond qui disait: « *Voyez-vous ce coquin-là, avec son panache? C'est à nous d'empêcher que ce panache ne fasse le tour de sa tête!...*[1] »

Il ne croyait pas dire si vrai, ni pour si tôt.

S'échappant par une porte latérale, Buonaparte se rendit de Saint-Sulpice au Luxembourg, chez Sieyès. Les deux complices passèrent en revue les ressources dont ils disposaient.

Par l'influence personnelle de Sieyès, ils étaient sûrs de la docilité de la majorité des Anciens et de l'administration centrale du département de la Seine. Par les menées de Lucien Buonaparte, de Cabanis et de Boulay (de la Meurthe), ils pouvaient faire fond sur une fraction de cinquante ou soixante membres des Cinq-Cents. Par Réal et Fouché, ils pouvaient sinon séduire, du moins neutraliser les douze municipalités de Paris, en s'assurant des commissaires du Directoire qui siégeaient auprès d'elles;

[1] Combes-Dounous.

enfin Buonaparte était sûr du concours de la plupart des généraux présents à Paris, et il avait dans tous les régiments de la division des hommes fanatiquement dévoués à sa personne et prêts à obéir à son premier signe.

Quant au prétexte des mesures par lesquelles devait s'établir le pouvoir dictatorial, il était tout trouvé et depuis longtemps soigneusement cultivé par Sieyès : c'était le fameux *spectre rouge*, qui ne devait pas servir alors pour la dernière fois.

On supposerait un projet d'attentat contre la représentation nationale par les Jacobins. De ce prétexte naîtrait l'occasion.

L'article 102 de la Constitution attribuait au Conseil des Anciens le pouvoir de décréter la translation du Corps législatif hors de Paris, toute délibération cessant immédiatement après le vote du décret. Par la commission des Inspecteurs, tout entière à la discrétion de Sieyès, on arriverait aisément à surprendre au Conseil, inopinément convoqué sous couleur de périls pressants, un décret de translation à Saint-Cloud. En même temps, on ferait nommer Buonaparte au commandement des troupes chargées « d'assurer la sécurité » du Corps législatif.

Le Corps législatif une fois séquestré à Saint-Cloud et mis hors d'état de recevoir tout appui du dehors, Sieyès et Roger-Ducos donnaient leur démission de directeurs ; de gré ou de force on obtenait celle de Barras, de Gohier ou de Moulins.

Puis, le gouvernement désorganisé par cette dé-

mission de trois membres sur cinq, on venait dire aux Cinq-Cents : il n'y a plus de Directoire ! La Constitution de l'an III est impuissante ! La patrie est en danger ! Il faut former un gouvernement provisoire, aux mains de trois consuls !

Ces trois consuls seraient Buonaparte, Sieyès et Roger-Ducos.

Il fut arrêté que le décret de translation serait provoqué pour le 18. On était au 15 au soir, il n'y avait pas de temps à perdre.

§ V

Le 16 au matin, entre dix et onze heures, Lucien Buonaparte, Boulay (de la Meurthe), Regnier, Courtois, Cabanis, Villetard, Baraillon, Cornet, Fargues, Chazal, Bouteville, Vimar, Fregeville, Goupil-Preseln, Herwyn, Cornudet, Rousseau, Le Harry et Delecloy se réunirent chez Lemercier, président des Anciens, au ci-devant hôtel de Breteuil. Ils reçurent la mission de voir chacun le cercle de députés sur lesquels ils avaient quelque action, afin de les préparer au décret de translation.

En conséquence, pendant toute la journée du 16 et celle du 17, ils se répandirent en cris de désespoir sur les rapports qui leur arrivaient, prétendaient-ils, des projets des « anarchistes jacobins. » Un complot se préparait pour attaquer la représentation nationale ; on savait les menées, les préparatifs, les conciliabules secrets des conjurés ; il se faisait

des distributions d'argent et de cartouches; ces « dignes successeurs des Robespierre et des Babeuf, » voulaient former une Convention nouvelle, mettre à mort Sieyès et Roger-Ducos, guillotiner un grand nombre de membres des deux Conseils; nommer Garreau commandant de Paris, Jourdan commandant de la moitié des faubourgs et Santerre de l'autre moitié. Tout cela était arrêté, convenu, décidé! les mots d'ordre et de ralliement étaient donnés! le temps pressait! demain peut-être il serait trop tard pour sauver la représentation nationale! il fallait aviser, et aviser sans retard, pour la mettre à l'abri des fureurs anarchistes!

La multiplicité des plaintes, leur précision, les détails qu'elles donnaient, étaient faites pour agir puissamment sur des esprits faibles et timorés. Quelques députés crurent leur sécurité réellement menacée; un plus grand nombre comprit qu'ils ne risquaient rien à avoir l'air de le croire.

Le terrain ainsi préparé, la commission des Inspecteurs des Anciens disposa tout pour le premier acte du drame.

On ne pouvait guère se flatter d'obtenir le décret de translation en séance ordinaire. La publicité de la discussion, et, à défaut de publicité, la présence des représentants qui ne trempaient pas dans le complot, suffirait à faire évanouir la fable ridicule sur laquelle le décret devait être basé.

En conséquence, on s'occupa des préparatifs d'une séance extraordinaire et imprévue, pour laquelle on

aurait soin de ne pas convoquer les députés embarrassants.

Les cinq Inspecteurs des Anciens, Cornet, Courtois, Beaupré, Baraillon et Fabre, se réunirent le soir du 17 brumaire au Palais-National (Tuileries), et, les volets de la salle où ils accomplissaient leur besogne soigneusement fermés, ils préparèrent des lettres de convocation pour environ cent cinquante membres du Conseil des Anciens. « On se garda bien, dit avec une étonnante naïveté un apologiste du 18 brumaire[1], d'en envoyer aux législateurs connus par leurs principes démagogiques et dont les *déclamations*, dans un moment aussi urgent, eussent pu entraver des délibérations si importantes... » Le même auteur dit encore : « *Pour éviter la publicité*, on se servit de lettres de convocation depuis longtemps déposées à la commission et qu'on remplit des noms des *représentants qu'on voulait avoir à la séance.* »

Les lettres remplies, Cornet, Beaupré, Baraillon et Fabre se retirèrent vers minuit, et laissèrent à Courtois, qui resta seul enfermé dans la salle, le soin de faire la division des lettres de convocation, par quartiers.

Le 18, à cinq heures du matin, ils rejoignirent leur complice, et aussitôt une vingtaine de sous-officiers de la garde du Corps législatif furent envoyés dans toutes les directions pour remettre les lettres à leur adresse. En même temps, le commandant de

[1] Lombard (de Langres).

la garde, Blanchard, fut mandé, et reçut l'ordre de doubler tous les postes pour une séance extraordinaire du Conseil des Anciens, qui allait avoir lieu à sept heures.

§ VI

Pendant que les inspecteurs du Conseil des Anciens préparaient ainsi les éléments de la fraude politique sur laquelle devait reposer tout le système du coup d'État, Buonaparte entrait sans pudeur dans le rôle qu'il avait pris.

Pour ôter à Gohier tout soupçon de ce qui se tramait, il s'invitait à dîner chez lui, pour le 18 brumaire. En même temps, conservant un vague espoir de le faire amener, par les séductions de Joséphine, pour laquelle l'honnête et digne républicain avait une sorte de faiblesse, à donner sa démission, il lui faisait adresser, le 17 à minuit, et apporter par Eugène Beauharnais, le billet suivant :

« *Au citoyen Gohier, président du Directoire exécutif de la République française.*

Ce 17 brumaire an 8.

« Venez, mon cher Gohier, et votre femme, déjeuner avec moi demain, à huit heures du matin. N'y manquez pas. *J'ai à causer avec vous sur des choses très-intéressantes.* Adieu, mon cher Gohier, comptez toujours sur ma sincère amitié.

« LAPAGERIE-BONAPARTE. »

De Moulins on ne s'inquiétait pas ; on le savait inébranlablement attaché à Gohier, dont il suivrait fidèlement la conduite.

Quant à Barras, que Fouché voulait toujours ménager, il aurait été impossible de lui cacher complétement ce qui se préparait : Buonaparte avait donc pris le parti de lui faire des demi-confidences; il n'avait pas été difficile de le faire entrer dans la conspiration en lui assurant qu'il s'agissait seulement de faire dans le Directoire une place à Buonaparte et que sa situation personnelle ne serait pas changée ; on lui avait pourtant dissimulé l'échéance de la tentative qui se méditait. Mais par sa police personnelle il avait la certitude qu'elle était proche, et il n'était pas sans inquiétudes.

Le 17, au matin, il avait vu Buonaparte qui ne lui avait rien dit de décisif, mais qui lui avait promis de venir lui faire part, dans la nuit suivante, des dispositions définitives. Au lieu d'y aller lui-même, Buonaparte envoya Bourrienne. « Prenez ma voiture, dit-il à son secrétaire, présentez-vous chez Barras et nommez-moi : vous entrerez tout de suite. Vous lui direz qu'une grande douleur de tête m'a forcé de me mettre au lit, mais que je le verrai demain matin sans faute; qu'il peut être tranquille; que tout s'arrangera. Échappez tant que vous pourrez à ses questions ; ne restez pas longtemps et montez chez moi à votre retour. »

« J'arrivai chez Barras, dit Bourrienne, à onze heures du soir. La plus grande solitude et le plus profond silence régnaient dans les appartements qui

précédaient son cabinet. On m'annonça. Quand il me vit, au lieu du général Buonaparte, son étonnement fut extrême; il en eut l'air atterré. Je m'aperçus qu'il se regardait comme un homme perdu. Je fis ma commission et restai peu de temps. Quand je me levai pour m'en aller, il me dit en me reconduisant : *Je vois que Buonaparte me trompe! Il ne reviendra pas; c'est fini! c'est pourtant à moi qu'il doit tout!* Je lui répétai qu'il viendrait certainement le lendemain. Le mouvement négatif de sa tête me fit bien voir qu'il ne le croyait pas..... Buonaparte, auquel je rendis compte de ma visite, m'en parut très-satisfait. »

Assuré d'avoir ainsi endormi, au moins jusqu'au lendemain, les défiances de ceux qu'il voulait renverser, Buonaparte se retira dans sa chambre.

Quelles durent être les pensées de cet homme, pendant cette nuit solennelle? Eut-il un éclair de sens moral? Pesa-t-il la valeur de l'acte qu'il allait tenter? se dit-il qu'en la personne de ses représentants c'était tout un peuple qu'il allait insulter, et prendre à la gorge? Songea-t-il au sang et aux larmes qu'il allait faire couler? à l'insurrection possible, à la guerre civile probable? Réfléchit-il que tout cela c'était chose grave à mettre en balance avec cette mesquine ambition : — régner par la force?...

Tout ce qu'on connaît de Buonaparte permet de croire que de tels sentiments lui étaient inconnus. La guerre, comme elle fait des invalides, produit

aussi des déformations morales. Le canon assourdit la conscience aussi bien que l'ouïe. Si Buonaparte eut un doute, ce dut être sur les mesures prises, non sur leur légitimité. Tout au plus, comme le joueur qui hasarde un fort coup, se dit-il au dernier moment que l'enjeu était bien gros.

Peut-être dormit-il.

§ VII

Le matin du 18 brumaire, avant sept heures, les complices militaires de Buonaparte arrivèrent en foule chez lui. Les uns savaient ce qui se préparait, et avaient reçu la veille le mot d'ordre. Les autres, et c'était le plus grand nombre, n'étaient pas dans le secret, mais on était sûr de leurs dispositions et on les avait séparément invités à venir le 18 brumaire au matin, voir Buonaparte. Plusieurs étaient simplement des officiers qui avaient demandé des audiences à Buonaparte : on leur avait indiqué comme jour de réception le matin du 18 brumaire, et ils se trouvaient réunis dans les antichambres et les salons, sans savoir qu'ils allaient être appelés à concourir à un coup d'État. Tous étaient en grand uniforme.

Dans cette foule bigarrée, un seul homme était en habit de ville : c'était Bernadotte. Depuis son retour, Buonaparte avait fait de vaines tentatives pour l'amener à conspirer avec lui le renversement du Directoire. Quoique Bernadotte fût le beau-frère de Joseph Buonaparte, rien n'avait pu le décider à con-

courir à une entreprise jugée par lui comme elle méritait de l'être. Mais si sur ce point son honnêteté fut inébranlable, il fut loin cependant d'être irréprochable : il ne fit rien pour favoriser les projets de Buonaparte, mais il ne fit rien non plus pour les empêcher, comme cela lui était si facile... Le matin du 18 brumaire, Buonaparte l'avait invité à se trouver chez lui pour être plus certain de l'empêcher d'agir au dernier moment. Comme les autres visiteurs, il attendait que Buonaparte sortît de sa chambre.

Ainsi, presque tout l'état-major de la division de Paris se trouvait réuni chez Buonaparte. Les adjudants généraux de la garde nationale sédentaire avaient été convoqués comme ceux de l'armée.

D'autre part, il avait averti les colonels des régiments qui avaient servi sous son commandement en Italie et qui demandaient depuis son retour à défiler devant lui, qu'il les passerait en revue le 18 brumaire au matin; avant sept heures, ces régiments étaient prêts à marcher.

Enfin le colonel Sébastiani, qui avait depuis huit jours dix mille cartouches préparées chez lui, les distribuait dès cinq heures du matin à son régiment, le 9e de dragons, en envoyait une partie prendre position dans le jardin des Tuileries et venait lui-même avec deux cents hommes occuper, dans les rues de la Victoire et du Mont-Blanc, les abords de la maison Buonaparte.

C'est ainsi qu'au lever du jour toutes les forces militaires de Paris se mettaient en mouvement ou

se préparaient à marcher, tandis que les Anciens, convoqués par la circulaire des Inspecteurs, arrivaient, de leur côté, aux Tuileries.

Avant la séance, des groupes se formaient dans le salon de la Liberté. Quelques députés demandaient pourquoi on les convoquait de si grand matin. Ceux qui étaient initiés dans le complot les engageaient à adopter les mesures « énergiques » qui allaient sans doute être proposées, en affirmant qu'il n'y avait pas une heure à perdre, *que les anarchistes se rendaient à Paris de tous les points de la République*, et que leurs menées faisaient des progrès si rapides qu'il restait à peine le temps de les prévenir.

La séance s'ouvrait à sept heures. Aucun document authentique n'établit le nombre des députés présents ; il paraît probable qu'il était d'environ cent cinquante ; mais leur délibération n'en était pas moins sans valeur, puisque quatre-vingts représentants au moins n'avaient pas reçu de lettres de convocation.

Autre fait anormal : on remarquait le citoyen Réal assis derrière le fauteuil du président.

Le président Lemercier. « La parole est au citoyen Cornet, président de la commission des Inspecteurs. »

Cornet. « Représentants du peuple, la confiance dont vous avez investi votre commission des Inspecteurs, lui a imposé l'obligation de veiller à votre sûreté individuelle, à laquelle se rattache le salut de la chose publique ; car dès que les représentants

d'une nation sont menacés dans leurs personnes; dès qu'ils ne jouissent pas dans les délibérations de l'indépendance la plus absolue; dès que les actes qui peuvent émaner d'eux n'en ont pas l'empreinte, il n'y a plus de corps représentatif, il n'y a plus de liberté, il n'y a plus de République...

« Les symptômes les plus alarmants se manifestent depuis plusieurs jours; les rapports les plus sinistres nous sont faits; si des mesures ne sont pas prises, si le Conseil des Anciens ne met pas la patrie et la liberté à l'abri des plus grands dangers qui les aient encore menacées, l'embrasement devient général, nous ne pouvons plus en arrêter les dévorants effets; il enveloppe amis et ennemis; la patrie est consumée, et ceux qui échapperont à l'incendie verseront des pleurs amers, mais inutiles, sur les cendres qu'il aura laissées sur son passage. Vous pouvez, représentants du peuple, le prévenir encore : un instant suffit. Mais si vous ne le saisissez pas, la République aura existé, et son squelette sera entre les mains de vautours qui s'en disputeront les membres décharnés...

« Votre commission des Inspecteurs sait que les conjurés se rendent en foule à Paris, que ceux qui y sont déjà n'attendent qu'un signal pour lever leurs poignards sur des représentants de la nation, sur les membres des premières autorités de la République; elle a donc dû vous convoquer extraordinairement pour vous en instruire; elle a dû provoquer les délibérations du Conseil sur le parti qu'il lui convient de prendre dans cette grande circonstance : le Con-

seil des Anciens a dans ses mains les moyens de sauver la patrie et la liberté; ce serait douter de sa profonde sagesse que de penser qu'il ne s'en saisira pas avec son courage et son énergie accoutumés. »

Regnier monte à la tribune.— « J'imagine, dit-il, qu'il n'est point d'homme assez stupide pour douter encore des dangers qui environnent la représentation nationale... Les preuves n'en sont que trop multipliées ; mais ce n'est pas le moment de dérouler leur épouvantable série : le temps presse et le moindre retard pourrait devenir si fatal qu'il ne fût plus en notre puissance de délibérer sur les remèdes..... Représentants du peuple, vos vies ne sont plus à vous, elles sont tout entières à la patrie, dont les destinées tiennent intimement à votre existence ; l'insouciance sur votre propre sûreté serait donc un véritable crime envers elle. Arrachez-la aux dangers qui la menacent en vous menaçant vous-mêmes ; transférez le Corps législatif dans une commune voisine de Paris et fixez votre choix de manière que les habitants de cette grande commune deviennent bien convaincus que votre résidence ailleurs ne sera que momentanée..... Buonaparte est là, prêt à exécuter votre décret aussitôt que vous l'en aurez chargé. Cet homme illustre, qui a tant mérité de la patrie, brûle de couronner ses nobles travaux par cet acte de dévouement envers la République et la représentation nationale...

« Je vous propose, aux termes de la Constitution, le projet de décret irrévocable qui suit, et je vous le propose avec d'autant plus d'assurance qu'un

grand nombre de nos collègues, honorés de votre confiance, ont partagé ce vœu.

PROJET DE DÉCRET.

« Le Conseil des Anciens, en vertu des articles 102, 103 et 104 de la Constitution, décrète ce qui suit :

« Art. Ier. Le Corps législatif est transféré dans la commune de Saint-Cloud. Les deux Conseils y siégeront dans les deux ailes du palais.

« Art. II. Ils y seront rendus demain 19 brumaire, à midi. Toute continuation de fonctions, de délibération, est interdite ailleurs et avant ce terme.

« Art. III. Le général Buonaparte est chargé de l'exécution du présent décret. Il prendra toutes les mesures nécessaires pour la sûreté de la représentation nationale.

« Le général commandant la 17e division militaire, la garde du Corps législatif, les gardes nationales sédentaires, les troupes de ligne qui se trouvent dans la commune de Paris et dans l'arrondissement constitutionnel, et dans toute l'étendue de la 17e division, sont mis immédiatement sous ses ordres et tenus de le reconnaître en cette qualité. Tous les citoyens lui prêteront main-forte à sa première réquisition.

« Art. IV. Le général Buonaparte est appelé dans le sein du Conseil pour y recevoir une expédition du présent décret et prêter serment. Il se concertera avec les commissions des Inspecteurs des deux Conseils.

« Art. V. Le présent décret sera de suite transmis par un messager, au Conseil des Cinq-Cents et au Directoire

exécutif; il sera imprimé, affiché, promulgué et envoyé dans toutes les communes de la République par des courriers extraordinaires. »

A peine Regnier a-t-il achevé sa lecture, que les députés Dentzel, Noblet, Perrin et Montmayou, invités par erreur ou par mégarde au simulacre de délibération de ce simulacre de Conseil des Anciens, veulent qu'on discute le projet de décret. Mais Cornudet, Courtois, Fargues et tous les aboyeurs qu'ils mènent à leur suite se mettent à crier qu'il ne s'agit pas de délibérer, mais de sauver la représentation nationale; que le temps presse; qu'il faut voter.

La discussion est étouffée, le projet adopté.

Cornet en tient une ampliation toute prête, qui est immédiatement expédiée à Buonaparte. On se presse moins d'envoyer le décret au Directoire, qui seul cependant a qualité pour l'exécuter, aux termes de la Constitution.

Tandis que les messagers d'État du Conseil des Anciens se rendent à la rue de la Victoire, on vote encore l'adresse suivante, proposée par Cornudet.

LE CONSEIL DES ANCIENS AUX FRANÇAIS.

« Français!

« Le Conseil des Anciens use du droit qui lui est délégué par l'article 102 de la Constitution, de changer la résidence du Corps législatif. Il use de ce droit pour

enchaîner les factions qui prétendent subjuguer la représentation nationale, et pour rendre la paix intérieure. Il use de ce droit pour amener la paix extérieure que vos longs sacrifices et l'humanité réclament. Le salut commun, la prospérité commune, tel est le but de cette mesure constitutionnelle : il sera rempli.

« Et vous, habitants de Paris, soyez calmes; dans peu la présence du Corps législatif vous sera rendue.

« Français, les résultats de cette journée feront bientôt foi si le Corps législatif est digne de préparer votre bonheur, et s'il le peut.

« Vive le peuple, par qui et en qui est la République! »

§ VIII

Cependant Gohier, trouvant avec raison suspecte l'heure du rendez-vous que lui donnait madame Buonaparte, ne se rendait pas à son invitation. Il envoyait, à sa place, madame Gohier avec mission de l'excuser.

Buonaparte, en la voyant arriver, alla au-devant d'elle :

— Quoi ! lui dit-il, le président ne vient pas?

— Non, général, il ne lui est pas possible....

— Il faut absolument qu'il vienne! Écrivez-lui, madame, je vais lui faire porter votre lettre....

Madame Gohier prit la plume et écrivit deux lignes :

« Tu as bien fait de ne pas venir, mon ami, tout

ce qui se passe ici m'annonce que l'invitation était un piége. Je ne tarderai pas à te rejoindre. »

Ce billet fut immédiatement envoyé à Gohier.

A ce moment arrivèrent les messagers d'Etat qui apportaient à Buonaparte le simulacre de décret des Anciens.

Il le lut, puis donna à tous les officiers qui l'entouraient avis de « ce qui se passait, » et les invita à le suivre. La plupart obéirent à ce qu'ils pouvaient considérer comme un ordre légal. Quelques-uns cependant furent plus clairvoyants ou plus honnêtes, et se retirèrent.

Alors eut lieu une de ces scènes tragi-comiques dont la conception était si soudaine, aux moments critiques, chez Buonaparte.

Le général Lefebvre, commandant de la division de Paris, avait été attiré, comme les autres officiers généraux, à la rue de la Victoire. Fort étonné d'y trouver des dragons qu'il n'avait pas commandés, il entra la mine sombre, au moment où Buonaparte se disposait à partir. Celui-ci s'empressa de lui communiquer le décret des Anciens, et comme Lefebvre, ne relevant que du Directoire, aux termes de la Constitution, hésitait visiblement sur la conduite qu'il devait tenir : « Eh quoi! Lefebvre, s'écria Buonaparte, abandonneras-tu ton vieux camarade?... Va, crois-moi plutôt, et jetons les *avocats* à la porte!... *Tiens, je veux te donner le sabre que je portais aux Pyramides!...* » ajouta-t-il en embrassant étroitement le vieux soldat.

Ahuri et pris au dépourvu, Lefebvre se laissa faire, prit le sabre et suivit la foule.

Buonaparte monta à cheval; accompagné de ce nombreux état-major et des dragons de Sébastiani, il se dirigea vers les Tuileries.

A peine était-il arrivé au Pont-Tournant que déjà son escorte était considérablement grossie. Ses compagnons d'Egypte, Alexandre Berthier, Lannes, Murat et Marmont, avaient eu soin d'inviter à déjeuner, séparément, pour le 18 brumaire, chacun les amis qu'il comptait parmi les officiers de la garnison de Paris.

« J'en avais huit pour ma part, raconte le duc de Raguse, dans une petite maison que j'occupais rue Saint-Lazare. Au milieu de notre déjeuner, Duroc arrive en uniforme et me dit : « Général, le général Buonaparte vient de monter à cheval, il se rend aux Tuileries et me charge de vous porter l'ordre de venir l'y joindre. » En peu de mots j'expliquai à mes camarades *de quoi il s'agissait :* mon allocution fut vive et courte; je la finis en leur exprimant la conviction où j'étais de leur empressement à concourir à une *si louable entreprise.* Plusieurs m'objectèrent qu'ils étaient sans chevaux : la difficulté fut résolue en faisant sortir de mon écurie *huit chevaux loués à un manége...* Le colonel Alix, un de mes convives, et un autre dont le nom m'échappe refusèrent; les autres montèrent à cheval et me suivirent. Nous atteignîmes Buonaparte sur le boulevard de la Madeleine. Murat, Lannes et Alexandre Berthier avaient chacun agi de même..... »

Les déjeuners à l'eau-de-vie ont toujours joué leur rôle dans les coups d'Etat.

Toutes ces dispositions constituèrent à Buonaparte un entourage des plus brillants, sinon par le patriotisme, du moins par les broderies. Il y avait là, outre les officiers généraux déjà nommés, les généraux de division Moreau, Macdonald, Puilly, Canclaux, Harville, Montbrun, Pazat, Debelle, Olivier, Chasseloup-Laubat, Serurier, Leclerc, Beurnonville, Moncey, Dupont et Boudet; les généraux de brigade Gardanne, Sauriac, Amey, Debilly, Andreossi, Léopold Berthier, Desperrières, Lestranges, Caillier, Daline, Kemserwick, Pinon et Soliac; les adjudants généraux Fontaine, Lavalette, Jubé, Verlé, d'Halancourt, David, Bonamy, Bremond, Guibal, Dumanoir, Mathis, Rewbell, Desroches, Duboul, Lamarre, Luthier, Bartier, Mellinet, Soupe; le chef de l'état-major de Paris, Caffarelli; les commissaires des guerres Dupont, Dalbon et Darut; le contre-amiral Ganteaume; les chefs de corps ou aides de camp Sébastiani, Cauro, Dutailly, Duroc, Bessières, Durand, Beaumont, Millet, Dessautiers, Schwarz, Gospartier, Pouchin, Thierry-Gaspard; les chefs d'escadron Langhenagen, Paucher, Simon, Lavalette, Louis Buonaparte, Beclair, Berthelemy, Thierraz, Maupetit, Bousson, Bruyère, Sparre; les chefs de bataillon Decouchy, Sébastiani, Delot, Lebon, Billard, Hubert, Darsonval, Duras, Toussaint; le major de la légion polonaise Schalzer; d'autres encore, Faber, Fouchy, Taulon, Bacciocchi,

Billiard, Lemaire, Menou, Jouffre, Christophe, Dejean, Lonti, Menier, Desfosses, Paynon-Laborie, commandant de gendarmerie, etc., dont l'Empire se chargera bientôt de payer le concours [1].

Les aides de camp Eugène de Beauharnais, Royer, Tritz, Lefebvre, Dumoutier, Morin et Laas s'étaient déjà répandus de tous côtés pour porter aux divers régiments l'ordre de venir se masser sur la place de la Révolution, dans le jardin et dans les cours du Palais-National (Tuileries).

Aussitôt qu'il y fut arrivé, Buonaparte descendit de cheval et fut introduit avec son cortége à la barre des Anciens.

Il entendit la lecture du décret, « dont il avait, dit agréablement un de ses complices, de bonnes raisons pour connaître à fond tous les articles, » puis il prit la parole :

« Citoyens représentants, dit-il, la République périssait : vous l'avez vu, et votre décret vient de la sauver. Malheur à ceux qui voudraient le trouble et le désordre! Je les arrêterai, aidé du général Lefebvre, du général Berthier et de tous mes compagnons d'armes! Qu'on ne cherche pas dans le passé des exemples qui pourraient retarder votre marche! Rien dans l'histoire ne ressemble à la fin du dix-huitième siècle, rien dans la fin du dix-huitième siècle ne ressemble au moment actuel... Votre sagesse a

[1] Rapport de Lefebvre (22 brumaire). *L'Ami des lois* (12 frimaire).

rendu ce décret : nos bras sauront l'exécuter. *Nous voulons une République fondée sur la vraie liberté, la liberté civile, sur la représentation nationale : nous l'aurons* ! JE LE JURE ! Je le jure en mon nom et en celui de mes compagnons d'armes ! »

— *Je le jure!* répètent Berthier, Lefebvre, Moreau, Macdonald et tous les officiers qui accompagnent Buonaparte.

Le président Lemercier donne acte à Buonaparte du serment qu'il vient de prononcer, refuse la parole à Garat, sous prétexte que, le décret rendu, il ne peut plus y avoir de discussion ni à Paris ni ailleurs avant le lendemain à midi, aux termes mêmes de la Constitution, et fixe l'ordre du jour de la séance du 19 brumaire à Saint-Cloud, en annonçant qu'on s'occupera du rapport de Lebrun sur les finances.

La séance est levée aux cris de *Vive la Constitution*! *Vive la République* !

La Constitution, on venait de la violer. La République, elle n'existait déjà plus que de nom.

§ IX

A peine le décret de translation avait-il été rendu, que Fouché, fidèle à son système de bascule, s'était rendu chez Gohier pour être le premier à lui annoncer ce qui se passait. Peut-être aussi son but était-il de s'assurer par lui-même de ce que le Directoire comptait faire.

« Par quel étrange événement, répondit à son récit le président du Directoire, un ministre se trouve-t-il transformé en messager du Conseil des Anciens ?

— « J'ai cru, dit Fouché, qu'il était de mon devoir de m'empresser de vous faire connaître une révolution aussi importante, et de venir prendre vos ordres. »

Gohier le regarda avec dégoût.

« Allez, lui dit-il, vous pouvez retourner vers ceux qui vous envoient. Votre devoir était de nous informer des conciliabules qui ont préparé cette mesure, et non de venir nous l'annoncer après coup. Si le Directoire a des ordres à donner, il les adressera à des hommes dignes de sa confiance. »

Et il lui tourna le dos.

Bientôt une lettre des Inspecteurs des Anciens annonça le décret au président, mais sans lui en faire connaître toute la teneur :

« Citoyen président, la Commission s'empresse de vous faire part du décret de translation de la résidence du Corps législatif à Saint-Cloud. Le décret va vous être expédié, mais des mesures de sûreté exigent des détails dont nous nous occupons. Nous vous invitons à venir à la commission des Inspecteurs des Anciens; vous y trouverez vos collègues, Sieyès et Roger-Ducos.

« Salut fraternel.

« Signé : Baraillon, Fargues, Cornet. »

Avant même d'avoir reçu ce message, Gohier avait convoqué ses collègues du Directoire exécutif, tous logés, comme lui, dans le palais du Luxembourg. Mais ni Sieyès ni Roger-Ducos n'étaient chez eux. Sieyès, qui prenait depuis quelques jours, dans le jardin public, des leçons d'équitation dont tout Pariss'amusait, avait usé de ce prétexte pour sortir sans être remarqué et courir, sur sa monture, au Conseil des Anciens. Roger-Ducos avait suivi de près son chef de file. Quant à Barras, il était au bain. Moulins seul se rendit à la convocation.

Il n'y avait pas de temps à perdre : Gohier descendit chez Barras pour s'entretenir avec lui des mesures à prendre.

Le voluptueux Marseillais ne s'était pas dérangé : il continuait à savourer les douceurs de son bain parfumé, et apprit sans étonnement comme sans colère et le décret des Anciens et la défection de ses deux collègues.

— Je sens comme vous, dit-il à Gohier, d'un air nonchalant, tout ce qu'exige de nous la crise où nous nous trouvons. Je vais envoyer Bottot à la découverte. Rendez-vous à la salle de nos délibérations et comptez sur moi : je vais vous y rejoindre.

Gohier et Moulins devaient vainement attendre Barras.

A peine le président du Directoire l'avait-il quitté, que Talleyrand et Bruix étaient arrivés chez lui, pour l'engager à imiter la conduite de Sieyès et de Roger-Ducos qui allaient donner leur démission et lui

persuader qu'il avait tout à gagner à suivre leur fortune. Barras, indécis et plein de défiances, ne savait quel parti prendre : il n'avait aucune confiance en Buonaparte et comprenait qu'il ne devait faire aucun fond sur ses promesses. Mais il n'osait pas davantage s'associer à Gohier et à Moulins pour prendre le parti de la résistance. Sans rien décider, il exhalait sa colère impuissante en invectives contre Buonaparte, Sieyès et les Anciens.

En définitive, son inaction équivalait à une défection, puisqu'il ne se rendait pas à la séance du Directoire.

Cependant Gohier et Moulins étaient décidés à la plus énergique résistance.

Gohier avait mandé le commandant de la division de Paris, le général Lefebvre.

Moulins, criant qu'il fallait faire investir la maison de Buonaparte et le mettre en état d'arrestation, descendit lui-même au corps de garde du Palais directorial (Luxembourg) pour donner ses instructions ; il n'y trouva pas un soldat ! toute la garde du Directoire venait, sur un ordre de Buonaparte, appuyé sur le décret des Anciens, de se rendre au jardin des Tuileries.

Comme Moulins courait rendre compte au président de cette trahison nouvelle, le général Lefebvre arriva. Gohier le croyait encore fidèle à son devoir : la veille même, Lefebvre avait juré au président du Directoire, en le serrant dans ses bras, qu'il « lui ferait un rempart de son corps si jamais on attaquait la République. »

Ses premiers mots apprirent à Gohier et à Moulins que, sur le décret des Anciens, il avait cru devoir donner sa démission et remettre son commandement au général Buonaparte. C'était une indigne défaite : car, tenant son pouvoir du Directoire, il ne devait le remettre qu'à lui seul ou au peuple, en qui réside toute souveraineté.

Gohier, sans se laisser abattre par tous ces coups inattendus, voulut prendre immédiatement une décision pour déclarer le décret des Anciens inconstitutionnel dans les dispositions qui confiaient le commandement de Paris à Buonaparte et donner ce commandement à Bernadotte, sur lequel il croyait pouvoir compter. Il fit donc appeler le secrétaire général du Directoire, Lagarde, pour verbaliser et contre-signer l'arrêté.

Mais aux termes de la Constitution, *aucune délibération ne pouvait être prise par le Directoire exécutif s'il n'y avait trois membres présents au moins*, Lagarde, secrètement vendu à Sieyès, rappela cette circonstance à Gohier; et aussitôt le président du Directoire, fidèle observateur d'une Constitution que tout le monde violait contre lui, posa la plume qu'il tenait déjà, et envoya un nouveau message à Barras : la réponse fut que le directeur était en habit de voyage et refusait de se rendre à la convocation. Ainsi le pouvoir de Gohier et de Moulins était paralysé; ils étaient légalement dans l'impuissance.

Que firent-ils alors ? Tentèrent-ils, comme c'était

leur devoir, un appel à l'insurrection, ou bien attendirent-ils dans l'inaction la fin de la crise qui s'annonçait si menaçante ? C'est un point resté obscur et qu'ils n'ont pas eux-mêmes essayé d'éclaircir plus tard. Un épisode de la journée du 18, qui sera rapporté en son lieu, semble bien indiquer que Santerre, averti du danger que courait la République, tenta de soulever le faubourg Saint-Antoine, Mais comme il entrait dans le plan des conspirateurs de parler sans cesse des mouvements et des « complots, » des Jacobins, et comme tout leur système reposait sur cette fable, il est très-possible que l'agitation attribuée à Santerre fût mensongère comme le reste. En tout cas, il est sûr qu'il n'y eut pas de mouvement populaire pour venir au secours du Directoire. Ce n'est pas en deux ou trois heures qu'une insurrection s'organise, surtout quand un coup d'État a été combiné dans un si profond mystère, et arrive si subitement, sous des apparences si légales, que rien ne pouvait le faire prévoir.

Au demeurant, on le sait, depuis prairial, le peuple, épuisé par la lutte et privé de ses chefs, était désarmé et paralysé. Il assistait, indifférent et muet, aux événements qui se succédaient, et au 18 brumaire il n'improuva pas plus qu'il n'acclama le changement violent qui fit passer le pouvoir des mains des bourgeois à celles des soldats.

Mieux que personne, Gohier et Moulins étaient à même de sentir leur impuissance et leur isolement. Il est donc vraisemblable qu'ils ne tentèrent rien pour en sortir.

§ X

Les nouvelles qui leur parvenaient n'étaient point faites d'ailleurs pour leur donner quelque lueur d'espérance.

Au sortir du Conseil des Anciens, Buonaparte était monté à cheval pour passer en revue les troupes massées dans le jardin des Tuileries et à la place de la Révolution. Il avait paradé, suivi de son nombreux état-major et de tous ces généraux, connus, respectés du soldat, devant le front de ces 10,000 hommes. Il leur avait fait donner lecture du décret des Anciens et de la proclamation suivante :

« Soldats !

« Le décret extraordinaire du Conseil des Anciens est conforme aux articles 102 et 103 de l'Acte constitutionnel. Il m'a remis le commandement de la ville et de l'armée. Je l'ai accepté pour seconder les mesures qu'il va prendre, et qui sont tout entières en faveur du peuple.

« La République est mal gouvernée depuis deux ans. Vous avez espéré que mon retour mettrait un terme à tant de maux ; vous l'avez célébré avec une union qui m'impose des obligations que je remplis ; vous remplirez les vôtres, et vous seconderez votre général avec l'énergie, la fermeté et la confiance que j'ai toujours vues en vous.

« La liberté, la victoire et la paix replaceront la

République française au rang qu'elle occupait en Europe et que l'ineptie ou la trahison a pu seule lui faire perdre. Vive la République !

« BUONAPARTE.

« *Pour copie conforme,*

« ALEX. BERTHIER. »

Les soldats avaient crié : *Vive la République! vive Buonaparte!* Le 9e régiment de dragons n'avait même pas voulu entendre la lecture du décret : *Pas d'explications* ! *Vive Buonaparte!* avaient crié les vieux soldats d'Italie.

D'autre part, les murs de Paris avaient été couverts, en moins d'une heure, d'affiches préparées pendant la nuit. Ces affiches portaient le décret des Anciens et une proclamation aux « citoyens composant la garde nationale sédentaire de la ville de Paris » :

« Citoyens !

« Le Conseil des Anciens, dépositaire de la sagesse nationale, vient de rendre le décret ci-joint. Il y est autorisé par les articles 102 et 103 de l'Acte constitutionnel.

« Il me charge de prendre les mesures pour la sûreté de la représentation nationale. Sa translation est nécessaire et momentanée. Le Corps législatif se trouvera à même de tirer la représentation du danger imminent où la désorganisation de toutes les parties de l'administration nous conduit.

« Il a besoin, dans cette circonstance essentielle, de l'union et de la confiance des patriotes. Ralliez-vous autour de lui ; c'est le seul moyen d'asseoir la République sur les bases de la liberté civile, du bonheur intérieur, de la victoire et de la paix. *Vive la République* !

« BUONAPARTE.

« *Pour copie conforme,*

« ALEX. BERTHIER. »

Cette proclamation fut pour la plupart des Parisiens la première nouvelle de ce qui se passait. Bientôt les abords du palais des Tuileries furent remplis d'une foule immense. On s'interrogeait, on se demandait la cause de cette translation subite des Conseils à Saint-Cloud. Buonaparte n'était aux yeux de cette population abusée que l'instrument d'une mesure légale et régulière prise par les Anciens. On approuvait la décision qui mettait aux mains de Buonaparte « le soin d'assurer la sécurité de la représentation nationale, » et l'on pensait que les Conseils ne pouvaient faire un meilleur choix. En somme, le sentiment qui dominait cette foule était la curiosité.

Les rapports des adjudants de la garde nationale qui avaient accompagné Buonaparte aux Conseils des Anciens, commencèrent à éclairer quelques esprits sur la portée des événements. Buonaparte, au sortir de la séance, leur avait fait relire le décret de translation par le général Lefebvre ; puis, il avait ajouté : « *Je sais qu'il va y avoir un nouvel*

ordre de choses ; le Conseil des Anciens va sauver la République ; celui qui s'opposera à sa volonté, la baïonnette du soldat en fera justice ! » Et il les avait congédiés sur ces paroles, avec ordre de se rendre dans leurs brigades respectives [1].

Aussitôt, il s'était occupé de toutes les mesures qui pouvaient lui assurer l'immobilité de la capitale et la translation du Corps législatif à Saint-Cloud. Il choisit dans le palais des Tuileries l'appartement qui fut à sa convenance pour y établir les bureaux de son état-major ; il nomma Lefebvre son premier lieutenant ; Andréossy, chef d'état-major, ayant sous ses ordres les adjudants généraux Caffarelli et Doucet ; Lannes eut le commandement des Tuileries, Murat celui du Conseil des Cinq-Cents, Marmont l'École militaire ; Berruyer fut maintenu aux Invalides ; Serrurier fut désigné pour commander à Saint-Cloud, et Macdonald à Versailles.

Ces dispositions prises, il attendit la séance du Conseil des Cinq-Cents, convoqués pour onze heures, et seulement après la séance des Anciens.

§ XI

Les députés arrivèrent en tumulte ; les uns étaient étonnés, les autres furieux du décret de translation. Un certain nombre d'entre eux venait avec la résolution formelle de protester contre cette mesure,

[1] Lombard (de Langres).

et quand l'un des secrétaires, dès l'ouverture de la séance, eut donné lecture du décret, les murmures éclatèrent de toutes parts.

Mais le président était Lucien Buonaparte : aux protestations qui s'élevaient, il répondit que le décret une fois rendu par les Anciens, toute délibération devait cesser sur l'heure ; que les Cinq-Cents n'avaient pu être convoqués que pour recevoir communication de la mesure jugée nécessaire, et que la communication étant faite, il était de son devoir de prononcer l'ajournement au lendemain midi, dans le palais de Saint-Cloud.

Puis, il leva la séance en s'écriant : *Vive la République ! Vive la Constitution de l'an III !* acclamations répétées par ses complices, aussi bien que par la fraction inintelligente de l'assemblée, et qui couvrirent les protestations des patriotes [1].

Ceux-ci s'empressèrent alors de se répandre dans Paris pour informer leurs amis de ce qui se préparait et concerter avec eux les mesures à prendre.

Vers midi, il ne restait au château des Tuileries, avec les troupes qui entouraient Buonaparte, que

[1] Le procès-verbal de cette séance des Cinq-Cents a été supprimé aux Archives nationales. Il n'en reste qu'une « chemise » avec ce titre : *Conseil des Cinq-Cents. Procès-verbal de la séance du 18 brumaire an VIII. Présidence de Lucien Bonaparte. Dillon, Fabry, Desprès (de l'Orne), Bara (des Ardennes), secrétaires.* Et d'une écriture différente, ce mot : Néant. Un trou pratiqué dans le papier pour rattacher par une ficelle les diverses pièces du dossier, atteste que la « chemise » a contenu des pièces supprimées depuis.

Quant au procès-verbal de la séance des Anciens, il existe, mais les ratures et les altérations qui le couvrent en font un véritable monument de falsification.

les commissions des Inspecteurs des deux Conseils, qui s'étaient réunies et déclarées en permanence: Sieyès et Roger-Ducos, après leur avoir remis leur démission, suivant le plan concerté d'avance, s'étaient joints à elles.

C'est alors seulement qu'on notifia officiellement aux directeurs le décret de translation. Il était accompagné de la copie d'une lettre ambiguë adressée par Barras aux Inspecteurs, et qui pouvait passer pour une démission, sans être une démission formelle.

Barras, en effet, n'avait eu ni le courage de refuser aux menaces et aux promesses de Buonaparte cette signature si précieuse pour lui, ni celui de la donner franchement et avec dignité. Pendant toute la matinée, il avait résisté, discuté avec Bruix et Talleyrand ; il avait gagné du temps jusqu'à l'heure de la séance des Cinq-Cents, espérant qu'il en surgirait quelque chance favorable ; enfin quand son fidèle acolyte Bottot lui eut rendu compte de l'aspect des Tuileries, il était monté en voiture et venu, sa démission dans sa poche, se poster aux abords du château; puis, il avait envoyé Bottot à Buonaparte pour voir s'il pouvait en tirer quelque espoir.

Buonaparte était dans la salle des Inspecteurs : quand il eut compris que Barras était à sa discrétion, après avoir causé quelques instants à voix basse avec Bottot, il éleva subitement la voix, pour la galerie, et s'écria théâtralement:

« Dites à cet homme que je ne veux plus le voir ! Dites-lui que je saurai faire respecter l'autorité qui m'est confiée ! »

Puis, accompagnant Bottot jusqu'à la porte de la salle, il ajouta, en criant plus fort, comme emporté par la colère et de manière à être entendu des officiers et des soldats qui remplissaient la salle des Pas-Perdus :

« Qu'avez-vous fait de cette France que je vous ai laissée si brillante? Je vous ai laissé la paix, j'ai retrouvé la guerre ; je vous ai laissé des victoires, j'ai retrouvé des revers ; je vous ai laissé les millions de l'Italie et j'ai trouvé partout des lois spoliatrices et la misère. Qu'avez-vous fait de cent mille Français que je connaissais, tous mes compagnons de gloire? Ils sont morts!

« Cet état de choses ne peut durer. *Avant trois ans il nous mènerait au despotisme.* Mais nous voulons la république, la république assise sur les bases de l'égalité, de la morale, de la liberté civile et de la tolérance politique. Avec une bonne administration, tous les individus oublieront les factions dont on les fit membres, pour leur permettre d'être Français. Il est temps enfin que l'on rende aux défenseurs de la patrie la confiance à laquelle ils ont tant de droits! A entendre quelques factieux, bientôt nous serions tous des ennemis de la République, nous qui l'avons affermie par nos travaux et notre courage! Nous ne voulons pas de gens plus patriotes que les braves qui sont utiles au service de la République ! »

Cet appel éhonté aux passions militaires, Buonaparte l'avait évidemment préparé d'avance : en ayant trouvé le placement, il laissa Bottot rejoindre Barras, et il rentra dans la salle des Inspecteurs.

Quelques minutes après, Bottot rapporta la lettre que Barras tenait toute prête :

18 brumaire.

« Citoyens représentants,

« Engagé dans les affaires publiques uniquement par ma passion pour la liberté, je n'ai consenti à accepter la première magistrature de l'État que pour la soutenir dans les périls par mon dévouement, pour préserver des atteintes de ses ennemis les patriotes compromis dans sa cause, et pour assurer aux défenseurs de la patrie ces soins particuliers qui ne pouvaient leur être plus constamment donnés que par un citoyen anciennement témoin de leurs vertus héroïques et toujours touché de leurs besoins.

« La gloire qui accompagne le retour du guerrier illustre à qui j'ai eu le bonheur d'ouvrir le chemin de la gloire, les marques éclatantes de confiance que lui donne le Corps législatif et le décret de la représentation nationale m'ont convaincu que, *quel que soit le poste où m'appelle désormais l'intérêt public*, les périls de la liberté sont surmontés et les intérêts des armées garantis. Je rentre avec joie dans les rangs de simple citoyen ; heureux, après tant d'orages, de remettre entiers et plus respectables que jamais les destins de la République, dont j'ai partagé le dépôt. Salut et respect.

« Barras. »

En même temps, qu'il faisait tenir cette lettre à Buonaparte, Barras demandait la permission de se

retirer dans sa terre de Grosbois. Buonaparte lui envoya une escorte de dragons, sous prétexte de protéger sa sortie de Paris, mais en réalité pour s'assurer de sa personne.

§ XII

Gohier et Moulins ne pouvaient plus douter de la défection de Barras. Celle de Lefebvre leur enlevait l'armée ; celle de Fouché les privait de la police ; leur isolement leur ôtait le pouvoir d'agir légalement. D'autre part, le décret de translation leur ayant été officiellement notifié, ils ne pouvaient plus, aux termes de la Constitution, se dispenser de le promulguer, sans se rendre coupables d'attentat contre la sûreté de la République.

Dans ces conditions ils se décidèrent à se rendre aux Tuileries. Ils trouvèrent, dans la salle des Inspecteurs, Sieyès et Roger-Ducos.

— Nous venons, leur dit Gohier, joindre nos signatures aux vôtres pour proclamer constitutionnellement le décret de translation qui nous est notifié.

— C'est chose faite, répond effrontément Sieyès. Avez-vous vu le général ?

— Quel général ?

— Le général Buonaparte.

— Je ne l'ai pas vu encore... Qu'on le prévienne que le président du Directoire est ici.

Buonaparte arriva.

— Je vois avec plaisir, dit-il à Gohier et à Mou-

lins, que vous vous rendez à nos vœux, à ceux de vos deux collègues.

— Nous nous rendons au vœu de la loi, répliqua rudement Gohier. Elle veut que le décret de translation soit proclamé sans délai. Nous devons remplir les devoirs qu'elle nous impose, bien déterminés à la défendre contre toutes les attaques.

— Votre zèle, président, ne m'étonne pas, répond Buonaparte : c'est parce que vous êtes connu pour un homme attaché à votre pays que vous allez vous réunir à nous pour sauver la République...

— Sauver la République ! Il fut un temps, général, où vous aviez l'honneur d'en être le soutien ! Mais aujourd'hui, c'est par nous qu'elle sera sauvée...

— Avec les moyens que vous donne votre Constitution ?... Vous voyez bien qu'elle croule de toutes parts...

— Qui dit cela ? Tous ceux qui sont ici ne proclamaient-ils pas hier encore l'excellence de cette Constitution et le danger d'y porter atteinte ? Ces serments spontanés n'ont-ils pas été entendus de toute la France ? Connaissez mieux, général, notre position... Partout la République est triomphante, triomphante sans vous, et vous venez vous offrir pour la « sauver » ? Quel autre langage pourriez-vous tenir si elle était vaincue et écrasée par l'étranger.

Ici Boulay (de la Meurthe) intervint.

— Il est vrai, dit-il, que d'éclatantes victoires mettent nos frontières à couvert, mais ce n'est pas

dans les armées étrangères que sont nos plus dangereux ennemis.

— Ce qui se passe, répondit Gohier avec amertume, ne nous permet plus guère d'en douter. Mais nous triompherons de ces ennemis comme nous avons triomphé de l'étranger.

— Oui! vous avez de grands moyens! la loi des otages! les emprunts forcés!...

— Ces moyens sont ceux que nous tenons de la Commission des Onze, — dont vous étiez un des membres influents, vous qui me parlez, citoyen Boulay...

Un incident vient interrompre cette orageuse discussion : on apporte un billet à Buonaparte. Après l'avoir lu :

— Général Moulins, s'écrie-t-il avec violence, vous êtes le parent de Santerre?

— Je ne suis pas son parent, mais je suis son ami.

— On me prévient qu'il agite les habitants du faubourg Saint-Antoine, et veut se mettre à leur tête. S'il fait un mouvement, *je le fais fusiller* !

— En auriez-vous le pouvoir?... Santerre n'est pas un agitateur... il ne marcherait que sur l'ordre d'une autorité que vous-même jusqu'à ce jour, n'aviez pas encore méconnue...

— Quelle autorité? *Il n'y a plus de Directoire* !

— Il n'y a plus de Directoire? dit Gohier. Vous vous trompez, général : vous ne pouvez avoir oublié que vous vous êtes invité à dîner aujourd'hui chez celui qui le préside. N'auriez-vous vous-même fixé

le jour de ce dîner que pour mieux cacher des projets hostiles ?

— Il n'y a pas de projets hostiles !... *La République est en péril ; il faut la sauver. Je le veux* ! et nous n'y arriverons que par des mesures énergiques. Sieyès et Ducos donnent leur démission. Barras a envoyé la sienne. Abandonnés tous deux à votre isolement, il faudra bien que vous donniez la vôtre !

Gohier et Moulins protestent qu'ils ne céderont pas à cette violence infâme. Puis, comprenant, un peu tard, que leur dignité se compromet dans cette scène, ils se retirent et reviennent au Luxembourg.

Mais à peine sont-ils rentrés, que 500 hommes, envoyés par Buonaparte et commandés par Moreau, occupent le palais et l'investissent de toutes parts. Des sentinelles sont placées aux portes des deux directeurs, qui dès ce moment sont consignés, et privés de toute communication avec le dehors.

Aussitôt qu'ils s'étaient vus prisonniers, leur première pensée avait été d'informer le Corps législatif du nouvel attentat dont les conspirateurs se rendaient coupables. Ils avaient donc immédiatement rédigé le message suivant :

Aux Conseils des Cinq-Cents et des Anciens :

« Citoyens représentants,

« Un grand attentat vient d'être commis et ce n'est, sans aucun doute, que le prélude d'attentats plus grands encore. Le palais directorial est livré à la force armée ; les magistrats du peuple à qui vous

avez confié la puissance exécutive sont en ce moment gardés à vue par ceux-là mêmes que seuls, ils ont le droit de commander.

« Leur crime est d'avoir constamment persisté dans l'inébranlable résolution de remplir les devoirs sacrés que leur impose votre confiance, d'avoir rejeté avec indignation la proposition d'abandonner les rênes de l'État qu'on veut arracher de leurs mains, d'avoir refusé de donner leur démission.

« C'est aujourd'hui, représentants du peuple français, qu'il faut proclamer la République en danger, qu'il faut la défendre. Quel que soit le sort que ses ennemis nous réservent, nous lui jurons fidélité, fidélité à la Constitution de l'an III, à la représentation nationale dans son intégrité !

« Puissent nos serments n'être pas les derniers cris de la liberté expirante !

« Les deux directeurs, prisonniers dans leur palais.

« *Signé* : MOULINS, GOHIER, président. »

Deux copies de ce message furent confiées au secrétaire particulier de Gohier pour les faire remettre à deux membres du Conseil des Cinq-Cents et du Conseil des Anciens. Mais le message fut intercepté à la porte du Luxembourg, et dès ce moment la surveillance des deux directeurs devint plus rigoureuse [1]. Ils furent séparés et privés de tout moyen de correspondre l'un avec l'autre.

[1] « Les sentinelles placées à toutes les issues du palais, raconte Gohier, se renfermant strictement dans la consigne que

Moreau, en acceptant l'ignoble mission dont le machiavélisme de Buonaparte l'avait chargé pour le ruiner dans l'opinion publique, n'avait pour but, a-t-il dit plus tard, que de « sauver les deux directeurs de la déportation » en les empêchant de manifester par un seul acte leur opposition au coup d'État. Il se présenta chez Moulins pour lui expliquer les motifs de sa détermination. Mais en le voyant entrer, Moulins lui tourna le dos, et d'un geste méprisant, lui fit signe de regagner l'antichambre.

§ XIII

Cependant, Buonaparte et ses complices ne perdaient pas de temps. Fouché suspendait les douze municipalités de Paris, avec ordre aux commissaires du Directoire auprès d'elles (desquels le concours était assuré), de ne correspondre qu'avec lui seul : en même temps il déclarait ces fonctionnaires responsables de tout mouvement qui éclaterait dans leur arrondissement. Quant à l'administration centrale, tout entière à sa dévotion, il la laissait en fonctions en lui dictant la proclamation suivante :

leur avait donnée notre geôlier en chef (Moreau), répondaient à tous les députés qui se présentaient pour nous voir : *On n'entre pas!* — Mais nous sommes des députés! — *On n'entre pas!* — Laissez-nous du moins écrire chez le concierge. — *On n'entre pas!* — Ce palais n'est donc plus habité par les membres du Directoire?— *On n'entre pas!* Indignés de l'insolente consigne, plusieurs députés se présentent chez Moreau pour s'en plaindre. Les sentinelles placées à la porte du général geôlier leur répondent : *On n'entre pas!*»

L'ADMINISTRATION CENTRALE DE LA SEINE
A SES CONCITOYENS.

« Citoyens, ce jour n'est point un jour d'alarmes, c'est celui qui vous promet au contraire une restauration générale. Le Conseil des Anciens a fait usage du pouvoir que la Constitution lui donne par l'article 102. Ses intentions sont pures, ses vues sont évidentes : il veut que le Corps législatif soit placé de manière à ne pouvoir être distrait des grands intérêts auxquels il faut pourvoir avec promptitude. Nos braves délaissés dans leurs triomphes, comme ils l'étaient dans leurs revers; les ressources de l'Etat encore plus entravées qu'épuisées; toutes les dépenses publiques et particulières suspendues ; tous les ateliers fermés ; le pauvre sans ouvrage, le propriétaire sans sûreté : la paix peut mettre un terme à tant de maux. Le Conseil des Anciens en a conçu les vues; il veut le rétablissement de l'ordre intérieur, la restauration de la liberté, de la propriété et l'affermissement de la République. Les Conseils ont besoin, pour accomplir ce grand dessein, d'être quelques jours à l'abri des factions; mais leur absence ne peut être que très-courte : le lieu qu'ils ont choisi pour leurs séances est une assurance de la promptitude de leur retour. Le général Buonaparte, dans lequel tout citoyen, comme tout soldat, a placé une juste confiance, est chargé de veiller à votre sûreté, à celle du Corps législatif, dans cette circonstance si éminente; et vous le verrez ainsi,

avec satisfaction, s'acquérir une nouvelle gloire, celle de concourir au milieu de vous, au salut de la patrie.

« Que chacun de vous espère donc le retour de la splendeur et de la prospérité nationale, et recueillir (*sic*) enfin tout le fruit des sacrifices qu'il a faits pour l'affermissement de la République!

« *Signé :* Lecouteux, *président.*
Sabatier, Sauzay, Davaux et Guénégaud, *administrateurs.*
Réal, *commissaire du Directoire exécutif.*
Houdeyer, *secrétaire général.* »

En son propre nom, Fouché publiait une autre proclamation :

LE MINISTRE DE LA POLICE A SES CONCITOYENS.

« Citoyens! La République était menacée d'une dissolution prochaine. Le Corps législatif vient de saisir la liberté sur le penchant des précipices pour la replacer sur d'inébranlables bases. Les événements sont enfin préparés pour notre bonheur et pour celui de la postérité.

« Que tous les républicains soient calmes, puisque leurs vœux doivent être remplis; qu'ils résistent aux suggestions perfides de ceux qui ne cherchent dans les événements politiques que les moyens de troubles, et dans les troubles que la perpétuité des mouvements et des vengeances, que les faibles se

rassurent, ils sont avec les forts; que chacun suive avec sécurité le cours de ses affaires et de ses habitudes domestiques. Ceux-là seuls ont à craindre et doivent s'arrêter, qui sèment les inquiétudes, égarent les esprits et préparent le désordre. Toutes les mesures de répression sont prises et assurées; les instigateurs des troubles, les provocateurs à la royauté, tous ceux qui pourraient attenter à la sûreté publique ou particulière, seront saisis et livrés à la justice. « *Signé :* Fouché. »

A côté de ces proclamations, pour ainsi dire *officielles*, de la conspiration, d'innombrables placards semés de tous côtés par les conjurés, adressaient au Directoire, dans les termes les plus orduriers, les insultes les plus immondes. *Les cinq cochons sont trop gras, il faut les saigner! M... pour le Directoire!...* etc.

Des affiches nombreuses, surtout sur les murs du Palais-Égalité, étalaient une proclamation anonyme, intitulée : *Un Français aux Français*, et dans laquelle la dictature était offerte à Buonaparte.

En même temps, et quelques minutes à peine après la publication du décret de translation, on répandait à profusion dans tous les cafés, dans tous les cabinets de lecture, une courte brochure destinée à la glorification du coup d'Etat qui s'accomplissait. C'était un *Dialogue entre un membre des Cinq-Cents et un membre des Anciens*, censé tenu sur la terrasse des Tuileries.

« *Le Cinq-Cents.* — Ah! mon ami, qu'est-ce que

vous avez fait? et qu'allez-vous faire? Expliquez-moi comment un acte si arbitraire a pu s'exercer par le Conseil des Anciens?

« *L'Ancien.* — Arbitraire! mon ami, est-ce le décret de translation que tu qualifies ainsi? Quelle est ton erreur? Ouvre donc la Constitution :

« L'article 101 porte : « Que le Conseil des An-« ciens peut changer la résidence du Corps législa-« tif; qu'il indique en ce cas un nouveau lieu et « l'époque à laquelle les deux Conseils sont tenus « de s'y rendre, que son décret sur cet objet est ir-« révocable. »

« *Le Cinq-Cents.* — Mais il faut des motifs ; il faut qu'il y ait du trouble, du désordre dans le lieu de résidence actuelle, et Paris est tranquille.

« *L'Ancien.* — La Constitution ne met aucune condition à l'exercice du droit de translation qu'elle confère aux Anciens.... Il faut, dites-vous, qu'il y ait du trouble dans le lieu des séances? *Il doit suffire qu'on puisse en prévoir ; et dans les circonstances où nous sommes, qui ose dire que le trouble soit impossible?....*

. . . . . .

« *Le Cinq-Cents.* — Mais n'avez-vous pas craint d'alarmer les Parisiens et de les mécontenter en éloignant d'eux les autorités? Ne faites-vous pas naître le trouble par la précaution que vous prenez pour l'éviter?

« *L'Ancien.* — Rassurez-vous : cette translation sera tout au plus de quelques jours, et ne peut pas être plus longue....

« *Le Cinq-Cents.* — Mais enfin que veut-on faire? Quel est donc ce grand sujet de discussion?

« *L'Ancien.* — Ce qu'on veut faire, mon ami, cela t'inquiète? Tu n'étais donc pas inquiet de voir que rien ne se faisait? Peut-on faire quelque chose de pis que de ne rien faire?....

. . . . . .

« *Le Cinq-Cents.* — Entre nous, cependant, mon ami, je crains l'intervention de Buonaparte dans cette affaire. Sa renommée, sa considération, la juste confiance du soldat dans ses talents, et surtout ses talents eux-mêmes peuvent lui donner le plus redoutable ascendant sur les destinées de la République. Le sort de la liberté dépendra-t-il de lui?.... S'il était un César, un Cromwell....

« *L'Ancien.* — Un César! un Cromwell! « *Mauvais* « *rôles, rôles usés, indignes d'un homme de sens,* « *quand ils ne le seraient pas d'un homme de bien.* » C'est ainsi que Buonaparte lui-même s'en est expliqué dans plusieurs occasions. « *Ce serait une* « *pensée sacrilége,* disait-il une autre fois, *que celle* « *d'attenter au gouvernement représentatif dans ce* « *siècle de lumière et de liberté. Il n'y aurait qu'un* « *fou,* disait-il encore, *qui voulût, de gaieté de cœur,* « *faire perdre la gageure de la République contre la* « *royauté de l'Europe, après l'avoir soutenue avec* « *quelque gloire et tant de périls.* » — Dans le fait, mon ami, quelle est ici la conduite de Buonaparte? on l'appelle: il se présente. Le Conseil commande: il obéit. Voilà tout. Sais-tu ce qui l'aurait rendu fort suspect à nos yeux, et aurait fait de lui un sujet

de justes alarmes pour la liberté? ce n'aurait pas été une acceptation précipitée, pas même une offre empressée de son bras et de sa renommée, ç'aurait été son refus.... »

Une autre brochure, sous le titre de *Lettre d'un invalide à ses camarades*, était plus spécialement destinée aux soldats. On y lisait :

« Mon général, vous êtes le père du soldat: soyez le sauveur de notre patrie. Les républicains vous aiment, les royalistes vous craignent, les ennemis vous estiment, les méchants fuient devant vous : éloignez les méchants, faites taire les royalistes, battez les ennemis s'ils refusent la paix, et consolidez la République. Alors les républicains respireront. Il faut bien que vous seul ayez le pouvoir et le savoir de faire ce bien à vos concitoyens; car nous soupçonnons que, jusqu'aujourd'hui, fort peu l'ont voulu et nous sommes sûrs que personne ne l'a pu..... »

Ces brochures, ces affiches et ces placards, produits de la collaboration de Rœderer, de Bourrienne et de Buonaparte, avaient été secrètement composés et imprimés depuis cinq ou six jours par le fils de Rœderer, entré comme apprenti, sous un faux nom[1], chez l'imprimeur Noireau, tout à la dévotion de Regnaud (de Saint-Jean d'Angély.)

[1] Ce jeune homme, qui débutait de si bonne heure dans la voie des coups d'État, était né pour être préfet de l'Empire. Il le fut.

En même temps qu'on les distribuait, les agents de la conspiration semaient concurremment aux quatre coins de Paris, les bruits les plus variés et les plus contradictoires : le Directoire en masse avait donné sa démission; Gohier, Moulins et Barras étaient décrétés d'accusation; Bernadotte avait été arrêté; Buonaparte avait mis la main sur les fils d'une vaste conspiration ayant pour but de constituer en Convention une partie des deux Conseils et de guillotiner l'autre ; des milliers de kilogrammes de poudre étaient déposés dans les catacombes pour faire sauter une moitié de Paris, etc.... La badauderie parisienne se chargeait d'amplifier et de développer largement ces matières.

Des détachements de cavalerie et de fortes patrouilles parcouraient incessamment la ville; les aides de camp et les ordonnances se croisaient dans tous les sens, au galop de leurs chevaux; les tambours battaient, les clairons sonnaient.

C'est ainsi que par tous les moyens Buonaparte et ses complices s'efforçaient de donner le change à l'opinion et de créer dans Paris une agitation factice.

Cependant les représentants patriotes se visitaient, se réunissaient, essayaient de concerter une résistance efficace, mais sans pouvoir arriver à combiner un plan qui eût quelques chances de succès. Tant il était vrai que les Jacobins eussent une organisation réelle, et nourrissent, au moment du coup d'État, le projet de tenter un mouvement que le 18 bru-

maire vînt prévenir ! Leurs délibérations n'eurent pas même pour résultat de leur faire adopter une conduite uniforme. Les uns prirent le parti de l'abstention et résolurent de ne pas paraître approuver tacitement le décret des Anciens, en se rendant à Saint-Cloud. Ils étaient au nombre de quarante-cinq environ, parmi lesquels Chalmel, Salicetti, Stevenotte, Genissieux, Lamarque, Jourdan.... Les autres convinrent de se rendre à Saint-Cloud et de ne pas laisser les traîtres qui s'associaient à la tyrannie consommer paisiblement leur œuvre.

A huit heures du soir, la commission des Inspecteurs concertait ce qu'on ferait le lendemain à Saint-Cloud. Après un simulacre de discussion, il fut arrêté qu'on proposerait l'ajournement des Conseils avec un Consulat provisoire.

Buonaparte, feignant de ne pas vouloir peser sur cette délibération, avait quitté les Tuileries et était rentré dans son hôtel de la rue de la Victoire. Le 9e de dragons qui formait depuis le matin sa garde personnelle campa toute la nuit aux abords de l'hôtel.

Quant à lui, il disait à sa femme et à son secrétaire : « On arrête en ce moment, à la commission des Inspecteurs, ce que l'on fera demain à Saint-Cloud. J'aime mieux que ce soient ces gens-là qui décident, cela flatte leur amour-propre. J'obéirai aux ordres que j'ai concertés[1]. »

[1] *Mémoires de Bourrienne.*

Puis, revenant sur sa conversation du matin avec Bernadotte, et sur ce qu'il lui avait dit : « Je l'ai complétement rassuré sur la suite de ceci. Je l'ai *embêté* des douceurs de la vie privée, des plaisirs de la campagne, des délices de la Malmaison, que sais-je? Je lui ai fait de la pastorale, et je suis parti.... *En somme, cela n'a pas mal été, aujourd'hui...* Allons, bonsoir, nous verrons demain [1]. »

Sieyès et Roger-Ducos passèrent la nuit aux Tuileries.

CHAPITRE III

L'ATTENTAT

§ I

Le lendemain, 19 brumaire, dans la matinée, la route de Paris à Saint-Cloud était couverte de fiacres qui transportaient les députés au nouveau siége de la législature. Chaque représentant avait reçu un « billet de logement » qui devait lui assurer l'hospitalité d'un habitant de Saint-Cloud.

La plus grande partie de la force armée, mise par le décret de la veille entre les mains de Buonaparte,

[1] *Mémoires de Bourrienne.*

avait été dirigée pendant la nuit sur la nouvelle résidence. L'avenue du château, la première cour et la cour d'honneur étaient militairement occupées. Toutes les grilles étaient fermées et entourées d'un cordon de sentinelles. Pour pénétrer dans le parc ou dans le château, il fallait exhiber une médaille de représentant ou une carte spéciale délivrée par la commission des Inspecteurs. On avait songé à n'en pas envoyer aux représentants patriotes, afin d'achever le coup d'État comme on l'avait commencé, sans l'incommodité de leur présence. Mais Buonaparte avait insisté pour qu'ils ne fussent pas exclus, sur ce motif qu'il valait mieux les tenir à Saint-Cloud que les laisser à Paris derrière soi.

Dans le palais, les tapissiers travaillaient activement à mettre les deux grandes salles en état de recevoir les Conseils. La galerie de Mignard était destinée aux Anciens; l'Orangerie aux Cinq-Cents.

Impatient d'en finir, Buonaparte, arrivé dès le matin à Saint-Cloud avec les troupes, entra vers dix heures dans l'Orangerie pour activer le travail des ouvriers. Il y trouva quelques représentants patriotes, qui, par leurs murmures et la manifestation non équivoque de leur mépris, l'obligèrent bientôt à regagner la porte[1].

Le parc et les cours étaient remplis de groupes de représentants qui, l'œil inquiet et l'âme troublée,

[1] Combes-Dounous.

s'interrogeaient sur les conséquences des événements.

Un grand nombre d'Anciens, qui n'étaient pas dans le secret de la conspiration et n'avaient cédé que par faiblesse et par peur à la pression des meneurs buonapartistes, ne savaient que répondre quand on leur demandait à quels résultats ils prétendaient arriver.

Les Cinq-Cents étaient presque tous irrités et pressants : Pourquoi nous avoir ainsi déportés à Saint-Cloud, par une véritable surprise? disaient-ils. Quels dangers imminents y avait-il ? et, en tous cas, quel but poursuivez-vous? Est-ce un changement de personnes? nous sommes prêts à reconstituer le gouvernement, si réellement il est décomposé. Mais voulez-vous davantage, et avez-vous le projet de saper la Constitution même, nous saurons bien nous y opposer !...

Parmi les Anciens eux-mêmes, un grand nombre commençait à s'effrayer du bouleversement que leur faiblesse à céder à la pression des factieux pouvait amener. Les confiances étaient ébranlées, les résolutions oubliées, les ambitions refroidies.

Vers deux heures, quand l'aménagement des salles fut terminé, les meneurs de la conspiration commençaient à redouter un tout autre dénoûment que celui dont ils s'étaient bercés. Ils prirent leurs mesures en conséquence. Sieyès et Roger-Ducos firent poster à la grille du parc une chaise de poste, attelée de six chevaux et prête à les enlever en cas d'échec. Buonaparte, à cheval et entouré de ses dragons, at-

tendit au milieu des troupes l'ouverture de la séance. Dans la crainte qu'un patriote ne vînt parler aux soldats, il avait donné l'ordre de sabrer quiconque se présenterait pour les haranguer, représentant ou général. Il redoutait surtout l'action d'Augereau, qu'on voyait depuis le matin rôder dans le château, son uniforme caché sous une vaste houppelande.

Au milieu de ces soldats inquiets, de ces représentants indécis, de ces conspirateurs blêmes, on reconnaissait aisément l'œil indifférent des agents envoyés par Fouché pour appréhender au corps les vaincus, quels qu'ils fussent. Le principal d'entre eux, Thurot, secrétaire général du ministère de la police, et homme d'esprit, prenait plaisir à assombrir les visages, en informant officieusement les conjurés de sa mission à double face [1].

A deux heures, la séance s'ouvrit dans les deux Conseils; les musiques du Corps législatif jouaient la *Marseillaise*.

Aux Anciens, on s'occupe d'abord de constater l'arrivée des représentants, en majorité, au lieu de translation.

Plusieurs voix réclament l'appel nominal : le président Lemercier, au lieu de se rendre à cette demande, consulte le Conseil pour savoir s'il est réuni en majorité. La réponse du Conseil est affirmative.

Lemercier donne alors lecture de la lettre de Barras, par laquelle il notifie sa démission.

[1] *Mémoires de Lavalette.*

Puis, Savary prend la parole : « Je demande, dit-il, que le Conseil veuille bien ordonner la lecture du procès-verbal de la séance d'hier. J'ai besoin de connaître le procès-verbal d'une séance où je n'étais pas. J'ignore quel motif on a pu avoir de cacher les termes de cette séance à un certain nombre de membres du Conseil;.... quelque confiance que nous devions avoir dans la commission des Inspecteurs, il importe à la sûreté et à la dignité nationale que chaque membre du Corps législatif connaisse les terribles vérités qui ont pu engager à changer sa résidence.... »

Plusieurs membres appuient cette proposition.

Regnier. J'ignore si le préopinant a été, ou non, convoqué par la Commission, *cela ne nous regarde point;* mais le décret que le Conseil des Anciens a rendu, est qualifié d'irrévocable par la Constitution : ainsi, on ne peut plus le mettre en question aujourd'hui.

Citadella. Ce n'est point là la question.

Regnier. Je prie le président de faire cesser les interruptions. Il ne doit pas y en avoir plus ici qu'à Paris. On demande des détails sur les motifs qui ont déterminé la translation. Vous avez tous senti hier la nécessité de ce changement de résidence. Je ne conçois pas comment le préopinant veut qu'on publie.....

Citadella. Eh bien en comité général....

Regnier. En comité général ou en public, on ne doit point donner l'éveil à ceux qui ont causé les dangers du Corps législatif. Il est irrespectueux de

remettre en délibération la décision que vous avez prise hier. Je demande l'ordre du jour.

Guyomard. Savary n'a pas demandé le rapport d'un décret irrévocable ; il s'est plaint d'une chose dont je me plains moi-même. *Je demeure dans la maison du citoyen Regnier, et il est bien étonnant que je n'aie point été averti comme lui de la convocation extraordinaire.*

Plusieurs membres. Nous n'en avons pas été avertis non plus !

Guyomard. Au reste, l'on m'a dit que dans cette séance on avait voulu faire des observations et que la liberté des opinions avait été sinon violée, du moins étouffée. La Commission a dit hier que la liberté du Corps législatif était menacée ; je ne me suis point aperçu que dans aucune de nos dernières séances nous ayons été gênés dans nos opinions. La translation a donc été déterminée par d'autres motifs, et je demande, comme Savary, qu'on nous les fasse connaître...

Fargues essaye de justifier la commission des inspecteurs en prétendant que des lettres de convocation ont été adressées à tous les représentants, mais qu'il a bien pu s'en égarer quelques-unes... « J'ai entendu demander avec un sang-froid qui m'a étonné, continue-t-il, des preuves d'une conspiration qui est connue de Paris et de toute la République... mais il y aurait autant de danger en comité secret qu'en public, à dévoiler des vérités trop accablantes (*murmures*). Je prie le Conseil de remarquer qu'il a investi la Commission d'une confiance qu'elle a méri-

tée par son dévouement, et que *ce serait en manquer aujourd'hui, que d'élever des doutes sur la vérité de ce qu'elle vous dit* (nouveaux murmures). *Il n'est aucun de vous qui ne sache que la République est en péril...* (nouvelle explosion de murmures)... J'invite donc ceux de nos collègues qu'un retard dans la réception des lettres de convocation a portés à demander des preuves, à attendre que la République soit sauvée du danger qui la menace...»

Collombel (de la Meurthe) réplique à Fargues; la discussion devient singulièrement embarrassante pour les meneurs de la conspiration.

Cornudet, l'un d'entre eux, la détourne alors de son objet en prétendant que la première chose à faire est de donner avis au Conseil des Cinq-Cents de l'arrivée en majorité des Anciens au lieu de translation. Après une nouvelle discussion assez vive, cette proposition est adoptée et le Conseil arrête en outre que toute délibération sera suspendue jusqu'à ce qu'il ait été instruit officiellement de la réunion, en majorité du Conseil des Cinq-Cents.

Citadella, Moreau (de l'Yonne) et Bar veulent protester. Le président suspend la séance.

§ II

Aux Cinq-Cents, la discussion avait tout d'abord pris une allure plus vive.

Dès l'ouverture de la séance, un des agents de Sieyès, Gaudin, était monté à la tribune et après

avoir de nouveau évoqué ces mystérieux dangers qui planaient sur le Corps législatif, et si horribles que personne n'osait même en dire la nature, il avait proposé, comme moyen unique d'échapper à ces dangers, de « nommer une commission de sept membres chargée de pourvoir au salut public, et de suspendre toute délibération jusqu'au rapport de cette commission. »

Le chœur des conspirateurs avait appuyé cette proposition; mais de tous les points de la salle étaient parties d'orageuses exclamations.

Delbrel. La Constitution d'abord!...

Grandmaison. Je réclame la parole!...

Delbrel. La Constitution ou la mort!... Les baïonnettes ne nous effrayent pas!... Nous sommes libres ici!

Plusieurs voix. Point de dictature! A bas les dictateurs!

Des cris de *Vive la Constitution*! s'élèvent de toutes parts. Delbrel s'écrie qu'il faut renouveler le serment de fidélité à la Constitution. Les patriotes se portent en foule vers le bureau, menaçant du poing le président, Lucien Buonaparte, et criant: *A bas les dictateurs*! La tribune est assaillie; le tumulte est au comble. Le président se couvre. Le silence se rétablit peu à peu.

La parole est à Grandmaison.

Grandmaison. Représentants, la France ne verra pas sans doute sans étonnement que la représentation nationale et le Conseil des Cinq-Cents, cédant au décret constitutionnel du Conseil des Anciens, se

soient rendus dans cette nouvelle enceinte sans être instruits du danger imminent, sans doute, qui les menaçait.

On parle de former une commission pour proposer des mesures à prendre pour savoir ce qu'il y a à faire : n'est-ce pas plutôt pour savoir ce qui a été fait qu'il faudrait en proposer une? On a parlé de factieux : nous les avions signalés depuis longtemps, et certes ils ne nous épouvantent pas. Je demande qu'on s'informe des motifs qui nous amènent ici ; qu'on nous dise quels sont les grands dangers qui menacent la Constitution : *je dis la Constitution, car tout le monde peut parler de République;* reste à savoir quelle république l'on veut. Sera-ce celle de Venise, celle des États-Unis?... Je demande qu'à l'instant tous les membres du Conseil renouvellent le serment de fidélité à la Constitution de l'an III...

Delbrel. Le serment conforme à la loi !

Grandmaison. Je demande que nous fassions le serment de nous opposer au rétablissement de toute espèce de tyrannie ; je demande en outre un message au Conseil des Anciens, pour que nous soyons instruits du plan de cette vaste conspiration qui était, nous dit-on, à la veille de renverser la République...

Une foule de voix. Appuyé ! appuyé ! *Vive la République* ! *Vive la Constitution* !

L'assemblée entière se lève en répétant ces acclamations. On demande l'appel nominal sur le serment.

Lucien Buonaparte, fort à contre-cœur, est obligé

de consulter le Conseil, qui vote à l'unanimité la proposition avant que le bureau ne procède à l'appel.

Delbrel demande qu'un message soit envoyé aux Anciens pour leur annoncer que les Cinq-Cents sont constitués. L'envoi du message est décidé, lorsqu'on reçoit celui du Conseil des Anciens.

L'appel nominal commence : tous les membres viennent prêter serment à la Constitution de l'an III; Lucien Buonaparte, le premier, est obligé de quitter le fauteuil et de jurer de maintenir l'ordre de choses qu'il travaille ténébreusement à renverser. Quand il a prononcé la formule :

— *Moniteur, écrivez* ! s'écrie Briot, de sa place, en désignant Lucien Buonaparte d'un geste significatif, *et que toute la France l'entende* !

Les témoins de cette scène ont conservé le souvenir des sentiments divers qui agitaient les acteurs. Les uns, vendus à la conspiration, venaient, la main basse et les lèvres pâles, prêter honteusement un serment qui ruinait toutes leurs espérances. Les autres, exaltés par la victoire qu'ils croyaient définitivement acquise sur la conspiration, s'élançaient à la tribune avec délices, ajoutaient à la formule du serment tout ce que leur dictait leur ardent patriotisme, et en protestant de leur *haine implacable à toute espèce de tyrannie*, menaçaient de la voix et du geste les soldats et les officiers postés à l'entrée de la salle.

Quant à ceux-ci, leur attitude prouvait assez qu'ils étaient préparés à ce qu'on allait demander d'eux. Aux paroles des députés patriotes, ils

répondaient par des ricanements et des brocards soldatesques. L'un fredonnait un refrain de l'*Epreuve villageoise* : « Ces serments-là, ça ne tient pas ferme... » L'autre disait à demi-voix : « Vous avez beau jurer, mes amis, on va *vous donner du provisoire* ! » D'autres disaient crûment « qu'il était temps de f... ces bavards à la porte ! »

Comment ces soldats, habitués depuis cinq ans à fouler aux pieds toutes les lois et tous les principes, à régner partout du droit de la force, et à établir comme un axiome la suprématie militaire, auraient-ils pu avoir quelque respect pour la représentation nationale ?

§ III

Cependant, le Conseil des Anciens ayant reçu notification de la réunion des Cinq-Cents, s'était remis en séance.

Pendant la suspension, les conspirateurs avaient mis la dernière main à une de leurs machines de guerre. Ce n'était pas la moins importante, puisqu'il s'agissait d'établir que le Directoire était dissous.

Dans la proposition qu'il avait faite de notifier aux Cinq-Cents la réunion des Anciens, Cornudet avait négligemment enveloppé la proposition subsidiaire de notifier également ce fait au Directoire, « afin de s'assurer que le Directoire est à son poste constitutionnel, dans la même commune que les Conseils. »

Un message fut donc envoyé à Lagarde, secrétaire général du Directoire, pour lui remettre la notification des Anciens.

La réponse de Lagarde, qui la tenait toute prête, ne se fit pas attendre. Cette réponse était proprement un « faux », puisqu'elle affirmait officiellement un impudent mensonge :

« Citoyens représentants, disait-elle, le message envoyé au Directoire exécutif, dont j'étais le secrétaire, n'a pu être reçu par cette autorité, attendu que, *quatre membres du Directoire ayant donné leur démission et le cinquième ayant été mis en surveillance* par ordre du général Buonaparte, chargé par décret d'hier de veiller à la sûreté du Corps législatif, *il ne se trouve plus de Directoire.* Salut et fraternité.

« LAGARDE. »

La lecture de cette lettre au Conseil des Anciens produisit l'effet qu'il y avait lieu d'en attendre. Comment se persuader qu'un secrétaire d'État dont le devoir était de contre-signer les actes, pût en *supposer* un de cette importance, osât affirmer des démissions qui n'existaient pas, et attester un fait matériellement faux ?

Les Anciens ignoraient que Gohier et Moulins fussent prisonniers dans leur palais : ils ne les voyaient pas à Saint-Cloud ; en recevant la nouvelle de leur démission, ils devaient la croire exacte.

Mais ici les conspirateurs manquèrent d'audace : en présence des dispositions alarmantes qui s'étaient révélées depuis le matin dans les Conseils, ils n'o-

sèrent plus achever ce qui était commencé et proposer, selon leur plan, un gouvernement consulaire provisoire. Ils laissèrent le temps à leurs adversaires de demander le renvoi de la lettre de Lagarde aux Cinq-Cents, pour qu'à l'instant il fût formé, aux termes de la Constitution, une liste décuple de candidats aux fonctions directoriales.

Le moment était critique et les conspirateurs se trouvaient par le fait placés dans une situation des plus périlleuses. Si le Directoire se reconstituait, l'échafaudage péniblement élevé des fables sur lesquelles reposait leur coup d'Etat, s'effondrait subitement ; ils n'étaient plus que ce que sont les auteurs de coups d'État manqués, des factieux et des anarchistes. Il y allait du succès de leurs ambitions; il y allait peut-être de leur tête.

C'est alors que Buonaparte, informé à chaque instant de ce qui se passait dans les Conseils, se détermina à entrer dans la salle des Anciens pour essayer de changer des dispositions devenues si peu favorables.

Il attendait les nouvelles, en compagnie de Sieyès, dans une salle qui n'avait pour tous meubles que deux fauteuils. Buonaparte se promenait avec agitation, Sieyès tisonnait avec un morceau de bois, car il n'y avait pas même de pincettes, le fagot d'auberge qui brûlait dans la cheminée.

« Eh bien ! vous voyez ce qu'ils font ? » dit Buonaparte à son complice quand Lavalette vint lui apprendre la tournure que prenait la discussion. Ils se concertèrent quelques minutes.

« Je me retirai dans la pièce voisine, dit Lavalette, où je trouvai une trentaine d'officiers d'état-major et le général Berthier au milieu d'eux. Toutes les figures étaient allongées, tous étaient pensifs, et quand je racontai tout bas au général Berthier ce qui se passait aux Cinq-Cents, je le vis pâlir et soupirer. Tout à coup la porte s'ouvrit et Buonaparte parut, disant : « *Il faut en finir* ! »

Il monta à cheval dans la cour, où venait de se mettre en bataille un régiment d'infanterie qui arrivait de Paris, harangua les officiers, puis revint au galop au pied du grand escalier et sautant à bas de sa monture, il se dirigea vers la galerie des Anciens, suivi de tout son état-major.

Il était pâle et sa main crispée agitait fiévreusement sa cravache. Augereau se trouva sur son chemin : *Te voilà dans de beaux draps* ! lui dit-il en ricanant. — *Bah* ! dit Buonaparte avec un ton d'insouciance que démentait sa physionomie, *c'est ce que nous allons voir* !

Son entrée dans la salle des Anciens fut brusque et insolente. On crut qu'il allait être violent, il fut piteux.

Dès les premiers mots, il se troubla, il balbutia des phrases sans suite et sans lien. « Représentants du peuple, commença-t-il, vous êtes sur un volcan... » puis on n'entendit plus que des paroles entrecoupées et incohérentes : les mots *frères d'armes, franchise du soldat, agitations sourdes, liberté, égalité,* surnageaient dans cette débâcle.

Une exclamation du député Lenglet, qui lui cria :

« Parlons un peu de la Constitution! » lui fournit un mot auquel il s'accrocha un instant, bredouillant « que la Constitution était violée! qu'elle l'était depuis fructidor (fructidor qu'il avait le premier préparé!) depuis floréal, depuis prairial... Il dit qu'il n'était pas un « misérable intrigant, couvert d'un masque hypocrite,» prononça les noms de *Cromwell, César... tyran*, prétendit qu'il était bien tranquille chez lui quand on l'avait appelé à défendre la représentation nationale menacée; puis il se reprit à patauger de plus belle, répétant sans cesse : *Je n'ai plus que cela à vous dire...*, et ne disant rien.

Le président Lemercier vint à son secours, en s'écriant tout à coup : « Vous l'entendez, représentants du peuple! *qui douterait maintenant qu'il y ait eu conspiration?* Celui auquel vous avez décerné tant d'honneurs; celui devant qui l'Europe et l'univers se taisent d'admiration, sera-t-il regardé comme un vil imposteur?... *Quelle qualification faudra-t-il donner maintenant aux doutes de ceux qui demandent des preuves?* »

Et Buonaparte, un peu enhardi, de reprendre avec impudence : « S'il faut s'expliquer, je le ferai... s'il faut nommer les hommes, je les nommerai... Je dirai que les directeurs Barras et Moulins m'ont proposé de me mettre à la tête d'un parti tendant à renverser tous les hommes qui ont des idées libérales !...»

A ces mots, une grande agitation éclate dans la salle. Quelques voix demandent un comité secret pour entendre les révélations; elles sont couvertes

par les cris de Cornudet, Laussat et des autres meneurs de la conspiration. De tous côtés on interroge, on apostrophe Buonaparte, on le prie, on le somme de s'expliquer. De nouveau troublé, éperdu, il proteste de son attachement au Conseil des Anciens, prétend que le Conseil des Cinq-Cents, au contraire, ne veut que du sang et des échafauds, qu'il organise en ce moment même un mouvement dans Paris... Des murmures et des interruptions s'élèvent. Alors il entre dans un bizarre accès de colère vraie ou simulée, il s'adresse tantôt aux députés, tantôt aux soldats qui sont dans la cour et qui ne peuvent l'entendre ; il parle des *foudres de la guerre*, et dit qu'il *est accompagné du dieu de la guerre et du dieu de la fortune...*

Le président l'interrompt encore, avec une charité inépuisable, pour lui dire de dévoiler aux Anciens toute l'étendue des complots dans lesquels on voulait le faire entrer.

Mais à bout de forces, d'idées et de mots, Buonaparte ne sait plus que balbutier : il perd progressivement contenance; l'assemblée elle-même se glace à mesure que change le ton du ridicule orateur... A ce moment, Bourrienne le tire par le pan de son habit en lui disant : « *Sortons, général, vous ne savez plus ce que vous dites* ! » Berthier le prend par le bras pour l'entraîner... Il s'écrie « *Qui m'aime me suive* ! » se précipite vers la porte, et sort avec sa suite[1].

[1] Il est inutile de dire que le compte rendu de la séance, donné par le *Moniteur* du 21 brumaire, attribue à Buonaparte le discours le plus calme, le plus ferme, le plus clair et le plus

Le Conseil des Anciens resta quelques instants sous l'impression glaciale de cet incident. Les vociférations bruyantes des soldats qui acclamaient Buonaparte dans la cour, quand il reparut, vinrent faire diversion et rendreun peu espérance à ses complices, en même temps qu'elles lui rendaient à lui-même quelque assurance pour la seconde partie de sa tâche. Il restait en effet à affronter le Conseil des Cinq-Cents.

§ IV

A l'Orangerie, l'appel nominal sur le serment une fois clos (il avait pris plus de deux heures), un secrétaire avait donné lecture de la lettre ambiguë de Barras adressée aux représentants.

Plusieurs membres. Qu'est-ce que cela veut dire? Est-ce une démission?

Duplantier. La lettre que nous venons d'entendre annonce la démission du citoyen Barras : nous n'avons rien de plus pressé que de procéder à la formation d'une liste décuple pour le remplacer.

Plusieurs membres. Il y a d'autres démissions : il faut attendre.

Delbrel. La question à examiner avant tout est

net. On pense bien qu'il avait revu les épreuves. Mais l'opinion publique ne s'y trompa pas. La tradition parisienne est que Buonaparte, à la séance des Anciens... mit sa culotte de peau hors de service.

Quant au récit que nous donnons, il est emprunté à **Bourrienne**, qui accompagnait Buonaparte à la séance, et dont la version est affirmée par tous les hommes dignes de foi.

celle de savoir si cette démission est légale et formelle, ou si elle ne l'est pas.

Plusieurs voix. Elle l'est...

D'autres voix. Procédons à l'instant à la liste!

Bertrand (du Calvados). Nous n'avons pas un instant à perdre. Je demande que nous nous réunissions à huit heures ce soir.

Crochon. Nous ne pouvons mettre tant de précipitation à nommer à une telle magistrature, il faut y réfléchir. La Constitution nous a donné le droit de mettre cinq jours à former une liste de candidats; ce délai a pour motif l'importance d'une telle liste et d'une telle élection; la Constitution nous a ainsi défendu de prononcer *ex abrupto*..... C'est peut-être parce qu'on n'a pas assez médité sur les choix qui ont été faits, que les événements actuels arrivent. *Je demande l'ajournement à demain.*

Grandmaison. Je rappellerai une époque non encore éloignée, où dans une circonstance critique on répandait les germes d'une vive inquiétude..... Nous sommes aujourd'hui dans une circonstance si extraordinaire que nul ne peut s'en rendre compte; que malgré l'imminence du danger, nous sommes tous réunis sans savoir où est le danger, où est l'ennemi. Avant tout, il eût été prudent de savoir si cette démission qu'on vient d'annoncer n'est pas l'effet des circonstances extraordinaires où nous nous trouvons. Je crois bien que, dans la grande quantité de membres qui se trouvent ici, il en est quelques-uns qui savent d'où nous sommes partis, où nous allons...

A ce moment, un mouvement se manifeste à l'entrée de la salle. Tous les regards se portent de ce côté.

C'est Buonaparte qui vient essayer sur le Conseil des Cinq-Cents les effets de son éloquence, ou tenter, par sa présence, de provoquer une crise et de détourner la discussion du chemin qu'elle prend.

Il entre, marchant devant quatre soldats de haute taille et de force herculéenne, son chapeau d'une main, sa cravache de l'autre[1]. Son état-major reste à l'entrée de la salle.

L'assemblée entière est à l'instant debout. *Qu'est-ce que cela?* s'écrie-t-on de tous côtés. *Qu'est-ce que cela?... Des sabres ici!... Des hommes armés!*

Tous les patriotes bondissent au milieu de la salle. Buonaparte est entouré, pressé, bousculé, secoué par le collet de son habit. « L'Hercule » Destrem (de Toulouse) le saisit par l'épaule en lui criant : *C'est donc pour cela, misérable, que tu as gagné tes batailles!* Arena le frappe au visage. Grandmaison, Bertrand (du Calvados). Boulay-Paty, le chauve Marquézy, le nègre Mentor font de vains efforts pour l'atteindre. *Hors la loi! hors la loi! à bas le dictateur! à mort le tyran!* s'écrie-t-on de toutes parts.

Les quatre soldats se serrent contre Buonaparte, pâle, décontenancé et prêt à tomber en faiblesse; ils l'entraînent vers la porte en reculant pied contre

[1] Récit de Combes-Dounous, député du Lot, témoin oculaire et partisan du coup d'État.

pied. Le général Lefebvre et les autres officiers facilitent leur sortie.

La foule, effrayée de cette épouvantable scène, se précipite vers la porte, augmente la confusion, et peut-être sauva Buonaparte. C'est du moins l'opinion de Combes-Dounous, témoin oculaire : « Sans cette circonstance, dit-il, il est très-probable que les Jacobins l'auraient arraché aux quatre soldats qui lui servaient d'égide, et que le 19 brumaire eût été pour lui les Ides de mars. »

Et il ajoute, témoignage important à noter : « Les *factieux* avaient *sans doute* des armes... Mais, quand on a dit qu'on avait *vu* des pistolets et des poignards, on a altéré la vérité pour se livrer aux fictions de la haine. Autant que personne, j'avais l'œil ouvert sur tous ces détails horribles, *et je n'ai vu ni pistolets ni poignards dans la main d'aucun Jacobin.*

Il y a, comme le dit un historien peu suspect de partialité pour les républicains, quelque faiblesse à les défendre d'avoir voulu tuer Buonaparte : « Ils l'auraient pu sans être des assassins. » Si un citoyen a le droit de défendre par tous les moyens l'inviolabilité de son domicile, comment un représentant du peuple n'aurait-il pas ce droit pour le domicile même de la nation ? Mais la vérité aujourd'hui bien connue, c'est que personne n'a *vu* ni pistolets, ni poignards dans cette circonstance. Thibeaudeau, Combes-Dounous, tous les témoins oculaires le déclarent. Le prince Eugène reconnaît lui-même « qu'il n'a pas vu de poignards levés sur Buonaparte. » Arena, au

à l'obtenir. Il veut essayer de justifier son frère : « Le mouvement qui vient d'avoir lieu, dit-il, prouve ce que tout le monde a dans le cœur, ce que moi-même j'ai dans le mien... Il était cependant naturel de croire que la démarche du général n'avait pour objet que de rendre compte de la situation des affaires, ou de quelque objet intéressant la chose publique. Mais je crois qu'en tous cas, nul ne peut soupçonner....

Un membre. Tous les soupçons sont autorisés par la conduite de Buonaparte!... Il a terni sa gloire...

Un autre membre. Il s'est conduit en roi!...

Un autre membre. Je demande qu'il soit traduit à la barre pour rendre compte de sa conduite!

Lucien Buonaparte. Je ne puis continuer d'occuper le fauteuil...,.

Il quitte sa place Chazal prend la présidence.

Dignesse. Quand le Conseil des Anciens a usé du droit constitutionnel de changer la résidence du Corps législatif, il a eu sans doute de puissants motifs. Je demande que dans ce jour, on déclare ou fasse connaître quels sont les chefs et les agents de la conspiration qui nous menace, puisqu'il a fallu, pour les déjouer, des moyens extraordinaires. Avant tout, je demande que vous preniez des mesures pour votre sûreté, que vous déterminiez sur quels endroits s'étendra la police de votre enceinte et que vous preniez des mesures à cet effet....

Une foule de voix. Appuyé!...

Bertrand (du Calvados). Lorsque le Conseil des Anciens a ordonné la translation du Corps législatif

temps dans une telle position; vous devez retourner à Paris. Marchez-y revêtus de votre robe, et votre retour y sera protégé par les citoyens et les soldats: vous reconnaîtrez à leur attitude qu'ils sont les défenseurs de la patrie.

Je demande qu'à l'instant vous décrétiez que les troupes qui sont actuellement dans cette commune font partie de votre garde. Je demande que vous adressiez un message au Conseil des Anciens, pour l'inviter à rendre un décret qui nous ramène à Paris!

Une foule de voix. Appuyé!

Grandmaison. Il faut déclarer le décret rendu hier comme non avenu, en raison de la nomination inconstitutionnelle de Buonaparte.

Crochon. Je demande la parole.

Les cris : *Aux voix les propositions!* s'élèvent de tous côtés.

Plusieurs membres, à Crochon. Vous voulez nous amuser, gagner du temps!

D'autres membres. Il n'y a pas de liberté ici! Laissez parler!

Crochon. Nous ne pouvons prendre une mesure précipitée... le décret était constitutionnel, il ordonnait votre translation : il fallait bien nommer un général pour assurer l'exécution du décret.....

Une voix. Il faut avant tout déclarer que Buonaparte n'est point le commandant de votre garde!

Un membre. C'est donner le signal du combat....

Destrem. J'appuie l'avis de Talot; les circons-

tances ne vous permettent point de rester ici : il faut retourner à Paris, ou aller ailleurs, mais à tout prix regagner notre indépendance!

Le message au Conseil des Anciens est mis aux voix et adopté.

Destrem. Cela ne peut suffire : vous avez des mesures urgentes à prendre. Sans entrer dans le détail de la validité de la nomination et des observations faites sur votre garde et celui qui doit la commander, je demande que vous déclariez la permanence!

Blin. Six mille hommes sont autour de vous : déclarez qu'ils font partie de la garde du Corps législatif....

Delbrel. A l'exception de la garde du Directoire... Marche, président, mets aux voix cette proposition!

On demande à grands cris à aller aux voix.

Lucien Buonaparte (à la tribune). Je ne m'oppose point à la proposition; mais je dois faire observer qu'ici les soupçons paraissent s'élever avec bien de la rapidité et peu de fondement. Un mouvement, même irrégulier, aurait-il déjà fait oublier tant de services rendus à la liberté? (*Des murmures interrompent.*)

Plusieurs voix. Non! non! on ne les oubliera pas!

D'autres voix. Le temps se passe! aux voix la proposition!

Lucien Buonaparte. Je demande qu'avant de prendre une mesure, vous appeliez le général.... (*Nouvelle interruption.*)

Une foule de voix. Nous ne le reconnaissons pas!

Lucien Buonaparte. Je n'insisterai pas davantage; quand le calme sera rétabli dans cette enceinte, quand l'inconvenance extraordinaire qui s'est manifestée sera calmée, vous rendrez justice à qui elle est due....

Une foule de membres. Au fait! au fait!

D'autres membres. Il n'y a plus de liberté ici; laissez parler l'orateur.

L'agitation et le tumulte redoublent.

Lucien Buonaparte. Je dois renoncer à être entendu, et n'en ayant plus le moyen, je déclare que je dépose sur cette tribune les insignes de la magistrature populaire.

Plusieurs membres. Non! non! montez au fauteuil! (*Agitation croissante.*)

Lucien Buonaparte, dépouillé de sa robe, descend de la tribune.

En ce moment, un peloton de soldats de la garde du Corps législatif paraît à la porte; il entre, l'arme en avant. De toutes parts on s'écrie : *Encore des armes ici* ! *La représentation nationale est violée* !

Les soldats, arrivés à la tribune, enlèvent Lucien Buonaparte et l'emportent hors de la salle. Ils s'écrient naïvement : *C'est par ordre du général*!

Plusieurs membres. Suivons notre président!

D'autres, à Chazal. Levez la séance.

D'autres. Il n'y a plus de Conseil, la liberté a été violée! (*L'agitation continue.*)

Sherlock (entrant dans la salle et se précipitant vers la barre). Représentants du peuple, vous avez

une mesure instante à prendre! Je ne sais ce qu'on prépare. Mais je sais que, dans les corridors et dans les cours, les troupes courent aux armes, et qu'au moment où vos grenadiers ont remis Lucien Buonaparte aux côtés de son frère, les cris de *Vive la République! vive Buonaparte!* se sont fait entendre. Il faut donc à l'instant rappeler votre président au fauteuil. Je demande qu'on lui envoie sur-le-champ l'ordre de reprendre ses fonctions...

On a supposé que le but de Buonaparte, en faisant enlever son frère, était double: qu'il ne voulait pas laisser dans la salle des Cinq-Cents un otage dont la vie aurait pu répondre aux représentants de l'inviolabilité de leur séance; et qu'il voulait donner à l'ordre qu'il allait prononcer d'envahir l'Orangerie, l'appui moral du président même des Cinq-Cents.

C'est assurément prêter à Buonaparte une combinaison bien savante pour un pareil moment. Tous les témoins de cette scène sont unanimes à le constater, en présence de l'orage qui venait d'éclater, les conspirateurs se crurent perdus. Ce terrible mot: « *Hors la loi!* avait encore toute sa magie, dit Lavalette lui-même, et si un général de quelque renom se fût mis à cet instant à la tête des soldats, on ne peut calculer ce qui serait arrivé. »

Talleyrand, Arnauld, Boulay (de la Meurthe), Regnault (de Saint-Jean-d'Angély) jugèrent la partie perdue et se hâtèrent de gagner le restaurant de la *Tête-Noire*, voisin du château, afin de se soustraire au dénoûment qu'ils croyaient imminent; Sieyès

songea à sa chaise de poste; la plupart de ses complices s'éclipsèrent sous divers prétextes.

Quant à Buonaparte lui-même, il était atterré; en rejoignant le groupe de ses acolytes, son premier mot avait été : *Les misérables ont voulu m'assassiner* !

Cette expression de sa rage et de son humiliation décida peut-être du sort de la journée. Le vieux Serrurier, commandant immédiat des troupes de Saint-Cloud, fut frappé d'une inspiration subite : « Se promenant l'épée à la main devant le front des troupes, raconte Marmont, il répétait tout seul : *Les misérables! ils ont voulu tuer le général Buonaparte! Ne bougez pas, soldats! restez tranquilles, attendez qu'on vous donne des ordres!* (Les soldats ne faisaient aucun mouvement et ne montraient pas l'envie d'en faire, mais ce langage était le sûr moyen de les échauffer.) *Les malheureux!* ajoutait-il, et il recommençait ses exclamations...[1] »

C'est alors que Murat ouvrit l'avis d'enlever Lucien, pour lui faire haranguer les soldats.

Son projet fut aussitôt exécuté que conçu.

A peine Lucien Buonaparte est-il arrivé auprès de son frère qu'il monte à cheval : tous deux, ils passent devant le front des troupes. « Citoyens et soldats, s'écrie Lucien, le président du Conseil des Cinq-Cents vous déclare que l'immense majorité de ce Conseil est en ce moment sous la terreur de quelques

[1] *Mémoires du duc de Raguse.* Tome 2.

factieux qui assiégent la tribune, présentent la mort à leurs collègues et enlèvent les délibérations les plus affreuses. Je vous déclare que ces *audacieux brigands, sans doute soldés par l'Angleterre*, se sont mis en rébellion contre le Conseil des Anciens et ont osé parler de mettre *hors la loi* le général chargé de l'exécution de son décret..... Général, et vous, soldats et citoyens, je vous confie le soin de *délivrer* la majorité des représentants afin qu'elle puisse délibérer sur le sort de la République. Vous ne reconnaîtrez pour législateurs de la France que ceux qui vont se rendre auprès de moi; *quant à ceux qui resteront dans l'Orangerie, que la force les expulse*! Ces brigands ne sont plus les représentants du peuple!... *ce sont les représentants du poignard*! »

Malgré l'énergie de cette harangue, une hésitation visible se manifeste parmi les soldats. Les sophismes des conspirateurs ne peuvent leur faire oublier le respect de la représentation nationale : au moment de porter la main sur cette arche sainte, ils restent indécis; alors Lucien tirant son épée : « *Je jure de percer le sein de mon propre frère*, s'écrie-t-il, *si jamais il porte atteinte à la liberté des Français*! »Ce mouvement théâtral enlève les soldats; leur contenance montre qu'ils sont prêts à marcher sur un signe de Buonaparte.

Leclerc, à la tête des grenadiers du Corps législatif, s'élance vers l'Orangerie.

Les Cinq-Cents entendent le pas de charge dans les escaliers qui conduisent à la salle... Tous les

représentants du peuple sont debout, criant : *Vive la République* ! *Vive la Constitution de l'an III* ! L'avant-garde des grenadiers paraît à la porte, la baïonnette en avant, les tambours battant la charge. Elle s'arrête.

Le chef de brigade Dumoulin élevant la voix : *Citoyens représentants, on ne répond plus de la sûreté du Conseil. Je vous invite à vous retirer...*

Les cris de *Vive la République* ! sont la seule réponse des députés.

Un officier des grenadiers s'élance au bureau du président : *Représentants,* crie-t-il, *retirez-vous* ! *le général a donné des ordres* !

Le tumulte et les protestations redoublent. Les représentants restent en place.

On entend alors cet ordre : *Grenadiers en avant* ! Le tambour bat la charge. Les soldats arrivent en rangs serrés au milieu de la salle. Ils poussent, ils culbutent, ils bousculent les représentants ; ils les serrent contre les murs, les refoulent vers les issues : après quelques minutes d'une lutte inégale, les soldats ont réussi à faire évacuer la salle. Les ricanements et les brocards soldatesques répondent aux cris de *Vive la République* ! *Vive la Constitution* ! que les représentants ne cessent pas de faire entendre...

Le droit est vaincu ; la force triomphe.

CHAPITRE IV

LA COMÉDIE

§ I

Au Conseil des Anciens la délibération se poursuivait. Un instant troublée par le tumulte qui s'était fait entendre dans l'aile gauche du château (au moment où Buonaparte avait été chassé de la salle des Cinq-Cents), la discussion avait repris son cours. Dalphonse avait demandé le renouvellement du serment de fidélité à la Constitution, et Cornudet avait répondu à cette proposition par des fins de non-recevoir, lorsque Fargues, l'un des Inspecteurs, entre dans la salle avec l'air de la plus vive émotion.

« Citoyens députés, dit-il, le général Buonaparte vient de me faire appeler, et je suis douloureusement affecté d'avoir à vous redire ce qu'il vient de m'apprendre. Vous savez avec quelle bienveillance il a été accueilli dans ce Conseil : en sortant d'ici, il s'est rendu au Conseil des Cinq-Cents, *où il a été accueilli par des poignards...*

Courtois (qui accompagne Fargues). Arena a voulu le tuer... »

Fargues. Oui, Arena, son compatriote et son ennemi, parce que Buonaparte a porté la lumière dans les marchés scandaleux et dans les dilapidations qui

ont dû l'enrichir[1]. Le général vous demande de prendre des mesures pour déjouer le mouvement *contre-révolutionnaire* que des émissaires du Conseil des Cinq-Cents, sont allés organiser à Paris. Je vous propose de vous réunir en comité général.

Le président Lemercier appuie cette proposition.

A peine a-t-elle été adoptée, qu'un tumulte violent se manifeste de nouveau dans la cour du château et dans les alentours de la salle. Le roulement des tambours, le pas de charge des troupes, les cris de *Vive Buonaparte*! mêlés à ceux de *Vive la République*! les protestations des représentants expulsés de l'Orangerie forment un concert étrange.

Les Anciens attendent des renseignements sur ce qui se produit, quand un grand nombre de représentants patriotes, d'une part, de l'autre Lucien Buonaparte suivi de quelques-uns de ses complices, pénètrent tumultueusement dans la salle.

« Citoyens, s'écrie l'un des députés patriotes, pâle de colère, la force armée vient de s'introduire dans le Conseil des Cinq-Cents. Elle a outragé la représentation nationale, expulsé le Conseil! J'ai pénétré jusqu'à vous pour vous rendre compte de cette indigne violation et vous inviter à aviser! »

[1] Arena, que Fargues accusait si indignement de « marchés scandaleux », n'avait même pas été exposé à en conclure, n'ayant jamais été employé dans aucune fourniture de l'Etat, ainsi qu'il le déclara hautement du fond de son exil, dans une lettre publiée par le *Journal des Républicains*. Dans cette lettre il défiait Fargues d'énoncer un fait, un seul fait, à l'appui de sa calomnie. Fargues garda le silence.

« Citoyens représentants, répond impudemment Lucien Buonaparte, on vous en impose : cette force armée, que l'on vous dit avoir outragé la représentation nationale, ne consistait que dans quelques grenadiers qui suivaient leur capitaine. *Leur présence a opéré un mouvement dans le Conseil...* »

Puis, comme emporté par une véhémente colère : « Appelez-vous représentants des assassins armés de poignards? *Ils se précipitaient sur moi aidés de leurs complices qui occupaient les tribunes.* Ils voulaient, LES CANNIBALES, me forcer à prononcer la mise hors la loi de mon frère!... Une poignée de factieux tyrannise les Cinq-Cents, mais la majorité adhère au Conseil des Anciens et à sa sagesse ! »

Un autre patriote veut répliquer à Lucien Buonaparte; on l'empêche de parler, et le président Lemercier comprenant qu'il faut à tout prix empêcher des révélations dangereuses, déclare qu'il ne laissera la parole qu'aux membres du Conseil des Anciens.

Puis, à l'instant, Cornudet, rapporteur d'une commission nommée dans le court intervalle qu'avait duré le comité secret, fait un rapport verbal par lequel il expose que le Conseil des Cinq-Cents s'étant dissous, le Directoire n'existant plus, et le Conseil des Anciens étant la providence de la nation, il y a lieu de nommer une commission exécutive composée de trois membres, et d'ajourner le Corps législatif au premier nivôse. Sur la proposition du président, il est arrêté qu'avant de statuer sur ces propositions, on suspendra la séance jusqu'à neuf heures.

Il est cinq heures du soir.

Le véritable motif de la suspension, c'est que les meneurs des Anciens, aussi bien que Sieyès et Buonaparte, se trouvaient très-embarrassés de leur brutale victoire sur les Cinq-Cents. C'est pour en pallier l'effet, que les cris et les bourrades, par lesquels Buonaparte avait été accueilli à son entrée dans l'Orangerie, avaient été immédiatement transformés en tentative d'assassinat, et le soufflet donné par Arena en coup de poignard.

D'autre part, les meneurs des Anciens regrettaient vivement une mesure qui les obligeait à prendre l'initiative des modifications profondes qui étaient le but de toute cette basse intrigue. C'est pourquoi on s'occupa activement de réunir les débris du Conseil des Cinq-Cents pour faire les choses avec une apparence de régularité.

Les événements servirent merveilleusement ce plan. Il ne restait plus guère, en effet, à Saint-Cloud, soit errant autour du bureau des Inspecteurs, soit répandus chez les traiteurs voisins du château, que les Cinq-Cents affiliés à la conspiration, ou ces hommes lâches et irrésolus qui, dans les révolutions, suivent toujours et comme mécaniquement la fortune du plus fort.

Quant aux représentants patriotes, à ceux qui étaient d'avance opposés au coup d'Etat ou qui avaient profondément senti l'insulte faite à la représentation nationale, ils avaient, dès le premier

moment, couru à Paris pour en appeler à l'insurrection.

Mais Fouché, qui avait un si grand intérêt personnel à être bien informé, avait disposé sur la route de Saint-Cloud à Paris des agents qui lui apportèrent en quelques minutes la nouvelle de la violation du Conseil des Cinq-Cents. Sûr désormais que le coup d'État avait réussi, il ne recula plus devant les mesures les plus violentes pour confirmer le succès. Quand les représentants patriotes arrivèrent aux barrières, ils les trouvèrent fermées. La nouvelle même du coup d'État ne put entrer dans Paris que lorsque Fouché le voulut bien.

§ II

Pendant ce temps, les huissiers du Corps législatif rassemblaient dans Saint-Cloud les représentants dont la commission des Inspecteurs leur avait donné les noms. A neuf heures, un simulacre de Conseil des Cinq-Cents était réuni dans la salle des séances, sous la présidence de Lucien Buonaparte. Simulacre est le mot, car ce prétendu Conseil des *Cinq-Cents* se composait de *vingt-cinq* membres, de l'aveu même de l'un des avocats les plus ardents du coup d'État, le citoyen Cornet, plus tard comte de Cornet [1].

Le premier, Lucien Buonaparte prend la parole : avec l'accent de la plus noire tristesse, il fait un ta-

[1] Bourrienne, Gohier, Cornet.

bleau désolant de la situation de la République... La Constitution est si détestable qu'elle donne lieu à tout instant à des secousses violentes; il n'y a plus de Directoire; nul ne peut prévoir dans quel abîme la France va être entraînée, si, par son énergie, le Conseil des Cinq-Cents n'avise pas promptement. Il livre à ses méditations profondes les idées qu'il vient d'émettre, et demande qu'il soit nommé une commission spéciale de neuf membres, chargée de présenter ses vues sur la situation actuelle et les moyens de l'améliorer.

Les vingt-cinq *Cinq-Cents* arrêtent la formation de la commission. Tandis qu'elle se retire dans ses bureaux, pendant le temps moralement nécessaire pour paraître avoir délibéré sur le salut public, Bérenger et L. Buonaparte occupent successivement la tribune. Le premier propose et fait adopter à l'unanimité (des vingt-cinq membres), la résolution suivante :

RÉSOLUTION

« Le Conseil des Cinq-Cents; considérant que le général Buonaparte, les généraux et l'armée sous ses ordres ont sauvé la majorité du Corps législatif et la République, attaquée par une minorité composée d'assassins;

« Considérant qu'il est instant de leur témoigner la reconnaissance nationale;

« Déclare qu'il y a urgence;

« Et après avoir déclaré l'urgence, le Conseil prend la résolution suivante :

« Article unique. Le général Buonaparte, les généraux Lefebvre, Murat, Gardanne, les autres officiers généraux et particuliers, dont les noms seront proclamés, les grenadiers du Corps législatif et du Directoire exécutif, les 6e, 79e, 86e de ligne, les 8e et 9e de dragons et les grenadiers qui ont couvert le général Buonaparte de leurs corps et de leurs armes ont bien mérité de la patrie. »

Quant à Lucien Buonaparte, après avoir vomi pendant une heure, en manière de passe-temps, les plus ignobles injures contre les représentants patriotes, après avoir parlé de « ces figures hideuses, ensanglantées, livides encore des projets de destruction anéantis par le courage des bons citoyens » ; après les avoir appelés « sicaires, lâches caméléons, vautours, hordes d'assassins, représentants du poignard, bourreaux, groupes infernaux, » et pour comble... « factieux, » — il termine en requérant le rapport de la commission, séance tenante.

Le rapporteur, *Boulay* (de la Meurthe), prend la parole. En quelques phrases émues, il déclare que la commission a reconnu la nécessité de créer un gouvernement provisoire. « Avant de réparer les vices d'une Constitution tant de fois impunément violée, et dont il n'existe plus depuis longtemps que l'ombre et le cadavre, il faut un gouvernement ferme et provisoire qui assure la paix intérieure et prépare celle de l'extérieur ; il faut une direction forte et sage à la fois, pour rendre à notre malheureuse pa-

trie le calme dont elle a besoin, la liberté pour laquelle elle a tout fait... »

Villetard donne alors lecture du projet de résolution adopté par la commission.

PROJET DE RÉSOLUTION

Art. I. Il n'y a plus de Directoire et ne sont plus membres de la représentation nationale, pour les excès et les attentats auxquels ils se sont constamment portés et notamment le plus grand nombre d'entre eux dans la séance de ce matin, les *individus* ci-après nommés :

Joubert (de l'Hérault), — Jouenne, — Talot, — Duplantier (de la Gironde), — Arena, — Garrau, — Quirot, — Leclerc-Scheppers, — Brische (de l'Ourthe), — Poulain-Grandpré, — Bertrand (du Calvados), — Goupilleau (de Montaigu), — Daubermesnil, — Marquézy, — Guesdon, — Grandmaison, — Groscassand-Dorimond, — Frison, — Desaix, — Bergasse-Laziroule, — Montpellier (Constant), — Briot, — Destrem, — Carrère-Lagarrière, — Gauran, — Legot, — Blin, — Boullay-Paty, — Soulhié, — Demoor, — Bigonnet, — Mentor, — Boissier, — Bailly (de la Haute-Garonne), — Bouvier, — Beytz, Brichet, — Honoré Declerck, — Gastaing (du Var), — Prudhon, — Portes, — Stévenotte, — Jourdan (de la Haute-Vienne), — Lesage-Sénault, — Chalmel, — André (du Bas-Rhin), — Dimartinelli, — Collombel (de la Meurthe), — Philippe, — Moreau (de l'Yonne), — Jourdain (d'Ille-et-Vilaine), —

Letourneur, — Citadella, — Bordas, — Laurent (du Bas-Rhin).

Art. II. Le Corps législatif crée provisoirement une Commission consulaire exécutive, composée des citoyens Sieyès, Roger-Ducos et Buonaparte, général. Ils porteront le nom de *Consuls de la République française.*

Art. III. Cette Commission est investie de la plénitude du pouvoir directorial, et spécialement chargée d'organiser l'ordre dans toutes les parties de l'administration, de rétablir la tranquillité intérieure, et de procurer une paix honorable et solide.

Art. IV. Elle est autorisée à envoyer des délégués avec un pouvoir déterminé et dans les limites du sien.

Art. V. Le Corps législatif s'ajourne au 1er ventôse prochain; il se réunira de plein droit à cette époque à Paris dans ses palais.

Art. VI. Pendant l'ajournement du Corps législatif, les membres ajournés *conservent leur indemnité et leur garantie constitutionnelle.*

Art. VII. Ils peuvent, sans perdre leur qualité de représentants du peuple, être employés comme ministres, agents diplomatiques, délégués de la Commission consulaire exécutive, et dans toutes les autres fonctions civiles ; *ils sont même invités, au nom du bien public, à les accepter*[1].

[1] Ces deux articles VI et VII, dont la rédaction a quelque chose de si naïvement ridicule, étaient évidemment les articles capitaux de la résolution, dans la pensée des vingt-cinq *Cinq-Cents.*

Art. VIII. Avant sa séparation, et séance tenante, chaque conseil nommera dans son sein une commission composée de vingt-cinq membres.

Art. IX. Les commissions nommées par les deux conseils statueront avec la proposition formelle et nécessaire de la commission consulaire exécutive, sur tous les objets urgents de la police, de législation et de finance.

Art. X. La commission des Cinq-Cents exercera l'initiative; la commission des Anciens, l'approbation.

Art. XI. Les deux commissions sont encore chargées de préparer, dans le même ordre de travail et de concours, les changements à porter aux dispositions organiques dont l'expérience a fait sentir les vices et les inconvénients.

Art. XII. Les changements ne peuvent avoir pour but que de consolider, garantir et consacrer inviolablement la souveraineté du peuple français, la République une et indivisible, le système représentatif, la division des pouvoirs, la liberté, l'égalité, la sûreté et la propriété.

Art. XIII. La commission consulaire exécutive pourra leur présenter ses vues à cet égard.

Art. XIV. Enfin, les deux commissions sont chargées de préparer un Code civil.

Art. XV. Elles siégeront à Paris, dans le palais du Corps législatif, et elles le pourront convoquer extraordinairement pour la ratification de la paix, ou dans un grand danger public.

Art. XVI. La présente sera imprimée, envoyée

par des courriers extraordinaires dans les départements, et solennellement publiée et affichée dans toutes les communes de la République; elle sera portée sur-le-champ au Conseil des Anciens par un messager d'État.

Cette résolution est immédiatement adoptée à l'unanimité (des vingt-cinq *Cinq-Cents*).

Il est une heure du matin quand elle arrive au Conseil des Anciens qui s'est réuni à neuf heures du soir en séance extraordinaire, au nombre de soixante membres environ, et qui s'est occupé, avec une affectation ridicule, à pareille heure et à pareil jour, de lois d'intérêt local, jusqu'au moment de l'arrivée du message si impatiemment attendu.

Guyomard et Lemoine Desforges réclament, faiblement et fort à propos pour donner à la délibération une apparence de légalité. Le premier demande le rejet de la résolution proposée, en considération de l'art. 45 de la Constitution qui interdit au Corps législatif le droit de déléguer tout ou partie de ses pouvoirs; le second, en entendant dérouler cette liste de proscrits, demande qu'il soient au moins entendus avant d'être condamnés...

Ces deux voix isolées sont étouffées sous les cris de la majorité, et la résolution est adoptée.

Les Anciens procèdent immédiatement au scrutin pour la nomination des membres de la Commission législative intermédiaire, ce sont : Lebrun, Garat, Régnier, Rousseau, Cornet, Cornudet, Vimar, Pérès, Depeyre, Perrin, Lenoir-Laroche, Cretet,

Laloi, Lemercier, Sedillez, Laussat, Chatry-Lafosse, Goupil-Préfeln, Chassiron, Vernier, Porcher, Beaupuis, Caillemer, Herwin et Fargues, — pour le Conseil des Anciens.

De leur côté, les vingt-cinq *Cinq-Cents* se sont nommés eux-mêmes, savoir : Lucien Buonaparte, Boulay (de la Meurthe), Chazal, Cabanis, Chénier, Creuzé-Latouche, Béranger, Daunou, Gaudin, Jacqueminot; Beauvais, Arnould, Mathieu, Thiessé, Villetard, Girod-Pouzol, Gourlay, Casenave, Chollet, Ludot, Devinck-Thierry, Frégeville, Thibauld, Chabaud-Latour et Bara (des Ardennes) — pour former l'autre commission.

Ensuite, sur la proposition de Frégeville, les trois consul Sieyès, Ducos et Buonaparte viennent prêter serment « *à la République une et indivisible, à la liberté, à l'égalité et au système représentatif.* » La cérémonie faite, la séance est levée.

Il est onze heures du soir [1]. Les tambours battent, les clairons sonnent, on proclame, aux flambeaux, à la tête des demi-brigades, la liste d'expulsion et toute la suite du décret.

Puis, acteurs et comparses reprennent la route de Paris.

[1] Le *Moniteur* dit *trois heures du matin*. Il faut bien que les représentants censés présents paraissent avoir eu le temps de prononcer les prétendus discours qu'il met dans leur bouche.

§ III.

Paris a ignoré jusqu'au soir ce qui se passe à Saint-Cloud. La police de Fouché a arrêté aux barrières représentants et nouvelles.

Il est dix heures, et les théâtres sont remplis[1] comme à l'ordinaire, quand on vient lire sur toutes les scènes et on affiche sur tous les murs une note du ministère de la police, ainsi conçue :

[1] Voici la composition des spectacles de Paris, au 19 brumaire :

Théâtre-Français de la République. — *Briséis.* — *Le Retour du mari.*

Théâtre de la rue Feydeau. — *Le Valet de deux Maîtres,* opéra en un acte. — *Clémentine* ou *la Belle-Mère,* op. en un acte. — *Alexis* ou *l Erreur d'un bon Père,* op. en un acte.

Théâtre de la Cité. — *Le Sérail* ou *la Fête du grand Mogol,* pièce en trois actes, à grand spectacle, précédée du *Mensonge excusable.*

Théâtre du Marais (rue Culture-Catherine). — Les artistes sociétaires de l'Odéon donnent : première représentation du *Collatéral,* ou *la Diligence de Joigny,* suivie de *Crispin rival de son maître.*

Théâtre du Vaudeville. — *Chaulieu.* — *Le Mariage renoué.* — *Les Vendangeurs.*

Opéra-Comique national (rue Favart). — *Ponce de Léon.* — *Lodoïska.*

Théâtre des Troubadours. — *Georges et Grosjean.* — *Les Troubadours en voyage.* — *Jérôme spirituel ou les Scudéry.*

Théâtre de Molière. — *Renaud d'Ast.* — *Le Diable couleur de rose.*

Théâtre Montansier-Variétés. — *Le Sculpteur.* — *La Prisonnière.* — *Cadet misanthrope.*

Théâtre de la Gaîté. — Première représentation d'*Edouard et Sophie ou le Tribunal nocturne.* — *Le Petit Cousin.* — *Le Galant Savetier.*

Théâtre des Jeunes Artistes. — *Virginie.* — *Le Peintre dans son ménage.* — *Le Nid d'amours.*

MINISTÈRE DE LA POLICE

Le ministre de la police générale prévient ses concitoyens que les Conseils étaient réunis à Saint-Cloud, pour délibérer sur les intérêts de la République et de la liberté, lorsque le général Buonaparte étant entré au Conseil des Cinq-Cents pour dénoncer des manœuvres contre-révolutionnaires, a failli périr victime d'un assassinat.

Le génie de la République a sauvé ce général ; il revient à Paris avec son escorte. Le Corps législatif a pris toutes les mesures qui peuvent assurer le triomphe et la gloire de la République.

Ainsi, la fable de la tentative d'assassinat prenait un corps. Non-seulement on lui donnait la vie officielle, mais on en faisait l'événement capital de la journée, le pivot de tout le reste. De la représentation nationale violée, de la liberté égorgée, des mandataires du peuple proscrits, pas un mot : ce qu'il importe que le public apprenne, c'est que Buonaparte a failli être assassiné.

C'est un conte, à la vérité, mais le conte a déjà rendu de trop grands services dans la journée pour qu'on ne lui fasse pas les honneurs de la mise en vedette.

Les Parisiens n'en sauront pas plus long, pour ce soir : ils iront dormir sur cette douce pensée, et fondée surtout, que Buonaparte entrait au Conseil des Cinq-Cents « pour dénoncer des manœuvres CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRES, » lorsque « le génie de la République » l'a sauvé. Le Corps législatif n'a-t-il pas

pris, d'ailleurs « toutes les mesures qui peuvent assurer le triomphe et la gloire de la République? »

Que pourrait-on désirer de plus : Buonaparte sauvé, et la République avec lui ?

Eh bien ! non, cela ne satisfait pas les Parisiens! Ce qu'ils voient, dans cette note évasive, c'est qu'il se passe des événements graves, et plus que tout la réserve des documents policiers les glace.

Tous les contemporains ont porté témoignage de la stupeur et de la tristesse qui s'appesantit en quelqués instants sur la ville.

Les théâtres se vidèrent ; les visages étaient consternés; on s'interrogeait sans rien apprendre; on se quittait sans rien savoir. Bientôt toutes les portes se fermèrent ; chacun rentra, le cœur plein d'inquiétude.

Après minuit, dans cette froide nuit de brumaire, on n'entendit plus que le pas fatigué de la cavalerie de Saint-Cloud, qui regagnait les casernes, allongeant ses colonnes noires sur le pavé glissant.

Cependant Fouché et ses agents, désormais tout entiers au coup d'État, ont déjà mis les scellés sur les presses de tous les journaux républicains. Duval, rédacteur du *Précurseur*, Giroux et Vatar, rédacteurs du *Journal des Hommes libres*, sont arrêtés. On se défie même des complices avérés, même de cette basse presse toujours vendue d'avance au fait accompli : et pour plus de sûreté, la circulation, la distribution et l'envoi de *toutes les feuilles* sans exception sont provisoirement suspendus. Plus de soixante

journaux seront ainsi retenus, jusqu'au 23 brumaire, à la poste [1].

Et quand Paris, le 20 brumaire, se réveille affamé de nouvelles, fiévreux de curiosité, voici ce que lui disent, sur tous les murs, de grandes affiches blanches :

BONAPARTE, GÉNÉRAL EN CHEF, AUX FRANÇAIS.

Le 19 brumaire, 11 heures du soir.

A mon retour à Paris, j'ai trouvé la division dans toutes les autorités, et l'accord établi sur cette seule vérité, que la Constitution était à moitié détruite et ne pouvait sauver la liberté.

Tous les partis sont venus à moi, m'ont confié leurs desseins, dévoilé leurs secrets et m'ont demandé mon appui : j'ai refusé d'être l'homme d'un parti.

Le Conseil des Anciens m'a appelé; j'ai répondu à son appel. Un plan de restauration générale avait été concerté par des hommes en qui la nation est accoutumée à voir des défenseurs de la liberté, de l'égalité, de la propriété : ce plan demandait un examen calme, libre, exempt de toute influence et de toute crainte. En conséquence le Conseil des Anciens a résolu la translation du Corps législatif à Saint-Cloud; il m'a chargé de la disposition de la force nécessaire à son indépendance. J'ai cru devoir à mes concitoyens, aux soldats périssant dans nos armées, à la gloire nationale acquise au prix de leur sang, d'accepter le commandement.

Les Conseils se rassemblent à Saint-Cloud; les troupes républicaines garantissent la sûreté au dehors. Mais des assassins établissent la terreur au dedans; plusieurs députés du Conseil des Cinq-Cents, armés de stylets et d'armes à feu, font circuler tout autour d'eux des menaces de mort.

[1] Nombre indiqué par l'*Ami du Peuple*, favorable au coup d'État.

Les plans qui devaient être développés sont resserrés, la majorité désorganisée, les orateurs les plus intrépides déconcertés et l'inutilité de toute proposition sage évidente.

Je porte mon indignation et ma douleur au Conseil des Anciens; je lui demande l'exécution de ses généreux desseins; je lui représente les maux de la patrie qui les lui ont fait concevoir : il s'unit à moi par de nouveaux témoignages de sa constante volonté.

Je me représente au Conseil des Cinq-Cents, seul, sans armes, la tête découverte, tel que les Anciens m'avaient reçu et applaudi; je venais rappeler à la majorité ses volontés et l'assurer de son pouvoir.

Les stylets qui menaçaient les députés sont aussitôt levés sur leur libérateur; vingt assassins se précipitent sur moi et cherchent ma poitrine : les grenadiers du Corps législatif que j'avais laissés à la porte de la salle accourent, se mettent entre les assassins et moi. L'un de ces braves grenadiers (*Thomé*) est frappé d'un coup de stylet dont ses habits sont percés. Ils m'enlèvent.

Au même moment, les cris de *hors la loi* se font entendre contre le *défenseur de la loi*. C'était le cri farouche des assassins contre la force destinée à les réprimer.

Ils se pressent autour du président, la menace à la bouche, les armes à la main; ils lui ordonnent de prononcer le *hors la loi ;* l'on m'avertit : je donne ordre de l'arracher à leur fureur, et six grenadiers du Corps législatif s'en emparent. Aussitôt après, des grenadiers du Corps législatif entrent au pas de charge dans la salle et la font évacuer.

Les factieux intimidés se dispersent et s'éloignent; la majorité soustraite à leurs coups, rentre librement et paisiblement dans la salle de ses séances, entend les propositions qui doivent lui être faites pour le salut public, délibère, et prépare la résolution salutaire qui doit devenir la loi nouvelle de la République.

Français, vous reconnaîtrez sans doute, à cette conduite, le zèle d'un soldat de la liberté, d'un citoyen dévoué à la République. Les idées conservatrices, tutélaires, libérales, sont rentrées dans leurs droits par la dispersion

des factieux qui opprimaient les Conseils, et qui, pour être devenus les plus odieux des hommes, n'ont pas cessé d'être les plus méprisables.

« BUONAPARTE. »

Quant au *Moniteur* voici de quel ton dégagé il rendait compte du coup d'Etat :

Paris, le 19 *brumaire.* — La journée du 18 brumaire sera au moins aussi célèbre que celle du 18 fructidor. La commission des Inspecteurs du Conseil des Anciens a été assemblée pendant toute la nuit dernière et a fait doubler les postes. De très-bonne heure elle fit convoquer le Conseil. On dit que cette surveillance et ces mesures lui ont été suscitées par la nécessité de prévenir et de déjouer les projets qu'on avait formés dans une réunion tenue à l'hôtel de Salm, où s'étaient trouvés des personnages très-marquants ; projets qui ne tendaient à rien moins qu'à réaliser le beau rêve que les Jacobins nourrissaient depuis quelque temps, celui de convertir les deux Conseils en Convention nationale, d'en écarter les hommes qui déplaisent, et de confier le gouvernement à un Comité de salut public. On ajoute même qu'un fonctionnaire public bien connu favorisait ce complot et s'était chargé de présenter le général Buonaparte pour savoir s'il ne voudrait pas appuyer de son nom et de son bras les plans de la réunion.

Le général, loin de donner les mains à des complots aussi criminels, en avait prévenu le Conseil des Anciens, conservateur né de la Constitution; et Buonaparte était averti de tout quand ce matin, un huissier du Conseil fut lui porter le décret qui lui confiait le commandement des troupes destinées à protéger la translation du Corps législatif de Paris à Saint-Cloud.

On avait rassemblé de très-bonne heure un grand nombre de troupes dans les Tuileries. Buonaparte, accompagné des généraux Beurnonville, Moreau, Macdonald, passa en revue dans ce jardin environ 10,000 hommes. Il leur lut le décret du Conseil des Anciens

qui le nommait général en chef, leur dit qu'il n'avait accepté le commandement que pour assurer à la France le fruit de ses victoires.

Les barrières furent fermées pendant quelques heures; mais elles ont été rouvertes depuis.

Dès que le décret du Conseil des Anciens fut notifié au Directoire, les citoyens Roger-Ducos et Sieyès se rendirent aux Tuileries. Gohier y est venu, dit-on, vers une heure.

On assure que Barras est parti de Paris; il a donné sa démission de membre du Directoire, en se félicitant de ce que les destinées de la République étaient confiées à un général qui l'avait tant illustrée par ses victoires, et qu'il avait le premier produit à la tête des armées républicaines.

On parle du rapport des lois sur l'emprunt forcé, sur les otages, de la clôture de la liste des émigrés; on parle de nouveaux changements dans le Directoire; on désigne comme devant être adjoints à Sieyès et à Roger-Ducos les généraux Berthier, Marescot et le citoyen Talleyrand. Ce ne sont là que des bruits dont nous sommes loin de garantir la vérité.

Toutes les municipalités de Paris sont destituées: l'administration en est confiée provisoirement aux commissaires du Directoire près ces municipalités; ils communiquent d'heure en heure avec le commissaire près l'administration centrale.

Du reste, Paris est très-tranquille; et tout était achevé, que, dans plusieurs quartiers de cette ville on ne se doutait pas encore qu'on eût rien entrepris, ni qu'on eût même l'idée de rien entreprendre.

Poultier qui, depuis quinze jours que le journal qu'il rédige avait été scellé, en avait changé le nom, vient de lui rendre ce soir son ancien titre, *l'Ami des lois.*

Et le lendemain :

Paris, le 20 brumaire. — Les Anciens ont arrêté la formation d'une Commission exécutive de trois membres, la nomination d'une commission législative de vingt-cinq

membres et le Corps législatif est ajourné au 1er nivôse dans la commune de Paris...

Le général Buonaparte a été blessé au visage dans le Conseil des Cinq-Cents, et le grenadier qui l'accompagnait a reçu le coup de poignard qui lui était destiné et a eu la manche de son habit emportée.

De son côté, l'*Ami des lois*, qu'on laissait circuler, donnait le récit suivant, savamment arrangé pour troubler et obscurcir le peu de notions vraies qui pouvaient se répandre, de la main à la main, dans le public. L'*Ami des lois* était le journal de Poultier, de ce même Poultier qui avait crié, le 9 thermidor, à Robespierre, insistant pour avoir la parole, ce mot épouvantable : *Tu auras la parole sur l'échafaud!*

Journée du 18 *brumaire*. — Buonaparte ne s'est déterminé à seconder les auteurs de la journée du 18 brumaire qu'après s'être assuré de la réalité des projets subversifs des trois coquins qui siégeaient au Directoire. *Ils ont osé lui conseiller de jouer le rôle de César*, pour être ses premiers satellites et s'assurer, à l'abri d'un trône usurpé, l'impunité de leurs crimes.

Barras, qui nourrissait son faste royal par la part qu'il recevait des pots-de-vin dans tous les marchés, par les sommes que les complaisants exigeaient pour des radiations et pour des préférences dans les entreprises, *a poussé l'audace jusqu'à douter du républicanisme de Buonaparte*, et offrir à son ambition la toute-puissance absolue.

Moulins et Gohier *parlaient d'une commission exécutive dont Buonaparte eût été président*.

Quelque parti qu'on eût pris, la représentation nationale devait être dissoute, tous les suppôts des désordres passés, tous les brigands du Midi étaient appelés; ils s'acheminaient vers Paris pour exécuter les projets assassins des trois conspirateurs : Sieyès, Roger-Ducos et tous les représentants *honnêtes et fidèles* devaient être

égorgés; l'embrasement était général; des vautours allaient se disputer les membres décharnés de la République; le despotisme le plus révoltant devait peser sur ceux qui auraient échappé au massacre.

Buonaparte, éclairé par les offres qui lui furent faites et par les pièces authentiques déposées à la Commission des Anciens, n'a plus hésité... Il s'est dévoué au salut de la République, et a repoussé les émissaires de Barras qui venaient demander grâce pour cet infâme dissipateur. Il a repoussé les *lamentations* de Gohier et les *protestations* de Moulins. Il leur a reproché leurs *crimes* et leur a déclaré qu'ils ne pouvaient espérer de *grâce* qu'en donnant leur démission.

Barras s'est soumis. Les deux autres *ont fait les avocats.* Ils ont bavardé longtemps : à la fin il a fallu se résigner.

Sieyès et Roger-Ducos ont aussi donné leur démission, mais la majorité des Conseils les rappellera à un poste qu'ils ont honoré en résistant avec courage aux projets désastreux de leurs collègues. Tout ceci s'est passé à la Commission des Anciens. Sur les trois heures, on est venu annoncer à Buonaparte que Santerre essayait d'agiter le faubourg Antoine *en faveur de Moulins.* Il dit à Moulins : « Votre tête répond de la conduite de Santerre, et si cet homme bouge, je le fais fusiller... »

Sur la fin du jour, deux cents députés se sont réunis chez Roze, en un banquet civique, pour célébrer cette victoire politique remportée sur une bande de vauriens qui entraînaient la France à sa perte. Le repas a été gai, parce que tout le monde était d'accord ; les cœurs s'entendaient : ils étaient tous à l'unisson. Tous ont juré de *périr plutôt que de laisser porter atteinte au gouvernement républicain, à la souveraineté du peuple, à la division des pouvoirs, à la liberté civile ;* tous ont juré de ne donner leurs voix pour le Directoire futur qu'à des hommes éclairés, vertueux, amis des lois, de la liberté et de l'égalité; ils tiendront leurs serments. Au reste, les projets sont préparés pour la restauration des finances et du crédit public. Toutes les lois désastreuses seront rapportées, des mesures salutaires seront proposées, le peuple aura une garantie de la solidité du gouvernement et de

l'indépendance des pouvoirs. Les brigands, les vandales, les insurrecteurs perpétuels, les bourreaux seront muselés.

Les représentants du peuple et Buonaparte ne se sépareront pas que les moyens de prospérité publique ne soient assurés pour toujours ; et la paix, la douce paix, couronnera cette journée salutaire, qui sera une des plus bienfaisantes époques de notre Révolution...

On dit qu'il sera fait quelques changements dans les lois organiques de la Constitution. On parle d'un jury constitutionnaire, d'une diminution dans le nombre des directeurs; enfin de différents moyens tendant à assurer l'existence de la Constitution et à la sauver des secousses périodiques auxquelles elle est exposée.

Ces importantes citations, qui furent, au moins sur le premier moment, les renseignements uniques fournis par la presse et répandus à foison, suffisent à indiquer la tactique adoptée par les conspirateurs.

Elle consistait à aveugler l'opinion sur la gravité de la révolution qui venait de s'accomplir; à présenter l'attentat de Saint-Cloud comme un simple accident amené par une tentative d'assassinat sur la personne du général nommé par le Conseil des Anciens; enfin, à faire passer le renversement de la Constitution de l'an III, la violation de la représentation nationale, et l'établissement de la dictature comme un simple changement dans le personnel du Directoire, et au pis, comme une économie réalisée sur le nombre des directeurs.

Les seuls faits saillants qui se dégageassent, pour la capitale, de ces événements encore obscurs dans la journée du 20 brumaire, c'est que deux ou trois directeurs, et notamment Barras, avaient donné leur

démission, que Buonaparte avait failli être assassiné, et qu'il entrait au gouvernement.

Toutes les petites nouvelles accessoires qui couraient de bouche en bouche convergeaient vers cette manière de faire envisager le coup d'État.

Voici quelques échantillons de ces *faits divers :*

— Ce qui a fait hésiter le Conseil des Cinq-Cents sur le parti qu'il avait à prendre, c'est qu'on l'avait trompé sur les projets de Buonaparte : on lui disait qu'il voulait monter sur le trône. En outre, le Conseil ignorait la conspiration des Jacobins. Mieux instruit, il n'a pas hésité sur les moyens de salut public qu'on lui a présentés.

— Un grenadier a ramassé le poignard qu'il a fait tomber des mains d'Arena, et qui devait ôter le jour à Buonaparte. Arena ne pouvait pardonner à Buonaparte d'avoir fait connaître ses vols, ses extorsions dans les fournitures dont il avait été chargé, et où il avait gagné des millions. Et cet homme, au *Manége*, criait : *Au voleur !*

— Il est constant que parmi les membres qui ont assailli Buonaparte, l'un d'eux a tiré un poignard, dirigé contre lui, et qu'Arena a voulu se servir d'un *pistolet*. On a entendu ces cris : *Tue! tue!*

— Le plan d'une Convention et d'un Comité de salut public était arrêté par les anarchistes. Un des ex-directeurs favorisait ce complot, sur lequel on s'était ouvert à Buonaparte, qui a refusé de servir d'instrument au retour d'un régime affreux, exécrable, et qui eût consterné ou révolté tous les Français.

— Pendant qu'à Saint-Cloud on levait sur Buonaparte une main impie, à Paris on aiguisait des poignards contre le ministre de la police et les principaux dépositaires de l'autorité civile; c'est ainsi que les jureurs de la Constitution de l'an III préludaient à la Constitution de 93.

— Thomas Thomé, de Monthermé, grenadier du Corps législatif, qui a reçu dans la manche de son habit le coup de stylet destiné à Buonaparte, a dîné avec lui, ainsi que celui de ses camarades qui a saisi le général dans ses bras.

La citoyenne Buonaparte, après l'avoir embrassé, lui a mis au doigt un diamant de prix.

— On n'est point généralement d'accord sur le fait du coup de poignard reçu par l'un des grenadiers qui accompagnaient Buonaparte. Mais la preuve qu'un grenadier a couru des dangers, en voulant en préserver son général, c'est que le Conseil, dans sa séance de nuit, a arrêté que ce militaire avait bien mérité de la patrie.

— Il paraît qu'Arena joignait à son poignard, de fabrique d'Italie, des pistolets de la manufacture de Versailles.

— Un trait que nous tenons d'un des membres du Conseil des Cinq-Cents, dont la véracité nous est connue :

Nous lui témoignions notre surprise de ne pas voir Augereau sur la liste des *congédiés*. — Augereau, dit-il, par politique ou par conviction, paraît revenu de son erreur. Peu d'heures avant la séance de Saint-Cloud, Destrem et compagnie allèrent le trouver : — Tu ne seras pas un faux frère, lui dirent-ils, nous avons pour nous les faubourgs et un grand nombre de *patriotes* dont nous sommes sûrs. Il ne leur faut qu'un chef, et nous comptons sur toi. — N'y comptez pas, dit Augereau. Tant que je vous ai cru les amis de la République, j'ai été de votre parti; mais je vois que vous n'êtes que les amis d'une faction, et je me retire. Et Destrem de se retirer aussi.

— Les votes émis dans les séances des deux Conseils du 19, pour la nomination des deux commissions législatives intermédiaires, seront conservés, afin que, dans le cas où quelques membres élus viendraient à être appelés à d'autres fonctions, ceux qui ont eu le plus de suffrages après eux puissent les remplacer.

— Lorsque Lucien Buonaparte vint pour *rendre compte de la violence exercée contre lui dans le Conseil des Cinq-Cents qu'il présidait*, Régnier, l'un des membres des Anciens, demanda la parole. Elle lui fut refusée. Il a, dit-on, déclaré depuis que son intention, en réclamant la parole, avait été de s'opposer à ce que Lucien Buonaparte fût entendu, et qu'il regardait un semblable exemple comme très-dangereux, en ce que des colonies d'une des deux sections du Corps législatif pourraient tous les jours venir influencer les délibérations de l'autre.

— Augereau ne s'est point trouvé dans ce qu'on peut appeler la *bagarre* du Conseil des Cinq-Cents. Il s'est tenu constamment dans la cour du château de Saint-Cloud, en habits bourgeois, parmi les militaires qui entouraient Buonaparte.

— Avant-hier, après la revue des troupes de ligne, Augereau s'est présenté à Buonaparte et lui a dit : *Comment*, général, *vous avez voulu faire quelque chose pour la patrie, et vous n'avez pas appelé Augereau?*
Il a embrassé Buonaparte à trois reprises [1].

— On publie le projet suivant, formé par les Jacobins, s'ils avaient réussi. Néanmoins, nous n'en garantissons pas le texte :
Réunion des conseils en Convention.
Premier décret. — Condamnation à mort de deux membres du Directoire.
Deuxième décret. — Buonaparte mis hors la loi.
Troisième décret. — Tous les membres des deux commissions des Inspecteurs guillotinés.
Quatrième décret. — Garreau, commandant de Paris; Jourdan, de la moitié des faubourgs, et Santerre de l'autre moitié.

[1] Cette affectation à *compromettre* Augereau dans la conspiration est des plus significatives. C'était, du reste, le juste châtiment de son attitude expectante : dans sa situation, et avec l'influence qu'il avait sur le parti patriote, elle équivalait à une franche trahison.

Cinquième décret. — Épuration de la représentation. Tous les aristocrates chassés des conseils.

Mot d'ordre : Réunion des députés à Toulouse et des frères en état de porter les armes à la Vendée.

Protestation contre la journée de Saint-Cloud, avec invitation aux départements de se fédéraliser.

Ils comptaient sur la majorité du Directoire. Gohier les mettait dans le secret. Barras leur avait promis de leur livrer Sieyès, et ils étaient si sûrs de leur fait, qu'ils ne voulaient pas même tenir Sieyès de Barras.

Grand nombre de coupe-jarrets étaient accourus et venaient encore des départements.

A leur tête était un certain Guittard, de Toulouse, et ils avaient pour autres chefs les égorgeurs de septembre, dont l'un se vantait, entre autres exploits, de *n'avoir jamais voulu se laver les mains* et de *conserver encore des restes du sang des victimes de septembre.*

— Après la dissolution du Conseil des Cinq-Cents par la force armée, qui a suivi l'enlèvement de son président, Lucien Buonaparte, les membres se sont dispersés, et plusieurs parlaient de s'aller réunir aux Anciens qui étaient rassemblés, paisibles, et délibéraient en comité secret. Cette réunion n'a pas eu lieu.

A neuf heures, Lucien Buonaparte est rentré librement dans l'Orangerie, accompagné d'un certain nombre de députés (environ cent, ou même moins), et le Conseil s'est reconstitué.

Ces notes étaient rédigées par Rœderer et imposées à tout journal qui voulut obtenir la permission de reparaître, le 20 brumaire et les jours suivants.

Elles se retrouvent *dans la même forme* et *le même jour* dans toutes les feuilles.

On voit comme elles sont à dessein vagues et indécises, de manière à entretenir le doute, l'obscurité et les renseignements contradictoires sur ce qui s'était passé à Saint-Cloud.

Si l'on ajoute que les journaux, alors de très-petit format (4 pages in-4°), ne donnaient jamais qu'en résumé le compte rendu des discussions législatives, et seulement trois, quatre et cinq jours après la séance; que le compte rendu du *Moniteur*, soigneusement revu, corrigé et amendé, ne parut que le 21 brumaire; que les autres journaux ne donnèrent pas de compte rendu ou publièrent séparément les discours, dont le manuscrit, rédigé après coup, leur fut envoyé par Cornudet, Lucien Buonaparte, Lemercier et Rœderer, on s'expliquera facilement l'indécision et l'hésitation de l'opinion publique dans ces deux ou trois journées décisives qui suivent les grands faits politiques.

Certes, ce petit nombre d'hommes dont le sens politique profond et cultivé par l'étude est toujours en éveil, comprit bien de suite et sans même savoir les détails, l'importance de l'événement qui venait de s'accomplir. Mais pour dix, vingt, cent de ces hommes, combien d'esprits restèrent livrés à l'indécision et attendirent, pour ouvrir les yeux, de nouveaux renseignements!

— Buonaparte aurait trop à perdre à imiter Monck ou Cromwell.

— Le véritable intérêt de la gloire de Buonaparte est de consolider la République...

— Vous verrez que cet homme extraordinaire se retirera dans quelques jours à l'écart, après avoir concouru à modifier la Constitution dans ce qu'elle a d'imparfait...

Telles étaient les phrases courantes et les jugements qui s'échangeaient dans la foule.

Un placard sans signature, qu'on put lire sur les murs de Paris et que Buonaparte prit soin lui-même de faire reproduire par tous les journaux, traduit bien le sentiment d'attente et de réserve universelle, produit par le vague des renseignements et l'ignorance des faits exacts :

« Si tu es celui que les destinées de la France appellent à terminer la Révolution à l'avantage de la liberté, de la souveraineté du peuple et de la philosophie, — disait cette affiche, — génie, grandeur d'âme et impassibilité seront les mobiles de ta conduite : par eux tu deviens un grand homme, tu prends le premier rang parmi les bienfaiteurs du genre humain, tu obtiens la reconnaissance et la vénération universelle.

« Si, au contraire, profitant du prestige dont la renommée a enveloppé ton nom, tu n'es qu'un ambitieux qui veux s'emparer du pouvoir absolu ou sacrifier la liberté, la souveraineté du peuple et la patrie à un nouveau despote, tu n'es plus alors que le plus vil des tyrans, digne de toute la haine des hommes!

« UN HOMME LIBRE,

Spectateur de ta gloire ou de tes crimes, de ton opprobre et de ton châtiment, prêt à te célébrer ou à te maudire. »

Le sens faussé par ces illusions, l'esprit trompé par ces impudents mensonges, Paris hésitait. L'hésitation, en politique, est toujours la défaite.

§ IV

Du reste, les conspirateurs triomphants ne s'en tenaient pas à ces moyens détournés pour égarer l'opinion : ayant seuls la parole, ils parlaient.

Dans la journée du 20 brumaire, les affiches suivantes furent placardées dans Paris :

MINISTÈRE DE LA POLICE

Le ministre de la police générale de la République à ses concitoyens.

Du 20 brumaire an VIII la République française, une et indivisible.

Citoyens !

Le gouvernement était trop faible pour soutenir la gloire de la République contre les ennemis extérieurs et garantir les droits des citoyens contre les factions domestiques : il fallait songer à lui donner la force et la grandeur.

La sagesse nationale, le Conseil des Anciens, en a conçu la pensée, en a manifesté la volonté.

Il a ordonné la translation du Corps législatif hors de l'enceinte où trop de passions grondaient autour de lui.

Les deux Conseils allaient proposer des mesures dignes des représentants du peuple français.

Une poignée de factieux a voulu y mettre obstacle ; ils se sont livrés à une fureur que l'immense majorité des Conseils a rendue impuissante.

Cette majorité libératrice s'est réunie après la dispersion des factieux ; elle a chargé deux commissions, prises dans le sein des Conseils, du dépôt de la puissance législative. Elle a remis l'autorité exécutive entre les mains de trois consuls, qu'elle a revêtus des mêmes pouvoirs que le Directoire.

Elle a choisi les citoyens Sieyès, Buonaparte et Roger-Ducos, et aujourd'hui ils entrent en fonctions.

De ce moment un nouvel ordre de choses commence. Le gouvernement fut oppresseur parce qu'il fut faible; celui qui lui succède s'impose le devoir d'être fort, pour remplir celui d'être juste.

Il appelle, pour le seconder, tous les amis de la République et de la Liberté, *tous les Français*.

Unissons-nous pour rendre le nom de *citoyen français* si grand, que chacun de nous, orgueilleux de le porter, oublie les désignations funestes à l'aide desquelles les factions ont préparé nos malheurs par nos divisions.

Les consuls atteindront ce but, parce qu'ils le veulent fortement. Bientôt les bannières de tous les partis seront détruites; tous les Français seront ralliés sous l'étendard républicain.

Bientôt les travaux du gouvernement assureront le triomphe de la République au dehors par la victoire, sa prospérité au dedans par la justice et le bonheur du peuple par la paix.

Le ministre de la police,

FOUCHÉ.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Paris, le 18 brumaire an VIII.

Le ministre de la justice, aux administrations centrales, aux tribunaux civils et criminels et aux commissaires du Directoire.

Je vous transmets, citoyens, le décret du Conseil des Anciens en date de ce jour, qui, en vertu des articles 102, 103 et 104 de la Constitution, transfère le siége du Corps législatif dans la commune de Saint-Cloud. Cette translation momentanée, commandée par la nécessité d'assurer le salut de la République, est le présage d'autres dispositions non moins importantes qui tendront également à l'affermissement de la liberté, au rétablis-

sement de l'ordre intérieur, en même temps qu'elles nous conduiront à la paix sur les pas de la victoire. La sagesse éprouvée de ceux qui ont concouru à cette mesure, l'assurance qu'inspirent le civisme, les talents et la loyauté du général en chef à qui l'exécution en est confiée, doivent vous mettre à l'abri de toute inquiétude. Je vous invite à seconder leurs vues en redoublant de zèle et d'activité dans l'exercice des fonctions qui vous sont déléguées et en maintenant par tous les moyens qui sont en votre pouvoir, la tranquillité publique dans l'étendue du territoire confié à vos soins. Vous observerez, qu'en conformité de l'article 4, le décret doit être affiché et vous me justifierez, dans les formes ordinaires, de l'observation de cette formalité.

Signé : CAMBACÉRÈS.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Au quartier général de Paris, le 20 brumaire.

Le général Lefebvre conserve le commandement de la 17e division militaire.

Les troupes resteront dans leurs quartiers respectifs; le service se fera comme à l'ordinaire.

Le général Buonaparte est très-satisfait de la conduite des troupes de ligne, des invalides, des gardes nationales sédentaires qui, dans la journée d'hier, si heureuse pour la République, se sont montrés les vrais amis du peuple; il témoigne sa satisfaction particulière aux braves grenadiers près la représentation nationale, qui se sont couverts de gloire en sauvant la vie à leur général prêt à tomber sous les coups de représentants armés de poignards.

Signé : BUONAPARTE.

Le chef d'état-major général, ANDRÉOSSY.

Le 21 brumaire parut le premier acte public des consuls; c'était la proclamation suivante :

LES CONSULS DE LA RÉPUBLIQUE AUX FRANÇAIS.

Paris, le 21 brumaire an VIII de la République française une et indivisible.

La Constitution de l'an III périssait. Elle n'avait su ni garantir vos droits ni se garantir elle-même. Des atteintes multipliées lui ravissaient sans retour le respect du peuple ; des factions haineuses et cupides se partageaient la République. La France approchait enfin du dernier terme d'une désorganisation générale. Les patriotes se sont entendus. Tout ce qui pouvait vous nuire a été écarté ; tout ce qui pouvait vous servir, tout ce qui était resté pur dans la représentation nationale, s'est réuni sous les bannières de la liberté.

Français, la République raffermie et replacée dans l'Europe au rang qu'elle n'aurait jamais dû perdre, verra se réaliser toutes les espérances des citoyens, et accomplira ses glorieuses destinées.

Prêtez avec nous le serment que nous faisons d'être fidèles à la République une et indivisible, fondée sur l'égalité, la liberté et le système représentatif.

Par les Consuls de la République :

ROGER-DUCOS, BUONAPARTE, SIEYÈS.

Pour copie conforme :

H. B. MARET, *secrétaire général.*

D'autre part, des placards sans caractère officiel, sur tous les murs, démontraient aux citoyens la nécessité de « quelques modifications dans la Constitution. ».

Une de ces affiches portait ce titre : *Ils en ont tant fait qu'il n'y a plus de Constitution !* Elle rap-

pelait qu'à dater du 18 fructidor il avait fallu, à différentes époques, violer la Constitution, avoir recours aux exclusions, aux déportations, etc. La conséquence était que des « changements à la Constitution, dont les bases sont reconnues bonnes, sont indispensables. » Et l'affiche se terminait par des vœux pour que de « sages *amendements* remédiassent aux inconvénients démontrés par l'expérience. »

Dès le 20 brumaire, de mauvais couplets d'Arnault couraient dans tout Paris. Ils disaient :

Plus de tyrans et plus d'esclaves,
Les jours de gloire sont venus.
Les jours de gloire, pour les braves,
Ne sont que les jours de vertus.
Trop longtemps ma noble patrie
Ploya sous un joug détesté,
Et le courage et le génie
Ont reconquis la liberté.

La liberté produit la gloire,
La gloire produit les héros :
Ils ressaisiront la victoire
Et sur la terre et sur les flots.
Éternisons cette journée
Par des vertus, par des bienfaits !
Et que, pour l'Europe étonnée,
La victoire enfante la paix !

En même temps, tous les faiseurs de « pièces de circonstance » se mettaient à l'ouvrage et en moins de quarante-huit heures on voyait éclore, sur tous les théâtres : aux Italiens, *les Mariniers de Saint-*

Cloud ; aux Troubadours, *la Pêche aux Jacobins* ou *la Journée de Saint-Cloud;* au Vaudeville, *la Girouette de Saint-Cloud;* à l'Ambigu, *la Journée de Saint-Cloud;* au théâtre des Victoires, *le 19 Brumaire* ou *la Journée de Saint-Cloud;* au Théâtre-Molière, *la Journée de Saint-Cloud* ou *les Projets à vau-l'eau.*

Du style de ces productions on ne dira rien. Quant au fond, comme le titre, il était identique.

La facétie consistait à présenter, au début de la pièce, un ou plusieurs Jacobins en train d'ourdir les plus noirs projets, et chantant des couplets de facture sur le plaisir de « guillotiner tout le monde » : puis, au dernier tableau, les féroces Jacobins étaient mis en fuite par de pimpants « enfants de la victoire », et l'on célébrait les douceurs du régime nouveau.

Quelques citations de l'impromptu du Vaudeville suffiront à donner le ton général de ces œuvres.

Ils s'étaient mis à six pour le faire : Barré, Radet, Desfontaines, Bourgueil, Maurice et Emm. Dupaty.

Barré était un ancien avocat au Parlement et greffier à Pau, devenu le fondateur et le directeur du Vaudeville, où il fut remplacé, en 1815, par Désaugiers.

Radet était un ancien auteur crotté et parasite de la duchesse de Villeroy : il fut à dater du Consulat pourvu d'une sinécure dans l'administration du télégraphe.

Desfontaines était un ci-devant secrétaire des commandements du duc des Deux-Ponts, puis censeur royal, inspecteur de la librairie et secrétaire

de *Monsieur :* le Consulat le fit membre du comité de lecture de l'Opéra, de même que son digne confrère Bourgueil.

Maurice débutait : on l'a vu depuis, et presque jusqu'à nos jours, faire de la critique dramatique de grands chemins et prélever, sur trois générations d'acteurs, le honteux impôt de ses éloges tarifés.

Emm. Dupaty, en dépit de ses services, devait être déporté deux ans plus tard, par ordre de l'homme dont il avait célébré le succès, et cela pour les « allusions malignes » qu'on trouva dans sa pièce : *les Valets dans l'antichambre.*

La scène se passe chez TOURNIQUET, *traiteur à St-Cloud; au premier tableau, des buveurs jacobins chantent :*

Nous avons peu de temps à vivre
Aux dépens des honnêtes gens :
Il faut que ce jour nous les livre,
Demain il ne serait plus temps.

PREMIER BUVEUR.

J'ai ma motion dans ma poche.

DEUXIÈME BUVEUR.

J'ai ce qu'il me faut sur moi.

TROISIÈME BUVEUR.

Je ne le crains pas s'il approche.

QUATRIÈME BUVEUR.

J'ai tout près mon *hors la loi!*

ENSEMBLE.

Nous avons peu de temps à vivre, etc.

TOURNIQUET. Citoyens, vous avez été bien régalés, la matelote était bonne et j'espère que vous avez joliment vécu.

PREMIER BUVEUR. C'est vrai, le vin était bon, et nous allons à notre poste. Surtout entendons-nous bien...

Brouillons, mes chers amis et frères,
Brouillons dehors, brouillons dedans:
Embrouillons surtout les affaires
Pour brouiller les honnêtes gens.
Le principe est très-salutaire,
Croyez-moi, n'oublions jamais....

ENSEMBLE.

Que pour qu'ils nous laissent en paix,
Il nous faut les tenir en guerre.

TOURNIQUET. Citoyens, ce n'est pas tout : voudriez-vous bien prendre en considération cette petite note ?

DEUXIÈME BUVEUR. Mon ami, ce n'est pas le moment de s'occuper d'affaires particulières. Nous allons bien vite mettre la patrie en danger pour nous sauver tous.

TOURNIQUET (*à part*). Diable ! ne perdons pas la carte. (*Haut.*) Citoyens, c'est l'affaire d'un instant.

PREMIER BUVEUR. A la bonne heure ! Voyons, ce n'est que ça ? (*Au deuxième buveur.*) Paye, toi.

TOURNIQUET. Eh bien ! qu'on dise encore que ces gens-là ne payent pas ! Ils mettent la main à la bourse...

DEUXIÈME BUVEUR.

Pour dépense extraordinaire,
Faite pour le bonheur commun,
Ici nous acquittons le frère
Aux frais et dépens de chacun.
Et pour lui rembourser à vue...

TOURNIQUET. A vue ?

DEUXIÈME BUVEUR.

Ce que nous avons dépensé,
Nous le payons sans retenue....

TOURNIQUET. Sans retenue ?

DEUXIÈME BUVEUR.

Par ce bon sur l'emprunt forcé !

TOURNIQUET. Hein ? Eh mais, citoyen, écoute donc, ce n'est pas là de l'argent.

PREMIER BUVEUR. Comment ? contre-révolutionnaire !

DEUXIÈME BUVEUR. Ennemi du peuple !
TROISIÈME BUVEUR. Sangsue publique !

. . . . . .

Les buveurs sont partis sans payer. Arrive DUPONT, vieux marinier.

DUPONT.

Cela va bien à Saint-Cloud,
Tout se dispose à merveille;
Et les coquins pour le coup
Vont enfin baisser l'oreille.
Si l'on demande mon avis,
Sans tant barguigner moi je dis
Qu'il faut qu'on les déplace
Pour les bien mettre à leur place.

TOURNIQUET. Qui donc cela?
DUPONT. Ces gens qui sortent de chez toi.
TOURNIQUET. Comment? tu crois? laisse donc... (*Il regarde sa girouette.*) Elle est toujours bien tournée.
DUPONT. Qu'est-ce que tu regardes donc là?
TOURNIQUET. Je regarde que tu ne sais ce que tu dis, et que nos amis seront les plus forts : ils me l'ont dit.
DUPONT. Ah ! bien ! je ne les crains pas, tes amis...

Nous connaissons certain génie
Actif autant qu'il est puissant,
Qui sait de l'Europe à l'Asie
Franchir l'espace en un instant.
Si dans ses courses immortelles
Il nous mit à couvert partout,
Je crois qu'aujourd'hui de ses ailes
Il pourrait bien couvrir Saint-Cloud.

TOURNIQUET. Oh! j'entends bien de qui tu parles; mais les autres, ce ne sont pas des génies, si tu veux, mais ils ont là quelque chose...
DUPONT. Je le sais, mais n'importe :

Malgré leurs sinistres complots
Je ne crains rien pour le Héros
Que la France renomme.
Il est un énorme chemin
Entre le fer de l'assassin
Et le cœur d'un grand homme!

TOURNIQUET. Bah ! bah !

DUPONT. Ecoute, voisin, tel que tu me vois, je sais lire et j'ai lu :

La fuite en Egypte jadis
Conserva le Sauveur des hommes,
Pourtant quelques malins esprits
En doutent au siècle où nous sommes.
Mais un fait bien sûr en ce jour
Du vieux miracle quoi qu'on pense,
C'est que de l'Egypte un retour
Ramène un sauveur à la France.

. . . . . .

Dupont va chercher des nouvelles.

Tourniquet observe toujours sa girouette suivant qu'elle tourne d'un côté ou de l'autre, il espère le triomphe des Jacobins et le payement de son bon sur l'emprunt forcé...

Dupont revient bientôt.

DUPONT. Eh bien ! mon ami, c'est fini, les coquins sont chassés.

TOURNIQUET. Tant mieux... nous le disions bien tout à l'heure : ce sont des coquins. Jamais je ne serai pour ces gens-là !

DUPONT. Tiens, voilà tout le monde qui veut les voir passer.

Ces messieurs, pour quitter Saint-Cloud,
Prennent leurs jambes à leur cou :
C'est tout ce qui leur reste à prendre.
Messieurs, n'auriez-vous rien à rendre ?
Vous ne répondez pas ? bonsoir !
Surtout ne venez plus nous voir.

Allez-vous-en sans regarder derrière,
Tout le long, le long, le long de la rivière
Tout le long, le long de la rivière !

AIR : *Allez-vous-en, gens de la noce.*

Allez-vous-en, vile cohorte,
Honni qui vous regrettera !
Que tous les maux soient votre escorte

Allez-vous-en,
Le bonheur seul restera:
Et que le diable vous remporte
Car c'est lui qui vous apporta.

. . . . . .

Survient le grenadier THOMAS, le sauveur du héros.

CONSTANCE, fille de Tourniquet, s'aperçoit que la manche de Thomas est déchirée.

CONSTANCE. N'as-tu pas couru quelque danger? Qu'est-ce que je vois là?

THOMAS. Je t'avais dit que j'allais à la parade... J'y étais... mais ça n'était pas pour moi, et si mes camarades ne l'ont pas eu, ce n'est pas leur faute.

. . . . . .

Le mariage de Constance et de Thomas est décidé.

Une troupe d'habitants de Saint-Cloud apporte une couronne civique à Thomas.

UNE DAME, *habitante de Saint-Cloud.*

Aux champs de Mars un beau laurier
Est le prix d'un acte héroïque;
Mais plus heureux est le guerrier
Qui reçoit la palme civique.
Aux vaincus et même aux vainqueurs,
La première arrache des larmes,
L'autre ne coûte pas de pleurs:
Elle n'en a que plus de charmes.

UNE AUTRE DAME.

Ah! quel bonheur doit éprouver
Votre cœur ainsi que les nôtres,
Quand vous avez su préserver
Celui qui préserve les autres!

CHOEUR.

O douce paix,
Viens finir nos alarmes;
Sèche nos larmes
Répands tes bienfaits
Par ta présence,
Ta bienfaisance;
Rends à la France
Tous ses attraits,
Rends à la France
Tous ses attraits!

Ainsi la comédie était complète.

Le 18 brumaire, les conspirateurs avaient trompé la majorité du Conseil des Anciens, lui avaient surpris le décret de translation et avaient violé la Constitution, en provoquant la nomination de Buonaparte aux fonctions de général chargé d'assurer l'exécution du décret.

Le 19, ils avaient abusé les deux Conseils par un véritable *faux* en écritures publiques, la nouvelle officielle de la démission de quatre directeurs ; ils avaient attenté à l'inviolabilité de la représentation nationale, et envahi à main armée le domicile du peuple.

Le 20, ils égaraient la nation en calomniant ses représentants, par tous les moyens.

Le comble était d'oser annoncer le maintien de la *République* fondée sur *l'égalité*, la *liberté* et le *régime représentatif*, au moment où commençait le règne personnel le plus absolu qui fut jamais, où la presse était bâillonnée, la tribune muette, la représentation nationale suspendue pour quinze ans, où Buonaparte, enfin, songeait déjà à se faire « monseigneuriser. »

CHAPITRE V

LA TRAGÉDIE

§ I

Où étaient-ils donc, tous les hommes qui auraient pu appeler le peuple aux armes, l'arracher à son apathie, lui expliquer et lui démontrer l'effroyable vérité, lui ouvrir les yeux sur ces événements si impudemment dénaturés?

Ils étaient en prison. Ils étaient entassés dans les cachots de la Force, de la Conciergerie, de l'Abbaye, de Vincennes.

En prison, tous les députés portés sur la liste d'exclusion des deux Conseils : Joubert, Jouenne, Talot, Duplantier, Garreau, Quirot, Leclerc-Scheppers, Brixhe, Poulain-Grandpré, Bertrand, Goupilleau, Daubermesnil, Marquezy, Guesdon, Grandmaison, Groscassand-Dorimond, Frison, Montpellier, Constant, Briot, Carrière-Lagarière, Gauran, Legot, Blin, Boulay-Paty, Soulhié, Demoor, Bigonet, Mentor, Boissier, Bailly, Beytz, Brichet, Declerck, Gastein, Prudhon, Portes, Truck, Delbrel, Legris, Doche-Delisle, Stévenotte, Jourdan, Lesage-Sénault, Chaumont, André, Dimartinelli, Collombel, Philippe, Jourdan, Letourneux, Citadella, Bordas...

En prison, Génissieux, Sonthonax, Charles Hesse, Jean Julien, Clémenceau, Niquille, Geffon *et sa femme*, Marné, Toussaint, Vigoureux *et sa femme*.

En prison, Arena jeune, pris pour son frère, qui a pu s'échapper et passer en Italie.

En prison, Giroux, le vaillant rédacteur du *Journal des Hommes libres*, et Vatar son collaborateur.

En prison aussi la femme du député Philippe.

En prison, les députés Moreau et Housset, et en outre indignement calomniés : « On a trouvé, osent écrire, en ces jours de deuil, des feuilles infâmes, on a trouvé au ministère de la justice une procédure prouvant que Moreau et Housset *ont assassiné* un citoyen d'Auxerre. »

En prison, le citoyen Rossau, oncle de Leborgne, et pris pour son neveu.

En prison, le domestique de Destrem, pris pour son maître, qui s'est cassé la jambe en s'évadant, et dont les *onze* enfants restent abandonnés; sans pain, les dix enfants de Stévenotte, les sept enfants de Didier, dont l'aîné n'a pas dix ans, les quatre enfants de Marquezy, les cinq enfants de Briot.

En prison, les citoyens Félix Lepelletier, Santerre, Scipion Duroure, Corbon, Lenfumé, Lebois, Boyer, Fournier, Giraud, Gagny, Massard, Fiquet, Vanhek, Michel, Jorry, Marchand, Gabriel, Mamin, Clémence, Marné, Jourdeuil, Mourgoing, Corchant, Maignant, Henriot, Soulavie, Dubreuil, Didier, Lamberté, Daubigny, Xavier Audouin, Antonelle, Lachevardière, Tilly, Gastaing, Bouvier...

En prison, les citoyen Gombaut-Lachaise, Des-

forges, Bousquet, Chevalier, Veycer, Burloy, Jumillard, Frégeville, Guérand, Descreppes, Veichard, Bodson, Metge, Moyse Bayle, Menessier, Brancas, Baubin, Baron, Delavigne, Detecq, Motelet, Duchaufour, Linage, Millière, Lacombe, Deveau, Pijot, les citoyennes Bucquel et Fumey...

En prison tout ce qui est suspect de patriotisme, de courage, d'honnêteté, d'amour de la liberté.

Les cachots regorgent, et ce n'est que lorsqu'ils sont pleins que les arrestations s'arrêtent.

Dès le soir du 19 brumaire, Fouché a fait appréhender aux corps, à leur arrivée à Paris, les représentants patriotes qui venaient en appeler au peuple de la violation de ses droits.

Dans la nuit du 19 au 20, plus de trois cents mandats d'arrêt ont été lancés. Dans la journée du 20 brumaire, dans celle du 21, dans celle du 22, les enlèvements de police continuent. Les agents de Fouché ne suffisant plus à la besogne, des soldats leur sont adjoints.

Les maisons sont fouillées, les domiciles violés, les familles plongées dans le désespoir.

La femme d'un patriote brutalement arrêté au milieu de la nuit, est si épouvantée de ce qui se passe, qu'elle quitte sa demeure et ses enfants, court vers la Seine et s'y précipite.

Obscure victime du guet-apens de brumaire, l'histoire ne peut même pas inscrire ton nom sur son martyrologe! La presse, tremblante et paralysée, n'osa même pas le donner, et c'est froidement,

comme un *fait-divers* ordinaire, qu'elle a noté ce drame anonyme.

A peine deux ou trois patriotes connus de la population des faubourgs ont-ils échappé à ces arrestations en masse. Traqués de toutes parts, comment pourraient-ils essayer d'agir sur la multitude, de lui expliquer ce qu'elle ne voit point encore, de la pousser à ce qui est en ce moment le plus saint des devoirs, l'insurrection?

Ils le tentent, sans doute, et pendant trois ou quatre jours Bach et Bouchotte vont de maison en maison, dans le faubourg Antoine, essayer de galvaniser ce dormeur, le Peuple, qu'on dévalise pendant son sommeil...

Mais leurs efforts sont inutiles et condamnés d'avance à l'insuccès.

Les plus audacieux leur montrent leur bras sans armes; les autres parlent de la terreur qui pèse sur la ville, des prisons remplies, de la résistance impossible....

Alors un immense désespoir s'empare de l'âme de Bach.

Depuis dix ans, il a tout sacrifié à la République : son temps, son argent, son sang, son travail; il n'a eu qu'un amour : la liberté; qu'un but : le bonheur du genre humain.

Et voilà qu'un soldat vient écraser sous son talon toutes ces espérances si chèrement caressées. Voilà qu'un homme substitue son caprice à la souverai-

neté de tous. Voilà que tout est perdu, et qu'il n'y a plus d'espoir, et que c'en est fait de la France...

Ah ! foin de la vie, alors !

Et Bach charge un pistolet ; il se rend sur la place de la Révolution, au pied de la statue de la Liberté.

Et là, sombre et silencieux, sans dire un mot à cette foule abusée qui l'entoure, il se tue.

Grande âme, tu espérais sans doute, du bruit de ton suicide, réveiller Paris !

Paris ne t'entendit pas.

Sa force est irrésistible, quand il est debout : les rois le savent. Mais sa léthargie est sinistre, quand il dort ; toi d'abord, Baudin ensuite, vous l'avez éprouvé.

§ II

La province devait accueillir moins froidement l'escamotage de tous les droits du peuple [1].

Et pourtant elle fut obligée de *deviner*, pour ainsi dire, le coup d'État.

Le 18, dans la matinée, le télégraphe avait transmis à quelques chefs-lieux la nouvelle sommaire du décret de translation.

Puis, vers une heure, le ciel s'était assombri ; la

[1] L'auteur ne peut ici qu'indiquer en passant ce côté si curieux du coup d'Etat de brumaire : la résistance localisée dans les départements, tandis que Paris dort.

Il se propose d'en faire l'objet d'une étude spéciale, pour laquelle il a déjà rassemblé des documents complétement inédits et du plus haut intérêt.

pluie avait commencé de tomber et les communications aériennes étaient devenues impossibles.

Le soir, les messageries avaient emporté copie du décret.

Quant aux journaux, se faisant de nuit et paraissant le matin, ils ne pouvaient, à la date du 18, rien apprendre à la province.

Le 19 brumaire, toutes les barrières furent occupées par la police, la distribution des journaux suspendue, la plupart des presses scellées. Quant aux messageries, elles n'eurent autorisation de quitter Paris que le soir du 23 brumaire, et, pendant quatre jours, tous les envois furent suspendus.

Le coup d'Etat eut donc sur toute correspondance une avance de quatre jours au moins, et, à la date du 28 brumaire, Bayonne et Marseille en étaient encore au décret de translation, et croyaient vivre sous le régime de l'an III.

En dépit de ces difficultés si éminemment favorables au crime triomphant, en dépit de l'éloignement, en dépit des audacieux mensonges, que lui apportaient les journaux de la conspiration, la province sentit vivement le coup porté à la République.

Des insurrections partielles se firent jour à Lyon, à Toulouse, à Metz, à Bordeaux, et furent impitoyablement réprimées par des généraux investis de pouvoirs sans limites.

Des administrations centrales de départements, comme celle du Jura, mirent hors la loi tous les députés complices du coup d'Etat, se constituèrent

en comités indépendants de la métropole, mirent sous séquestre les caisses des contributions et tentèrent une résistance aussi héroïque que disproportionnée.

Un grand nombre de commissaires du Directoire, tels que Barnabé Duveyrier, à Sens, refusèrent officiellement et publiquement d'enregistrer les prétendues *lois* du 19 brumaire.

Dans plusieurs villes, comme à Nevers, la proclamation de ces lois fut accueillie par des huées et des sifflets.

Ailleurs on brûla publiquement le portrait de Buonaparte en criant qu'il ne restait plus qu'à le tuer.

Ces manifestations de la conscience nationale révoltée furent même si éclatantes et si bruyantes, malgré le silence que la presse avait ordre d'observer, qu'elles réagirent sur Paris et parvinrent à le faire tressaillir.

Des tentatives furent faites pour délivrer les prisonniers, spécialement quand on les transféra de Paris à Vincennes; un comité insurrectionnel se forma à Versailles : occasion pour Macdonald de « se distinguer » par de nombreuses arrestations faites d'un seul coup de filet, et, pour Lefebvre, de publier l'ordre du jour suivant :

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Au quartier général de Paris.

30 brumaire.

Le général commandant la division, instruit que des hommes prévenus de crimes ont été enlevés, sans doute

par leurs complices, des mains de la force armée, contre laquelle on a excité par des clameurs les citoyens; que la garde a été maltraitée, et l'officier de paix qui la conduisait méconnu et insulté.

Voulant prévenir de semblables abus et faire respecter les lois, dont il doit protéger l'exécution, ordonne ce qui suit :

Art. 1er. S'il se forme un rassemblement dans le dessein d'enlever à la force armée des citoyens qu'elle est chargée de conduire, le commandant de l'escorte le sommera de se dissoudre.

Art. 2. Si ce rassemblement se porte à vouloir les enlever de force, le commandant sommera à haute voix les citoyens honnêtes et les curieux de se retirer, et ensuite fera repousser la force par la force.

Art. 3. Le commandant fera prévenir sur-le-champ de ce mouvement le général commandant la division et le général commandant la place.

Le général commandant en chef la 17e division militaire,

Signé : LEFEBVRE.

Depuis trois jours on lisait déjà, sur les murs, une affiche blanche ainsi conçue :

CONSULAT

Extrait des registres des délibérations des consuls de la République.

Paris, 26 brumaire an VIII.

Les consuls de la République, en exécution de l'article 3 de la loi du 19 de ce mois, qui les charge spécialement de rétablir la tranquillité intérieure, arrêtent :

Art. 1er. Les individus ci-après nommés :

Destrem, *ex-député ;* — Arena, *id. ;* — Marquezy, *id. ;* — Truc, *id. ;* — Félix Lepelletier, — Charles Hesse, — Scipion Duroure, — Gagny, — Massard, — Fournier, — Giraud, — Fiquet, — Basile, — Boyer, — Vanheck, — Michel, — Jorry, — Brutus Maignet,

— Marchand, — Gabriel, — Mamin, — J. Sabathier, — Clément, — Marné, — Jourdeuil, — Metge, — Mourgoing, — Corchant, — Maignant (de Marseille), — Henriot, — Lebois, — Soulavie, — Dubreuil, — Didier, — Lamberté, — Daubigny, — Xavier Audouin;

Sortiront du territoire continental de la République française. *Ils seront, à cet effet, tenus de se rendre à Rochefort, pour être ensuite conduits et retenus dans le département de la Guyane française.*

Art. 2. Les individus ci-après nommés :

Briot, — Antonelle, — Lachevardière, — Poulain-Grandpré, — Grandmaison, — Talot, — Quirot, — Daubermesnil, — Frison, — Declercq, — Jourdan (de la Haute-Vienne), — Lesage-Sénault, — Prudhon, — Groscassand-Dorimond, — Guesdon, — Julien (de Toulouse), — Southonax, — Tilly, ex-chargé d'affaires à Gênes, — Stévenotte, — Gastaing, — Bouvier, — Delbrel;

Seront tenus de se rendre dans la commune de la Rochelle, département de la Charente-Inférieure, pour être ensuite conduits et retenus dans tel lieu de ce département qui sera indiqué par le ministre de la police générale.

Art. 3. Immédiatement après la publication du présent arrêté, les individus compris dans les deux articles précédents *seront dessaisis de l'exercice de tout droit de propriété*, et la remise ne leur en sera faite que sur la preuve authentique de leur arrivée au lieu fixé par le présent arrêté.

Art. 4. Seront pareillement dessaisis de ce droit ceux qui quitteront le lieu où ils se seront rendus ou celui où ils auront été conduits en vertu des dispositions précédentes.

Art. 5. Le présent arrêté sera inséré au Bulletin des Lois; les ministres de la police générale, de la marine et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en surveiller et d'en assurer l'exécution.

Signé : SIEYÈS, ROGER-DUCOS, BUONAPARTE.

Le secrétaire général : H.-B. MARET.

Telle était la terreur générale, que quatre députés exclus du Corps législatif, par la loi du 19, Portes, Joubert, Bergasse-Laziroule et Doche-Delisle eurent la lâcheté de renier leurs protestations et de se rallier au coup d'Etat triomphant.

Ils donnèrent pour excuse que le 19 brumaire ils « ignoraient ce qu'on allait faire. »

Il faut citer la palinodie de Bergasse-Laziroule :

« *Je suis disposé*, écrivit-il dans tous les journaux, *à savoir quelque gré à ceux qui ont provoqué mon expulsion* de la place que j'occupais dans une disposition de pouvoirs organisée avec si peu de prévoyance et de sagacité que tout, excepté la liberté civile et politique et le bonheur du peuple, pouvait être le résultat de leur combinaison. »

Mais pour quatre malheureux, fourvoyés dans le parti patriote et qui reprirent leur véritable place en se ralliant au crime victorieux, les historiens de la réaction ont-ils bien raison de dire qu'en quelques jours les jacobins eurent fait leur soumission?

Firent-ils leur soumission, tous ces hommes destinés à mourir aux Séchelles ou à végéter à Oléron?

Firent-ils leur soumission, tous ceux que pendant quinze ans la police impériale traqua comme bêtes fauves, fusilla, déporta, emprisonna sans jugement?

Firent-ils leur soumission, Malet et ses héroïques complices?

Firent-ils leur soumission, tous ces honnêtes gens qui, se voyant vaincus sans appel, et la France avec eux, se retirèrent dans l'ombre, s'abîmèrent

dans leurs souvenirs et portèrent silencieusement en eux la conscience de la nation, petite lueur tremblante et faible?

Ah! il est temps de le dire, et l'on peut le vérifier : on vit de tout dans les antichambres de l'Empire; on y vit des rois et des fils des croisés; on y vit des Vendéens et des gens de thermidor; mais on n'y vit guère de patriotes.

Pour cinq, pour dix qui glissèrent sur la pente et cédèrent aux séductions, combien justifièrent ces mélancoliques et fières paroles du *Journal des Hommes libres*, répondant à une feuille qui prétendait livrer les patriotes « à leurs remords » et au « mépris public : »

Une opinion publique factice, née du concert de plumes vénales, a souvent traîné dans la boue, et l'histoire l'atteste, les noms les plus respectés, les plus éminentes vertus. Une faction ennemie de Colbert fit outrager ses restes et vint à bout de ternir sa mémoire durant quelques années. Alors le *mépris public* n'était qu'une injustice publique alimentée par l'intrigue et qui dut tomber avec elle. L'opinion publique est, comme tout le reste, soumise à l'empire des circonstances. Nul homme sage ne jugera par elle les hommes et les événements. L'homme de bien saura s'élever, dans sa retraite, au-dessus des mépris injustes et affectés, et, n'ayant formé de vœux que pour le bonheur de ses concitoyens, les remords ne viendront point le tourmenter dans l'asile, quel qu'il soit, où il lui sera permis de reposer.

CHAPITRE VI

LA CURÉE

« Hier 20 brumaire, disent tous les journaux, Buonaparte *a couché* au Luxembourg. Il y occupe l'appartement de Barras. »

Tout n'est-il pas dans ces mots : *a couché au Luxembourg?*

C'est clair, c'est ce qui presse, et c'est pour cela que se font les coups d'État. Voudrait-on que ce fût pour la gloire?

A cette heure donc, la curée commence.

A chacun selon ses œuvres.

A Buonaparte, pour avoir déserté son armée, abusé Gohier par ses caresses, flatté Sieyès qu'il méprise, joué les Anciens, violé les Cinq-Cents, — cinq cent mille francs par an, un million de fonds secrets, le palais du Luxembourg, demain les Tuileries.

A Sieyès, qui a tiré les marrons du feu pour Buonaparte, des remerciements ironiques, le domaine de Cosne, à titre de don national, et un fauteuil de sénateur.

A Roger-Ducos, grande utilité, fort premier rôle au besoin, les vingt-cinq mille francs du Sénat.

A Lebrun, bonne signature, la place de Sieyès et cent cinquante mille francs.

A Cambacérès, la pareille.

A Talleyrand, les relations extérieures et cent vingt mille francs.

A Lucien Buonaparte, l'intérieur et quatre-vingt mille francs.

A Gaudin, les finances et quatre-vingt mille francs.

A Fouché, la police et quatre-vingt mille francs.

A Berthier, la guerre et quatre-vingt mille francs.

A Boulay (de la Meurthe), à Rœderer, à Gantheaume et à Brune, les présidences du Conseil d'Etat et trente-cinq mille francs.

A Crétet, la direction des travaux publics et trente-cinq mille francs.

A Joseph Buonaparte, à Marmont, à Lacuée, à Petiet, à Réal, à Regnault (de Saint-Jean d'Angély) et à Régnier, le Conseil d'Etat et vingt-cinq mille francs.

A Lannes et à Bessières, les commandements de la garde des consuls.

A Cabanis, Chasset, Cornet, Cornudet, Dubois-Dubais, Fargues, Garat, Herwyn, Lemercier, Lenoir-Laroche, Villetard, Vimar, Davaux, Lecouteux, etc., le Sénat et vingt-cinq mille francs...

A Arnould, Andrieux, Bara, Beauvais, Bouteville, Caillemer, Chabaud-Latour, Chassiron, Chazal, Chénier, Courtois, Daunou, Goupil-Prefeln, Gourlay, Guinard, Jard-Panvilliers, Laloy, Laussat, Malès, Mathieu, Sedillez, Thiessé et autres membres

des deux Commissions législatives, — le Tribunat et quinze mille francs avec le logement au Palais-Égalité.

Aux comparses, une *nomination* au nouveau Corps législatif, (qu'on évite à la Nation la peine de choisir), et dix mille francs.

Aux tièdes, l'exil des préfectures.

Quant aux spectateurs, je veux dire aux citoyens, ils ont le droit de venir protester par écrit, sur des registres *ad hoc*, contre la nouvelle Constitution.

Mais pour donner toute sécurité à la liberté des opinions, le Consulat a soin de faire brûler soigneusement ces registres.

Du reste, qui oserait repousser une si belle Constitution, — celle qui invente, dix ans après 1789, — l'inviolabilité des fonctionnaires?

Le général Lefebvre l'a dit, le brave soldat, en la lisant aux troupes :

« Nous voilà revenus aux beaux jours de la Révolution ! L'acceptation de la Constitution met fin à toutes les divisions. Il n'est que les factieux qui puissent la rejeter : *Jurons par nos baïonnettes de les exterminer !* »

APPENDICES

I

FRAGMENT DES MÉMOIRES INÉDITS DU GÉNÉRAL PIERRE-PAUL COLONNA-CESARI.

..... Paoli disait, à qui voulait l'entendre, que l'état militaire n'était pas le sien, et que, si on voulait un officier, on n'avait qu'à me donner sa charge. Je crois même qu'il en écrivit aux différents ministres. Mais toutes ces raisons ne faisaient pas fléchir ma détermination de rentrer chez moi. Il voulut exiger de moi avant mon départ que je passasse par Ajaccio et que je visse l'amiral Truguet qui s'était rendu dans le golfe à la tête d'une escadre formidable pour faire la conquête de la Sardaigne.

Comme cet amiral s'était adressé à Paoli, à titre de chef militaire, pour avoir son concours et même sa personne dans l'entreprise, il ne savait comment s'en tirer, car il faut tout dire : il n'avait pas de moyens pour une pareille expédition, soit en considérant le peu de troupes et d'argent du département, soit en considérant son âge et ses infirmités; et en tout cela on découvrait, mais de bien loin, une espèce de reconnaissance qu'il avait pour le roi de Sardaigne de l'avoir secouru dans le temps de son exil.

Il me consulta à ce sujet, et je n'hésitai pas à lui faire le tableau de la division, du peu de ses moyens : lui laissant l'autre partie de la question secrète qu'il gardait dans son cœur (sa reconnaissance pour la cour de Turin).

Il me dit : « Rends-moi ce dernier service d'entretenir l'amiral de la position de cette division et de mon état personnel. » Je le lui promis, puisque pour rentrer chez moi cela me détournai

peu de mon chemin. Quand je pris congé de lui, il ne me dit rien que ces mots : « Je n'ai d'instruction à te donner que ton amitié pour moi. »

Je partis donc pour Ajaccio : j'y vis l'amiral Truguet et Sémonville destiné pour l'ambassade de Constantinople, qui tous deux étaient chaudement dans le projet de la conquête de la Sardaigne. Ils me reçurent on ne peut mieux, me parlèrent sans mystère du plan de campagne : à leur avis rien ne pouvait être plus aisé. Je n'étais pas tout à fait de leur avis, et je leur fis observer qu'on ne conquiert pas un royaume comme on s'empare d'une chèvre dans un jardin : ce fut le mot qui me vint dans cette conversation.

Je leur représentai que la Sardaigne n'avait pas l'habitude des révolutions ; que, quoique peut-être les habitants de l'île n'aimassent pas outre mesure le gouvernement de Turin, les seigneurs, les prêtres et les gens intéressés à ne pas laisser s'introduire dans ce pays le système de la république y avaient trop d'influence ; que le peuple n'était pas encore éclairé, etc... Je leur fis en outre le tableau de nos moyens : n'ayant ni troupes disciplinées, ni argent pour en lever, n'ayant pas même un homme en état de leur donner le moindre renseignement en Sardaigne. J'ajoutai qu'avant de s'engager dans une entreprise de cette sorte, il fallait en avoir bien conçu le plan, avoir travaillé les esprits et formé un parti dans le pays ; avoir une armée suffisante pour imposer et surtout l'argent nécessaire ; que sans cela on ne ferait rien, sinon perdre son monde et son temps et compromettre l'honneur national.

Ils parurent touchés de la solidité de mes raisons, mais toujours ils revenaient à me dire que la conquête de la Sardaigne ferait grand bien à la Corse. Cela m'amena à leur déclarer, en dernière analyse, que s'ils voulaient me faire parler comme un Corse en politique, l'acquisition de la Sardaigne ne ferait que diminuer la considération de la Corse en France, puisque la Sardaigne était plus riche, plus grande et non moins avantageusement située ; mais que là n'était pas la question, qu'en examinant la chose uniquement au point de vue français, je trouvais le plan mal combiné. Ils me forcèrent à aller plus loin, comme je pouvais m'y attendre..... Je leur démontrai que la Sardaigne dépendait de Turin, qu'il était inutile d'épuiser les ressources de la France dans une si mesquine entreprise, qu'il serait autrement noble pour la nation de ramasser ses forces et de marcher tout droit à Rome et à Turin ; que par là, avec la Sardaigne tomberaient en son pouvoir des pays plus considérables ; que l'état actuel de l'Italie prête le flanc à tout projet hardi ; que les Italiens, plus éclairés que les Sardes, prendraient une part active à cette délivrance, surtout si l'on

prenait soin d'annoncer que la France voulait la convention italienne à Rome, l'aigle au lieu de la croix sur St-Pierre, et la fédération de l'Italie à la France.

Ils me prièrent d'entrer dans de plus amples détails. Je les satisfis.

(Ils ne laissèrent rien échapper, car le lendemain Truguet me tirant à part, me lut une grande partie de mes idées, qu'il avait rédigées.)

Je leur parlai ensuite de la situation de la Corse et de Paoli; je leur fis voir l'impuissance de ce dernier par son âge avancé et ses infirmités, et le peu de moyens d'un département qui vivait aux frais de la France. Je remontrai que le plus qu'on pouvait faire en Corse était de former quelques corps de chasseurs; encore fallait-il le temps de les discipliner.

Ils parurent contents de tout ce que je leur exposai; je pris congé et partis pour chez moi, certain d'avoir fait quelque impression sur l'esprit de l'amiral, qui m'accabla de civilités.

Je rendis fidèlement compte de tout cela à Paoli, et j'ajoutai que l'amiral ne pouvait pas rétorquer mes raisons, mais que s'étant engagé dans l'entreprise, il ne pouvait plus rétrograder, et qu'il demandait toujours quelque assistance.....

..... Aux difficultés soulevées par Paoli, Truguet répondit qu'il ne lui demandait autre chose, sinon les troupes dont il pouvait disposer et moi, avec les régiments ou bataillons civiques payés par la Corse...

Fort à contre-cœur, Colonna-Cesari accepte ce commandement; le petit corps expéditionnaire, rassemblé à grand'peine, se dirige vers les îles sardes. Les navires de transport, montés par des Provençaux indiciplinés, étaient dès le moment du départ, en état de révolte imminente.

En dépit de ces dispositions, la petite expédition corse réussit à s'emparer du fort de Saint-Etienne.

Mais au moment où l'on va profiter de cette première position prise, l'équipage de la corvette qui porte Cesari se révolte, et c'est alors que se produit l'incident rapporté ci-dessus, page 56.

II

AFFAIRE DE LOANO

Au Comité de salut public, les Représentants près l'armée des Alpes et d'Italie.

Le 19 thermidor an II de la République une et indivisible et démocratique.

De Barcelonnette.

Chers collègues,

La tête du tyran est tombée et le voile se déchire. Salicetti arrive après avoir échappé à la mort que des assassins lui avaient préparée sur sa route. Ils ont abattu, à sa place, La Converserie, chef estimable de la 100e demi-brigade, qui était à la suite de notre collègue.

Enfin, nous respirons ensemble, mais en rapprochant tous les faits, la trahison nous paraît évidente et nos cœurs comprimés jusqu'à ce jour ont besoin de s'épancher. Depuis trois mois Laporte et Albitte étaient à l'armée des Alpes. Ils n'ont vécu que d'incertitude, tandis qu'à l'armée d'Italie Salicetti était à charge à Robespierre et à Ricord, et que ceux-ci l'éloignaient le plus qu'ils pouvaient des conseils.

Un plan de campagne avait reçu votre approbation; il devait être secret, et surtout il devait être exécuté. Eh bien! le plan est devenu public à l'armée d'Italie. Nos ennemis le connaissent, ils savent si bien que l'armée des Alpes a été affaiblie, et ils comptent si fort sur l'inaction de celle d'Italie, qu'ils se montrent en forces supérieures sur tous les points, depuis le Saint-Bernard jusqu'aux Barricades, et qu'ils cherchent à prévenir le coup qui les menace par les préparatifs d'une attaque générale sur la ligne des Alpes.

Il n'y avait que les opérations vigoureuses de l'armée d'Italie, du côté de Coni et de Ceva, qui pussent dérouter le plan d'attaque de l'ennemi par une diversion puissante; mais depuis trois mois cette armée n'a fait aucun mouvement; c'est sans son secours que nous avons pris les Barricades, et lorsque, depuis longtemps vous lui ordonnez de marcher sur Coni, on la laisse croupir dans la plus horrible stagnation. Sa formidable artillerie de siége est encore en ce moment sur les sables d'Antibes, où les chevaux, exposés depuis trois mois aux rayons du soleil, périssent de la manière la plus alarmante.

Enfin, il faut que vous sachiez que Buonaparte et Ricord lui-

même ont avoué à Salicetti qu'on ne ferait que semblant d'assiéger Coni, mais qu'il ne fallait en rien dire aux représentants près l'armée des Alpes.

De là nous concluons que nous étions joués par les intrigants et les hypocrites ; qu'on ne voulait pas exécuter votre arrêté ; qu'on voulait, au contraire, laisser dans l'inaction une armée de 80,000 hommes : qu'on voulait préparer des revers à l'armée des Alpes, flétrir les lauriers dont elle s'est couverte par son courage ; livrer, par conséquent, les portes du Mont-Cenis et du Saint-Bernard, que le général Dumas n'avait pas suffisamment garnies de troupes, et nous attirer devant Demont sur la bonne foi, pour nous y abandonner et nous livrer à de nouveaux échecs.

Tel était, citoyens collègues, le plan bien connu aujourd'hui de Robespierre et Ricord ; il cadre parfaitement avec tous les mouvements de l'ennemi. Buonaparte était leur homme, leur faiseur de plans, auxquels il nous fallait obéir. Une lettre anonyme, datée de Gênes, nous a prévenus qu'il y avait un million en route pour corrompre un général. Tenez-vous sur vos gardes, nous disait-on. Salicetti arrive, il nous apprend que Buonaparte s'est rendu à Gênes, autorisé par Ricord.

Qu'allait faire ce général en pays étranger ? Tous nos soupçons se fixent sur sa tête. Salicetti nous apprend que d'un autre côté Ricord a placé ses beaux-frères et ses parents à la tête de la partie des vivres et des charrois de l'armée, et nous savions déjà que ces deux administrations étaient dans l'état le plus déplorable... Nos soupçons sont au point que nous craignons, au retour de Salicetti à Nice, qu'il n'apprenne l'émigration de Ricord lui-même, qui ne manquerait pas de se munir du plan de campagne. On dit que Ricord et Robespierre ont eu de fortes sommes en numéraire à leur disposition, et tout cela indique qu'il y a de grandes mesures à prendre.

Mais soyez tranquilles, citoyens collègues, quelque difficile que soit notre position, nous déjouerons par un accord heureux les projets des fripons et des traîtres. Nous avons les yeux ouverts de tous côtés. Le plan de campagne sera changé, la discipline sera établie dans l'armée d'Italie ; elle ne demande qu'à être maintenue dans l'armée des Alpes, car elle y règne. De nouvelles dispositions, commandées par les circonstances, vont être faites, et les satellites du tyran seront encore battus, si nous en croyons nos pressentiments. Il importe d'abord d'écarter Ricord et Buonaparte ; nous allons prendre sur nous de nous assurer de leur personne, ainsi que de leurs papiers, et de vous les envoyer à Paris.

Il importe ensuite qu'il n'y ait qu'une députation pour les deux armées des Alpes et d'Italie, parce que les opérations de

l'une et l'autre tendent au même but. C'est à vous, citoyens collègues, à prononcer notre réunion, et à nous distribuer la besogne, selon le besoin des circonstances ; c'est encore à vous de nous adjoindre, si vous le croyez nécessaire, un collègue, prudent, habile et capable, pourvu que, comme Ricord, il ne soit pas du pays..... (suivent des renseignements stratégiques)..... Vous voudrez bien, chers collègues, adresser tous les ordres que vous aurez à nous donner, à Nice, où Salicetti et Albitte se rendent à l'instant, tandis que Laporte reste à l'armée des Alpes pour correspondre et suivre les opérations convenues.

Signé : ALBITTE, SALICETTI, LAPORTE.

Citoyens représentants,

Vous m'avez suspendu de mes fonctions, arrêté et déclaré suspect. Me voilà flétri sans avoir été jugé, ou bien jugé sans avoir été entendu. Dans un état révolutionnaire, il y a deux classes, les suspects et les patriotes. Lorsque les premiers sont accusés, ils sont traités, par forme de sûreté, de mesures générales. L'oppression de la seconde classe est l'ébranlement de la liberté publique ; le magistrat ne peut condamner qu'après les plus mûres informations, et que, par une succession de faits, celui qui ne laisse rien à l'arbitraire. Déclarer un patriote suspect, c'est un jugement qui lui arrache ce qu'il a de plus précieux : la confiance et l'estime.

Dans quelle classe veut-on me placer ? Depuis l'origine de la révolution, n'ai-je pas toujours été attaché aux principes ? Ne m'a-t-on pas toujours vu dans la lutte, soit contre les ennemis internes, soit comme militaire contre les étrangers ?

J'ai sacrifié le séjour de mon département. J'ai abandonné mes biens ; j'ai tout perdu pour la République. Depuis, j'ai servi sous Toulon avec quelque distinction, et j'ai mérité, à l'armée d'Italie, la part des lauriers qu'elle a acquis à la prise de Saorgio, d'Oneille et de Tanaro.

A la découverte de la conspiration de Robespierre, ma conduite est celle d'un homme accoutumé à ne voir que les principes.

L'on ne peut donc me contester le titre de patriote.

Pourquoi donc me déclare-t-on suspect sans m'entendre, m'arrête-t-on huit jours après que l'on avait la nouvelle de la mort du tyran ?

L'on me déclare suspect et l'on met les scellés sur mes papiers.

L'on devait faire l'inverse : l'on devait mettre les scellés sur mes papiers, m'entendre, me demander des éclaircissements et ensuite me déclarer suspect, s'il y avait lieu. L'on veut que j'aille à Paris avec un arrêté qui me déclare suspect; l'on doit supposer que les représentants ne l'ont fait qu'en conséquence d'une information, et l'on ne me jugera qu'avec l'intérêt que mérite un homme de cette classe.

Innocent, patriote, calomnié, quelles que soient les mesures que prenne le Comité, je ne pourrai pas me plaindre de lui. Si trois hommes déclaraient que j'ai commis un délit, je ne pourrais me plaindre du jury qui me condamnerait.

Salicetti, tu me connais; as-tu rien vu, dans ma conduite de cinq ans, qui soit suspect à la révolution?

Albitte, tu ne me connais point; l'on n'a pu te prouver aucun fait; tu ne m'as pas entendu; tu connais cependant avec quelle adresse quelquefois la calomnie siffle.

Dois-je donc être confondu avec les ennemis de la patrie, et des patriotes doivent-ils inconsidérément perdre un général qui n'a point été inutile à la République? Des représentants doivent-ils mettre le gouvernement dans la nécessité d'être injuste et impolitique?

Entendez-moi, détruisez l'oppression qui m'environne et restituez-moi l'estime des patriotes.

Une heure après, si les méchants veulent de ma vie, je l'estime si peu, je l'ai si souvent méprisée... oui! la seule idée qu'elle peut être encore utile à la patrie me fait en soutenir le fardeau avec courage.

BUONAPARTE.

---

3 fructidor an II de la République une et indivisible.

De Nice.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Les représentants du peuple, députés par la Convention nationale près l'armée d'Italie, les départements du Var et des Alpes-Maritimes.

Après avoir scrupuleusement examiné les papiers du citoyen Buonaparte, suspendu provisoirement des fonctions de général d'artillerie de l'armée d'Italie, et mis en état d'arrestation après le supplice du conspirateur Robespierre, par forme de sûreté générale;

Après avoir pris connaissance des ordres à lui donnés, le 25 messidor, par le représentant du peuple, Ricord, pour se rendre à Gênes, et y remplir une mission spéciale, par l'arrêté dudit jour, et reçu de lui un rapport par écrit du résultat de sa mission; après avoir pris les renseignements les plus exacts sur la conduite antérieure dudit général et cherché la vérité dans plusieurs interrogatoires qui lui ont été faits par eux-mêmes, n'ayant rien trouvé de positif qui pût justifier les soupçons qu'ils avaient pu concevoir de sa conduite et de ses dispositions ;

Prenant en outre en considération l'utilité dont peuvent être à la République les connaissances militaires et locales dudit Buonaparte, et voulant recevoir de lui tous les renseignements qu'il peut et doit donner sur la situation antérieure de l'armée et de ses dispositions ultérieures :

Arrêtent que le citoyen Buonaparte sera mis *provisoirement* en liberté pour rester au quartier général, et qu'il sera incessamment rendu compte au Comité de salut public de l'opinion que l'examen le plus approfondi a donné aux représentants du peuple de la conduite dudit Buonaparte, pour, après la réponse du Comité de salut public, être statué définitivement.

Signé : Albitte, Salicetti.

Collationné conforme à l'original,

Signé : Cavener.

Certifié conforme :

Le général en chef de l'armée d'Italie,

Dumerbion.

SBN 608868

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE Ier. — L'Homme.

Pages

CHAP. I. Le sol et la race..... 11
— II. Débuts..... 40
— III. Toulon..... 73
— IV. Vendémiaire..... 118
— V. L'Italie aux barbares..... 185
— VI. Voyage en Orient..... 223

LIVRE II. — L'Acte.

CHAP. I. La France en l'an VIII..... 247
— II. La Conspiration..... 319
— III. L'Attentat..... 386
— IV. La Comédie..... 416
— V. La Tragédie..... 456
— VI. La Curée..... 467

APPENDICES..... 471

Paris. — Typ. Rouge frères et Comp., rue du Four-St-Germain, 43.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google